
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

16 JUILLET 2026

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 290 (2025-2026) n°1 à n°6.

Dispositions générales

Art. 1^{er}. Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2026 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire (en milliers €) annexés au présent décret à concurrence de :

en milliers d'euros	Crédits initiaux		Répartitions de crédits		Variations de crédits		Crédits 1 ^{er} ajustement	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Chapitre I - Service généraux								
CELL	755.483	737.075	-41.208	-40.616	23.131	23.674	737.406	720.133
CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
FBM	60	60	0	0	0	0	60	60
	1.203.087	1.184.679	-40.349	-39.757	23.532	24.075	1.186.270	1.168.997
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport								
CELL	2.197.292	2.316.209	40.599	40.007	16.189	12.497	2.254.080	2.368.713
CELNL	0	0	0	0	0	0	0	0
FBM	9.276	9.276	0	0	1.024	1.024	10.300	10.300
	2.206.568	2.325.485	40.599	40.007	17.213	13.521	2.264.380	2.379.013
Chapitre III - Education, Recherche et Formation								
CELL	2.984.294	2.987.552	-250	-250	36.762	30.767	3.020.806	3.018.069
CELNL	7.906.010	7.906.010	0	0	130.255	130.255	8.036.265	8.036.265
FBM	35.076	35.076	0	0	378	378	35.454	35.454
	10.925.380	10.928.638	-250	-250	167.395	161.400	11.092.525	11.089.788
Chapitre IV - Dette publique de la communauté française								
CELL	1.305.490	1.305.490	0	0	7.494	7.494	1.312.984	1.312.984
CELNL	0	0	0	0	0	0	0	0
FBM	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.305.490	1.305.490	0	0	7.494	7.494	1.312.984	1.312.984
Chapitre V - Dotation à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française								
CELL	575.316	575.316	0	0	5.623	5.623	580.939	580.939
CELNL	0	0	0	0	0	0	0	0
FBM	0	0	0	0	0	0	0	0
	575.316	575.316	0	0	5.623	5.623	580.939	580.939
Total général								
CELL	7.817.875	7.921.642	-859	-859	89.199	80.055	7.906.215	8.000.838
CELNL	8.353.554	8.353.554	859	859	130.656	130.656	8.485.069	8.485.069
FBM	44.412	44.412	0	0	1.402	1.402	45.814	45.814
	16.215.841	16.319.608	0	0	221.257	212.113	16.437.098	16.531.721
dont : CEL	16.171.429	16.275.196	0	0	219.855	210.711	16.391.284	16.485.907

Art. 2. L'article 7 du décret du 17 décembre 2025 contenant le budget des dépenses est modifié comme suit :

29	Les crédits de la DO 45 PA 40 AB 12.01 peuvent être répartis vers la DO 11 PA 01 (AB 11.03, 11.04, 11.12, 11.40 et PA 02 AB 12.05).	Permet la répartition de crédits de l'AB de fonctionnement du Jardin Botanique de Meise (JBM) de la DO 45, vers les 5 AB relatifs au personnel du Programme 0 de la DO 11, pour financement de personnel pour le JBM et de leurs frais connexes.
----	---	--

Art. 3. Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 4.637.595.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7§§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent être engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

Art. 4. En application de l'article 8, §4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est habilité à octroyer les prix suivants. Il en fixe les modalités d'attribution de ces prix.

N°	Prix
	D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général
	Programme 1 – Secrétariat général
1	Prix Communication de la Journée de la recherche (catégorie mémoire)
2	Prix Communication de la Journée de la recherche (catégorie thèse)
3	Prix Communication de la Journée de la recherches (catégorie TFE)
4	Prix Mémoire de l'Administration générale de l'Enseignement
5	Prix Mémoire/TFE de l'Administration générale des Maisons de Justice
6	Prix Mémoire de l'Administration générale du Sport
7	Prix Mémoire du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias
8	Prix Mémoire de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
9	Prix transversal Journée de la recherche catégorie Docteur.e
10	Prix transversal Journée de la recherche catégorie 'Doctorant.e'
11	Prix TFE du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias
	Programme 3 – Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la communauté française
12	Prix Egalité des Chances
13	Prix mémoire lutte c/pauvreté
	D.O. 20 – Culture (Hors éducation permanente, jeunesse, audiovisuel et multimédia)
	Programme 2 – Arts vivants
14	Prix Rencontres théâtre jeune public
	Programme 3 – Musiques
15	Prix Vitrine chanson et musique à l'école
16	Prix Concours international André Dumortier
	D.O. 26 – Sport
	Programme 2 – Recherches et développement
17	Prix TFE en collaboration avec la direction de la recherche du Secrétariat général
	Programme 3 – Subventions diverses
18	Prix trait-rouge dans le cadre de la lutte contre la violence dans le sport
	D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire
	Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire
19	Prix de la Ministre de l'Enseignement fondamental
	D.O. 52 – Enseignement secondaire
	Programme 9 – Discriminations positives – Divers
20	Prix de la Ministre de l'Enseignement secondaire
21	Prix pour la création d'un jeu de plateau sur les métiers

Art. 5. Par dérogation à l'objet des dépenses du Fonds n°77 « Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19 » du décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, le fonds est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales.

Art. 6. Les soldes disponibles, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, du Fonds des sports visé au point 27 de l'annexe du décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, tel que supprimé par l'article 78 du décret-programme du 20 décembre 2023 portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2024, sont versés au compte des recettes courantes générales.

Art. 7. Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets ajustés des services suivants :

1. le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
2. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
3. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
4. le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
5. le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
6. le budget de l'Agence Fonds social européen ;
7. le budget du Musée royal de Mariemont ;
8. le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
9. le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
10. le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
11. le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
12. le budget du SACA programme prioritaire de travaux ;
13. le budget SACA Cellule Urgence et Redéploiement ;
14. le budget du SACA des infrastructures non-scolaires (SGPGI) ;
15. le budget du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaire ;
16. le budget du SACA Sport ;
17. le budget du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné.

Art. 8. L'ajustement du budget 2026 de l'ETNIC, annexé au présent décret, est approuvé.

Art. 9. Le présent décret produit ses effets le jour de son adoption en séance plénière au Parlement de la Communauté Française

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services Généraux

DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française

PROGRAMME 1 - Parlement									
	CELL	36.180	36.180	-	-	-	-	36.180	36.180
PROGRAMME 2 - Médiateur de la Communauté française									
	CELL	1.357	1.357	-	-	24	24	1.381	1.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01									
	CELL	37.537	37.537	-	-	24	24	37.561	37.561

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

PROGRAMME 5 - Gouvernement de la Communauté française									
	CELL	14.429	14.429	-75	-75	-	-	14.354	14.354
PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française									
	CELL	2.443	2.443	-	-	-9	-9	2.434	2.434
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06									
	CELL	16.872	16.872	-75	-75	-9	-9	16.788	16.788

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

PROGRAMME 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	1.124	1.124	-	-	-	-	1.124	1.124
PROGRAMME 6 - Charges liées au Gouvernement								
CELL	316	548	75	75	-	-	391	623
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10								
CELL	1.440	1.672	75	75	-	-	1.515	1.747
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	410.807	390.949	-41.208	-40.616	27.437	28.554	397.036	378.887
CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds d'urgence et de soutien face à "l'épidémie de Covid-19."</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 1 - Secrétariat général								
CELL	3.849	3.849	-	-	691	132	4.540	3.981
PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif								
CELL	5.788	5.736	-	-	-98	-98	5.690	5.638
FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
<i>Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.</i>	60	60	-	-	-	-	60	60
PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
	CELL	30.703	31.972	-	-	-193	-208	30.510	31.764
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Loterie nationale (C)		-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 5 - Cabinets dissous									
	CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
PROGRAMME 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement									
	CELL	1.863	1.863	-	-	34	34	1.897	1.897
PROGRAMME 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française									
	CELL	1.906	1.906	-	-	-	-	1.906	1.906
PROGRAMME 9 - Pilotage du budget de la Communauté française									
	CELL	425	425	-	-	-	-	425	425
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11									
	CELL	455.475	436.834	-41.208	-40.616	27.871	28.414	442.138	424.632
	CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
	FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique									
PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique									
	CELL	134.137	134.137	-	-	-4.668	-4.668	129.469	129.469
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12									
	CELL	134.137	134.137	-	-	-4.668	-4.668	129.469	129.469
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles									

Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 0 - Subsistance	CELL	31	31	-	-	-	-	31	31
PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française	CELL	59.416	59.416	-	-	-27	-27	59.389	59.389
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13	CELL	59.447	59.447	-	-	-27	-27	59.420	59.420
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Fonds Européens									
PROGRAMME 1 - Relations internationales	CELL	43.197	43.207	-	-	-	-	43.197	43.207
PROGRAMME 2 - Actions relatives aux fonds européens	CELL	3.007	2.998	-	-	-29	-29	2.978	2.969
PROGRAMME 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	CELL	4.371	4.371	-	-	-31	-31	4.340	4.340
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14	CELL	50.575	50.576	-	-	-60	-60	50.515	50.516
TOTAUX CHAPITRE I	CELL	755.483	737.075	-41.208	-40.616	23.131	23.674	737.406	720.133
	CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
	FBM	60	60	-	-	-	-	60	60

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

PROGRAMME 0 - Subsistance

CELL	5	5	-	-	-	-	5	5
------	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CELL	54.050	54.050	-	-	-527	-527	53.523	53.523
FBM	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808	1.808
Fonds pour le financement des organismes assureurs de la "Communauté française"	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808	1.808

PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CELL	10.330	10.767	-	-	-17	-17	10.313	10.750
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CELL	16.895	16.895	-	-	-1.475	-1.475	15.420	15.420
------	--------	--------	---	---	--------	--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CELL	81.280	81.717	-	-	-2.019	-2.019	79.261	79.698
FBM	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808	1.808

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	CELL	5.666	5.752	-	-	-	623	5.666	6.375
PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants									
	CELL	458.259	458.259	-637	-637	4.510	3.540	462.132	461.162
	FBM	6.606	6.606	-	-	-	-	6.606	6.606
Fonds relatif à l'adoption (A)		58	58	-	-	-	-	58	58
Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse. (A)		6.548	6.548	-	-	-	-	6.548	6.548
Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17									
	CELL	463.925	464.011	-637	-637	4.510	4.163	467.798	467.537
	FBM	6.606	6.606	-	-	-	-	6.606	6.606
DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
	CELL	575	837	-	-	-	-111	575	726
PROGRAMME 1 - Centre de surveillance électronique									
	CELL	3.333	4.858	-	-	-	-	3.333	4.858
	FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
Fonds budgétaire relatif à la surveillance électronique		100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 3 - Partenariats									
	CELL	24.354	24.292	227	227	119	116	24.700	24.635
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
<i>Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et aux missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 4 - Initiatives diverses								
CELL	-	37	-	-	-	-	-	37
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18								
CELL	28.262	30.024	227	227	119	5	28.608	30.256
FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance								
PROGRAMME 1 - Office de la naissance et de l'enfance								
CELL	760.837	760.837	6.188	6.188	7.834	7.834	774.859	774.859
PROGRAMME 2 - Politique et accueil de l'enfance								
CELL	140	139	-	-	-5	-5	135	134
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19								
CELL	760.977	760.976	6.188	6.188	7.829	7.829	774.994	774.993
DIVISION ORGANIQUE 20 - Culture (hors Éducation permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	14.448	14.448	-	-	-	-	14.448	14.448

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1 - Activités et soutiens de nature transversale								
CELL	89.396	92.087	-69.306	-69.306	1.032	1.032	21.122	23.813
FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 2 - Arts vivants								
CELL	4.825	103.630	20	-	300	300	5.145	103.930
PROGRAMME 3 - Musiques								
CELL	1.684	52.725	-	-	-	-	1.684	52.725
PROGRAMME 4 - Patrimoines culturels								
CELL	31.932	23.000	454	-	7.926	245	40.312	23.245
PROGRAMME 5 - Arts plastiques								
CELL	8.285	7.793	-	-	748	-	9.033	7.793
PROGRAMME 6 - Langues, lettres et livre								
CELL	5.671	6.302	-	-	3.959	24	9.630	6.326
PROGRAMME 7 - Action culturelle territoriale								
CELL	110.630	67.141	24.691	24.691	-9.095	164	126.226	91.996
FBM	242	242	-	-	-	-	242	242
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20								
CELL	266.871	367.126	-44.141	-44.615	4.870	1.765	227.600	324.276
FBM	342	342	-	-	-	-	342	342

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente

PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

CELL

-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 2 - Jeunesse

CELL

67.951	67.137	31.471	31.471	933	923	100.355	99.531
--------	--------	--------	--------	-----	-----	---------	--------

PROGRAMME 3 - Éducation permanente

CELL

30.442	44.604	37.553	37.435	-	-	67.995	82.039
--------	--------	--------	--------	---	---	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23

CELL

98.393	111.741	69.024	68.906	933	923	168.350	181.570
--------	---------	--------	--------	-----	-----	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia

PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses

CELL

8.819	8.680	-	-	-	-	8.819	8.680
-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

FBM

-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---

Fonds budgétaire pour la transition numérique

-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo

CELL

24.710	24.735	1.208	1.208	-38	-50	25.880	25.893
--------	--------	-------	-------	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 3 - Radio et télévision

CELL

401.607	402.443	5.632	5.632	-287	-407	406.952	407.668
---------	---------	-------	-------	------	------	---------	---------

FBM

1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Fonds d'aide à la création radiophonique. (B)

1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4 - Presse

CELL	14.132	14.775	-	-	39	37	14.171	14.812
------	--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25

CELL	449.268	450.633	6.840	6.840	-286	-420	455.822	457.053
FBM	1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444

DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport

PROGRAMME 0 - Subsistance

CELL	898	920	-	-	-	-	898	920
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 1 - Éducation physique et sport

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 2 - Recherches et développement

CELL	4.132	4.263	-	-	-	-	4.132	4.263
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 3 - Subventions diverses

CELL	40.449	41.976	3.098	3.098	233	251	43.780	45.325
------	--------	--------	-------	-------	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs

CELL	2.837	2.822	-	-	-	-	2.837	2.822
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26

CELL	48.316	49.981	3.098	3.098	233	251	51.647	53.330
------	--------	--------	-------	-------	-----	-----	--------	--------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE II									
	CELL	2.197.292	2.316.209	40.599	40.007	16.189	12.497	2.254.080	2.368.713
	FBM	9.276	9.276	-	-	1.024	1.024	10.300	10.300
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation									
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	554	554	-	-	-	-	554	554
PROGRAMME 1 - Personnel de l'enseignement									
	CELL	72.163	72.858	-	-	-25	-658	72.138	72.200
	CELNL	11.277	11.277	-	-	58	58	11.335	11.335
PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses									
	CELL	2.994	2.994	-	-	-	-	2.994	2.994
PROGRAMME 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur									
	CELL	34.671	34.671	-	-	-4.612	-4.612	30.059	30.059
PROGRAMME 4 - AEQES									
	CELL	1.245	1.245	-	-	-	-	1.245	1.245
	FBM	64	64	-	-	-	-	64	64
Fondations, donations, legs et prix. (B)		64	64	-	-	-	-	64	64

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers								
CELL	120	552	-	-	-	-432	120	120
PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration								
CELL	6.555	6.555	-	-	85	85	6.640	6.640
PROGRAMME 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL	6.522	6.522	-	-	718	718	7.240	7.240
FBM	30.449	30.449	-	-	-27	-27	30.422	30.422
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement pour Adultes. (B)</i>	7.440	7.440	-	-	-27	-27	7.413	7.413
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance (B)</i>	23.009	23.009	-	-	-	-	23.009	23.009
PROGRAMME 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire								
CELL	47	47	-	-	-	-	47	47
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40								
CELL	118.349	119.476	-	-	-4.552	-5.617	113.797	113.859
CELNL	17.799	17.799	-	-	776	776	18.575	18.575
FBM	30.513	30.513	-	-	-27	-27	30.486	30.486

DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel								
CELNL	18.084	18.084	-	-	-543	-543	17.541	17.541
PROGRAMME 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement								
CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324
PROGRAMME 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement								
CELL	19.786	19.786	-	-	1.431	1.431	21.217	21.217
CELNL	11.253	11.253	-	-	701	701	11.954	11.954
PROGRAMME 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation								
CELL	34.618	34.618	-	-	1.285	3	35.903	34.621
PROGRAMME 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones								
CELL	468	590	-	-	-	-	468	590
CELNL	9.057	9.057	-	-	90	90	9.147	9.147
PROGRAMME 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers								
CELL	321	321	-	-	5.572	5.572	5.893	5.893
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41								
CELL	56.517	56.639	-	-	8.288	7.006	64.805	63.645
CELNL	38.394	38.394	-	-	248	248	38.642	38.642

DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 1 - Frais généraux

CELL	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42

CELL	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires

PROGRAMME 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie

CELL	224.774	226.574	-	-	1.090	570	225.864	227.144
------	---------	---------	---	---	-------	-----	---------	---------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44

CELL	224.774	226.574	-	-	1.090	570	225.864	227.144
------	---------	---------	---	---	-------	-----	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique

PROGRAMME 0 - Subsistance administration

CELL	26	26	-	-	-	-	26	26
------	----	----	---	---	---	---	----	----

PROGRAMME 1 - Attractivité des STEM

CELL	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB

CELL	68.372	68.885	-	-	3.075	-29	71.447	68.856
------	--------	--------	---	---	-------	-----	--------	--------

PROGRAMME 3 - Subventions attribuées au FNRS

CELL	191.883	191.379	-	-	178	160	192.061	191.539
------	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4 - Jardin Botanique de Meise	CELL	425	425	-250	-250	-	-	175	175
PROGRAMME 5 - Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	CELL	940	940	-	-	-	-	940	940
PROGRAMME 6 - Académie royale de médecine de Belgique	CELL	101	101	-	-	-	-	101	101
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45	CELL	262.747	262.756	-250	-250	3.253	131	265.750	262.637
DIVISION ORGANIQUE 46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	CELNL	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 2 - Subventions diverses	CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations d'études

PROGRAMME 0 - Subsistance

CELL	186	186	-	-	-	-	186	186
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 1 - Allocations

CELL	98.175	98.175	-	-	7.229	7.229	105.404	105.404
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-

Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983). (B)

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47

CELL	98.361	98.361	-	-	7.229	7.229	105.590	105.590
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	28	28	-	-	-	-	28	28
------	----	----	---	---	---	---	----	----

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS

CELNL	128.558	128.558	-	-	2.397	2.397	130.955	130.955
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des centres PMS

CELL	12.913	12.913	-	-	321	321	13.234	13.234
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48

CELL	12.941	12.941	-	-	321	321	13.262	13.262
CELNL	128.558	128.558	-	-	2.397	2.397	130.955	130.955

DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques

PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

CELL	10	10	-	-	-	-	10	10
------	----	----	---	---	---	---	----	----

PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française

CELL	1.041	1.041	-	-	5	5	1.046	1.046
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française

CELNL	3.970	3.970	-	-	241	241	4.211	4.211
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française

CELL	1.505	1.505	-	-	-	-	1.505	1.505
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française

CELNL	11.064	11.064	-	-	410	410	11.474	11.474
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	445	445	-	-	3	3	448	448
PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier								
CELL	664	664	-	-	1	1	665	665
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50								
CELL	3.665	3.665	-	-	9	9	3.674	3.674
CELNL	15.034	15.034	-	-	651	651	15.685	15.685
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	70	70	-	-	-	-	70	70
PROGRAMME 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental								
CELNL	93.202	93.202	-	-	3.056	3.056	96.258	96.258
PROGRAMME 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental								
CELL	8.353	8.353	-	-	8	8	8.361	8.361
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles								
CELNL	776.380	776.380	-	-	13.972	13.972	790.352	790.352
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELNL	1.683.034	1.683.034	-	-	26.389	26.389	1.709.423	1.709.423
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales								
CELL	338.171	338.171	-	-	-4.259	-4.259	333.912	333.912
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
CELL	245	245	-	-	-6	-6	239	239
PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite								
CELL	19.003	19.003	-	-	-	-	19.003	19.003
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51								
CELL	365.842	365.842	-	-	-4.257	-4.257	361.585	361.585
CELNL	2.552.616	2.552.616	-	-	43.417	43.417	2.596.033	2.596.033
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	1.050	1.050	-	-	80	80	1.130	1.130
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice								
CELL	-	-	-	-	16.391	16.391	16.391	16.391
CELNL	3.011.211	3.011.211	-	-	66.437	66.437	3.077.648	3.077.648

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice								
CELL	435.566	435.566	-	-	-325	-321	435.241	435.245
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance								
CELNL	78.605	78.605	-	-	1.793	1.793	80.398	80.398
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance								
CELL	1.671	1.671	-	-	-63	-63	1.608	1.608
PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	27.188	27.188	-	-	585	585	27.773	27.773
PROGRAMME 9 - Discriminations positives - divers								
CELL	18.528	18.728	-	-	990	980	19.518	19.708
FBM	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance</i>	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52								
CELL	456.815	457.015	-	-	17.073	17.067	473.888	474.082
CELNL	3.117.004	3.117.004	-	-	68.815	68.815	3.185.819	3.185.819
FBM	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968

DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	47	47	-	-	-	-	47	47
PROGRAMME 3 - Dépenses de personnel des pôles territoriaux								
CELNL	103.671	103.671	-	-	-3.371	-3.371	100.300	100.300
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELNL	747.256	747.256	-	-	7.638	7.638	754.894	754.894
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELL	84.016	84.016	-	-	-2.943	-2.943	81.073	81.073
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	5.317	5.317	-	-	413	413	5.730	5.730
PROGRAMME 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques								
CELL	200	200	-	-	-	-	200	200
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
CELL	32	32	-	-	-	-	32	32

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CELL	84.295	84.295	-	-	-2.943	-2.943	81.352	81.352
CELNL	856.244	856.244	-	-	4.680	4.680	860.924	860.924

DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire

PROGRAMME 0 - Contrôle des universités

CELL	1.221	1.221	-	-	8	8	1.229	1.229
CELNL	1.471	1.471	-	-	-7	-7	1.464	1.464

PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté

CELL	360.972	360.972	-	-	3.146	3.146	364.118	364.118
------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 2 - Universités libres

CELL	718.808	718.808	-	-	9.327	9.327	728.135	728.135
------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire

CELL	69.772	69.772	-	-	-969	-969	68.803	68.803
------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

PROGRAMME 5 - Rémunération du personnel

CELL	2.419	2.419	-	-	1	1	2.420	2.420
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54

CELL	1.153.192	1.153.192	-	-	11.513	11.513	1.164.705	1.164.705
CELNL	1.471	1.471	-	-	-7	-7	1.464	1.464

DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles

Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	22	22	-	-	-	-	22	22
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	CELNL	25.542	25.542	-	-	1.180	1.180	26.722	26.722
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des hautes écoles	CELL	26.860	26.860	-	-8	442	442	27.302	27.294
	CELNL	644.332	644.332	-	-	103	103	644.435	644.435
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université	CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
	CELNL	10.707	10.707	-	-	52	52	10.759	10.759
PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur hors université	CELNL	1.361	1.361	-	-	-56	-56	1.305	1.305
PROGRAMME 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	CELL	42.328	42.328	-	8	-135	-135	42.193	42.201
PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CELNL	3.278	3.278	-	-	26	26	3.304	3.304
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur (B)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55								
CELL	69.210	69.210	-	-	307	307	69.517	69.517
CELNL	685.220	685.220	-	-	1.305	1.305	686.525	686.525
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement pour adultes								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	108	108	-	-	-	-	108	108
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes								
CELNL	251.737	251.737	-	-	4.154	4.154	255.891	255.891
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement pour adultes								
CELL	9.132	9.132	-	-	-293	-293	8.839	8.839
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	2.372	2.372	-	-	-17	-17	2.355	2.355
PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers								
CELNL	1.830	1.830	-	-	-	-	1.830	1.830

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 8 - Initiatives transversales en matière d'enseignement pour adultes

CELL	2.368	2.368	-	-	-	-	2.368	2.368
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56

CELL	11.608	11.608	-	-	-293	-293	11.315	11.315
CELNL	255.939	255.939	-	-	4.137	4.137	260.076	260.076

DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	9	9	-	-	-	-	9	9
------	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 2 - Initiatives et subventions diverses

CELL	491	491	-	-	1	1	492	492
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur

CELNL	98.651	98.651	-	-	1.666	1.666	100.317	100.317
-------	--------	--------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

CELL	20.116	20.116	-	-	-500	-500	19.616	19.616
CELNL	175	175	-	-	1	1	176	176

PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit

CELNL	136.871	136.871	-	-	2.169	2.169	139.040	139.040
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

CELL	5.102	5.102	-	-	101	101	5.203	5.203
------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 9 - Equipements

CELL	186	186	-	-	-	-	186	186
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57

CELL	25.904	25.904	-	-	-398	-398	25.506	25.506
CELNL	235.697	235.697	-	-	3.836	3.836	239.533	239.533

DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance

PROGRAMME 0 - Subsistance - enseignement et recherche

CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58

CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034

TOTAUX CHAPITRE III

CELL	2.984.294	2.987.552	-250	-250	36.762	30.767	3.020.806	3.018.069
CELNL	7.906.010	7.906.010	-	-	130.255	130.255	8.036.265	8.036.265
FBM	35.076	35.076	-	-	378	378	35.454	35.454

CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française

DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe

PROGRAMME 0 - Subsistance administration

CELL	1.745	1.745	-	-	-	-	1.745	1.745
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 1 - Service de la dette directe

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	1.303.729	1.303.729	-	-	7.500	7.500	1.311.229	1.311.229
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85								
CELL	1.305.474	1.305.474	-	-	7.500	7.500	1.312.974	1.312.974
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires								
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte								
CELL	16	16	-	-	-6	-6	10	10
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86								
CELL	16	16	-	-	-6	-6	10	10
TOTAUX CHAPITRE IV								
CELL	1.305.490	1.305.490	-	-	7.494	7.494	1.312.984	1.312.984
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française								
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française								
PROGRAMME 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française								
CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90								
CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939
TOTAUX CHAPITRE V								
CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES

CELL	7.817.875	7.921.642	-859	-859	89.199	80.055	7.906.215	8.000.838
CELNL	8.353.554	8.353.554	859	859	130.656	130.656	8.485.069	8.485.069
FBM	44.412	44.412	-	-	1.402	1.402	45.814	45.814

ANNEXE 1 : TABLEAU BUDGÉTAIRE

**Ajustement
2026**

BUDGET GENERAL DES DEPENSES

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1

PARLEMENT

11 - CHARGES DIVERSES															
51	01	11	41.10	4110	4	CELL	Dotation au Parlement de la Communauté française	36.180	36.180	-	-	-	-	36.180	36.180
Totaux Activité 11															
								CELL	36.180	36.180	-	-	-	36.180	36.180
Totaux PROGRAMME 1															
								CELL	36.180	36.180	-	-	-	36.180	36.180

PROGRAMME 2

MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

20 - FONCTIONNEMENT																
51	01	20	41.10	4110	4	CELL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.357	1.357	-	-	24	24	1.381	1.381	
Totaux Activité 20																
								CELL	1.357	1.357	-	-	24	24	1.381	1.381
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	1.357	1.357	-	-	24	24	1.381	1.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01																
								CELL	37.537	37.537	-	-	24	24	37.561	37.561

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 5
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

51 - CABINET DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA CULTURE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES ET INTRA-FRANCOPHONES															
51	06	51	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du	141	141	-	-	-	-	141	141
				1112			Ministre-Président								
				1120											
				1131											
51	06	51	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.427	3.427	375	375	-	-	3.802	3.802
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
51	06	51	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	252	252	-	-	-	-	252	252
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	06	51	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
				1212											
51	06	51	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	1.159	1.159	-502	-502	-	-	657	657
				1140											
				1211											
				1212											
				1250											
51	06	51	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	151	151	52	52	-	-	203	203
				7410											
				7422											
				7450											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 51

CELL	5.138	5.138	-75	-75	-	-	5.063	5.063
------	-------	-------	-----	-----	---	---	-------	-------

52 - CABINET DE LA 1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE DE
L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

52	06	52	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	141	141	-	-	-	-	141	141
				1112											
				1120											
				1131											
52	06	52	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.771	2.771	550	550	-	-	3.321	3.321
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
52	06	52	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	204	204	-	-	-	-	204	204
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
52	06	52	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
				1212											
52	06	52	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	915	915	-550	-550	-	-	365	365
				1140											
				1211											
				1212											
				1250											
52	06	52	74.01	7410	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	122	122	-	-	-	-	122	122
				1211											
				7422											
				7450											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 52

CELL 4.161 4.161 - - - - 4.161 4.161

53 - CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE DE
L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DES
MAISONS DE JUSTICE

53	06	53	11.01	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	141	141	-	-	-	-	141	141
53	06	53	11.02	1111 1112 1120 1131 1211 1221	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.370	1.370	146	146	-	-	1.516	1.516
53	06	53	11.04	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	104	104	-	-	-	-	104	104
53	06	53	12.06	1112 1212	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
53	06	53	12.19	1112 1140 1211 1212 1250	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	497	497	-254	-254	-	-	243	243
53	06	53	74.01	1211 7410 7422 7450	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	63	63	108	108	-	-	171	171

Totaux Activité 53

CELL 2.183 2.183 - - - - 2.183 2.183

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**54 - CABINET DE LA MINISTRE DES SPORTS, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DES
MÉDIAS**

54	06	54	11.01	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	141	141	-	-	-	-	141	141
54	06	54	11.02	1111 1112 1120 1131 1211 1221	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.645	1.645	-	-	-	-	1.645	1.645
54	06	54	11.04	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	122	122	-	-	-	-	122	122
54	06	54	12.06	1112 1212	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
54	06	54	12.19	1112 1140 1211 1212 1221	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	587	587	-	-	-	-	587	587
54	06	54	74.01	1211 7410 7422 7450	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	73	73	-	-	-	-	73	73
Totaux Activité 54															
CELL								2.576	2.576	-	-	-	-	2.576	2.576

55 - CABINET DU MINISTRE DE LA RECHERCHE

55	06	55	11.01	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	----	-------	------------------------------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
55	06	55	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
55	06	55	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
55	06	55	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-
				1212											
55	06	55	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-
				1140											
				1211											
				1212											
55	06	55	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-
				7410											
				7422											
				7450											
Totaux Activité 55															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
56 - CABINET DU MINISTRE DE LA SANTÉ, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES															
56	06	56	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
56	06	56	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	251	251	-	-	-	-	251	251
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
56	06	56	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	19	19	-	-	-	-	19	19
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
56	06	56	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-
				1212											
56	06	56	12.19	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	88	88	-	-	-	-	88	88
				1112											
				1140											
				1212											
				1250											
56	06	56	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	13	13	-	-	-	-	13	13
				7410											
				7422											
				7450											
Totaux Activité 56															
								CELL	371	371	-	-	-	-	371
57 - PROVISIONS															
51	06	57	11.01	0100	3	CELL	Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 57															
								CELL	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 5															
								CELL	14.429	14.429	-75	-75	-	-	14.354

PROGRAMME 9
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	06	91	12.01	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	67	67	-	-	-24	-24	43	43
51	06	91	12.02	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	06	91	12.03	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.04	1211 9170	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	598	598	-	-	24	24	622	622
51	06	91	12.05	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.06	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.07	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.22	1211	1	CELL	Paieement de primes d'assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	41.01	4130 4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	1.778	1.778	-	-	-9	-9	1.769	1.769
51	06	91	41.02	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les cabinets ministériels au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 91								
							CELL	2.443	2.443	-	-	-9	-9	2.434	2.434
							Totaux PROGRAMME 9								
							CELL	2.443	2.443	-	-	-9	-9	2.434	2.434
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06								
							CELL	16.872	16.872	-75	-75	-9	-9	16.788	16.788

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5
SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - DÉPENSES DE PERSONNEL															
51	10	51	11.01	1112	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	4	4	-	-	-	-	4	4
				1120											
				1131											
				1140											
				3431											
51	10	51	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	493	493	-	-	-	-	493	493
				1112											
				1120											
				1131											
51	10	51	11.03	1111	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
51	10	51	11.04	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	31	31	-	-	-	-	31	31
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
Totaux Activité 51															
						CELL		528	528	-	-	-	-	528	528
52 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	10	52	11.01	1211	3	CELL	Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	202	202	-	-	-	-	202	202
				1112											
51	10	52	12.05	1211	3	CELL	Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protection au travail	26	26	-	-	-	-	26	26

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	10	52	12.06	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement mutualisées du domaine GOV	250	250	-	-	-	-	250	250
51	10	52	12.07	7422	3	CELL	Dépenses patrimoniales du domaine informatique GOV	-	-	-	-	-	-	-	-
51	10	52	12.08	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et frais de couverture "Protection juridique" pour les agents	70	70	-	-	-	-	70	70
51	10	52	12.09	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	-	-	-	-	25	25
51	10	52	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	-	-	-	-	23	23
				7410											
				7422											
Totaux Activité 52															
							CELL	596	596	-	-	-	-	596	596
Totaux PROGRAMME 5															
							CELL	1.124	1.124	-	-	-	-	1.124	1.124
PROGRAMME 6															
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT															
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL															
51	10	60	11.02	1111	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	176	176	75	75	-	-	251	251
				1112											
				1120											
				1131											
51	10	60	11.04	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	10	10	-	-	-	-	10	10
				1111											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
Totaux Activité 60															
							CELL	186	186	75	75	-	-	261	261

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

61 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION															
51	10	61	12.08	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	57	289	-	-	-	-	57	289
51	10	61	12.19	1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	63	63	-	-	-	-	63	63
51	10	61	74.02	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux Activité 61															
								CELL	130	362	-	-	-	-	130 362
Totaux PROGRAMME 6															
								CELL	316	548	75	75	-	-	391 623
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10															
								CELL	1.440	1.672	75	75	-	-	1.515 1.747

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

54	11	01	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation	1.384	1.516	-	-	-	-	1.384	1.516
				1212			et de développement de la qualité								
				1221											
				1222											
				4540											
54	11	01	01.03	0100	3	CELL	Provision pour dépenses liées au personnel	7.000	7.000	-	-	12.802	12.802	19.802	19.802
54	11	01	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	246.282	246.282	-	-	-	-	246.282	246.282
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
54	11	01	11.04	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	191.336	191.336	859	859	-54	-54	192.141	192.141
				1112											
				1120											
				1131											
				2110											
				2160											
54	11	01	11.05	1132	3	CELNL	Indemnités de préavis	857	857	-	-	19	19	876	876
				1111											
				1112											
				1120											
				1211											
54	11	01	11.09	1111	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	307	307	-	-	7	7	314	314
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
				4534											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	01	11.10	1111 1112 1120 1131 1133 1221 4534	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	9.069	9.069	-	-	436	436	9.505	9.505
54	11	01	11.11	1111 1112 1120 1131 1133 3132 3300	3	CELNL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	01	11.12	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	7.445	7.445	9	9	13	13	7.467	7.467
54	11	01	11.40	1140 1211	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	8.117	8.117	11	11	-	-	8.128	8.128

Totaux Activité 01

CELL	24.253	24.385	20	20	12.822	12.822	37.095	37.227
CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804

02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS

51	11	02	01.02	3300 4312 4352 4353 4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-	-	5	-	5
51	11	02	01.03	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	102.474	102.474	-	-	-60.212	-60.212	42.262	42.262
51	11	02	01.04	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.05	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	02	01.06	0100	1	CELL	Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF	-	-	-	-	86.473	86.473	86.473	86.473
54	11	02	01.07	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	13.314	13.314	-	-	563	563	13.877	13.877
54	11	02	01.08	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
			4130												
54	11	02	01.09	0100	1	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	11.903	11.903	-	-	-	-	11.903	11.903
			4130												
51	11	02	01.10	0100	3	CELL	Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250	9.250	-	-	-	-	9.250	9.250
54	11	02	01.11	0100	3	CELL	Provision convention sectorielle 2021-2022	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	01.12	0100	3	CELL	Provision pour correction du doublement des précomptes de décembre	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.13	0100	3	CELL	Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.14	3300	3	CELL	Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	20.000	-	-592	-	-1.112	-	18.296	-
51	11	02	01.15	0100	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.19	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.20	0100	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	49.450	49.450	-40.644	-40.644	731	731	9.537	9.537
54	11	02	01.21	0100	1	CELL	Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	1.865	1.865	-	-	-1.104	-1.104	761	761
54	11	02	01.22	0100	3	CELL	Provision pour litiges	-	-	-	-	377	377	377	377
54	11	02	01.23	0100	3	CELL	Provision pour statutarisation dans les OAP	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.24	0100	3	CELL	Provision pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	32.071	32.071	-	-	-221	-221	31.850	31.850
51	11	02	01.25	0100	3	CELL	Provision pour correction des pécules de vacances	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	12.02	1211	1	CELL	Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière	11.328	11.222	-	-	1.404	1.404	12.732	12.626
			1221												
			1250												
54	11	02	12.03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	02	12.05	1112 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	4.266	4.266	8	8	10	10	4.284	4.284
54	11	02	12.06	1211 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	262	342	-	-	-	-	262	342
54	11	02	12.07	1211 1221	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	12.08	1211	3	CELL	Indemnités équipement télétravail	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	12.09	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	128	128	-	-	-	-	128	128
51	11	02	12.12	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	350	300	-	-	-	-	350	300
54	11	02	12.13	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	40	40	-	-	-	-	40	40
54	11	02	12.14	1211 1221	1	CELL	Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243	243	-	-	-	-	243	243
54	11	02	12.15	1221	1	CELL	Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière - secteur des administrations publiques	40	40	-	-	-	-	40	40
51	11	02	33.01	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138	138	-	-	-	-	138	138
51	11	02	45.01	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850	850	-	-	-	-	850	850
54	11	02	74.01	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	1.111	1.197	-	-	-200	-200	911	997
Totaux Activité 02															
CELL FBM								259.083	239.093	-41.228	-40.636	26.709	27.826	244.564	226.283
								-	-	-	-	-	-	-	-
03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE															
54	11	03	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.425	2.425	-	-	-	-	2.425	2.425

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	03	12.02	1211	1	CELL	Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
				1221											
54	11	03	34.01	1211	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	396	396	-	-	-	-	396	396
				3441											
				4540											
Totaux Activité 03															
						CELL		2.821	2.821	-	-	-	-	2.821	2.821
04 - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET TRÉSORERIE															
51	11	04	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	55	55	-	-	-	-	55	55
				1221											
				2140											
				3200											
				4540											
51	11	04	12.04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	-	-	-	-	6	6
51	11	04	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5
				7422											
Totaux Activité 04															
						CELL		66	66	-	-	-	-	66	66
05 - ACTION SOCIALE															
54	11	05	41.01	4140	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.254	1.254	-	-	-	-	1.254	1.254
Totaux Activité 05															
						CELL		1.254	1.254	-	-	-	-	1.254	1.254
06 - MÉDECINE DU TRAVAIL															
54	11	06	12.34	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail et contrôle des absences pour maladie	1.163	1.163	-	-	-	-	1.163	1.163
54	11	06	12.36	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 06															
						CELL		1.163	1.163	-	-	-	-	1.163	1.163

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
07 - SOINS DE SANTÉ ET HÔPITAUX UNIVERSITAIRES															
56	11	07	01.01	4540	3	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	23	23	-	-	-	-	23	23
51	11	07	01.02	4534 4290	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	739	739	-	-	-	-	739	739
56	11	07	12.02	1211 1112 1221	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	496	496	-	-	-	-	496	496
56	11	07	12.03	1211	3	CELL	Commission consultative de planification de l'offre médicale	75	75	-	-	-	-	75	75
51	11	07	33.00	3300 4534	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.354	15.354	-	-	256	256	15.610	15.610
51	11	07	33.01	3300	4	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	269	269	-	-	-	-	269	269
56	11	07	33.02	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	50	50	-	-	-	-	50	50
56	11	07	74.01	1211 7422	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 07															
						CELL		17.006	17.006	-	-	256	256	17.262	17.262
08 - PROVISIONS - FONDS ECUREUIL															
51	11	08	41.43	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	105.062	105.062	-	-	-12.350	-12.350	92.712	92.712
Totaux Activité 08															
						CELL		105.062	105.062	-	-	-12.350	-12.350	92.712	92.712
09 - PERTES RÉSULTANT DES DÉFICITS DES COMPTABLES DES SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE															
53	11	09	12.01	1211 1221	3	CELL	Frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté	19	19	-	-	-	-	19	19
51	11	09	34.01	1211	3	CELL	Remboursement recettes indues d'années antérieures	80	80	-	-	-	-	80	80

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 09

Totaux PROGRAMME 0

Crédits Totaux Programme 0

PROGRAMME 1
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10 - PROMOTION DE BRUXELLES

52	11	10	33.01	3300	3	CELL	Subventions diverses annuelles dans le cadre de la promotion de Bruxelles	800	800	-	-	-197	-197	603	603
52	11	10	33.02	3300	3	CELL	Subventions diverses pluriannuelles dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-	785	157	785	157
52	11	10	33.03	3300	3	CELL	Subventions au Mémorial Van Damme dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-	80	80	80	80
52	11	10	33.04	3300	3	CELL	Subvention à Brussels Major Events dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-	40	40	40	40
52	11	10	41.03	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
52	11	10	45.01	4534	3	CELL	Subsides en faveur de Visit.brussels dans le cadre de ses actions relatives à la promotion de Bruxelles	200	200	-	-	-80	-80	120	120
				4535											

Totaux Activité 10

11 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT

54	11	11	12.01	1211	1	CELL	Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général	113	113	-	-	-	-	113	113
				1221											
54	11	11	12.02	1211	1	CELL	Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général - secteur des administrations publiques	12	12	-	-	-	-	12	12
				1221											
54	11	11	12.24	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	11	12.25	1211 1221	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 11															
CELL								125	125	-	-	-	-	125	125
12 - INFORMATION ET RECHERCHES															
51	11	12	12.32	1211 1221	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	182	182	-	-	-	-	182	182
51	11	12	33.01	3300 3441	3	CELL	Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	16	16	-	-	-	-	16	16
Totaux Activité 12															
CELL								198	198	-	-	-	-	198	198
13 - ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE															
56	11	13	33.02	4140	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 13															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
14 - E-WALLONIE-BRUXELLES SIMPLIFICATION															
54	11	14	41.01	4140	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	1.039	1.039	-	-	-	-	1.039	1.039
54	11	14	41.02	4130	3	CELL	Contribution au SDG (single digital gateway)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 14															
CELL								1.039	1.039	-	-	-	-	1.039	1.039
15 - CENTRE DE DOCUMENTATION															
54	11	15	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35
Totaux Activité 15															
CELL								35	35	-	-	-	-	35	35

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
16 - OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE															
53	11	16	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190	190	-	-	-4	15	186	205
Totaux Activité 16															
CELL								190	190	-	-	-4	15	186	205
17 - CELLULE MALTRAITANCE															
53	11	17	12.32	1211 1221	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	162	162	-	-	-	-	162	162
Totaux Activité 17															
CELL								162	162	-	-	-	-	162	162
18 - OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES															
51	11	18	41.01	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	178	178	-	-	-	-	178	178
Totaux Activité 18															
CELL								178	178	-	-	-	-	178	178
19 - CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS															
54	11	19	12.02	1211 1221	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias	162	162	-	-	48	98	210	260
54	11	19	33.03	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	751	751	-	-	18	18	769	769
54	11	19	43.02	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias - Centre de ressources WBE	9	9	-	-	1	1	10	10
Totaux Activité 19															
CELL								922	922	-	-	67	117	989	1.039
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								3.849	3.849	-	-	691	132	4.540	3.981
PROGRAMME 2															
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF															
20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ															
54	11	20	01.01	1211 1222	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	60	60	-	-	-	-	60	60

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	20	12.36	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	543	543	-	-	-	-	543	543
				2110											
54	11	20	12.38	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	223	223	-	-	-	-	223	223
54	11	20	33.01	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	99	99	-	-	-	-	99	99
				3540											
54	11	20	45.01	3300	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	140	140	-	-	2	2	142	142
				4550											
Totaux Activité 20															
						CELL		1.005	1.005	-	-	2	2	1.007	1.007
						FBM		60	60	-	-	-	-	60	60
21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION															
54	11	21	01.02	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	-	-	-	-	-	-	-
				1111											
54	11	21	01.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	114	114	-	-	-	-	114	114
				1212											
				1221											
				1222											
54	11	21	01.05	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	-	-	-100	-100	334	334
				1221											
54	11	21	01.07	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	546	546	-	-	-	-	546	546
				1221											
54	11	21	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	34	34	-	-	-	-	34	34
				1221											
54	11	21	12.02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	849	797	-	-	-	-	849	797
				1221											
				1222											
54	11	21	12.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	-	-	-	-	194	194
				1221											
54	11	21	41.02	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592	2.592	-	-	-	-	2.592	2.592
54	11	21	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20
				7422											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 21

CELL	4.783	4.731	-	-	-100	-100	4.683	4.631
------	-------	-------	---	---	------	------	-------	-------

Totaux PROGRAMME 2

FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
CELL	5.788	5.736	-	-	-98	-98	5.690	5.638

Crédits Totaux Programme 2

	5.848	5.796	-	-	-98	-98	5.750	5.698
--	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 3

DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION,
RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE,
DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

56	11	31	12.10	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	196	196	-	-	-	-	196	196
				1221											
51	11	31	12.11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	800	800	-	-	-	-	800	800
				1221											
51	11	31	12.25	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	31	31.01	4140	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	-	-	-	-	205	205
				4170											
56	11	31	33.02	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité - Subventions pluriannuelles	1.330	1.004	-	-	-	-	1.330	1.004
				4312											
				4322											
				4550											
56	11	31	33.03	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité - Subventions annuelles	665	761	-	-	-	-	665	761
51	11	31	33.04	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	31	33.05	3300	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	1.454	1.654	-	-	-	-	1.454	1.654
				4322											
				4550											
56	11	31	33.10	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales - Subventions pluriannuelles	-	238	-	512	-	-	-	750
52	11	31	33.11	3300	3	CELL	subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
				4322											
56	11	31	33.12	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales - Subventions annuelles	1.252	1.162	-	-512	-	-	1.252	650
56	11	31	41.01	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59	59	-	-	-	-	59	59
51	11	31	41.02	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	257	257	-	-	-	-	257	257
51	11	31	41.03	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220	220	-	-	-	-	220	220
51	11	31	85.01	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 31															
CELL								6.438	6.556	-	-	-	-	6.438	6.556
32 - EGALITÉ DES CHANCES															
56	11	32	01.03	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	-	90	-	-	-	-	-	90
52	11	32	01.05	1211	3	CELL	Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement	-	8.553	-	-	-	-	-	8.553
				4150			fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou								
				4312			subventionnés reconnus par la Communauté française								
				4322			(voir décision du Gouvernement du 21 février 2024)								
				4326											
				4430											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
56	11	32	11.12	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Conseil Droits des femmes	10	10	-	-	-	-	10	10
			1211												
56	11	32	12.30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	-	-	-	-	152	152
			1221												
56	11	32	12.31	1211	2	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	93	93	-	-	-	-	93	93
56	11	32	33.01	3300	2	CELL	Subventions pour les collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes	2.500	532	-	-	-	-	2.500	532
56	11	32	33.02	3300	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB - Subventions pluriannuelles	2.283	870	-	-	-	-	2.283	870
				3441											
				4312											
				4322											
				4430											
				4550											
56	11	32	33.03	3300	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB. Subventions annuelles	612	521	-	-	-	-	612	521
56	11	32	33.06	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	100	100	-	-	-	-	100	100
56	11	32	33.08	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française - Subventions pluriannuelles	4.624	1.474	-	-	-	-	4.624	1.474
56	11	32	33.09	3300	3	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française - Subventions annuelles	200	170	-	-	-	-	200	170
56	11	32	41.01	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	-	-	-	-	49	49
56	11	32	41.03	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
			4140												
56	11	32	45.01	4540	3	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	369	369	-	-	5	5	374	374
Totaux Activité 32															
						CELL		10.992	12.983	-	-	5	5	10.997	12.988

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33 - <i>COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE</i>															
51	11	33	33.04	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux Activité 33															
						CELL		75	75	-	-	-	-	75	75
34 - <i>MANIFESTATIONS DIVERSES</i>															
51	11	34	33.03	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 34															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
35 - <i>INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION</i>															
52	11	35	01.01	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	2.205	2.205	-	-	102	102	2.307	2.307
52	11	35	12.01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	-	-	-	-	10	10
51	11	35	33.03	3300	4	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux Activité 35															
						CELL		2.245	2.245	-	-	102	102	2.347	2.347
36 - <i>INTERVENTIONS DIVERSES DE LA LOTERIE NATIONALE</i>															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	36	01.01	3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
				3132											
				4130											
				4170											
				4316											
				4322											
				4326											
				4340											
				4352											
				4430											
				4534											
				4540											
51	11	36	33.00	3300	3	CELL	Culture Éducation permanente - Part attributaire de la Loterie Nationale	2.242	2.242	-	-	-300	-300	1.942	1.942
51	11	36	41.01	4140	3	CELL	Part attributaire au Télévie des bénéfices de la Loterie Nationale	100	100	-	-	-	-	100	100
51	11	36	45.01	4534	3	CELL	Part attributaire à la Région wallonne des bénéfices de la Loterie nationale	4.654	4.654	-	-	-	-	4.654	4.654
51	11	36	45.02	4511	3	CELL	Part attributaire à la COCOF des bénéfices de la Loterie nationale	1.328	1.328	-	-	-	-	1.328	1.328
Totaux Activité 36															
								8.324	8.324	-	-	-300	-300	8.024	8.024
CELL FBM								-	-	-	-	-	-	-	-
37 - PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT															
53	11	37	12.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	-	-	-	-15	265	250
				1221											
53	11	37	12.11	1211	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	160	160	-	-	-	-	160	160
				3300											
				3441											
				7422											
53	11	37	33.01	3300	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	203	203	-	-	-	-	203	203
				4140											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 37								CELL	628	628	-	-	-	-15	628	613
38 - DÉMOCRATIE OU BARBARIE																
51	11	38	01.01	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité - Subventions pluriannuelles	4150	1.380	540	-	-	-	-	1.380	540
				4312				4322								
				4326												
51	11	38	01.02	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité - Subventions annuelles		270	270	-	-	-	-	270	270
51	11	38	12.01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	1221	351	351	-	-	-	-	351	351
51	11	38	12.02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l’abolition de l’esclavage et la commémoration de l’indépendance du Congo		-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	38	12.03	1211	1	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes		-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	38	33.02	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 38								CELL	2.001	1.161	-	-	-	-	2.001	1.161
Totaux PROGRAMME 3								CELL	30.703	31.972	-	-	-193	-208	30.510	31.764
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 3									30.703	31.972	-	-	-193	-208	30.510	31.764

PROGRAMME 5
CABINETS DISSOUS

50 - CHARGES LIÉES AUX CABINETS DISSOUS

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	50	11.03	1111	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	11	50	11.06	1111	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	114	114	-	-	-	-	114	114
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
51	11	50	12.02	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	20	20	-	-	-	-	20	20
				1250											
							Totaux Activité 50								
							CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
							Totaux PROGRAMME 5								
							CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
PROGRAMME 7															
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT															
70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSAIRES															
51	11	70	11.04	1111	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.568	1.568	-	-	34	34	1.602	1.602
				1112											
				1120											
				1131											
51	11	70	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125	125	-	-	-	-	125	125
51	11	70	12.02	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170	170	-	-	-	-	170	170
							Totaux Activité 70								
							CELL	1.863	1.863	-	-	34	34	1.897	1.897
							Totaux PROGRAMME 7								
							CELL	1.863	1.863	-	-	34	34	1.897	1.897

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 8
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS
FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

80 - CELLULE FISCALE															
51	11	80	11.01	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
51	11	80	12.01	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	80	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-
				7410											
				7422											
Totaux Activité 80															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES															
51	11	81	11.01	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
51	11	81	12.01	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement	50	50	-	-	-	-	50	50
51	11	81	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-
				7410											
				7422											
Totaux Activité 81															
						CELL		50	50	-	-	-	-	50	50
82 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AU SERVICE COMMUN D'AUDIT															
54	11	82	45.01	4534	4	CELL	Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.759	1.759	-	-	97	97	1.856	1.856
54	11	82	45.02	4534	4	CELL	Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	97	97	-	-	-97	-97	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 82									
		CELL	1.856	1.856	-	-	-	-	1.856
Totaux PROGRAMME 8									
CELL		1.906	1.906	-	-	-	-	1.906	1.906

PROGRAMME 9
PILOTAGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

90 - DÉPENSES DE TOUTES NATURES VISANT LA RÉALISATION D'ANALYSES DE DÉPENSES															
51	11	90	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	360	360	-	-	-	-	360	360
				1221											
				4430											
51	11	90	33.04	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	65	65	-	-	-	-	65	65
Totaux Activité 90															
							CELL	425	425	-	-	-	-	425	425
Totaux PROGRAMME 9															
							CELL	425	425	-	-	-	-	425	425
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11															
							CELL	455.475	436.834	-41.208	-40.616	27.871	28.414	442.138	424.632
							CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
							FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
Crédits Totaux division organique 11								903.079	884.438	-40.349	-39.757	28.272	28.815	891.002	873.496

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12
INFORMATIQUE

PROGRAMME 1
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES															
54	12	14	41.01	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	117.737	117.737	-	-	-	-	117.737	117.737
Totaux Activité 14															
CELL								117.737	117.737	-	-	-	-	117.737	117.737
15 - EXPERTISE NUMÉRIQUE															
54	12	15	01.05	1211 4140 7422	1	CELL	Dotation complémentaire à l'ETNIC - développements informatiques	5.300	5.300	-	-	-3.600	-3.600	1.700	1.700
54	12	15	01.06	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.08	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.09	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
52	12	15	01.10	0100 3432 4130 4140 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Stratégie numérique pour l'enseignement	11.100	11.100	-	-	-1.068	-1.068	10.032	10.032

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 15

CELL	16.400	16.400	-	-	-4.668	-4.668	11.732	11.732
------	--------	--------	---	---	--------	--------	--------	--------

Totaux PROGRAMME 1

CELL	134.137	134.137	-	-	-4.668	-4.668	129.469	129.469
------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CELL	134.137	134.137	-	-	-4.668	-4.668	129.469	129.469
------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - BIENS, SERVICES ET INDEMNITÉS															
54	13	01	12.20	1211 1221	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	31	31	-	-	-	-	31	31
Totaux Activité 01															
								CELL	31	31	-	-	-	31	31
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	31	31	-	-	-	31	31

PROGRAMME 1
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
54	13	11	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures administratives	27.295	27.295	-	-	-27	-27	27.268	27.268	
54	13	11	41.03	4130	3	CELL	Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	32.121	32.121	-	-	-	-	32.121	32.121	
Totaux Activité 11																
								CELL	59.416	59.416	-	-	-27	-27	59.389	59.389
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	59.416	59.416	-	-	-27	-27	59.389	59.389
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13																
								CELL	59.447	59.447	-	-	-27	-27	59.420	59.420

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET FONDS EUROPÉENS

PROGRAMME 1
RELATIONS INTERNATIONALES

11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL															
51	14	11	01.01	0100	3	CELL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	11	12.01	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	11	41.01	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	42.945	42.945	-	-	-	-	42.945	42.945
Totaux Activité 11															
CELL								42.945	42.945	-	-	-	-	42.945	42.945
12 - INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES															
51	14	12	12.71	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	12	33.02	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	10	-	-	-	-	-	10
				4534											
				4550											
51	14	12	33.03	4140	3	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 12															
CELL								-	10	-	-	-	-	-	10
13 - INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COCOF															
51	14	13	45.01	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	252	252	-	-	-	-	252	252
Totaux Activité 13															
CELL								252	252	-	-	-	-	252	252
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								43.197	43.207	-	-	-	-	43.197	43.207

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

ACTIONS RELATIVES AUX FONDS EUROPÉENS

22 - ACTIONS ET ÉTUDES DIVERSES

51	14	22	01.03	1211	4	CELL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	2.000	1.991	-	-	-	-	2.000	1.991
				3300											
51	14	22	12.11	1211	3	CELL	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	22	41.01	4130	3	CELL	Dotation à l'agence FSE	1.007	1.007	-	-	-29	-29	978	978
							Totaux Activité 22								
						CELL		3.007	2.998	-	-	-29	-29	2.978	2.969
							Totaux PROGRAMME 2								
						CELL		3.007	2.998	-	-	-29	-29	2.978	2.969

PROGRAMME 3

DIVERSES INITIATIVES INTERNATIONALES DANS LES
COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

30 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES -
RECHERCHES ET ENQUÊTES -PARTICIPATION AUX PROGRAMMES
EUROPÉENS

51	14	30	01.03	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	165	165	-	-	-31	-31	134	134
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
51	14	30	12.01	1211	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91	91	-	-	-	-	91	91
				1221											
				4534											
51	14	30	12.02	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	-	-	-	-	21	21
51	14	30	12.03	1211	4	CELL	Cotisations internationales et contributions	155	155	-	-	-	-	155	155
				3540											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	14	30	12.04	1211 1212 1221	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	100	100	-	-	-	-	100	100
51	14	30	41.03	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	325	325	-	-	-	-	325	325
51	14	30	41.31	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilitédans l'enseignement supérieur	3.477	3.477	-	-	-	-	3.477	3.477
51	14	30	43.01	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux Activité 30															
							CELL	4.371	4.371	-	-	-31	-31	4.340	4.340
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	4.371	4.371	-	-	-31	-31	4.340	4.340
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14															
							CELL	50.575	50.576	-	-	-60	-60	50.515	50.516

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CELL	755.483	737.075	-41.208	-40.616	23.131	23.674	737.406	720.133
CELNL	447.544	447.544	859	859	401	401	448.804	448.804
FBM	60	60	-	-	-	-	60	60

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION															
51	15	01	12.01	1211 1221	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux Activité 01															
								CELL	5	5	-	-	-	5	5
Totaux PROGRAMME 0								CELL	5	5	-	-	-	5	5

PROGRAMME 1
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET
SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE
DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES															
51	15	12	01.01	4534 3300 4290	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	33.952	33.952	-	-	-574	-574	33.378	33.378
51	15	12	01.02	3300	3	CELL	Provision pour Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	-	-	-	-	-	-	-	-
51	15	12	01.04	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l’entretien des installations	5.302	5.302	-	-	-	-	5.302	5.302
51	15	12	01.06	4534 4290	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808	1.808
51	15	12	12.01	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	38	38	-	-	-	-	38	38

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 12															
								CELL	39.292	39.292	-	-	-574	-574	38.718
								FBM	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808
13 - AIDE À LA JEUNESSE															
53	15	13	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.163	4.163	-	-	-9	-9	4.154	4.154
Totaux Activité 13								CELL	4.163	4.163	-	-	-9	-9	4.154
14 - MAISONS DE JUSTICE															
53	15	14	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	10.595	10.595	-	-	56	56	10.651	10.651
Totaux Activité 14								CELL	10.595	10.595	-	-	56	56	10.651
Totaux PROGRAMME 1								CELL	54.050	54.050	-	-	-527	-527	53.523
								FBM	1.000	1.000	-	-	808	808	1.808
Crédits Totaux Programme 1									55.050	55.050	-	-	281	281	55.331

PROGRAMME 2

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET
SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22 - MUSÉES															
51	15	22	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures culturelles	9.665	9.665	-	-	-17	-17	9.648	9.648
Totaux Activité 22								CELL	9.665	9.665	-	-	-17	-17	9.648
24 - DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE															
51	15	24	12.30	1211 1221 4140	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	196	278	-	-	-	-	196	278

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	15	24	33.21	3300	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	285	210	-	-	-	-	285	210
			4150												
			4430												
51	15	24	33.22	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	-	430	-	-	-	-	-	430
Totaux Activité 24															
CELL								481	918	-	-	-	-	481	918
27 - MAISON DE JEUNES															
53	15	27	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux Activité 27															
CELL								184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								10.330	10.767	-	-	-17	-17	10.313	10.750
PROGRAMME 3															
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT															
32 - CENTRES SPORTIFS															
54	15	32	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures sportives	16.895	16.895	-	-	-1.475	-1.475	15.420	15.420
Totaux Activité 32															
CELL								16.895	16.895	-	-	-1.475	-1.475	15.420	15.420
Totaux PROGRAMME 3															
CELL								16.895	16.895	-	-	-1.475	-1.475	15.420	15.420
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15															
CELL								81.280	81.717	-	-	-2.019	-2.019	79.261	79.698
FBM								1.000	1.000	-	-	808	808	1.808	1.808
Crédits Totaux division organique 15								82.280	82.717	-	-	-1.211	-1.211	81.069	81.506

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - FONCTIONNEMENT DE DIVERS SERVICES															
53	17	01	12.01	1211 1221	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	400	400	-	-	-	-	400	400
53	17	01	12.02	1211 1212 1221 1222 1250	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	1.319	1.297	-	-	-	630	1.319	1.927
Totaux Activité 01															
CELL								1.719	1.697	-	-	-	630	1.719	2.327
02 - ENERGIE															
53	17	02	12.03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130	130	-	-	-	-	130	130
53	17	02	12.04	1211	3	CELL	Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	703	749	-	-	-	-200	703	549
53	17	02	12.05	1211	3	CELL	Transfèrement	243	243	-	-	-	-	243	243
Totaux Activité 02															
CELL								1.076	1.122	-	-	-	-200	1.076	922
03 - FRAIS EXPOSÉS EN FAVEUR DES JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC															
53	17	03	12.29	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	03	12.32	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et au Centre Communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD)	2.112	2.112	-	-	-	-	2.112	2.112
				1212											
				1221											
				3432											
				3441											
53	17	03	12.33	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement (EMA)	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux Activité 03															
							CELL	2.122	2.122	-	-	-	-	2.122	2.122
04 - FORMATION															
53	17	04	12.01	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques professionnelles en matière d'aide à la jeunesse	45	45	-	-	-	-	45	45
53	17	04	12.33	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse	573	635	-	-	-	-	573	635
				1212											
				1221											
				1222											
Totaux Activité 04															
							CELL	618	680	-	-	-	-	618	680
05 - ACHAT DE MATÉRIEL															
53	17	05	74.01	1211	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131	131	-	-	-	193	131	324
				7410											
				7422											
Totaux Activité 05															
							CELL	131	131	-	-	-	193	131	324
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	5.666	5.752	-	-	-	623	5.666	6.375

PROGRAMME 1
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
11 - PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES															
53	17	11	12.35	1211 1222	3	CELL	Dépenses relatives aux actions en matière de prévention générale menées par les instances prévues dans le code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (Conseils de concertation intrasectorielle, Conseils de prévention et Collège de prévention)	65	65	-	-	-	-	65	65
53	17	11	12.37	1211 1212 1221 1222	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	86	86	-	-	1	-10	87	76
53	17	11	12.39	1211 1212	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	31	31	-	-	1	1	32	32
53	17	11	12.70	1211 1212 1221 1222	1	CELL	Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques professionnelles en matière d'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	11	33.08	3300 4150 4312 4322 4352 4353 4430 4511	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	643	643	-	-	5	4	648	647
53	17	11	33.17	3300 4353	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	-	-	-	-	224	224
53	17	11	33.18	3300 4430	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	96	96	-	-	-	-	96	96
Totaux Activité 11															
							CELL	1.145	1.145	-	-	7	-5	1.152	1.140
13 - AIDES À L'ADOPTION															
53	17	13	01.01	1211 3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	58	58	-	-	-	-	58	58

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	13	12.74	1211 1212 1221 1222	3	CELL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	223	223	-	-	-	-	223	223
53	17	13	33.05	3300 4140	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.079	1.079	-	-	-	16	1.079	1.095
Totaux Activité 13															
CELL								1.302	1.302	-	-	-	16	1.302	1.318
FBM								58	58	-	-	-	-	58	58
14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES															
53	17	14	01.02	3300	3	CELL	Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	14	01.05	3300	3	CELL	Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse	8.229	8.229	-2.180	-2.291	-	-632	6.049	5.306
53	17	14	12.20	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	96	96	-	-	-	-	96	96
53	17	14	33.04	3441 3200 3300 3431 3432 4140 4150 4312 4316 4322 4352 4353 4430 4511 4525 4526 4534 4535	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	6.548	6.548	-	-	-	-	6.548	6.548
53	17	14	33.07	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	-	-	-	-	152	152

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.10	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	1.558	1.558	-	-	11	11	1.569	1.569
				3432											
				3441											
				4120											
				4150											
				4312											
				4316											
				4322											
				4326											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.11	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.749	2.749	-	-	26	26	2.775	2.775
53	17	14	33.17	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	41.338	41.338	-	-	292	292	41.630	41.630
				4312											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.19	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	7.964	7.964	-	-	1.585	1.585	9.549	9.549
53	17	14	33.21	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.232	3.232	-	-	22	22	3.254	3.254
				3441											
				4120											
				4150											
				4312											
				4316											
				4322											
				4511											
				4525											
				4526											
				4535											
53	17	14	33.22	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	56	56	-	-	1	1	57	57
				3432											
				4352											
				4353											
				4525											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.23	3431 3441	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	7.825	7.825	-	-	53	53	7.878	7.878
53	17	14	33.24	3300 3431	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	29.961	29.961	255	255	128	128	30.344	30.344
53	17	14	33.25	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.309	1.309	-	-	9	9	1.318	1.318
53	17	14	33.27	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	67	67	-	-	1	1	68	68
53	17	14	33.28	3300 4312 4352 4353	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	264.094	264.094	1.487	1.487	1.794	1.794	267.375	267.375
53	17	14	33.32	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	308	308	-	-	3	3	311	311
53	17	14	33.33	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	35	35	-	-	1	1	36	36
53	17	14	33.35	3300 4312 4352 4353	3	CELL	Subventions non marchand	4.850	4.850	-	-	-72	-72	4.778	4.778
53	17	14	33.36	3300 4150 4312 4352 4430 4511	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	2.155	2.155	-	-	-	-	2.155	2.155
53	17	14	33.37	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.741	1.741	-	-	-	-	1.741	1.741
53	17	14	33.40	3300 3132	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social	369	369	-	-	-	-	369	369
53	17	14	33.41	3300 4352 4353	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément	676	676	-	-	-	-	676	676

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.42	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement	63.112	63.112	969	969	470	470	64.551	64.551
				4352											
				4353											
53	17	14	33.43	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent	2.999	2.999	-	-	21	21	3.020	3.020
				4312											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.44	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.407	1.407	-	-	10	10	1.417	1.417
				4353											
53	17	14	33.45	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO)	1.109	1.109	-	-	-	-	1.109	1.109
				4352											
53	17	14	33.47	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre du plan MENA	6.614	6.614	-	-	148	-194	6.762	6.420
53	17	14	81.01	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 14															
						CELL		454.005	454.005	531	420	4.503	3.529	459.039	457.954
						FBM		6.548	6.548	-	-	-	-	6.548	6.548
15 - ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES															
53	17	15	12.01	1211	3	CELL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
				4150											
53	17	15	33.06	1211	3	CELL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	39	39	100	100	-	-	139	139
				1221											
Totaux Activité 15															
						CELL		39	39	100	100	-	-	139	139
18 - JEUNES À LA CROISÉE DES SECTEURS															
53	17	18	33.01	3300	3	CELL	Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500	500	-	-	-	-	500	500
				4352											
53	17	18	33.02	3300	3	CELL	Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268	1.268	-1.268	-1.157	-	-	-	111
				4353											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 18									
	CELL	1.768	1.768	-1.268	-1.157	-	-	500	611
Totaux PROGRAMME 1									
	CELL	458.259	458.259	-637	-637	4.510	3.540	462.132	461.162
	FBM	6.606	6.606	-	-	-	-	6.606	6.606
Crédits Totaux Programme 1									
		464.865	464.865	-637	-637	4.510	3.540	468.738	467.768
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17									
	CELL	463.925	464.011	-637	-637	4.510	4.163	467.798	467.537
	FBM	6.606	6.606	-	-	-	-	6.606	6.606
Crédits Totaux division organique 17									
		470.531	470.617	-637	-637	4.510	4.163	474.404	474.143

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18
MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - ADMINISTRATION CENTRALE															
53	18	01	12.01	1211 1221 1250	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	81	81	-	-	-	-	81	81
53	18	01	74.01	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	-	-	-	-	18	18
Totaux Activité 01															
						CELL		99	99	-	-	-	-	99	99
02 - MAISONS DE JUSTICE															
53	18	02	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	87	349	-	-	-	-111	87	238
Totaux Activité 02															
						CELL		87	349	-	-	-	-111	87	238
03 - FORMATION															
53	18	03	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	389	389	-	-	-	-	389	389
Totaux Activité 03															
						CELL		389	389	-	-	-	-	389	389
Totaux PROGRAMME 0															
						CELL		575	837	-	-	-	-111	575	726

PROGRAMME 1
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

11 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT															
53	18	11	01.01	1211	1	FBM	Dépenses de fonctionnement - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses relatives à du matériel de surveillance électronique perdu ou détérioré	100	100	-	-	-	-	100	100

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	18	11	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	130	1.655	-	-	-	-	130	1.655
53	18	11	34.01	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	3.203	3.203	-	-	-	-	3.203	3.203
53	18	11	74.01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
				7422											
Totaux Activité 11															
								CELL	3.333	4.858	-	-	-	-	3.333
								FBM	100	100	-	-	-	-	100
Totaux PROGRAMME 1															
								FBM	100	100	-	-	-	-	100
								CELL	3.333	4.858	-	-	-	-	3.333
Crédits Totaux Programme 1								3.433	4.958	-	-	-	-	3.433	4.958

PROGRAMME 3
PARTENARIATS

31 - MISSIONS DU DÉCRET DU 13 OCTOBRE 2016

53	18	31	33.12	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.244	1.241	-	-	-	3	1.244	1.244
				4170											
53	18	31	33.13	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.180	4.169	-	-	-	11	4.180	4.180
				4322											
53	18	31	33.14	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.668	5.653	-	-	-	15	5.668	5.668
				4322											
53	18	31	33.15	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	6.851	6.832	-	-	-	19	6.851	6.851
				4322											
53	18	31	33.16	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.734	1.730	-	-	-	4	1.734	1.734
53	18	31	33.17	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.792	3.782	-	-	-	10	3.792	3.792
Totaux Activité 31															
								CELL	23.469	23.407	-	-	-	62	23.469

32 - SUBVENTIONS PROJETS PARTICULIERS

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	18	32	01.01	3300	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aideaux justiciables	-	-	-	-	-	-	-	-
53	18	32	01.02	3300	3	CELL	Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre du livre 8 du décret du 5 octobre 2023 introduisant le Code de la justice communautaire	280	280	-	-	-	-	280	280
53	18	32	01.03	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	-	-	-	-	-	-	-	-
53	18	32	33.02	3300	3	CELL	Formation à la gestion des urgences collectives	-	-	-	-	-	-	-	-
53	18	32	33.12	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	605	605	227	227	119	54	951	886
Totaux Activité 32															
								CELL	885	885	227	227	119	54	1.231
								FBM	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 3															
								CELL	24.354	24.292	227	227	119	116	24.700
								FBM	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 3								24.354	24.292	227	227	119	116	24.700	24.635
PROGRAMME 4															
INITIATIVES DIVERSES															
41 - FONDS EUROPÉENS															
53	18	41	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement - Dépenses dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	-	37	-	-	-	-	-	37
Totaux Activité 41															
								CELL	-	37	-	-	-	-	37
Totaux PROGRAMME 4															
								CELL	-	37	-	-	-	-	37
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18															
								CELL	28.262	30.024	227	227	119	5	28.608
								FBM	100	100	-	-	-	100	100

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Crédits Totaux division organique 18								28.362	30.124	227	227	119	5	28.708	30.356

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 19
ENFANCE

PROGRAMME 1
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE															
53	19	11	01.01	1211	1	CELL	Politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				4140											
				4322											
53	19	11	01.03	0100	3	CELL	Provision dérive barémique	1.800	1.800	-	-	-	-	1.800	1.800
53	19	11	41.01	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	604.028	604.028	-	-	5.267	5.267	609.295	609.295
53	19	11	41.02	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	35.318	35.318	-	-	680	680	35.998	35.998
53	19	11	41.03	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	27.685	27.685	-	-	409	409	28.094	28.094
53	19	11	41.04	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	5.014	5.014	-	-	74	74	5.088	5.088
53	19	11	41.05	4140	3	CELL	Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.817	20.817	-	-	307	307	21.124	21.124
53	19	11	41.06	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	49.435	49.435	6.188	6.188	874	874	56.497	56.497
53	19	11	41.07	4130	3	CELL	Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.600	1.600	-	-	-	-	1.600	1.600
				4140											
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
53	19	11	41.08	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	15.140	15.140	-	-	223	223	15.363	15.363
53	19	11	41.09	4140	3	CELL	Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 11															
						CELL	760.837	760.837	6.188	6.188	7.834	7.834	774.859	774.859	
Totaux PROGRAMME 1															
						CELL	760.837	760.837	6.188	6.188	7.834	7.834	774.859	774.859	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21 - POLITIQUE ET ACCUEIL

53	19	21	33.01	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38	38	-	-	-	-	38	38	
53	19	21	33.02	1211	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance	102	101	-	-	-5	-5	97	96	
				3300												
				4322												
				4352												
				4534												
				7422												
Totaux Activité 21																
								CELL	140	139	-	-	-5	-5	135	134
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	140	139	-	-	-5	-5	135	134
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19																
								CELL	760.977	760.976	6.188	6.188	7.829	7.829	774.994	774.993

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20

CULTURE (HORS ÉDUCATION PERMANENTE, JEUNESSE, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA)

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE															
51	20	01	12.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	3.730	3.730	-	-	-	-	3.730	3.730
				1212											
				1221											
				1222											
				4140											
Totaux Activité 01															
						CELL		3.730	3.730	-	-	-	-	3.730	3.730
02 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE															
51	20	02	74.01	7410	3	CELL	Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	365	365	-	-	-	-	365	365
				1211											
				7422											
Totaux Activité 02															
						CELL		365	365	-	-	-	-	365	365
03 - DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE															
51	20	03	12.02	1211	3	CELL	Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	252	252	-	-	-	-	252	252
Totaux Activité 03															
						CELL		252	252	-	-	-	-	252	252
05 - DOTATION COCOF															
51	20	05	45.01	4511	3	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 05

CELL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

Totaux PROGRAMME 0

CELL	14.448	14.448	-	-	-	-	14.448	14.448
------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

PROGRAMME 1

ACTIVITÉS ET SOUTIENS DE NATURE TRANSVERSALE

11 - EMPLOI

51	20	11	01.01	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	69.352	69.352	-69.306	-69.306	1.025	1.025	1.071	1.071
51	20	11	11.06	3132 3300	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500
51	20	11	30.06	3300	3	CELL	Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950	950	-	-	-	-	950	950
51	20	11	33.01	3300	3	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	188	188	-	-	-	-	188	188
51	20	11	33.02	3300	3	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	283	283	-	-	-	-	283	283

Totaux Activité 11

CELL	74.273	74.273	-69.306	-69.306	1.025	1.025	5.992	5.992
------	--------	--------	---------	---------	-------	-------	-------	-------

12 - ACCORDS DE COOPÉRATION

51	20	12	31.01	1211 1221 3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	-	-	-	-	150	150
51	20	12	31.02	3132 3300	3	CELL	Mise en oeuvre d'accords et programmes de coopération culturelle (UE, INT)	233	233	-	-	-	-	233	233

Totaux Activité 12

CELL	383	383	-	-	-	-	383	383
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
13 - INDEMNITÉS DE PRÉSENCE															
51	20	13	12.03	1211	3	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	349	349	-	-	-	-	349	349
Totaux Activité 13															
CELL								349	349	-	-	-	-	349	349
14 - SOUTIEN TRANSVERSAL AU SECTEUR CULTUREL															
51	20	14	12.01	1211	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	-	-	-	-	-	-	-	-
51	20	14	33.01	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	364	364	-	-	-	-	364	364
51	20	14	33.02	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux Activité 14															
CELL								414	414	-	-	-	-	414	414
15 - PROVISIONS															
51	20	15	01.01	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	20	15	01.02	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	6.695	7.225	-	-	7	7	6.702	7.232
				1221											
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											
				4430											
				7422											
Totaux Activité 15															
CELL								6.695	7.225	-	-	7	7	6.702	7.232
16 - CONVENTIONS & CP															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	20	16	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	4.300	6.461	-	-	-	-	4.300	6.461
Totaux Activité 16															
CELL								4.300	6.461	-	-	-	-	4.300	6.461
17 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	17	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982	2.982	-	-	-	-	2.982	2.982
Totaux Activité 17															
CELL								2.982	2.982	-	-	-	-	2.982	2.982
18 - AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS															
51	20	18	52.21	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	-	-	-	-	-	-	-	-
51	20	18	63.51	6311	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 18															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
19 - FONDS BUDGÉTAIRE NANINNE															
51	20	19	12.32	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux Activité 19															
FBM								100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								89.396	92.087	-69.306	-69.306	1.032	1.032	21.122	23.813
FBM								100	100	-	-	-	-	100	100
Crédits Totaux Programme 1								89.496	92.187	-69.306	-69.306	1.032	1.032	21.222	23.913
PROGRAMME 2															
ARTS VIVANTS															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
20 - CONVENTIONS & CP															
51	20	20	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	3	70.009	-	-	-	-	3	70.009
Totaux Activité 20															
						CELL		3	70.009	-	-	-	-	3	70.009
21 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	21	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	190	70	20	-	-	-	210	70
Totaux Activité 21															
						CELL		190	70	20	-	-	-	210	70
22 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	22	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.388	4.388	-	-	-	-	4.388	4.388
Totaux Activité 22															
						CELL		4.388	4.388	-	-	-	-	4.388	4.388
23 - FACULTATIF															
51	20	23	33.00	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35	35	-	-	-	-	35	35
Totaux Activité 23															
						CELL		35	35	-	-	-	-	35	35
24 - AB NOMINATIFS ARTS VIVANTS															
51	20	24	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	-	8.924	-	-	300	300	300	9.224
51	20	24	33.02	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	-	7.190	-	-	-	-	-	7.190
51	20	24	33.03	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	-	4.591	-	-	-	-	-	4.591
51	20	24	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	-	3.261	-	-	-	-	-	3.261
51	20	24	33.05	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	-	2.610	-	-	-	-	-	2.610
51	20	24	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	-	2.343	-	-	-	-	-	2.343
51	20	24	33.07	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	209	209	-	-	-	-	209	209

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 24									
		CELL	209	29.128	-	-	300	300	509
Totaux PROGRAMME 2									
CELL		4.825	103.630	20	-	300	300	5.145	103.930

PROGRAMME 3
MUSIQUES

30 - CONVENTIONS & CP															
51	20	30	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	-	15.317	-	-	-	-	-	15.317
Totaux Activité 30								CELL	-	15.317	-	-	-	-	15.317

31 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	31	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 31								CELL	-	-	-	-	-	-	-

32 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	32	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.684	1.684	-	-	-	-	1.684	1.684
Totaux Activité 32								CELL	1.684	1.684	-	-	-	1.684	1.684

33 - AB NOMINATIFS MUSIQUE															
51	20	33	33.01	4140	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	-	19.774	-	-	-	-	-	19.774
51	20	33	33.02	3300 4140	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	-	11.879	-	-	-	-	-	11.879
51	20	33	33.03	4140	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	-	2.005	-	-	-	-	-	2.005
51	20	33	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	-	1.219	-	-	-	-	-	1.219
51	20	33	33.05	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	-	847	-	-	-	-	-	847

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 33															
CELL								-	35.724	-	-	-	-	-	35.724
Totaux PROGRAMME 3															
CELL								1.684	52.725	-	-	-	-	1.684	52.725
PROGRAMME 4															
PATRIMOINES CULTURELS															
40 - CONVENTIONS & CP															
51	20	40	33.01	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	20.198	14.802	454	-	7.528	243	28.180	15.045
Totaux Activité 40															
CELL								20.198	14.802	454	-	7.528	243	28.180	15.045
41 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	41	33.02	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	280	771	-	-	375	-81	655	690
Totaux Activité 41															
CELL								280	771	-	-	375	-81	655	690
42 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	42	33.02	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	120	107	-	-	-	-	120	107
Totaux Activité 42															
CELL								120	107	-	-	-	-	120	107
43 - FACULTATIF															
51	20	43	33.03	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 43															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
44 - INVESTISSEMENTS															
51	20	44	74.21	7410	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63	63	-	-	-	-	63	63
Totaux Activité 44															
CELL								63	63	-	-	-	-	63	63
45 - AB NOMINATIFS PATRIMOINES CULTURELS															
51	20	45	33.01	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739	1.739	-	-	-	-	1.739	1.739
51	20	45	33.02	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	-	1.544	-	-	-	-	-	1.544
51	20	45	33.03	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	4.753	930	-	-	-	13	4.753	943
51	20	45	33.04	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	3.451	564	-	-	-	-	3.451	564
51	20	45	33.05	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	-	610	-	-	-	47	-	657
51	20	45	33.06	4550	3	CELL	Mundaneum	-	542	-	-	-	-	-	542
Totaux Activité 45															
CELL								9.943	5.929	-	-	-	60	9.943	5.989
46 - MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT															
51	20	46	41.30	4130	3	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.328	1.328	-	-	23	23	1.351	1.351
Totaux Activité 46															
CELL								1.328	1.328	-	-	23	23	1.351	1.351
Totaux PROGRAMME 4															
CELL								31.932	23.000	454	-	7.926	245	40.312	23.245

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
ARTS PLASTIQUES

51 - CONVENTIONS & CP																
51	20	51	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	6.798	4.292	-	-	748	-	7.546	4.292	
Totaux Activité 51																
								CELL	6.798	4.292	-	-	748	-	7.546	4.292
52 - AIDES PONCTUELLES																
51	20	52	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.334	1.334	-	-	-	-	1.334	1.334	
				3450												
				4322												
Totaux Activité 52																
								CELL	1.334	1.334	-	-	-	-	1.334	1.334
53 - FACULTATIF																
51	20	53	74.21	7450	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	153	153	-	-	-	-	153	153	
Totaux Activité 53																
								CELL	153	153	-	-	-	-	153	153
54 - MUSÉE DES ARTS CONTEMPORAINS DU GRAND HORNU																
51	20	54	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	-	2.014	-	-	-	-	-	2.014	
Totaux Activité 54																
								CELL	-	2.014	-	-	-	-	-	2.014
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	8.285	7.793	-	-	748	-	9.033	7.793

PROGRAMME 6
LANGUES, LETTRES ET LIVRE

61 - AIDES PLURIANNUELLES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	20	61	33.02	3300 3132 3530	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.856	3.487	-	-	3.959	24	6.815	3.511
Totaux Activité 61															
							CELL	2.856	3.487	-	-	3.959	24	6.815	3.511
62 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	62	33.02	3300 3132 3450 3530 3560 4312 4322	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.570	2.570	-	-	-	-	2.570	2.570
Totaux Activité 62															
							CELL	2.570	2.570	-	-	-	-	2.570	2.570
63 - PRÊTS AUX ÉDITEURS ET LIBRAIRES															
51	20	63	81.03	8112	3	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124	124	-	-	-	-	124	124
Totaux Activité 63															
							CELL	124	124	-	-	-	-	124	124
64 - AB NOMINATIFS LANGUES, LETTRES ET LIVRE															
51	20	64	12.01	1211 4140	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu du Décret du 4 février 1993	121	121	-	-	-	-	121	121
51	20	64	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 64															
							CELL	121	121	-	-	-	-	121	121
Totaux PROGRAMME 6															
							CELL	5.671	6.302	-	-	3.959	24	9.630	6.326

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 7
ACTION CULTURELLE TERRITORIALE

70 - CONVENTIONS & CP CENTRES CULTURELS																	
51	20	70	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	57.610	32.372	17.306	15.486	16.804		1	91.720	47.859	
Totaux Activité 70																	
								CELL	57.610	32.372	17.306	15.486	16.804		1	91.720	47.859
71 - CONVENTIONS & CP BIBLIOTHÈQUES																	
51	20	71	33.00	3300 4312 4322	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	41.114	23.975	1.514	4.837	-26.949		163	15.679	28.975	
Totaux Activité 71																	
								CELL	41.114	23.975	1.514	4.837	-26.949		163	15.679	28.975
72 - CONVENTIONS & CP CEC ET PAA																	
51	20	72	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	5.536	5.292	4.376	3.215	1.050		-	10.962	8.507	
Totaux Activité 72																	
								CELL	5.536	5.292	4.376	3.215	1.050		-	10.962	8.507
73 - AIDES PLURIANNUELLES																	
51	20	73	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	2.193	1.325	342	-	-		-	2.535	1.325	
Totaux Activité 73																	
								CELL	2.193	1.325	342	-	-		-	2.535	1.325
74 - AIDES FACULTATIVES																	
51	20	74	33.00	3300 4322	3	CELL	Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	162	162	-	-	-		-	162	162	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 74								CELL	162	162	-	-	-	-	162	162
75 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES																
51	20	75	52.11	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	125	125	-	-	-	-	125	125	
Totaux Activité 75								CELL	125	125	-	-	-	-	125	125
76 - POINTCULTURE																
51	20	76	33.01	4140 4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	3.640	3.640	1.153	1.153	-	-	4.793	4.793	
51	20	76	33.02	3300 4314	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	150	150	-	-	-	-	150	150	
Totaux Activité 76								CELL	3.790	3.790	1.153	1.153	-	-	4.943	4.943
77 - FONDS DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉS																
51	20	77	43.11	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 77								CELL	100	100	-	-	-	-	100	100
78 - FONDS BUDGÉTAIRE LA MARLAGNE																
51	20	78	01.01	1211 1221	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter"	70	70	-	-	-	-	70	70	
Totaux Activité 78								FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
79 - FONDS BUDGÉTAIRE CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE																

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	20	79	12.11	1211 1221	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	172	172	-	-	-	-	172	172
Totaux Activité 79															
FBM								172	172	-	-	-	-	172	172
Totaux PROGRAMME 7															
CELL								110.630	67.141	24.691	24.691	-9.095	164	126.226	91.996
FBM								242	242	-	-	-	-	242	242
Crédits Totaux Programme 7								110.872	67.383	24.691	24.691	-9.095	164	126.468	92.238
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20															
CELL								266.871	367.126	-44.141	-44.615	4.870	1.765	227.600	324.276
FBM								342	342	-	-	-	-	342	342
Crédits Totaux division organique 20								267.213	367.468	-44.141	-44.615	4.870	1.765	227.942	324.618

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET
ALPHABÉTISATION

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE															
51	23	11	33.29	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 11															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
12 - ALPHABÉTISATION															
51	23	12	33.35	3300	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	23	12	33.39	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 12															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-

PROGRAMME 2
JEUNESSE

21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
53	23	21	01.01	0100	3	CELL	Projets européens et internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	23	21	12.30	1211 1221	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	88	88	-	-	-	-	88	88
53	23	21	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	281	281	-	-	4	4	285	285
53	23	21	33.03 4312	3300	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues - conventions pluriannuelles	923	592	-	-	-	-	923	592
53	23	21	33.04 4150 4322 4430	3300	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	863	863	-	-	-	-	863	863
53	23	21	33.05 4322	3300	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	50	50	-	-	-	-	50	50
53	23	21	33.06	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	-	20	-	-	-	-	-	20
53	23	21	33.07	3300	3	CELL	Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300	300	-	-	-	-	300	300
53	23	21	33.08	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180	180	-	-	-	-	180	180
Totaux Activité 21															
CELL								2.685	2.374	-	-	4	4	2.689	2.378
23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL															
53	23	23	33.01	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	26.822	26.822	14.698	14.698	396	396	41.916	41.916
53	23	23	33.02	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	35.473	34.811	16.639	16.639	524	514	52.636	51.964
53	23	23	33.20	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	575	575	134	134	9	9	718	718
53	23	23	52.01	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	-	-	-	-	726	726

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	23	23	52.02	3300	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114	114	-	-	-	-	114	114
53	23	23	52.03	3300	1	CELL	Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 23															
							CELL	63.710	63.048	31.471	31.471	929	919	96.110	95.438
24 - BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE															
53	23	24	45.01	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse	45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux Activité 24															
							CELL	45	45	-	-	-	-	45	45
25 - FORMATION DES ANIMATEURS															
53	23	25	33.10	3300	3	CELL	Subventions pluriannuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	-	145	-	-	-	-	-	145
53	23	25	33.11	3300	3	CELL	Subvention pluriannuelle pour la formation des animateurs volontaires	-	14	-	-	-	-	-	14
53	23	25	33.12	3300	3	CELL	Subventions annuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	1.511	1.511	-	-	-	-	1.511	1.511
Totaux Activité 25															
							CELL	1.511	1.670	-	-	-	-	1.511	1.670
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	67.951	67.137	31.471	31.471	933	923	100.355	99.531

PROGRAMME 3
ÉDUCATION PERMANENTE

31 - ACTIVITÉS DU SERVICE															
51	23	31	12.40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	-	-	-	-	39	39
51	23	31	33.06	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée et indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	29.657	43.037	37.459	37.341	-	-	67.116	80.378
51	23	31	33.08	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	23	31	33.10	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Éducation permanente	-	365	-	-	-	-	-	365
51	23	31	33.27	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	120	482	-	-	-	-	120	482
51	23	31	33.30	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	626	626	94	94	-	-	720	720
Totaux Activité 31															
							CELL	30.442	44.549	37.553	37.435	-	-	67.995	81.984
35 - COMMISSION DES SÉNIORS															
51	23	35	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	-	55	-	-	-	-	-	55
Totaux Activité 35															
							CELL	-	55	-	-	-	-	-	55
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	30.442	44.604	37.553	37.435	-	-	67.995	82.039
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23															
							CELL	98.393	111.741	69.024	68.906	933	923	168.350	181.570

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL															
54	25	11	01.01	1211	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-
				0330											
				3132											
				3200											
				4140											
				4150											
				4430											
				5210											
54	25	11	01.02	3132	3	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				5112											
				5210											
Totaux Activité 11															
								CELL	-	-	-	-	-	-	-
								FBM	-	-	-	-	-	-	-
12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL															
54	25	12	41.03	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-
54	25	12	41.04	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751	3.751	-	-	-	-	3.751	3.751
Totaux Activité 12															
								CELL	3.751	3.751	-	-	-	3.751	3.751
13 - ORGANISMES D'AUDIOVISUEL															
54	25	13	31.01	3132	1	CELL	Subventions diverses aux organismes privés belges d'audiovisuel	2.087	1.948	-	-	-	-	2.087	1.948
54	25	13	33.01	4140	1	CELL	Subvention à l'opérateur en charge de la pérennisation du patrimoine audiovisuel	2.144	2.144	-	-	-	-	2.144	2.144

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	25	13	35.01	3530	1	CELL	Subventions diverses aux organismes privés européens d'audiovisuel	701	701	-	-	-	-	701	701
51	25	13	52.24	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136	136	-	-	-	-	136	136
Totaux Activité 13															
							CELL	5.068	4.929	-	-	-	-	5.068	4.929
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	8.819	8.680	-	-	-	-	8.819	8.680
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 1								8.819	8.680	-	-	-	-	8.819	8.680
PROGRAMME 2															
CINÉMA ET VIDÉO															
21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE															
54	25	21	33.06	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	38	63	-	-	-38	-50	-	13
51	25	21	33.07	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	1.208	1.208	-	-	1.208	1.208
51	25	21	41.03	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.672	24.672	-	-	-	-	24.672	24.672
Totaux Activité 21															
							CELL	24.710	24.735	1.208	1.208	-38	-50	25.880	25.893
23 - POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL															
54	25	23	33.02	3300 3200	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 23															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	24.710	24.735	1.208	1.208	-38	-50	25.880	25.893

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3
RADIO ET TÉLÉVISION

31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF															
54	25	31	41.01	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	350.819	350.819	-	-	-	-	350.819	350.819
54	25	31	41.02	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050	4.050	-	-	-	-	4.050	4.050
54	25	31	41.03	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	13.956	13.956	-	-	-407	-407	13.549	13.549
51	25	31	41.04	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700	700	-	-	-	-	700	700
54	25	31	41.05	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.230	1.230	-	-	-	-	1.230	1.230
54	25	31	41.07	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	10.897	10.897	-	-	-	-	10.897	10.897
Totaux Activité 31															
						CELL		381.652	381.652	-	-	-407	-407	381.245	381.245
32 - EXPÉRIMENTATIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DIRECTE PAR SATELLITE															
54	25	32	81.05	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310
Totaux Activité 32															
						CELL		8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310
33 - SOUTIEN AUX MÉDIAS DE PROXIMITÉ															
54	25	33	31.32	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	5.632	5.632	-	-	5.632	5.632
54	25	33	33.10	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité	10.000	10.185	-	-	120	120	10.120	10.305
54	25	33	33.11	3300	3	CELL	Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	-	255	-	-	-	-	-	255
54	25	33	33.13	3132	3	CELL	Subvention au réseau des médias de proximité	34	139	-	-	-	-	34	139

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	25	33	33.14	3132	1	CELL	Subventions diverses pour les médias de proximité	-	1.091	-	-	-	-120	-	971
				3300											
54	25	33	52.01	5112	1	CELL	Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	-	347	347
				5210											
54	25	33	52.02	5112	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	1.200	400	-	-	-	-	1.200	400
				5210											
Totaux Activité 33															
CELL								11.581	12.417	5.632	5.632	120	-	17.333	18.049
34 - AIDE À LA CRÉATION RADIOPHONIQUE															
54	25	34	31.01	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
54	25	34	31.02	3132	3	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64	64	-	-	-	-	64	64
				3300											
Totaux Activité 34															
CELL								64	64	-	-	-	-	64	64
FBM								1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
35 - FRÉQUENCE RADIO DIFFUSION															
54	25	35	33.01	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	-	-	-	-	-
54	25	35	51.01	3132	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				5112											
				5210											
Totaux Activité 35															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 3															
CELL								401.607	402.443	5.632	5.632	-287	-407	406.952	407.668
FBM								1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
Crédits Totaux Programme 3								402.835	403.671	5.632	5.632	-71	-191	408.396	409.112

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4															
PRESSE															
41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION															
54	25	41	31.01	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.966	12.966	-	-	36	36	13.002	13.002
54	25	41	32.02	3200	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	-	275	-	-	-	-	-	275
				3300											
54	25	41	32.03	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	541	540	-	-	-	-	541	540
54	25	41	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	-	-	-	-	184	184
54	25	41	33.05	3300	3	CELL	Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	171	191	-	-	1	-	172	191
54	25	41	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	270	619	-	-	2	1	272	620
Totaux Activité 41															
							CELL	14.132	14.775	-	-	39	37	14.171	14.812
Totaux PROGRAMME 4															
							CELL	14.132	14.775	-	-	39	37	14.171	14.812
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25															
							CELL	449.268	450.633	6.840	6.840	-286	-420	455.822	457.053
							FBM	1.228	1.228	-	-	216	216	1.444	1.444
Crédits Totaux division organique 25								450.496	451.861	6.840	6.840	-70	-204	457.266	458.497

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26
SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - BIENS ET SERVICES															
54	26	01	12.01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	42	42	-	-	-	-	42	42
Totaux Activité 01															
						CELL		42	42	-	-	-	-	42	42
02 - FOURNITURES															
54	26	02	12.02	1211 1221 1250 4535 4540	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, for	270	270	-	-	-	-	270	270
Totaux Activité 02															
						CELL		270	270	-	-	-	-	270	270
03 - ENERGIE															
54	26	03	12.03	1211 4140	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	505	505	-	-	-	-	505	505
Totaux Activité 03															
						CELL		505	505	-	-	-	-	505	505
04 - MATÉRIEL DURABLE															
54	26	04	74.01	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20	20	-	-	-	-	20	20

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

								Totaux Activité 04									
								CELL	20	20	-	-	-	-	20	20	
								05 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES									
54	26	05	12.23	1211	3	CELL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	8	8	-	-	-	-	8	8		
								Totaux Activité 05									
								CELL	8	8	-	-	-	-	8	8	
								07 - ASSURANCES									
54	26	07	12.27	1211	1	CELL	Paiement des polices d'assurance	53	75	-	-	-	-	53	75		
								Totaux Activité 07									
								CELL	53	75	-	-	-	-	53	75	
								Totaux PROGRAMME 0									
								CELL	898	920	-	-	-	-	898	920	

PROGRAMME 1															
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT															
14 - CENTRES SPORTIFS															
54	26	14	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				4140											
				4430											
Totaux Activité 14															
								CELL	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
								CELL	-	-	-	-	-	-	-

PROGRAMME 2															
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT															
21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	21	12.30	1112 1211 1221 4140 4534	3	CELL	Promotion du sport	592	592	-	-	-	-	592	592
54	26	21	33.01	3300 4140 4322 4430	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	569	700	-	-	-	-	569	700
54	26	21	33.02	3300 4322	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	81	81	-	-	-	-	81	81
54	26	21	33.03	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	-	-	-	-	-	-	-	-
54	26	21	41.01	4130	3	CELL	Dotation au SACA Sport	2.840	2.840	-	-	-	-	2.840	2.840
Totaux Activité 21															
							CELL	4.082	4.213	-	-	-	-	4.082	4.213
22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT															
54	26	22	12.32	1211 3441 3510	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux Activité 22															
							CELL	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	4.132	4.263	-	-	-	-	4.132	4.263
PROGRAMME 3															
SUBVENTIONS DIVERSES															
31 - SUBVENTIONS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU															
54	26	31	11.01	1111 1112 1120	3	CELL	Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270	1.270	-	-	-	-	1.270	1.270

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	31	33.07	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	400	900	-	-	-	-	400	900
Totaux Activité 31															
						CELL		1.670	2.170	-	-	-	-	1.670	2.170
35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS															
54	26	35	33.03	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	935	935	299	299	17	17	1.251	1.251
54	26	35	33.07	1211 3300	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	50	50	-	-	-	-	50	50
54	26	35	33.11	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Sport pour tous	110	110	-	-	-	-	110	110
54	26	35	33.15	1211	3	CELL	Promotion du sport chez les jeunes	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
54	26	35	33.16	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150	150	-	-	-	-	150	150
54	26	35	33.18	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	-	-	-	-	5.084	5.084
54	26	35	33.19	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	-	85	-	-	-	-	-	85
54	26	35	33.20	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	8.487	8.487	2.421	2.421	151	151	11.059	11.059
54	26	35	33.21	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	12.457	12.457	-	-	-	-	12.457	12.457
54	26	35	33.22	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	266	266	15	15	5	5	286	286

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	35	33.23	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	281	281	88	88	5	5	374	374
54	26	35	33.24	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	540	540	182	182	10	10	732	732
54	26	35	33.25	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	93	93	-	-	249	249
54	26	35	33.26	3300	3	CELL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
54	26	35	33.27	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-	-	-	165	165
54	26	35	33.28	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491	541	-	-	-	-	491	541
54	26	35	33.30	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.295	3.295	-	-	-	-	3.295	3.295
54	26	35	33.32	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	-	822	-	-	-	18	-	840
54	26	35	33.33	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.519	2.515	-	-	45	45	2.564	2.560
54	26	35	52.01	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.370	1.370	-	-	-	-	1.370	1.370
54	26	35	52.10	5210 6151 6321 6410	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	-	-	-	-	250	250
54	26	35	63.01	6311 6321	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	113	113	-	-	-	-	113	113
							Totaux Activité 35								
							CELL	38.719	39.672	3.098	3.098	233	251	42.050	43.021

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

36 - SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ÉVALUATION - LUTTE ANTIDOPAGE

54	26	36	12.36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	40	40
54	26	36	33.02	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20	20	-	-	-	-	20	20

Totaux Activité 36

CELL	60	60	-	-	-	-	60	60
-------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

37 - SUBVENTIONS LIÉES AUX ASBL EN COPROPRIÉTÉ

54	26	37	44.01	4430	4	CELL	Subvention liée à la convention de sortie de l'ULB de la copropriété et de la gestion du Centre sportif de la Forêt de Soignes	-	74	-	-	-	-	-	74
----	----	----	-------	------	---	------	--	---	----	---	---	---	---	---	----

Totaux Activité 37

CELL	-	74	-	-	-	-	-	74
-------------	----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

Totaux PROGRAMME 3

CELL	40.449	41.976	3.098	3.098	233	251	43.780	45.325
-------------	---------------	---------------	--------------	--------------	------------	------------	---------------	---------------

**PROGRAMME 4
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS**

41 - DÉPENSES DE TOUTE NATURE POUR LES INSTALLATIONS

54	26	41	12.01	1211	3	CELL	Dépenses d'entretien de garantie totale des installations sportives	1.522	1.507	-	-	-	-	1.522	1.507
54	26	41	12.40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	190	190	-	-	-	-	190	190

Totaux Activité 41

CELL	1.712	1.697	-	-	-	-	1.712	1.697
-------------	--------------	--------------	----------	----------	----------	----------	--------------	--------------

42 - ACHAT DE MATÉRIEL NON DURABLE

54	26	42	12.41	1211	3	CELL	Achat de matériel sportif non durable	354	354	-	-	-	-	354	354
----	----	----	-------	------	---	------	---------------------------------------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 42

CELL	354	354	-	-	-	-	354	354
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

43 - EQUIPEMENT DURABLE

En milliers d'euros															
MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	43	74.01	1211 7410 7422	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	771	771	-	-	-	-	771	771
Totaux Activité 43															
CELL								771	771	-	-	-	-	771	771
Totaux PROGRAMME 4															
CELL								2.837	2.822	-	-	-	-	2.837	2.822
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26															
CELL								48.316	49.981	3.098	3.098	233	251	51.647	53.330

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CELL	2.197.292	2.316.209	40.599	40.007	16.189	12.497	2.254.080	2.368.713
FBM	9.276	9.276	-	-	1.024	1.024	10.300	10.300

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	40	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254	254	-	-	-	-	254	254
				1221											
				1222											
52	40	02	12.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	136	136	-	-	-	-	136	136
52	40	02	12.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	-	-	-	-	-	-	-	-
52	40	02	12.04	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	143	143	-	-	-	-	143	143
				1221											
				3300											
52	40	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21	21	-	-	-	-	21	21
				7422											
Totaux Activité 02															
								CELL	554	554	-	-	-	-	554
Totaux PROGRAMME 0								CELL	554	554	-	-	-	554	554

PROGRAMME 1

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	40	12	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	47.856	47.856	-	-	-485	-485	47.371	47.371
				3300											
				4322											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	12	01.04	1211 3300 4322 4326 4340 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	398	398	-	-	-	-	398	398
52	40	12	01.05	4316 4140 4150 4326 4430	3	CELL	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	15.305	15.863	-	-	-313	-108	14.992	15.755
52	40	12	01.06	4326 4140 4150 4340 4430	3	CELL	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	-	61	-	-	2.646	1.853	2.646	1.914
52	40	12	01.07	4326 0100 4140 4150 4410 4430	3	CELL	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	2.204	2.280	-	-	-42	-87	2.162	2.193
52	40	12	11.01	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	11.277	11.277	-	-	58	58	11.335	11.335
52	40	12	12.01	1211 1221	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	-	-	-	-	193	193
Totaux Activité 12															
CELL								65.956	66.651	-	-	1.806	1.173	67.762	67.824
CELNL								11.277	11.277	-	-	58	58	11.335	11.335
13 - ENSEIGNANTS - ACTION SOCIALE															
52	40	13	43.20	4316 1211 4326	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	13	44.20	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
52	40	13	45.20	1131	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux Activité 13															
CELL								30	30	-	-	-	-	30	30
14 - CHARGÉS DE MISSION - TRANSPORTS SCOLAIRES															
52	40	14	12.01	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	1.397	1.397	-	-	-	-	1.397	1.397
Totaux Activité 14															
CELL								1.397	1.397	-	-	-	-	1.397	1.397
16 - FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT															
52	40	16	11.01	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	4.780	4.780	-	-	-1.831	-1.831	2.949	2.949
Totaux Activité 16															
CELL								4.780	4.780	-	-	-1.831	-1.831	2.949	2.949
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								72.163	72.858	-	-	-25	-658	72.138	72.200
CELNL								11.277	11.277	-	-	58	58	11.335	11.335
Crédits Totaux Programme 1								83.440	84.135	-	-	33	-600	83.473	83.535

PROGRAMME 2

PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21 - PROVISIONS DIVERSES															
52	40	21	01.06	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	21	01.07	0100	3	CELL	Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
52	40	21	01.09	0100	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	21	01.10	4324 4150 4314 4410	3	CELL	Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE NM écoles"	2.994	2.994	-	-	-	-	2.994	2.994
Totaux Activité 21															
CELL								2.994	2.994	-	-	-	-	2.994	2.994
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								2.994	2.994	-	-	-	-	2.994	2.994

PROGRAMME 3

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

51	40	30	01.04	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.365	1.365	-	-	-	-	1.365	1.365
51	40	30	01.05	3300 4140 4430	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	346	346	-	-	-	-	346	346
51	40	30	01.06	4150 4316 4326 4410 4430	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	40	30	01.07	3132	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur	544	544	-	-	-	-	544	544
				1211											
				1221											
				3300											
				4140											
				4150											
				4160											
				4170											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.08	4140	1	CELL	Lutte contre le harcèlement	2.000	2.000	-	-	-	-	2.000	2.000
				1211											
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.09	4140	1	CELL	Financement certificat de stage FIE	500	500	-	-	-	-	500	500
51	40	30	01.10	4150	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	653	653	-	-239	-	-	653	414
				4316											
				4326											
				4410											
				4430											
51	40	30	01.11	4140	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	-	-	-	-
				4150											
				4430											
51	40	30	01.12	4140	2	CELL	Soutien aux politiques de genre	468	468	-	-	1	1	469	469
				4150											
				4170											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	40	30	01.13	4150	3	CELL	Financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)	25.582	25.582	-	-	-4.855	-4.855	20.727	20.727
			4316												
			4326												
			4430												
			4511												
51	40	30	01.14	4140	3	CELL	Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800	800	-	-	-	-	800	800
51	40	30	01.15	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	295	295	-	239	142	142	437	676
			4140												
			4430												
51	40	30	01.16	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	30	33.01	4150	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	-	-	-	-	-	-	-	-
			4430												
51	40	30	33.07	3300	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	-	-	-	-	72	72
			3540												
			4170												
51	40	30	33.11	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	142	142	-	-	-	-	142	142
51	40	30	40.01	4150	3	CELL	Financement certificat EPC	-	-	-	-	-	-	-	-
			4316												
			4326												
			4430												
			4511												
51	40	30	40.02	4150	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	-	-	-	-	-	-	-	-
			4430												
51	40	30	40.03	4140	3	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	-	-	-	-	200	200
51	40	30	40.04	4140	1	CELL	Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »	534	534	-	-	-	-	534	534
51	40	30	41.02	4140	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	-	-	-	-	200	200
51	40	30	41.03	4140	1	CELL	Soutien à la formation de profils qualifiés	200	200	-	-	100	100	300	300
			3300												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	40	30	41.04	4140 4150 4316 4326 4430 4511	1	CELL	Subside aux établissements en vue de soutenir la stratégie de collecte des données étudiantes	770	770	-	-	-	-	770	770
Totaux Activité 30															
CELL								34.671	34.671	-	-	-4.612	-4.612	30.059	30.059
Totaux PROGRAMME 3															
CELL								34.671	34.671	-	-	-4.612	-4.612	30.059	30.059
PROGRAMME 4															
AEQES															
42 - PRIX - DONATIONS - FONDATIONS - LEGS															
51	40	42	01.01	3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	64	64	-	-	-	-	64	64
Totaux Activité 42															
FBM								64	64	-	-	-	-	64	64
44 - AGENCE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
51	40	44	41.30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.245	1.245	-	-	-	-	1.245	1.245
Totaux Activité 44															
CELL								1.245	1.245	-	-	-	-	1.245	1.245
Totaux PROGRAMME 4															
FBM								64	64	-	-	-	-	64	64
CELL								1.245	1.245	-	-	-	-	1.245	1.245
Crédits Totaux Programme 4								1.309	1.309	-	-	-	-	1.309	1.309

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET
ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

55 - DÉPENSES DIVERSES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

51	40	55	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	120	120	-	-	-	-	120	120
				3300											
				4150											
				4170											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	55	01.02	4130	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	-	-	-	-	-	-	-	-
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	55	01.03	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	-	432	-	-	-	-432	-	-
Totaux Activité 55															
								120	552	-	-	-	-432	120	120
Totaux PROGRAMME 5															
								120	552	-	-	-	-432	120	120

PROGRAMME 6
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE -
SANTÉ - ADMINISTRATION

60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	40	60	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	-	-	-	-	10	10
51	40	60	12.21	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	60	41.40	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.205	4.205	-	-	-	-	4.205	4.205

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

51	40	60	41.41	4140	3	CELL	Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	40	60	41.70	4140	3	CELL	Pôles académiques	2.340	2.340	-	-	85	85	2.425	2.425	
			4160													
Totaux Activité 60																
								CELL	6.555	6.555	-	-	85	85	6.640	6.640
Totaux PROGRAMME 6																
								CELL	6.555	6.555	-	-	85	85	6.640	6.640

PROGRAMME 8

ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE
LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION
BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

80 - ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RÉINSERTION
PROFESSIONNELLES

51	40	80	01.01	1211	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300			INTERREG dans le domaine du supérieur, de								
				4150			l'enseignement pour adultes et de la recherche								
				4430			scientifique								
52	40	80	30.01	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes	7.440	7.440	-	-	-27	-27	7.413	7.413
				1112			d'actions ou de formation et de réinsertion								
				1120			professionnelles dans l'enseignement pour adultes								
				1131											
				1211											
				1221											
				3300											
				4314											
				4410											

En milliers d'euros

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	80	30.02	1111 1112 1120 1131 1211 1221 3300 4130 4150 4312 4314 4322 4324 4410 4430 4511	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	23.009	23.009	-	-	-	-	23.009	23.009
52	40	80	33.03	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 80															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
						FBM		30.449	30.449	-	-	-27	-27	30.422	30.422
81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE															
52	40	81	01.07	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	6.522	6.522	-	-	718	718	7.240	7.240
Totaux Activité 81															
						CELNL		6.522	6.522	-	-	718	718	7.240	7.240
Totaux PROGRAMME 8															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
						FBM		30.449	30.449	-	-	-27	-27	30.422	30.422
						CELNL		6.522	6.522	-	-	718	718	7.240	7.240
Crédits Totaux Programme 8								36.971	36.971	-	-	691	691	37.662	37.662

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 9
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE

91 - EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE EN MILIEU PLURICULTUREL															
52	40	91	01.08	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation	47	47	-	-	-	-	47	47
				1112			interculturelle								
				1120											
				1131											
				1211											
				3300											
Totaux Activité 91															
CELL								47	47	-	-	-	-	47	47
Totaux PROGRAMME 9															
CELL								47	47	-	-	-	-	47	47
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40															
CELL								118.349	119.476	-	-	-4.552	-5.617	113.797	113.859
CELNL								17.799	17.799	-	-	776	776	18.575	18.575
FBM								30.513	30.513	-	-	-27	-27	30.486	30.486
Crédits Totaux division organique 40								166.661	167.788	-	-	-3.803	-4.868	162.858	162.920

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRESPMS															
52	41	11	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	360	360	-	-	-22	-22	338	338
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 11															
						CELNL		360	360	-	-	-22	-22	338	338
12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE															
52	41	12	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	7.594	7.594	-	-	-311	-311	7.283	7.283
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 12															
						CELNL		7.594	7.594	-	-	-311	-311	7.283	7.283
13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE															
52	41	13	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	7.217	7.217	-	-	-43	-43	7.174	7.174
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 13															
						CELNL		7.217	7.217	-	-	-43	-43	7.174	7.174
14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	14	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	872	872	-	-	-54	-54	818	818
Totaux Activité 14															
CELNL								872	872	-	-	-54	-54	818	818
15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION															
52	41	15	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	489	489	-	-	-25	-25	464	464
Totaux Activité 15															
CELNL								489	489	-	-	-25	-25	464	464
16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES															
52	41	16	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	962	962	-	-	-66	-66	896	896
Totaux Activité 16															
CELNL								962	962	-	-	-66	-66	896	896
17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
52	41	17	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	590	590	-	-	-22	-22	568	568
Totaux Activité 17															
CELNL								590	590	-	-	-22	-22	568	568
Totaux PROGRAMME 1															
CELNL								18.084	18.084	-	-	-543	-543	17.541	17.541

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

25 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION

52	41	25	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315	1.315	-	-	-	-	1.315	1.315
				1221											
52	41	25	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9	9	-	-	-	-	9	9
				7422											
Totaux Activité 25															
							CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324

PROGRAMME 3

SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

52	41	30	11.03	1111	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	11.253	11.253	-	-	701	701	11.954	11.954
				1112											
				1120											
				1131											
52	41	30	11.04	1211	3	CELL	Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFWB	154	154	-	-	-	-	154	154
				1112											
52	41	30	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	937	937	-	-	-	-	937	937
Totaux Activité 30															
							CELL	1.091	1.091	-	-	-	-	1.091	1.091
							CELNL	11.253	11.253	-	-	701	701	11.954	11.954

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**31 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

52	41	31	01.01	1211	1	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	18.695	18.695	-	-	1.431	1.431	20.126	20.126
				3300											
				4140											
				4340											

Totaux Activité 31

CELL	18.695	18.695	-	-	1.431	1.431	20.126	20.126
-------------	---------------	---------------	----------	----------	--------------	--------------	---------------	---------------

Totaux PROGRAMME 3

CELNL	11.253	11.253	-	-	701	701	11.954	11.954
--------------	---------------	---------------	----------	----------	------------	------------	---------------	---------------

CELL	19.786	19.786	-	-	1.431	1.431	21.217	21.217
-------------	---------------	---------------	----------	----------	--------------	--------------	---------------	---------------

Crédits Totaux Programme 3

31.039	31.039	-	-	2.132	2.132	33.171	33.171
---------------	---------------	----------	----------	--------------	--------------	---------------	---------------

PROGRAMME 4

**RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX –
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX –
ORIENTATION**

40 - INSPECTION - PILOTAGE INTERRÉSEAUX

52	41	40	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.639	1.639	-	-	-	-	1.639	1.639
				3300											
				4150											
				4430											

52	41	40	01.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	----	-------	------	---	------	--	---	---	---	---	---	---	---	---

52	41	40	01.05	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-
				4140											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	40	01.06	0100 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.143	2.143	-	-	-	-	2.143	2.143
52	41	40	01.08	3300	3	CELL	Kaleidi, La passion des maths et du numérique	-	-	-	-	-	-	-	-
52	41	40	01.09	1211 3300 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	6	6	-	-	-	-	6	6
52	41	40	01.10	1112 1211 3132 3300 4150 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.195	2.195	-	-	-	-	2.195	2.195
52	41	40	01.13	4150 4140 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	4.475	4.475	-	-	-	-	4.475	4.475
52	41	40	12.01	1211 1212 1221 1222	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.470	1.470	-	-	-	-	1.470	1.470
52	41	40	12.02	1211 1212 1221 1222 3300 4150	1	CELL	Observatoire du climat scolaire	250	250	-	-	-	-	250	250
52	41	40	33.04	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	211	211	-	-	3	3	214	214

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	40	41.01	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	15.030	15.030	-	-	-	-	15.030	15.030
52	41	40	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8
			7422												
Totaux Activité 40															
CELL								27.427	27.427	-	-	3	3	27.430	27.430
41 - RECHERCHE EN ÉDUCATION															
52	41	41	01.10	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	1.177	1.177	-	-	992	-	2.169	1.177
				3300											
				4150											
				4430											
52	41	41	01.11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	2.755	2.755	-	-	-	-	2.755	2.755
				1212											
				1221											
				1222											
				3300											
				4140											
				4150											
				4160											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
52	41	41	01.12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement pour adultes	2.000	2.000	-	-	-145	-145	1.855	1.855
				1111											
				1112											
				1120											
				3300											
52	41	41	12.01	1211	3	CELL	Provision pour le développement d'applicatifs en lien avec le nouveau modèle d'engagement	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
52	41	41	12.30	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	-	-	-	-	10	10
				1212											
				1221											
				1222											
52	41	41	41.01	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	249	249	-	-	435	145	684	394

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 41									
		CELL	7.191	7.191	-	-	1.282	-	8.473
Totaux PROGRAMME 4									
CELL		34.618	34.618	-	-	1.285	3	35.903	34.621

PROGRAMME 5
DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D’OBJECTIFS ET DIRECTEURS
DE ZONES

50 - DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES																
52	41	50	11.03	1111	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	9.057	9.057	-	-	90	90	9.147	9.147	
				1112												
				1120												
				1131												
52	41	50	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	468	590	-	-	-	-	468	590	
				1212												
				1221												
				1222												
Totaux Activité 50																
								CELL	468	590	-	-	-	-	468	590
								CELNL	9.057	9.057	-	-	90	90	9.147	9.147
Totaux PROGRAMME 5																
								CELNL	9.057	9.057	-	-	90	90	9.147	9.147
								CELL	468	590	-	-	-	-	468	590
Crédits Totaux Programme 5								9.525	9.647	-	-	90	90	9.615	9.737	

PROGRAMME 6
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET
ORGANISMES EN MATIÈRE D’ENSEIGNEMENT – DIVERS

60 - SUBVENTIONS, COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES															
52	41	60	01.01	1211	3	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement complémentaire des organes de représentation et de coordination	-	-	-	-	5.460	5.460	5.460	5.460

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	60	33.01	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3	3	-	-	-	-	3	3
52	41	60	33.11	3530	3	CELL	Subventions aux associations de parents	300	300	-	-	112	112	412	412
52	41	60	35.02	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	18	18	-	-	-	-	18	18
Totaux Activité 60															
							CELL	321	321	-	-	5.572	5.572	5.893	5.893
Totaux PROGRAMME 6															
							CELL	321	321	-	-	5.572	5.572	5.893	5.893
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41															
							CELNL	38.394	38.394	-	-	248	248	38.642	38.642
							CELL	56.517	56.639	-	-	8.288	7.006	64.805	63.645
Crédits Totaux division organique 41								94.911	95.033	-	-	8.536	7.254	103.447	102.287

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 42
DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE

PROGRAMME 1
FRAIS GÉNÉRAUX

							11 - DOTATION À WBE								
54	42	11	41.01	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858
							Totaux Activité 11								
							CELL	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42								
							CELL	39.736	39.736	-	-	122	122	39.858	39.858

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES
ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL
DE GARANTIE

01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES															
51	44	01	01.08	1211	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	-	1.800	-	-	-	-520	-	1.280
				6131											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7200											
51	44	01	12.04	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	27	27	-	-	-	-	27	27
51	44	01	12.05	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	257	257	-	-	-	-	257	257
51	44	01	41.03	4130	1	CELL	Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	22.561	22.561	-	-	-	-	22.561	22.561
51	44	01	61.01	6131	1	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	62.478	62.478	-	-	1.090	1.090	63.568	63.568
51	44	01	61.02	6131	1	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	50.313	50.313	-	-	-	-	50.313	50.313
51	44	01	61.05	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné	57.263	57.263	-	-	-	-	57.263	57.263
Totaux Activité 01															
CELL								192.899	194.699	-	-	1.090	570	193.989	195.269

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
02 - SUBVENTIONS - LOYERS - DIVERS															
51	44	02	12.06	4140	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	26.737	26.737	-	-	-	-	26.737	26.737
51	44	02	33.01	4140	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	-	-	-	-	138	138
51	44	02	65.01	6550	1	CELL	Subvention en capital à la SA Conservatoire de Bruxelles	5.000	5.000	-	-	-5.000	-5.000	-	-
51	44	02	85.01	8565	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
Totaux Activité 02															
							CELL	31.875	31.875	-	-	-	-	31.875	31.875
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	224.774	226.574	-	-	1.090	570	225.864	227.144
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44															
							CELL	224.774	226.574	-	-	1.090	570	225.864	227.144

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0
SUBSTANCE ADMINISTRATION

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
55	45	02	12.02	1211 1221	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	26	26	-	-	-	-	26	26
Totaux Activité 02															
CELL								26	26	-	-	-	-	26	26
Totaux PROGRAMME 0															
CELL								26	26	-	-	-	-	26	26

PROGRAMME 1
ATTRACTIVITÉ DES STEM

12 - ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES															
55	45	12	01.01	3300 4150 4316 4326 4430 4511	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431	431	-	-	-	-	431	431
55	45	12	33.08	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315	315	-	-	-	-	315	315
55	45	12	33.13	3122	3	CELL	Subvention à Spark Oh!	254	254	-	-	-	-	254	254
Totaux Activité 12															
CELL								1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2															
AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB															
20 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE															
55	45	20	01.05	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	3.519	3.519	-	-	3	3	3.522	3.522
55	45	20	01.06	3300 1211 4150 4430	3	CELL	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.400	5.400	-	-	-88	-88	5.312	5.312
55	45	20	01.07	0100	3	CELL	Provision relative à la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	20	31.01	3300 4140 4150 4170 4430	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	35	35	-	-	105	-	140	35
55	45	20	33.03	3300	3	CELL	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12	12	-	-	-	-	12	12
55	45	20	33.04	3300 4150 4430	3	CELL	Partage de connaissances	168	168	-	-	-	-	168	168
55	45	20	33.05	3300 4150 4430	3	CELL	Alternatives à l'expérimentation animale	1.000	1.000	-	-	3.000	-	4.000	1.000
55	45	20	33.09	3441 3450 4150 4430	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	-	-	-	-	162	162
55	45	20	33.10	3300	3	CELL	Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	-	513	-	-	-	1	-	514
55	45	20	33.11	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
55	45	20	41.10	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	210	210	-	-	-	-	210	210
55	45	20	41.13	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	21.527	21.527	-	-	21	21	21.548	21.548
55	45	20	41.14	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	36.339	36.339	-	-	34	34	36.373	36.373
55	45	20	41.15	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 20															
CELL								68.372	68.885	-	-	3.075	-29	71.447	68.856
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								68.372	68.885	-	-	3.075	-29	71.447	68.856
PROGRAMME 3															
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU FNRS															
33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS															
55	45	33	41.04	4140	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 04/04/2024)	184.763	184.259	-	-	178	160	184.941	184.419
55	45	33	41.05	4140	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
55	45	33	41.07	4140	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 04/04/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	33	41.09	4140	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 04/04/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	33	41.10	4140	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 04/04/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	33	41.11	4140	3	CELL	Subvention Loterie Nationale au Fonds National de la Recherche Scientifique (FRS-FNRS)	7.120	7.120	-	-	-	-	7.120	7.120
Totaux Activité 33															
							CELL	191.883	191.379	-	-	178	160	192.061	191.539
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	191.883	191.379	-	-	178	160	192.061	191.539

PROGRAMME 4
JARDIN BOTANIQUE DE MEISE

40 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
55	45	40	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achats de services du Jardin Botanique de Meise	425	425	-250	-250	-	-	175	175
55	45	40	74.01	7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Jardin Botanique de Meise	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 40															
							CELL	425	425	-250	-250	-	-	175	175
Totaux PROGRAMME 4															
							CELL	425	425	-250	-250	-	-	175	175

PROGRAMME 5
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES
BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

50 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT															
55	45	50	41.01	4140	3	CELL	Subvention à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	940	940	-	-	-	-	940	940

En milliers d'euros															
MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 50															
CELL								940	940	-	-	-	-	940	940
Totaux PROGRAMME 5															
CELL								940	940	-	-	-	-	940	940
PROGRAMME 6															
ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE															
60 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT															
56	45	60	33.01	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	-	-	-	-	101	101
Totaux Activité 60															
CELL								101	101	-	-	-	-	101	101
Totaux PROGRAMME 6															
CELL								101	101	-	-	-	-	101	101
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45															
CELL								262.747	262.756	-250	-250	3.253	131	265.750	262.637

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

FINANCEMENT DES ACADÉMIES ROYALES DES SCIENCES, LETTRES ET DES BEAUX-ARTS ET DE MÉDECINE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

55	46	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
55	46	02	12.07	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
55	46	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
			7422												
Totaux Activité 02															
								CELL	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 0								CELL	-	-	-	-	-	-	-

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

55	46	12	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
55	46	12	11.04	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 12															
CELNL								-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
CELNL								-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 2															
SUBVENTIONS DIVERSES															
20 - FINANCEMENT DES PRIX DÉCERNÉS ET AUTRES ACTIVITÉS															
55	46	20	33.01	4140	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 20															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
21 - PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE															
55	46	21	33.01	4140	3	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	-	-	-	-	-	-	-	-
56	46	21	33.02	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
55	46	21	41.01	4140	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	-	-	-	-	-	-	-	-
				4170											
				7422											
55	46	21	41.02	4140	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
55	46	21	61.01	1211	3	CELL	Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
				6171											
				7422											
				7450											
Totaux Activité 21															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL								-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux division organique 46								-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS D'ÉTUDES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	47	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	181	181	-	-	-	-	181	181
				1221											
51	47	02	12.66	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
51	47	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5
				7422											
Totaux Activité 02															
								CELL	186	186	-	-	-	186	186
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	186	186	-	-	-	186	186

PROGRAMME 1
ALLOCATIONS

10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS															
51	47	10	33.01	3431	1	CELL	Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	98.175	98.175	-	-	7.229	7.229	105.404	105.404
51	47	10	33.02	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 10															
								CELL	98.175	98.175	-	-	7.229	7.229	105.404
								FBM	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
								CELL	98.175	98.175	-	-	7.229	7.229	105.404
								FBM	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 1								98.175	98.175	-	-	7.229	7.229	105.404	105.404

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47

	CELL	98.361	98.361	-	-	7.229	7.229	105.590	105.590
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux division organique 47		98.361	98.361	-	-	7.229	7.229	105.590	105.590

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	48	02	12.01	1112	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	28	28	-	-	-	-	28	28
				1211											
				1221											
Totaux Activité 02															
								CELL	28	28	-	-	-	-	28
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	28	28	-	-	-	-	28

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	48	40	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	31.565	31.565	-	-	656	656	32.221	32.221
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 40															
								CELNL	31.565	31.565	-	-	656	656	32.221
42 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	48	42	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	38.296	38.296	-	-	832	832	39.128	39.128
				4324											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 42

CELNL	38.296	38.296	-	-	832	832	39.128	39.128
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

52	48	43	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	58.697	58.697	-	-	909	909	59.606	59.606
----	----	----	-------	------	---	-------	-------------------------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Totaux Activité 43

CELNL	58.697	58.697	-	-	909	909	59.606	59.606
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Totaux PROGRAMME 4

CELNL	128.558	128.558	-	-	2.397	2.397	130.955	130.955
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

50 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	48	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	4.118	4.118	-	-	15	15	4.133	4.133
----	----	----	-------	------	---	------	------------------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

Totaux Activité 50

CELL	4.118	4.118	-	-	15	15	4.133	4.133
------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

52	48	52	43.23	4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.574	3.574	-	-	62	62	3.636	3.636
----	----	----	-------	------------------------------	---	------	--------------------------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

Totaux Activité 52

CELL	3.574	3.574	-	-	62	62	3.636	3.636
------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

52	48	54	44.23	4430 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	5.221	5.221	-	-	244	244	5.465	5.465
----	----	----	-------	----------------------	---	------	--------------------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 54

CELL	5.221	5.221	-	-	244	244	5.465	5.465
------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 5

CELL	12.913	12.913	-	-	321	321	13.234	13.234
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48

CELL	12.941	12.941	-	-	321	321	13.262	13.262
CELNL	128.558	128.558	-	-	2.397	2.397	130.955	130.955

Crédits Totaux division organique 48

	141.499	141.499	-	-	2.718	2.718	144.217	144.217
--	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	50	12	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	-	-	-	-	10	10
				1221											
52	50	12	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
				7422											
Totaux Activité 12															
								CELL	10	10	-	-	-	-	10
Totaux PROGRAMME 1															
								CELL	10	10	-	-	-	-	10

PROGRAMME 3

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	50	31	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	1.041	1.041	-	-	5	5	1.046	1.046
Totaux Activité 31															
								CELL	1.041	1.041	-	-	5	5	1.046
Totaux PROGRAMME 3															
								CELL	1.041	1.041	-	-	5	5	1.046

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES -
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	50	40	11.03	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.697	1.697	-	-	327	327	2.024	2.024
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 40

CELNL	1.697	1.697	-	-	327	327	2.024	2.024
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER.
RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT
QUELCONQUES

52	50	41	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	2.273	2.273	-	-	-86	-86	2.187	2.187
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 41

CELNL	2.273	2.273	-	-	-86	-86	2.187	2.187
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 4

CELNL	3.970	3.970	-	-	241	241	4.211	4.211
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 5

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

51 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	50	51	41.23	4130	3	CELL	Dotation globale	1.505	1.505	-	-	-	-	1.505	1.505
----	----	----	-------	------	---	------	------------------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 51

CELL	1.505	1.505	-	-	-	-	1.505	1.505
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

Totaux PROGRAMME 5

CELL	1.505	1.505	-	-	-	-	1.505	1.505
------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 6

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS
ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	50	60	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.777	6.777	-	-	281	281	7.058	7.058
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	---	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 60

CELNL	6.777	6.777	-	-	281	281	7.058	7.058
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER -
RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT
QUELCONQUES

52	50	61	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	4.287	4.287	-	-	129	129	4.416	4.416
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 61

CELNL	4.287	4.287	-	-	129	129	4.416	4.416
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 6

CELNL	11.064	11.064	-	-	410	410	11.474	11.474
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 7

CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE

70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	50	70	12.01	1221 4150	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	144	144	-	-	-	-	144	144
----	----	----	-------	--------------	---	------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	50	70	41.31	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	301	301	-	-	3	3	304	304
Totaux Activité 70															
CELL								445	445	-	-	3	3	448	448
Totaux PROGRAMME 7															
CELL								445	445	-	-	3	3	448	448
PROGRAMME 8															
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES															
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER															
80 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	50	80	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	664	664	-	-	1	1	665	665
Totaux Activité 80															
CELL								664	664	-	-	1	1	665	665
Totaux PROGRAMME 8															
CELL								664	664	-	-	1	1	665	665
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50															
CELL								3.665	3.665	-	-	9	9	3.674	3.674
CELNL								15.034	15.034	-	-	651	651	15.685	15.685
Crédits Totaux division organique 50								18.699	18.699	-	-	660	660	19.359	19.359

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	51	02	12.01	1211 1112 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	70	-	-	-	-	70	70
Totaux Activité 02															
								CELL	70	70	-	-	-	70	70
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	70	70	-	-	-	70	70

PROGRAMME 2

DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL

20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENTS DES AGENTS
CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

52	51	20	11.05	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	93.202	93.202	-	-	3.056	3.056	96.258	96.258
Totaux Activité 20															
								CELNL	93.202	93.202	-	-	3.056	3.056	96.258
Totaux PROGRAMME 2															
								CELNL	93.202	93.202	-	-	3.056	3.056	96.258

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI																
52	51	30	41.01	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	600	600	-	-	-1	-1	599	599	
52	51	30	43.01	4314	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.343	4.343	-	-	11	11	4.354	4.354	
				4324												
52	51	30	44.01	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.410	3.410	-	-	-2	-2	3.408	3.408	
Totaux Activité 30																
								CELL	8.353	8.353	-	-	8	8	8.361	8.361
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	8.353	8.353	-	-	8	8	8.361	8.361

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	51	41	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	55.925	55.925	-	-	1.766	1.766	57.691	57.691	
				1112												
				1120												
				1131												
								Totaux Activité 41								
								CELNL	55.925	55.925	-	-	1.766	1.766	57.691	57.691
44 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
52	51	44	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	421.986	421.986	-	-	6.968	6.968	428.954	428.954	
				4324												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 44

CELNL	421.986	421.986	-	-	6.968	6.968	428.954	428.954
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

52	51	45	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	298.469	298.469	-	-	5.238	5.238	303.707	303.707
----	----	----	-------	------	---	-------	--	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Totaux Activité 45

CELNL	298.469	298.469	-	-	5.238	5.238	303.707	303.707
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Totaux PROGRAMME 4

CELNL	776.380	776.380	-	-	13.972	13.972	790.352	790.352
-------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES

61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	51	61	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	141.915	141.915	-	-	2.601	2.601	144.516	144.516
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------------------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Totaux Activité 61

CELNL	141.915	141.915	-	-	2.601	2.601	144.516	144.516
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

62 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE

52	51	62	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	9.548	9.548	-	-	240	240	9.788	9.788
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 62

CELNL	9.548	9.548	-	-	240	240	9.788	9.788
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

63 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

52	51	63	43.01	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	856.896	856.896	-	-	15.012	15.012	871.908	871.908
Totaux Activité 63															
CELNL								856.896	856.896	-	-	15.012	15.012	871.908	871.908

64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

52	51	64	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	674.675	674.675	-	-	8.536	8.536	683.211	683.211
Totaux Activité 64															
CELNL								674.675	674.675	-	-	8.536	8.536	683.211	683.211
Totaux PROGRAMME 6															
CELNL								1.683.034	1.683.034	-	-	26.389	26.389	1.709.423	1.709.423

PROGRAMME 7

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES

70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	51	70	41.23	4150 4140	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	39.584	39.584	-	-	-582	-582	39.002	39.002
Totaux Activité 70															
CELL								39.584	39.584	-	-	-582	-582	39.002	39.002

72 - ECOLES FONDAMENTALES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

52	51	72	43.23	4316 4326 4430 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	165.406	165.406	-	-	-2.022	-2.022	163.384	163.384
Totaux Activité 72															
CELL								165.406	165.406	-	-	-2.022	-2.022	163.384	163.384

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

74 - ECOLES FONDAMENTALES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	51	74	44.21	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	216	216	-	-	-21	-21	195	195
52	51	74	44.23	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	132.500	132.500	-	-	-1.634	-1.634	130.866	130.866
				4316											
				4326											
				4511											
Totaux Activité 74															
						CELL		132.716	132.716	-	-	-1.655	-1.655	131.061	131.061
75 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ															
52	51	75	44.04	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux Activité 75															
						CELL		8	8	-	-	-	-	8	8
76 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DIVERSES															
52	51	76	33.05	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	457	457	-	-	-	-	457	457
Totaux Activité 76															
						CELL		457	457	-	-	-	-	457	457
Totaux PROGRAMME 7															
						CELL		338.171	338.171	-	-	-4.259	-4.259	333.912	333.912
PROGRAMME 8															
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES															
80 - INITIATIVES DIVERSES															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	51	80	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	245	245	-	-	-6	-6	239	239
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 80															
						CELL		245	245	-	-	-6	-6	239	239
81 - INITIATIVES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL															
52	51	81	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				3441											
Totaux Activité 81															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 8															
						CELL		245	245	-	-	-6	-6	239	239
PROGRAMME 9															
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE															
90 - DISCRIMINATION POSITIVE															
52	51	90	01.02	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	18.941	18.941	-	-	-	-	18.941	18.941
				4140											
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 90															
						CELL		18.941	18.941	-	-	-	-	18.941	18.941

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
92 - FORMATIONS EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL															
52	51	92	01.04	4150	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	62	62	-	-	-	-	62	62
				4312											
				4322											
				4340											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 92															
CELL								62	62	-	-	-	-	62	62
Totaux PROGRAMME 9															
CELL								19.003	19.003	-	-	-	-	19.003	19.003
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51															
CELL								365.842	365.842	-	-	-4.257	-4.257	361.585	361.585
CELNL								2.552.616	2.552.616	-	-	43.417	43.417	2.596.033	2.596.033
Crédits Totaux division organique 51								2.918.458	2.918.458	-	-	39.160	39.160	2.957.618	2.957.618

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL																
52	52	01	11.01	1111	3	CELL	Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	302	302	-	-	18	18	320	320	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 01																
								CELL	302	302	-	-	18	18	320	320
02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
52	52	02	12.01	1112	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	380	380	-	-	-	-	380	380	
				1211												
				1221												
52	52	02	12.02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	25	25	-	-	-	-	25	25	
				1221												
52	52	02	12.03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	333	333	-	-	62	62	395	395	
				1112												
				1221												
52	52	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10	
				7422												
Totaux Activité 02																
								CELL	748	748	-	-	62	62	810	810
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	1.050	1.050	-	-	80	80	1.130	1.130

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE
L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

40 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	52	40	01.01	0100	1	CELL	Provision visant à protéger les temporaires prioritaires dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants	-	-	-	-	16.391	16.391	16.391	16.391
Totaux Activité 40															
CELL								-	-	-	-	16.391	16.391	16.391	16.391
41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	52	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	703.589	703.589	-	-	10.207	10.207	713.796	713.796
Totaux Activité 41															
CELNL								703.589	703.589	-	-	10.207	10.207	713.796	713.796
42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	52	42	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	82.894	82.894	-	-	2.832	2.832	85.726	85.726
Totaux Activité 42															
CELNL								82.894	82.894	-	-	2.832	2.832	85.726	85.726
44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	44	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	492.709	492.709	-	-	13.884	13.884	506.593	506.593
Totaux Activité 44															
CELNL								492.709	492.709	-	-	13.884	13.884	506.593	506.593

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	45	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.727.536	1.727.536	-	-	39.415	39.415	1.766.951	1.766.951
				1221											
Totaux Activité 45															
						CELNL		1.727.536	1.727.536	-	-	39.415	39.415	1.766.951	1.766.951

46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION																
52	52	46	11.01	1111	3	CELNL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.483	4.483	-	-	99	99	4.582	4.582	
				1112												
				1120												
				1131												
				1221												
Totaux Activité 46																
								CELNL	4.483	4.483	-	-	99	99	4.582	4.582
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	-	-	-	-	16.391	16.391	16.391	16.391
								CELNL	3.011.211	3.011.211	-	-	66.437	66.437	3.077.648	3.077.648
Crédits Totaux Programme 4									3.011.211	3.011.211	-	-	82.828	82.828	3.094.039	3.094.039

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	100.390	100.390	-	-	-347	-343	100.043	100.047
				4140											
Totaux Activité 50															
						CELL		100.390	100.390	-	-	-347	-343	100.043	100.047

53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	53	43.05	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.292	1.292	-	-	-20	-20	1.272	1.272

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	52	53	43.23	4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	70.907	70.907	-	-	-491	-491	70.416	70.416
Totaux Activité 53															
CELL								72.199	72.199	-	-	-511	-511	71.688	71.688
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	55	44.21	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.581	2.581	-	-	-179	-179	2.402	2.402
52	52	55	44.23	4430 4316 4326	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	260.396	260.396	-	-	712	712	261.108	261.108
Totaux Activité 55															
CELL								262.977	262.977	-	-	533	533	263.510	263.510
Totaux PROGRAMME 5															
CELL								435.566	435.566	-	-	-325	-321	435.241	435.245

PROGRAMME 6
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	52	61	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	14.465	14.465	-	-	-131	-131	14.334	14.334
Totaux Activité 61															
CELNL								14.465	14.465	-	-	-131	-131	14.334	14.334
63 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	63	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.643	20.643	-	-	995	995	21.638	21.638

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 63															
CELNL								20.643	20.643	-	-	995	995	21.638	21.638
64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	64	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.497	43.497	-	-	929	929	44.426	44.426
Totaux Activité 64															
CELNL								43.497	43.497	-	-	929	929	44.426	44.426
Totaux PROGRAMME 6															
CELNL								78.605	78.605	-	-	1.793	1.793	80.398	80.398

PROGRAMME 7															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE															
70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	70	41.23	4150 4140	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.671	1.671	-	-	-63	-63	1.608	1.608
Totaux Activité 70															
CELL								1.671	1.671	-	-	-63	-63	1.608	1.608
Totaux PROGRAMME 7															
CELL								1.671	1.671	-	-	-63	-63	1.608	1.608

PROGRAMME 8															
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
52	52	80	11.05	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	27.188	27.188	-	-	585	585	27.773	27.773	
Totaux Activité 80																
								CELNL	27.188	27.188	-	-	585	585	27.773	27.773
Totaux PROGRAMME 8																
								CELNL	27.188	27.188	-	-	585	585	27.773	27.773
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS																
90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																
52	52	90	01.06	1211 4140 4150 4312 4316 4322 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	4.283	4.283	1.068	1.068	-	-	5.351	5.351	
52	52	90	12.01	1112 1211 1221	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	249	249	-	-	-62	-62	187	187	
52	52	90	33.02	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.891	3.891	-	-	-	-	3.891	3.891	
Totaux Activité 90																
								CELL	8.423	8.423	1.068	1.068	-62	-62	9.429	9.429

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
91 - ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT															
52	52	91	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	-	-	-	-	25	25
52	52	91	01.09	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	905	905	-	-	-16	-16	889	889
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
52	52	91	01.10	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	25	25	-	-	-	-	25	25
				1221											
				3300											
Totaux Activité 91															
						CELL		955	955	-	-	-16	-16	939	939
92 - ACTIVITÉS INTERRÉSEAUX															
52	52	92	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	-	-	-	4	4
				3300											
52	52	92	33.01	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	-	-	-	-	364	364
Totaux Activité 92															
						CELL		368	368	-	-	-	-	368	368
93 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DE PRÉVENTION CONTRE L'ASSUÉTUDE ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	52	93	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	21	21	-	-	-	-	21	21
				1221											
				3300											
				4140											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 93															
						CELL		21	21	-	-	-	-	21	21
94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL															
52	52	94	01.01	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.510	6.710	-1.068	-1.068	1.068	1.068	6.510	6.710
				3300											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7422											
52	52	94	01.02	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer la maintenance de l'enseignement technique et professionnel (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
				0100											
52	52	94	01.03	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	-	-	-	-	-	-	-	-
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7422											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
52	52	94	01.04	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.001	2.001	-	-	-	-	2.001	2.001	
				1211												
				1212												
				1221												
				1222												
				3300												
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
				4534												
				4550												
52	52	94	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	200	200	-	-	-	-	200	200	
				4150												
				4316												
				4326												
				4430												
				4511												
52	52	94	01.06	3300	3	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968	
52	52	94	33.06	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50	50	-	-	-	-10	50	40	
			3300													
Totaux Activité 94																
								CELL	8.761	8.961	-1.068	-1.068	1.068	1.058	8.761	8.951
								FBM	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	18.528	18.728	-	-	990	980	19.518	19.708
								FBM	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968
Crédits Totaux Programme 9								23.091	23.291	-	-	1.395	1.385	24.486	24.676	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52																
								CELL	456.815	457.015	-	-	17.073	17.067	473.888	474.082
								CELNL	3.117.004	3.117.004	-	-	68.815	68.815	3.185.819	3.185.819
								FBM	4.563	4.563	-	-	405	405	4.968	4.968
Crédits Totaux division organique 52								3.578.382	3.578.582	-	-	86.293	86.287	3.664.675	3.664.869	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	53	02	12.01	1211 1112 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47	47	-	-	-	-	47	47
Totaux Activité 02															
								CELL	47	47	-	-	-	-	47
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	47	47	-	-	-	-	47

PROGRAMME 3

DÉPENSES DE PERSONNEL DES PÔLES TERRITORIAUX

31 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ

52	53	31	11.03	1111 1120	3	CELNL	Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel	22.200	22.200	-	-	-1.268	-1.268	20.932	20.932
Totaux Activité 31															
								CELNL	22.200	22.200	-	-	-1.268	-1.268	20.932

32 - ÉCOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES

52	53	32	43.01	4324 4314	3	CELNL	Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions - Traitements	25.841	25.841	-	-	-1.704	-1.704	24.137	24.137
Totaux Activité 32															
								CELNL	25.841	25.841	-	-	-1.704	-1.704	24.137

33 - ÉCOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES

52	53	33	44.01	4410	3	CELNL	Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions - Traitements	55.630	55.630	-	-	-399	-399	55.231	55.231
----	----	----	-------	------	---	-------	---	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 33

CELNL	55.630	55.630	-	-	-399	-399	55.231	55.231
-------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

Totaux PROGRAMME 3

CELNL	103.671	103.671	-	-	-3.371	-3.371	100.300	100.300
-------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	53	41	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	179.482	179.482	-	-	1.067	1.067	180.549	180.549
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 41

CELNL	179.482	179.482	-	-	1.067	1.067	180.549	180.549
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	53	42	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	16.272	16.272	-	-	143	143	16.415	16.415
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 42

CELNL	16.272	16.272	-	-	143	143	16.415	16.415
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	53	44	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire paramédical	35.289	35.289	-	-	612	612	35.901	35.901
				1112											
				1120											
				1131											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 44															
CELNL								35.289	35.289	-	-	612	612	35.901	35.901
46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	53	46	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	151.388	151.388	-	-	-192	-192	151.196	151.196
Totaux Activité 46															
CELNL								151.388	151.388	-	-	-192	-192	151.196	151.196
47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL															
52	53	47	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	24.560	24.560	-	-	730	730	25.290	25.290
Totaux Activité 47															
CELNL								24.560	24.560	-	-	730	730	25.290	25.290
48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	53	48	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	301.606	301.606	-	-	3.445	3.445	305.051	305.051
Totaux Activité 48															
CELNL								301.606	301.606	-	-	3.445	3.445	305.051	305.051
49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL															
52	53	49	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	38.659	38.659	-	-	1.833	1.833	40.492	40.492
Totaux Activité 49															
CELNL								38.659	38.659	-	-	1.833	1.833	40.492	40.492
Totaux PROGRAMME 4															
CELNL								747.256	747.256	-	-	7.638	7.638	754.894	754.894

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	53	50	41.06	4150	3	CELL	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	80	80	-	-	-	-	80	80
52	53	50	41.07	4150	3	CELL	Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	4.171	4.171	-	-	-2.080	-2.080	2.091	2.091
				4140											
				4326											
				4430											
52	53	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	21.631	21.631	-	-	1.269	1.269	22.900	22.900
				4140											
Totaux Activité 50															
								CELL	25.882	25.882	-	-	-811	-811	25.071
53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	53	53	43.01	4316	3	CELL	Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	3.511	3.511	-	-	-1.324	-1.324	2.187	2.187
				4326											
				4511											
52	53	53	43.23	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires	14.873	14.873	-	-	545	545	15.418	15.418
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 53															
								CELL	18.384	18.384	-	-	-779	-779	17.605
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ															
52	53	54	43.06	4314	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	120	120	-	-	-	-	120	120
				4316											
				4324											
				4326											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 54															
CELL								120	120	-	-	-	-	120	120
56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	53	56	44.01	4430	3	CELL	Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	9.460	9.460	-	-	-850	-850	8.610	8.610
52	53	56	44.23	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	30.026	30.026	-	-	-503	-503	29.523	29.523
Totaux Activité 56															
CELL								39.486	39.486	-	-	-1.353	-1.353	38.133	38.133
57 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ															
52	53	57	44.06	4410	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	144	144	-	-	-	-	144	144
Totaux Activité 57															
CELL								144	144	-	-	-	-	144	144
Totaux PROGRAMME 5															
CELL								84.016	84.016	-	-	-2.943	-2.943	81.073	81.073

PROGRAMME 6															
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI															
52	53	60	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.317	5.317	-	-	413	413	5.730	5.730

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 60

CELNL	5.317	5.317	-	-	413	413	5.730	5.730
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 6

CELNL	5.317	5.317	-	-	413	413	5.730	5.730
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 7
INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À
BESOINS SPÉCIFIQUES

70 - ACTIVITÉS DIVERSES

52	53	70	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	-	-	-	-	-	-	-	-
52	53	70	01.02	3300	3	CELL	Subvention à une ASBL pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'enseignement synchrone par Internet	200	200	-	-	-	-	200	200

Totaux Activité 70

CELL	200	200	-	-	-	-	200	200
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux PROGRAMME 7

CELL	200	200	-	-	-	-	200	200
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 8
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS
DIVERSES

80 - INITIATIVES DIVERSES

52	53	80	35.01	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	32	32	-	-	-	-	32	32
----	----	----	-------	------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux Activité 80

CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
------	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux PROGRAMME 8

CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
------	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CELL	84.295	84.295	-	-	-2.943	-2.943	81.352	81.352
CELNL	856.244	856.244	-	-	4.680	4.680	860.924	860.924
Crédits Totaux division organique 53	940.539	940.539	-	-	1.737	1.737	942.276	942.276

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES															
51	54	01	11.01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.134	1.134	-	-	-8	-8	1.126	1.126
				1112											
				1120											
				1131											
51	54	01	11.02	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	337	337	-	-	1	1	338	338
				1112											
				1120											
				1131											
51	54	01	12.01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	971	971	-	-	8	8	979	979
51	54	01	12.02	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	-	-	-	-	250	250
				1212											
				1221											
				1222											
Totaux Activité 01															
								CELL	1.221	1.221	-	-	8	8	1.229
								CELNL	1.471	1.471	-	-	-7	-7	1.464
Totaux PROGRAMME 0															
								CELNL	1.471	1.471	-	-	-7	-7	1.464
								CELL	1.221	1.221	-	-	8	8	1.229
Crédits Totaux Programme 0								2.692	2.692	-	-	1	1	2.693	2.693

PROGRAMME 1
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	54	10	41.12	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	249.252	249.252	-	-	2.482	2.482	251.734	251.734
51	54	10	41.13	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	89.797	89.797	-	-	664	664	90.461	90.461

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	54	10	41.17	4150 6151	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800
Totaux Activité 10															
CELL								339.849	339.849	-	-	3.146	3.146	342.995	342.995
11 - SUBVENTIONS															
51	54	11	41.16	3122 5121	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	-	-	-	-	8.924	8.924
51	54	11	61.01	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 11															
CELL								8.924	8.924	-	-	-	-	8.924	8.924
13 - SUBVENTIONS SOCIALES															
51	54	13	41.15	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	12.199	12.199	-	-	-	-	12.199	12.199
Totaux Activité 13															
CELL								12.199	12.199	-	-	-	-	12.199	12.199
Totaux PROGRAMME 1															
CELL								360.972	360.972	-	-	3.146	3.146	364.118	364.118
PROGRAMME 2															
UNIVERSITÉS LIBRES															
20 - INTERVENTION															
51	54	20	44.02	4150 4410 4430	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	11.410	11.410	-	-	158	158	11.568	11.568
Totaux Activité 20															
CELL								11.410	11.410	-	-	158	158	11.568	11.568
21 - SUBVENTIONS															
51	54	21	44.05	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber	152	152	-	-	-	-	152	152

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 21

CELL	152	152	-	-	-	-	152	152
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

22 - SUBVENTIONS SOCIALES - UNIVERSITÉS LIBRES
SUBVENTIONNÉES

51	54	22	44.03	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	28.276	28.276	-	-	-	-	28.276	28.276
----	----	----	-------	------	---	------	--	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

Totaux Activité 22

CELL	28.276	28.276	-	-	-	-	28.276	28.276
------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT

51	54	23	44.12	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	330.911	330.911	-	-	4.188	4.188	335.099	335.099
----	----	----	-------	------	---	------	---	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

51	54	23	44.13	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	275.862	275.862	-	-	4.414	4.414	280.276	280.276
----	----	----	-------	------	---	------	--	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

51	54	23	44.14	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	72.197	72.197	-	-	567	567	72.764	72.764
----	----	----	-------	------	---	------	--	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

51	54	23	44.17	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	----	-------	------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Totaux Activité 23

CELL	678.970	678.970	-	-	9.169	9.169	688.139	688.139
------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Totaux PROGRAMME 2

CELL	718.808	718.808	-	-	9.327	9.327	728.135	728.135
------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 4
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	54	41	12.01	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement supérieur	20	20	-	-	-	-	20	20
----	----	----	-------	------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

51	54	41	33.01	3300	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	-	-	-	-	43	43
----	----	----	-------	------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 41															
CELL								63	63	-	-	-	-	63	63
43 - SUBVENTIONS															
51	54	43	33.15	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	-	-	-	-	-	-	-	-
51	54	43	44.14	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194	194	-	-	-	-	194	194
Totaux Activité 43															
CELL								194	194	-	-	-	-	194	194
44 - SUBVENTIONS SOCIALES - INSTITUTIONS DIVERSES															
51	54	44	44.15	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 44															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES															
51	54	45	40.02	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	-	-	-	-	223	223
51	54	45	40.03	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	-	-	-	-	275	275
51	54	45	40.05	4140	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	14.904	14.904	-	-	202	202	15.106	15.106
				4150											
				4430											
51	54	45	40.06	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.047	1.047	-	-	15	15	1.062	1.062
51	54	45	40.07	4150	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	52.422	52.422	-	-	-1.195	-1.195	51.227	51.227
				4430											
51	54	45	40.08	4150	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	644	644	-	-	9	9	653	653
				4430											
Totaux Activité 45															
CELL								69.515	69.515	-	-	-969	-969	68.546	68.546
Totaux PROGRAMME 4															
CELL								69.772	69.772	-	-	-969	-969	68.803	68.803

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

50 - AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS																
51	54	50	11.05	4150	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.419	2.419	-	-	1	1	2.420	2.420	
Totaux Activité 50																
								CELL	2.419	2.419	-	-	1	1	2.420	2.420
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	2.419	2.419	-	-	1	1	2.420	2.420
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54																
								CELNL	1.471	1.471	-	-	-7	-7	1.464	1.464
								CELL	1.153.192	1.153.192	-	-	11.513	11.513	1.164.705	1.164.705
Crédits Totaux division organique 54								1.154.663	1.154.663	-	-	11.506	11.506	1.166.169	1.166.169	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	55	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	18	-	-	-	-	18	18
				1221											
51	55	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
				7422											
Totaux Activité 02															
								CELL	22	22	-	-	-	-	22
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	22	22	-	-	-	-	22

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

40 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
51	55	40	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.262	5.262	-	-	75	75	5.337	5.337
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 40															
								CELNL	5.262	5.262	-	-	75	75	5.337

41 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	2.260	2.260	-	-	125	125	2.385	2.385
Totaux Activité 41															
CELNL								2.260	2.260	-	-	125	125	2.385	2.385
42 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE PERSONNEL															
51	55	42	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (chargés de mission)	1.204	1.204	-	-	-48	-48	1.156	1.156
Totaux Activité 42															
CELNL								1.204	1.204	-	-	-48	-48	1.156	1.156
43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
51	55	43	43.14	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.377	4.377	-	-	311	311	4.688	4.688
51	55	43	43.15	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.643	1.643	-	-	16	16	1.659	1.659
Totaux Activité 43															
CELNL								6.020	6.020	-	-	327	327	6.347	6.347
44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
51	55	44	44.10	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	8.282	8.282	-	-	905	905	9.187	9.187
51	55	44	44.11	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	2.514	2.514	-	-	-204	-204	2.310	2.310

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 44

CELNL	10.796	10.796	-	-	701	701	11.497	11.497
-------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Totaux PROGRAMME 4

CELNL	25.542	25.542	-	-	1.180	1.180	26.722	26.722
-------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES

51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE

51	55	51	41.21	1111 1112 1120 4150	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	122.543	122.543	-	-	-74	-74	122.469	122.469
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	--	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

Totaux Activité 51

CELNL	122.543	122.543	-	-	-74	-74	122.469	122.469
-------	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE
FONCTIONNEMENT

51	55	52	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	12.258	12.258	-	-	313	313	12.571	12.571
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	--	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

51	55	52	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	-	-	-	-	23	23
----	----	----	-------	------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

51	55	52	41.23	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.851	2.851	-	-	-	-	2.851	2.851
----	----	----	-------	------	---	------	----------------------------------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

Totaux Activité 52

CELL	2.874	2.874	-	-	-	-	2.874	2.874
CELNL	12.258	12.258	-	-	313	313	12.571	12.571

54 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DIVERS - JURY

51	55	54	12.01	1211 1112 1221	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	-	-	-	-	51	51
----	----	----	-------	----------------------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

51	55	54	12.02	1211 1221	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	-	-	-	-	19	19
----	----	----	-------	--------------	---	------	---	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	54	12.03	1211 1221	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et pour adulte	52	52	-	-	-	-	52	52
Totaux Activité 54															
CELL								122	122	-	-	-	-	122	122
56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES															
51	55	56	43.14	4314 4316 4324 4326 4511	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	177.636	177.636	-	-	-139	-139	177.497	177.497
Totaux Activité 56															
CELNL								177.636	177.636	-	-	-139	-139	177.497	177.497
57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES															
51	55	57	44.13	4410 4430	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	331.895	331.895	-	-	3	3	331.898	331.898
Totaux Activité 57															
CELNL								331.895	331.895	-	-	3	3	331.898	331.898
58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT															
51	55	58	01.01	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	-	-8	-	-	14	6

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	58	01.03	1111 4150 4312 4314 4316 4322 4326 4410 4430 4511	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	23.850	23.850	-	-	442	442	24.292	24.292
Totaux Activité 58															
CELL								23.864	23.864	-	-8	442	442	24.306	24.298
Totaux PROGRAMME 5															
CELNL								644.332	644.332	-	-	103	103	644.435	644.435
CELL								26.860	26.860	-	-8	442	442	27.302	27.294
Crédits Totaux Programme 5								671.192	671.192	-	-8	545	545	671.737	671.729

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS
D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES
ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ

60 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE DE LA COMMUNAUTÉ
- DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

51	55	60	11.03	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.260	3.260	-	-	112	112	3.372	3.372
Totaux Activité 60															
CELNL								3.260	3.260	-	-	112	112	3.372	3.372

61 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE OFFICIEL
SUBVENTIONNÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE
FONCTIONNEMENT

51	55	61	43.24	4410 4324	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.809	1.809	-	-	77	77	1.886	1.886
----	----	----	-------	--------------	---	-------	--	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 61

CELNL	1.809	1.809	-	-	77	77	1.886	1.886
-------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

62 - INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE LIBRES
SUBVENTIONNÉS - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE
FONCTIONNEMENT

51	55	62	44.31	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	----	-------	------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Totaux Activité 62

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---

64 - EX-CATÉGORIES DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION DE LA
HAUTE ECOLE DE BRUXELLES ET DE LA HAUTE ECOLE
FRANCISCO FERRER - DÉPENSES DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ À
L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

51	55	64	44.10	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	5.301	5.301	-	-	-125	-125	5.176	5.176
----	----	----	-------	------	---	-------	--	-------	-------	---	---	------	------	-------	-------

51	55	64	44.11	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	337	337	-	-	-12	-12	325	325
----	----	----	-------	------	---	-------	--	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----

Totaux Activité 64

CELNL	5.638	5.638	-	-	-137	-137	5.501	5.501
-------	-------	-------	---	---	------	------	-------	-------

Totaux PROGRAMME 6

CELNL	10.707	10.707	-	-	52	52	10.759	10.759
-------	--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---

Crédits Totaux Programme 6

10.707	10.707	-	-	52	52	10.759	10.759
--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

PROGRAMME 7

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ

70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	70	01.01	1111	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	712	712	-	-	3	3	715	715
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1222											
				7422											
51	55	70	11.02	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes	208	208	-	-	-	-	208	208
				1112			des cellules des Commissaires et Délégués du								
				1120			Gouvernement								
Totaux Activité 70															
CELNL								920	920	-	-	3	3	923	923
72 - CONGÉS DE MATERNITÉ															
51	55	72	01.01	1111	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de	441	441	-	-	-59	-59	382	382
				1112			personnel diverses, liés aux congés de maternité								
				1120											
				1131											
Totaux Activité 72															
CELNL								441	441	-	-	-59	-59	382	382
Totaux PROGRAMME 7															
CELNL								1.361	1.361	-	-	-56	-56	1.305	1.305
PROGRAMME 8															
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS															
UNIVERSITÉ															
81 - DIVERS															
51	55	81	12.02	1211	3	CELL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux	61	61	-	-	-	-	61	61
				1221			NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et								
							Projets européens								

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	81	33.01	3300	3	CELL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4	4	-	-	-	-	4	4
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
				4550											
51	55	81	33.02	3300	3	CELL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	-	-	-	6	-	-	-	6
51	55	81	40.01	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	-	-	-	-	280	280
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
51	55	81	40.02	4150	3	CELL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	703	703	-	-	2	2	705	705
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
51	55	81	43.02	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	-	-	-	2	-	-	-	2
Totaux Activité 81															
							CELL	1.048	1.048	-	8	2	2	1.050	1.058
82 - SUBVENTIONS SOCIALES															
51	55	82	33.01	4150	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	41.280	41.280	-	-	-137	-137	41.143	41.143
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 82															
							CELL	41.280	41.280	-	-	-137	-137	41.143	41.143
Totaux PROGRAMME 8															
							CELL	42.328	42.328	-	8	-135	-135	42.193	42.201

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 9

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE
LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE
D'EMPLOI

90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN
MATIÈRE D'EMPLOI

51	55	90	11.05	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.278	3.278	-	-	26	26	3.304	3.304
Totaux Activité 90															
CELNL								3.278	3.278	-	-	26	26	3.304	3.304

91 - INTERVENTIONS DIVERSES - FONDS EUROPÉEN

51	55	91	01.01	4130 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 91															
FBM								-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 9															
CELNL								3.278	3.278	-	-	26	26	3.304	3.304
FBM								-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 9								3.278	3.278	-	-	26	26	3.304	3.304
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55															
CELL								69.210	69.210	-	-	307	307	69.517	69.517
CELNL								685.220	685.220	-	-	1.305	1.305	686.525	686.525
FBM								-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux division organique 55								754.430	754.430	-	-	1.612	1.612	756.042	756.042

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	56	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98	98	-	-	-	-	98	98
				1112											
				1212											
				1221											
52	56	02	12.02	1211	3	CELL	Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	-	-	-	-	-	-	-	-
52	56	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
				7422											
Totaux Activité 02															
								CELL	108	108	-	-	-	-	108
Totaux PROGRAMME 0								CELL	108	108	-	-	-	-	108

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT POUR
ADULTES

40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	56	40	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	61.715	61.715	-	-	1.587	1.587	63.302	63.302
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 40															
								CELNL	61.715	61.715	-	-	1.587	1.587	63.302

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

52	56	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	4.071	4.071	-	-	-61	-61	4.010	4.010
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 41

CELNL	4.071	4.071	-	-	-61	-61	4.010	4.010
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

**43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS -
TRAITEMENTS**

52	56	43	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	116.128	116.128	-	-	1.187	1.187	117.315	117.315
----	----	----	-------	----------------------	---	-------	-------------------------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Totaux Activité 43

CELNL	116.128	116.128	-	-	1.187	1.187	117.315	117.315
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

**44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS -
TRAITEMENTS**

52	56	44	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	69.823	69.823	-	-	1.441	1.441	71.264	71.264
----	----	----	-------	------	---	-------	-------------------------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

Totaux Activité 44

CELNL	69.823	69.823	-	-	1.441	1.441	71.264	71.264
-------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

Totaux PROGRAMME 4

CELNL	251.737	251.737	-	-	4.154	4.154	255.891	255.891
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

**PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT
POUR ADULTES**

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	56	50	01.07	1211	3	CELL	Formation Enseignement pour adultes	137	137	-	-	-	-	137	137
52	56	50	41.23	4150	1	CELL	Dotation globale	2.045	2.045	-	-	-37	-37	2.008	2.008

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 50								CELL	2.182	2.182	-	-	-37	-37	2.145	2.145
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	56	54	43.08	4312 4322 4340	3	CELL	Frais pour la formation continue	235	235	-	-	-	-	235	235	
52	56	54	43.23	4316 4326 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires	4.572	4.572	-	-	-158	-158	4.414	4.414	
Totaux Activité 54								CELL	4.807	4.807	-	-	-158	-158	4.649	4.649
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	56	55	44.08	3300	3	CELL	Frais pour la formation continue	134	134	-	-	-	-	134	134	
52	56	55	44.23	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	2.009	2.009	-	-	-98	-98	1.911	1.911	
Totaux Activité 55								CELL	2.143	2.143	-	-	-98	-98	2.045	2.045
Totaux PROGRAMME 5								CELL	9.132	9.132	-	-	-293	-293	8.839	8.839

PROGRAMME 6																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI																
52	56	60	11.05	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement pour adultes	2.372	2.372	-	-	-17	-17	2.355	2.355	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 60

CELNL	2.372	2.372	-	-	-17	-17	2.355	2.355
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 6

CELNL	2.372	2.372	-	-	-17	-17	2.355	2.355
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 7

LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS

70 - INITIATIVES DIVERSES

52	56	70	01.01	1111	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.830	1.830	-	-	-	-	1.830	1.830
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				3300											
				4150											
				4312											
				4314											
				4322											
				4324											
				4326											
				4410											
				4430											
				4511											

Totaux Activité 70

CELNL	1.830	1.830	-	-	-	-	1.830	1.830
-------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

Totaux PROGRAMME 7

CELNL	1.830	1.830	-	-	-	-	1.830	1.830
-------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

PROGRAMME 8

INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
81 - ACTIONS DIVERSES															
52	56	81	01.01	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences et valorisation des acquis en Enseignement pour adultes	566	566	-	-	-	-	566	566
52	56	81	01.02	1111 1211 4314 4316 4410 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'Enseignement pour adultes	291	291	-	-	-	-	291	291
52	56	81	01.03	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59	59	-	-	-	-	59	59
52	56	81	01.04	1211 3122 3300 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Initiatives dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	-	-	-	-	-	-	-	-
52	56	81	12.01	1211	3	CELL	Actions de communication et de promotion de l'Enseignement pour adultes	277	277	-	-	-	-	277	277
52	56	81	45.01	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	25	25	-	-	-	-	25	25
							Totaux Activité 81								
							CELL	1.218	1.218	-	-	-	-	1.218	1.218
82 - PROVISIONS															
52	56	82	01.02	0100 1211 3300 4430	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	350	350	-	-	-	-	350	350
52	56	82	01.03	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison	800	800	-	-	-	-	800	800
							Totaux Activité 82								
							CELL	1.150	1.150	-	-	-	-	1.150	1.150
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	2.368	2.368	-	-	-	-	2.368	2.368

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56

CELL	11.608	11.608	-	-	-293	-293	11.315	11.315
CELNL	255.939	255.939	-	-	4.137	4.137	260.076	260.076
Crédits Totaux division organique 56	267.547	267.547	-	-	3.844	3.844	271.391	271.391

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	57	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7	7	-	-	-	-	7	7	
				1112												
				1221												
52	57	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2	
				7422												
Totaux Activité 02																
								CELL	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	9	9	-	-	-	-	9	9

PROGRAMME 2

INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20 - ACADÉMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE WALLONIE

52	57	20	33.02	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	-	-	-	-	189	189
Totaux Activité 20															
CELL								189	189	-	-	-	-	189	189

21 - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DIVERSES

52	57	21	33.04	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	302	302	-	-	1	1	303	303	
Totaux Activité 21																
								CELL	302	302	-	-	1	1	303	303
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	491	491	-	-	1	1	492	492

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

51	57	30	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	36.495	36.495	-	-	485	485	36.980	36.980
Totaux Activité 30															
CELNL								36.495	36.495	-	-	485	485	36.980	36.980

31 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

51	57	31	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	6.359	6.359	-	-	187	187	6.546	6.546
Totaux Activité 31															
CELNL								6.359	6.359	-	-	187	187	6.546	6.546

32 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

51	57	32	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	16.959	16.959	-	-	410	410	17.369	17.369
Totaux Activité 32															
CELNL								16.959	16.959	-	-	410	410	17.369	17.369

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

51	57	33	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	38.838	38.838	-	-	584	584	39.422	39.422
Totaux Activité 33															
						CELNL		38.838	38.838	-	-	584	584	39.422	39.422
Totaux PROGRAMME 3															
						CELNL		98.651	98.651	-	-	1.666	1.666	100.317	100.317

**PROGRAMME 4
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**40 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE
FONCTIONNEMENT**

51	57	40	41.01	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	4.254	4.254	-	-	77	77	4.331	4.331
Totaux Activité 40															
						CELL		4.254	4.254	-	-	77	77	4.331	4.331

**42 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

51	57	42	43.03	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.723	1.723	-	-	-68	-68	1.655	1.655
Totaux Activité 42															
						CELL		1.723	1.723	-	-	-68	-68	1.655	1.655

**44 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

51	57	44	44.30	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	5.042	5.042	-	-	-282	-282	4.760	4.760
Totaux Activité 44															
						CELL		5.042	5.042	-	-	-282	-282	4.760	4.760

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - DIVERS																
51	57	45	33.01	3300 4150 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	120	120	-	-	-	-	120	120	
Totaux Activité 45																
								CELL	120	120	-	-	-	-	120	120
46 - SUBSIDES SOCIAUX - ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS																
51	57	46	33.02	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	4.879	4.879	-	-	-93	-93	4.786	4.786	
Totaux Activité 46																
								CELL	4.879	4.879	-	-	-93	-93	4.786	4.786
47 - INITIATIVES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE EN ART																
51	57	47	40.02	4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Formations continuées en Art	50	50	-	-	-	-	50	50	
Totaux Activité 47																
								CELL	50	50	-	-	-	-	50	50
48 - DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT																
51	57	48	01.01	1111 1112 1120 1131 1211 7422	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	175	175	-	-	1	1	176	176	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 48								CELNL	175	175	-	-	1	1	176	176
49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS																
51	57	49	01.01	3300	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	4150	3.674	3.674	-	-	-134	-134	3.540	3.540
				4312				4322								
				4430				4511								
51	57	49	01.02	3300	4	CELL	Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	4150	374	374	-	-	-	-	374	374
				4326				4430								
				4511												
Totaux Activité 49								CELL	4.048	4.048	-	-	-134	-134	3.914	3.914
Totaux PROGRAMME 4								CELL	20.116	20.116	-	-	-500	-500	19.616	19.616
								CELNL	175	175	-	-	1	1	176	176
Crédits Totaux Programme 4									20.291	20.291	-	-	-499	-499	19.792	19.792

PROGRAMME 7
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

70 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																
52	57	70	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	4324	119.623	119.623	-	-	1.912	1.912	121.535	121.535

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 70

CELNL	119.623	119.623	-	-	1.912	1.912	121.535	121.535
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

71 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES
SUBVENTIONNÉS

52	57	71	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	13.847	13.847	-	-	89	89	13.936	13.936
----	----	----	-------	------	---	-------	-------------------------	--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

Totaux Activité 71

CELNL	13.847	13.847	-	-	89	89	13.936	13.936
-------	--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES

52	57	72	01.01	4314 4324 4410	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	3.401	3.401	-	-	168	168	3.569	3.569
----	----	----	-------	----------------------	---	-------	---	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 72

CELNL	3.401	3.401	-	-	168	168	3.569	3.569
-------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 7

CELNL	136.871	136.871	-	-	2.169	2.169	139.040	139.040
-------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

PROGRAMME 8
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

80 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

52	57	80	43.02	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	4.704	4.704	-	-	99	99	4.803	4.803
----	----	----	-------	--------------	---	------	---	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

Totaux Activité 80

CELL	4.704	4.704	-	-	99	99	4.803	4.803
------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

82 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

52	57	82	44.30	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	398	398	-	-	2	2	400	400
----	----	----	-------	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 82																
								CELL	398	398	-	-	2	2	400	400
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	5.102	5.102	-	-	101	101	5.203	5.203
PROGRAMME 9																
EQUIPEMENTS																
90 - DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT																
51	57	90	60.01	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	64	64	-	-	2	2	66	66	
51	57	90	63.01	6311 6321 6511	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33	33	-	-	-	-	33	33	
51	57	90	64.01	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	89	89	-	-	-2	-2	87	87	
Totaux Activité 90																
								CELL	186	186	-	-	-	-	186	186
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	186	186	-	-	-	-	186	186
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57																
								CELL	25.904	25.904	-	-	-398	-398	25.506	25.506
								CELNL	235.697	235.697	-	-	3.836	3.836	239.533	239.533
Crédits Totaux division organique 57								261.601	261.601	-	-	3.438	3.438	265.039	265.039	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	58	02	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	-	-	-	-	50	50
52	58	02	12.01	1112	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'enseignement à distance et du numérique dans l'Enseignement pour Adultes	276	276	-	-	-	-	276	276
52	58	02	12.02	1112	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
52	58	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	-	-	-	-	12	12
Totaux Activité 02															
								CELL	338	338	-	-	-	-	338
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034
Totaux PROGRAMME 0															
								CELL	338	338	-	-	-	-	338
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034
Crédits Totaux Programme 0															
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58															
								CELL	338	338	-	-	-	-	338
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034
Crédits Totaux division organique 58															
								2.372	2.372	-	-	-	-	2.372	2.372

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CELL	2.984.294	2.987.552	-250	-250	36.762	30.767	3.020.806	3.018.069
CELNL	7.906.010	7.906.010	-	-	130.255	130.255	8.036.265	8.036.265
FBM	35.076	35.076	-	-	378	378	35.454	35.454

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
51	85	01	12.08	1211 2110 4430	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	512	512	-	-	-	-	512	512	
51	85	01	12.09	1211 2110 2110	1	CELL	Dépenses liées aux frais d'émission	1.233	1.233	-	-	-	-	1.233	1.233	
51	85	01	74.01	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 01																
								CELL	1.745	1.745	-	-	-	-	1.745	1.745
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	1.745	1.745	-	-	-	-	1.745	1.745

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL															
51	85	10	21.01	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
51	85	10	21.03	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	5.000	5.000	-	-	-	-	5.000	5.000

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	85	10	21.04	2110	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	343.000	343.000	-	-	5.000	5.000	348.000	348.000
				8170											
51	85	10	81.01	8170	1	CELL	Dépenses d'intérêts liées aux jambes payeuses du portefeuille de swap	43.000	43.000	-	-	2.500	2.500	45.500	45.500
51	85	10	91.01	9110	1	CELL	Amortissements d'emprunts de la Communauté française	912.729	912.729	-	-	-	-	912.729	912.729
Totaux Activité 10															
							CELL	1.303.729	1.303.729	-	-	7.500	7.500	1.311.229	1.311.229
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	1.303.729	1.303.729	-	-	7.500	7.500	1.311.229	1.311.229
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85															
							CELL	1.305.474	1.305.474	-	-	7.500	7.500	1.312.974	1.312.974

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

								10 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
51	86	10	44.08	2110	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	1	1	-	-	-	-	1	1
								Totaux Activité 10							
								CELL	1	1	-	-	-	1	1
								11 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS LIBRES							
51	86	11	44.08	4440	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	15	15	-	-	-6	-6	9	9
51	86	11	44.40	4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux Activité 11							
								CELL	15	15	-	-	-6	-6	9
								Totaux PROGRAMME 1							
								CELL	16	16	-	-	-6	-6	10
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86							
								CELL	16	16	-	-	-6	-6	10

En milliers d'euros

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE IV															
CELL								1.305.490	1.305.490	-	-	7.494	7.494	1.312.984	1.312.984

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - RÉGION WALLONNE - COCOF																
51	90	11	45.01	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	446.776	446.776	-	-	4.364	4.364	451.140	451.140	
51	90	11	45.02	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	128.540	128.540	-	-	1.259	1.259	129.799	129.799	
51	90	11	45.03	4511	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 11																
								CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90																
								CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CELL	575.316	575.316	-	-	5.623	5.623	580.939	580.939
------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

En milliers d'euros

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL	7.817.875	7.921.642	-859	-859	89.199	80.055	7.906.215	8.000.838
CELNL	8.353.554	8.353.554	859	859	130.656	130.656	8.485.069	8.485.069
FBM	44.412	44.412	-	-	1.402	1.402	45.814	45.814

ANNEXE 2 : SECTION PARTICULIÈRE

Section Particulière

Transfert de compétences à la RW et à la Cocof (en milliers d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	Code SEC	Recette de l'année 2026	Dépense de l'année 2026
Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	4940	-150.485	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	4940	2.854.289	
Dotation art 47/7 de la LSF	4940	1.557.163	
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	4940	294.856	
Part de la dotation art 47/9 de la LSF	4940	81.772	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7 § 2 - Dot RW	4534		4.615.153
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7 § 3 - Dot Cocof	4511		22.442
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE		4.637.595	4.637.595

ANNEXE 3 : SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

Tableau de synthèse reprenant les totaux recettes et les dépenses des SACA :

SACA	Recettes (1)	Crédits d'engagement (2)	Crédits de liquidation (3)
1. Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)	26.508	22.528	26.509
2. Musée royal de Mariemont (MRM)	2.305	2.141	2.141
3. Agence Fonds social européen (FSE)	166.045	164.463	164.592
4. Observatoire des politiques culturelles (OPC)	179	193	283
5. Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF)	74.682	50.322	50.322
6. Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)	1.252	1.492	1.722
7. Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)	472	472	472
8. Fonds des bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné (FBSEOS)	50.313	60.825	53.365
9. Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française (FBSCF)	96.473	93.198	124.238
10. Fonds de garantie des bâtiments scolaires (FGBS)	22.561	20.681	22.864
11. Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement Obligatoire (FCNP)	-	1.393	17.300
12. Programme Prioritaire de Travaux (PPT)	-	28.342	48.000
13. Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires (PIEBS)	-	400.000	1.463
14. Cellule urgence- redéploiement (CUR)	95.723	69.541	266.977
15. Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (SGPGI)	114.312	114.736	101.482
16. SACA SPORT	15.947	15.893	15.893
17. Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné (FBSELS)	57.263	20.950	17.817
Total	724.035	1.067.170	915.440

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01
PROGRAMME FONCTIONNEL

51	01	1202	1211 3200	3	CELL	Fonctionnement	281	281	-	-	-	-	281	281
----	----	------	--------------	---	------	----------------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux PROGRAMME 01

CELL	281	281	-	-	-	-	281	281
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 02
PROGRAMME OPÉRATIONNEL

51	02	1207	1211 3200	3	CELL	Accords internationaux	1.774	1.502	-390	-150	-	-	1.384	1.352
51	02	1208	1211 3200	3	CELL	Formation	125	125	-	-	-	-	125	125
51	02	1209	1211 3200	3	CELL	Wallonie-Bruxelles-Image	540	615	-75	-65	-	-	465	550
51	02	3209	3200	3	CELL	Création	17.364	17.326	250	150	356	356	17.970	17.832
51	02	3210	3200 1211	3	CELL	Promotion et diffusion	2.030	2.030	215	65	-	-	2.245	2.095
51	02	3211	3200	3	CELL	Opérateurs	58	4.274	-	-	-	-	58	4.274

Totaux PROGRAMME 02

CELL	21.891	25.872	-	-	356	356	22.247	26.228
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	22.172	26.153	-	-	356	356	22.528	26.509

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL	22.172	26.153	-	-	356	356	22.528	26.509
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATIONS					
4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	24.672	0	24.672
4602	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du contrat de gestion de la RTBF	700	0	700
Total DOTATIONS			25.372	0	25.372
RECETTES					
1601	1611	Recettes diverses du CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)	414	-33	381
1602	1611	Recettes du Fonds spécial de la RTBF	30	0	30
1603	1611	Recettes du Fonds séries	150	0	150
Total RECETTES			594	-33	561
CONTRIBUTIONS					
3801	3810	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services	186	389	575
Total CONTRIBUTIONS			186	389	575
Total -			26.152	356	26.508

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			26.152	356	26.508
0801	0820	Report du disponible en engagement	3.142	0	3.142
0802	0820	Report du disponible en liquidation	0	0	0

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
02	Programme opérationnel	17 364	17 326	17 970	17 832
Totaux (en milliers d'euros)		17 364	17 326	17 970	17 832

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 02 - Programme opérationnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Création	3209	02	CE-LL	17 364	17 326	17 970	17 832
TOTAL				17 364	17 326	17 970	17 832

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - Programme opérationnel

3209

02

Création

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 606 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 506 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dans le cadre de l'ajusté 2026, la ligne « Création – longs métrages » fait l'objet d'un renforcement significatif. Le renforcement de cette ligne repose sur les éléments suivants :

- une augmentation proposée de 100.000 € en crédits d'engagement, afin de rapprocher l'enveloppe budgétaire des besoins constatés lors de l'examen des projets, le volume et la qualité des dossiers soumis à la Commission du cinéma confirmant la pression structurelle exercée sur cette ligne ;
- la réaffectation des crédits initialement prévus pour la Rencontre des coproductions francophones (RCF), soit 150.000 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation, à la suite de l'annulation de la manifestation en 2026 ;
- l'affectation du différentiel net positif des recettes constaté entre le budget initial et l'ajusté 2026, soit 355.183,56 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation.

Au total, la ligne Création bénéficie ainsi d'un renforcement de :

- 605.183,56 € en crédits d'engagement,
- 505.183,56 € en crédits de liquidation.

Ce renforcement permet :

- D'améliorer la capacité du CCA à accompagner un nombre accru de projets ;
- De limiter le risque de refus motivés uniquement par des contraintes budgétaires ;
- Et d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources disponibles et la dynamique du secteur.

Il est intégralement financé par des redéploiements internes et par l'évolution favorable des recettes propres du SACA, sans recours à une augmentation de dotation et dans le respect strict de l'équilibre budgétaire global. Cette adaptation traduit une priorisation assumée des moyens vers le cœur d'intervention du CCA, en cohérence avec ses missions légales et avec les réalités financières constatées en cours d'exercice.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Recettes

ART 1601 Recettes diverses du CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)

Réduction : 33 milliers d'euros

La réduction totale des recettes ajustées, soit 33 000,00 €, provient principalement des baisses enregistrées dans la catégorie "Promotion et Diffusion", notamment la diminution de 24 000,00 € pour le projet "J'peux pas, j'ai cinéma", ainsi que la réduction de 1 000,00 € pour "RTBF Fiff". En outre, les accords internationaux ont subi un ajustement avec la suppression des 3 000,00 € alloués à "RTBF Mipcom". La catégorie "WBI" a également connu une réduction de 5 000,00 €, principalement en raison de la baisse de financement de "ScreenBrussels" (réduction de 5 000,00 €).

Contributions

ART 3801 Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services

Crédit supplémentaire 389 milliers d'euros

Le Groupe Canal+ et The Walt Disney Company n'étaient pas inclus dans les prévisions du CSA de février, car ils avaient opté pour une contribution sous forme d'investissements en coproduction, préachats d'œuvres audiovisuelles et commandes de programmes. Cependant, ils ont modifié leur mode de contribution en cours d'année et ont désormais confirmé qu'ils procéderaient à un versement respectif de 18.234,43 € et de 396.475,51 € au profit du CCA.

Tandis que les autres éditeurs et distributeurs ont réduit leurs contributions par rapport aux montants initiaux prévus. Ainsi, Amazon a diminué son versement de 90.966,98 € à 85.736,25 €, soit une baisse de près de 5.000 €. De même, Apple a révisé à la baisse sa contribution, passant de 72.240,00 € à 50.944,35 €, ce qui représente une réduction importante d'environ 21.300 €.



Bruxelles,

Note à Madame la Ministre Elisabeth Degryse, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, des Bâtiments scolaires, de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales et intra-francophones

Note à Monsieur Olivier Petit, Inspecteur des finances

Gestionnaires du dossier

Sultan KAPLAN et Xenia LISSIKHINA
+32(0)2 413 24 06

Nos références

JB/SK/XL/

Annexe

1

Objet : Budget ajusté 2026 - Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA - SACA)

Dans le cadre de l'élaboration de l'ajustement budgétaire 2026, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA), organisé en Service à Comptabilité Autonome (SACA), procède à une adaptation de ses crédits afin de :

- Tenir compte de l'évolution constatée de ses recettes propres ;
- Assurer une allocation optimale des moyens au regard des priorités du secteur.

1. Rappel du cadre budgétaire et du statut du CCA

La présente proposition d'ajustement s'inscrit dans le cadre des directives fixées par la circulaire budgétaire 2026/1 du 9 janvier 2026 relative à l'élaboration de l'ajustement du budget 2026.

Le budget initial 2026 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) a été élaboré :

- dans le respect des balises fixées par la Note Verte du 27 octobre 2025 et la circulaire budgétaire 2025/2 ;
- avec un objectif explicite d'impact budgétaire neutre ;
- dans une logique de maîtrise des dépenses et d'optimisation des moyens existants.

Le CCA est constitué en Service à Comptabilité Autonome (SACA). À ce titre, il élabore et encode ses propositions budgétaires en recettes et en dépenses dans l'outil FédéBudget, en distinguant les crédits d'engagement et de liquidation, conformément aux prescriptions de la circulaire budgétaire 2026/1.

En application de ces directives :

- les crédits du budget initial 2026 **tels que adaptés par le bulletin de répartition du 11 février 2026**, constituent la base de référence ;
- toute adaptation fait l'objet d'une justification explicite ;
- les variations proposées tiennent compte de l'évolution constatée des recettes propres du SACA ;
- l'impact SEC du projet d'ajustement n'est pas dégradé par rapport au budget initial 2026.

Dans ce cadre, l'ajusté 2026 du CCA ne constitue pas une modification de politique publique, mais une actualisation technique et financière visant à :

- intégrer les variations de recettes constatées en cours d'exercice ;
- ajuster les crédits aux réalités opérationnelles ;
- assurer une affectation optimale des moyens disponibles, dans le respect de l'équilibre budgétaire global du SACA.

2. Principe de continuité du service public

En vertu du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, le CCA a pour missions légales et réglementaires de :

- Soutenir la création cinématographique ;
- Assurer la promotion et la diffusion du cinéma belge francophone ;
- Garantir sa présence dans les réseaux nationaux et internationaux.

Les adaptations proposées dans le cadre de l'ajusté 2026 visent à renforcer prioritairement ces missions, en tenant compte :

- De l'évolution des recettes propres du SACA ;
- Et des besoins constatés dans le secteur.

Ces ajustements permettent d'assurer une allocation optimale des moyens disponibles, dans le respect des missions du service public culturel.

Les justifications détaillées par rubrique sont présentées ci-après.

3. Justification de la hausse des recettes

3.1. Rubrique 00.040.3801 - Contribution des éditeurs et distributeurs de services télévisuels à la production audiovisuelle

Le Groupe Canal+ et The Walt Disney Company n'étaient pas inclus dans les prévisions du CSA de février, car ils avaient opté pour une contribution sous forme d'investissements en coproduction, préachats d'œuvres audiovisuelles et commandes de programmes. Cependant, ils ont modifié leur mode de contribution en cours d'année et ont désormais confirmé qu'ils procéderaient à un versement respectif de 18.234,43 € et de 396.475,51 € au profit du CCA.

Tandis que les autres éditeurs et distributeurs ont réduit leurs contributions par rapport aux montants initiaux prévus. Ainsi, Amazon a diminué son versement de 90 966,98 € à 85 736,25 €, soit une baisse de près de 5 000 €. De même, Apple a révisé à la baisse sa contribution, passant de 72 240,00 € à 50 944,35 €, ce qui représente une réduction importante d'environ 21 300 €.

3.2. Rubrique 00.030.1601 - Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)

La réduction totale des recettes ajustées, soit 33 000,00 €, provient principalement des baisses enregistrées dans la catégorie "Promotion et Diffusion", notamment la diminution de 24 000,00 € pour le projet "J'peux pas, j'ai cinéma", ainsi que la réduction de 1 000,00 € pour "RTBF Fiff". En outre, les accords internationaux ont subi un ajustement avec la suppression des 3 000,00 € alloués à "RTBF Mipcom". La catégorie "WBI" a également connu une réduction de 5 000,00 €, principalement en raison de la baisse de financement de "ScreenBrussels" (réduction de 5 000,00 €).

4. Justification de la répartition des dépenses par rubrique

4.1. Rubrique 00.020.3209 - CREATION

Dans le cadre de l'ajusté 2026, la ligne « Création – longs métrages » fait l'objet d'un renforcement significatif.

Le renforcement de cette ligne repose sur l'affectation du différentiel net positif des recettes constatées entre le budget initial et l'ajusté 2026, soit **355.183,56 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation**.

Ce renforcement permet :

- D'améliorer la capacité du CCA à accompagner un nombre accru de projets ;
- De limiter le risque de refus motivés uniquement par des contraintes budgétaires ;
- Et d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources disponibles et la dynamique du secteur.

Il est intégralement financé par l'évolution favorable des recettes propres du SACA, sans recours à une augmentation de dotation de la FWB et dans le respect strict de l'équilibre budgétaire global.

Cette adaptation traduit une priorisation des moyens vers le cœur d'intervention du CCA, en cohérence avec ses missions légales et avec les réalités financières constatées en cours d'exercice.

5. Conclusion générale

L'ajusté budgétaire 2026 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'inscrit pleinement dans le cadre des prescriptions de la circulaire budgétaire 2026/1 et dans les responsabilités inhérentes à son statut de Service à Comptabilité Autonome.

L'ensemble des mouvements opérés respecte l'équilibre budgétaire global, n'entraîne aucune augmentation de la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne dégrade pas l'impact SEC du budget 2026.

Il s'agit dès lors d'un ajustement maîtrisé, cohérent et conforme aux principes de bonne gestion publique, permettant d'adapter le budget aux réalités financières et opérationnelles de l'exercice tout en renforçant l'efficacité de l'action du CCA au service du secteur cinématographique et audiovisuel.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous remercie pour votre attention.



Thierry VANDERSANDEN
Signature simple
10/03/2026 11:33:48

Thierry Vandersanden
Directeur général adjoint a.i.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Musée Royal de Mariemont

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 01															
CONTRATS DE MAINTENANCE ET LEASING															
51	01	1201	1211	3	CELL	Contrat Entretien Garantie Totale	145	145	-	-	-	-	145	145	
51	01	1202	1211	3	CELL	Informatique et télécommunication	17	17	-	-	-	-	17	17	
51	01	1203	1211	3	CELL	Equipements de bureau en leasing	6	6	-	-	-	-	6	6	
51	01	1204	1211	3	CELL	Nettoyage des locaux	176	176	-	-	-	-	176	176	
51	01	1205	1211	3	CELL	Blanchisserie	7	7	-	-	-2	-2	5	5	
51	01	1206	1211	3	CELL	Gestion des déchets	15	15	-	-	5	5	20	20	
51	01	1207	1211	3	CELL	Leasing de véhicules	22	22	-	-	-	-	22	22	
51	01	1208	1211	3	CELL	Téléphonie/Communication	7	7	-	-	-2	-2	5	5	
Totaux PROGRAMME 01															
CELL							395	395	-	-	1	1	396	396	
PROGRAMME 02															
INFRASTRUCTURES ET PETITS ÉQUIPEMENTS															
51	02	1201	1211	3	CELL	Petits équipements de gestion	3	3	-	-	-	-	3	3	
51	02	1202	1211	3	CELL	Petits équipements de sécurité	4	4	-	-	-	-	4	4	
51	02	1203	1211	3	CELL	Petits équipements de conservation et de recherche	9	9	-	-	-	-	9	9	
51	02	1204	1211	3	CELL	Travaux et réparations	60	60	-	-	-	-	60	60	
51	02	1205	1211	3	CELL	Visites de contrôle	23	23	-	-	-3	-3	20	20	
51	02	1206	1211	3	CELL	Petits équipements d'administration	2	2	-	-	-1	-1	1	1	
51	02	1207	1211	3	CELL	Petits équipements d'accueil	2	2	-	-	-	-	2	2	
51	02	1208	1211	3	CELL	Petits équipements audiovisuels	4	4	-	-	-2	-2	2	2	
51	02	1209	1211	3	CELL	Petits équipements de médiation	1	1	-	-	-	-	1	1	
51	02	1210	1211	3	CELL	Petits équipements informatiques	3	3	-	-	-2	-2	1	1	
51	02	1211	1211	3	CELL	Entretien, réparation, contrôle Muséobus	26	26	-	-	-	-	26	26	
51	02	1212	1211	3	CELL	Petits équipements Muséobus	2	2	-	-	-	-	2	2	
Totaux PROGRAMME 02															
CELL							139	139	-	-	-8	-8	131	131	

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 03 ADMINISTRATION														
51	03	1201	1211	3	CELL	Assurances	18	18	-	-	2	2	20	20
51	03	1202	1211	3	CELL	Affranchissement et expéditions	22	22	-	-	-4	-4	18	18
51	03	1204	1211	3	CELL	Fournitures de bureau	8	8	-	-	1	1	9	9
51	03	1205	1211	3	CELL	Fournitures sanitaires et de soins	4	4	-	-	2	2	6	6
51	03	1206	1211	3	CELL	Fourniture de sécurité et de santé	4	4	-	-	-1	-1	3	3
51	03	1207	1211	3	CELL	Services externalisés	16	16	-	-	-	-	16	16
51	03	1208	1211	3	CELL	Carburant et transport	5	5	-	-	-	-	5	5
51	03	1209	1211	3	CELL	Divers	1	1	-	-	9	9	10	10
51	03	1210	1211	3	CELL	Carburant et transport Muséobus	15	15	-	-	1	1	16	16
Totaux PROGRAMME 03														
CELL							93	93	-	-	10	10	103	103
PROGRAMME 04 PERSONNEL														
51	04	1201	1211	3	CELL	Habillement Sécurité	15	15	-	-	-2	-2	13	13
51	04	1202	1211	3	CELL	Equipements de protection de sécurité	4	4	-	-	15	15	19	19
51	04	1203	1211	3	CELL	Management social	14	14	-	-	-4	-4	10	10
51	04	1204	1211	3	CELL	Habillement Accueil	2	2	-	-	-	-	2	2
51	04	1205	1211	3	CELL	Habillement Régie des Collections	1	1	-	-	-	-	1	1
51	04	1206	1211	3	CELL	Habillement Régie Technique	2	2	-	-	-	-	2	2
51	04	1207	1211	3	CELL	Habillement Muséobus	-	-	-	-	1	1	1	1
51	04	1208	1211	3	CELL	Equipements de protection Régie des Collections	2	2	-	-	-1	-1	1	1
51	04	1209	1211	3	CELL	Equipements de protection Régie Technique	3	3	-	-	-	-	3	3
Totaux PROGRAMME 04														
CELL							43	43	-	-	9	9	52	52
PROGRAMME 05 FRAIS DE CONSOMMATION														
51	05	1201	1211	3	CELL	Charges d'entrepôt (électricité, chauffage, etc)	-	-	-	-	-	-	-	-
51	05	1202	1211	3	CELL	Eau	15	15	-	-	-	-	15	15

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux PROGRAMME 05															
							CELL	15	15	-	-	-	-	15	15
PROGRAMME 06 PRÉSERVATION															
51	06	1201	1211	3	CELL	Projets de conservation et de restauration		44	44	-	-	3	3	47	47
51	06	1202	1211	3	CELL	Fournitures de conservation		3	3	-	-	-	-	3	3
51	06	1203	1211	3	CELL	Projets de numérisation		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 06															
							CELL	47	47	-	-	3	3	50	50
PROGRAMME 07 RECHERCHE															
51	07	1203	1211	3	CELL	Projets de recherche		10	10	-	-	-	-	10	10
51	07	1204	1211	3	CELL	Manifestations scientifiques		17	17	-	-	16	16	33	33
51	07	1205	1211	3	CELL	Accueil des chercheurs		5	5	-	-	-	-	5	5
51	07	1206	1211	3	CELL	Promotion scientifique		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 07															
							CELL	32	32	-	-	16	16	48	48
PROGRAMME 08 BIBLIOTHÈQUE															
51	08	1201	1211	3	CELL	Fournitures et services bibliothèque		6	6	-	-	-	-	6	6
51	08	1202	1211	3	CELL	Jobiste/équipement		-	-	-	-	-	-	-	-
51	08	1203	1211	3	CELL	Achats de livres		6	6	-	-	-	-	6	6
51	08	1204	1211	3	CELL	Abonnements périodiques		9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux PROGRAMME 08															
							CELL	21	21	-	-	-	-	21	21
PROGRAMME 09 MÉDIATION															
51	09	1201	1211	3	CELL	Affiche pédagogique		7	7	-	-	-3	-3	4	4
51	09	1202	1211	3	CELL	Fournitures pédagogiques		6	6	-	-	-2	-2	4	4
51	09	1203	1211	3	CELL	Petits projets de médiation		5	5	-	-	-	-	5	5

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	09	1205	1211	3	CELL	Vacataires pour visites guidées	15	15	-	-	5	5	20	20
51	09	1206	1211	3	CELL	Fournitures pédagogiques Muséobus	3	3	-	-	-1	-1	2	2
Totaux PROGRAMME 09														
CELL							36	36	-	-	-1	-1	35	35
PROGRAMME 10 EXPOSITIONS														
51	10	1201	1211	3	CELL	Scénographie permanente	12	12	-	-	-2	-2	10	10
51	10	1202	1211	3	CELL	Grandes expositions	200	200	-	-	-	-	200	200
51	10	1203	1211	3	CELL	Grandes expositions N+1	-	-	-	-	35	35	35	35
51	10	1204	1211	3	CELL	Petites expositions	20	20	-	-	-	-	20	20
51	10	1205	1211	3	CELL	Petites expositions N+1	-	-	-	-	-	-	-	-
51	10	1206	1211	3	CELL	Expositions hors les murs	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 10														
CELL							232	232	-	-	33	33	265	265
PROGRAMME 11 AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES														
51	11	1201	1211	3	CELL	Journées Mariemont	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	1202	1211	3	CELL	Animations par prestataires	19	19	-	-	-	-	19	19
51	11	1203	1211	3	CELL	Fabulivre/MarieArt	20	20	-	-	-	-	20	20
51	11	1204	1211	3	CELL	Evènements culturels ou honorifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	1205	1211	3	CELL	Nocturnes	1	1	-	-	1	1	2	2
Totaux PROGRAMME 11														
CELL							40	40	-	-	1	1	41	41
PROGRAMME 12 MARKETING														
51	12	1201	1211	3	CELL	Agenda d'activités	17	17	-	-	-	-	17	17
51	12	1202	1211	3	CELL	Promotion institutionnelle	80	80	-	-	-	-	80	80
51	12	1203	1211	3	CELL	Agence de presse	35	35	-	-	-	-	35	35
51	12	1204	1211	3	CELL	Frais de représentation	8	8	-	-	-3	-3	5	5
51	12	1205	1211	3	CELL	Merchandising de roulement	18	18	-	-	-8	-8	10	10
51	12	1206	1211	3	CELL	Amis de Mariemont	4	4	-	-	1	1	5	5

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	12	1207	1211	3	CELL	Divers	-	-	-	-	16	16	16	16
51	12	1208	1211	3	CELL	Fonds de solidarité	1	1	-	-	-	-	1	1
51	12	1209	1211	3	CELL	Location de locaux	1	1	-	-	-	-	1	1
51	12	1210	1211	3	CELL	Publications promotionnelles	10	10	-	-	-	-	10	10
51	12	1211	1211	3	CELL	Promotion des expositions	80	80	-	-	-	-	80	80
51	12	1212	1211	3	CELL	Promotion évènementielle	8	8	-	-	4	4	12	12
51	12	1213	1211	3	CELL	Promotion du Muséobus	-	-	-	-	-	-	-	-
51	12	1214	1211	3	CELL	Merchandising institutionnel	15	15	-	-	-15	-15	-	-
51	12	1215	1211	3	CELL	Merchandising des expositions	50	50	-	-	10	10	60	60
51	12	1216	1211	3	CELL	Cahiers de Mariemont	7	7	-	-	-	-	7	7
51	12	1217	1211	3	CELL	Publications scientifiques	27	27	-	-	-	-	27	27
51	12	1218	1211	3	CELL	Publications de vulgarisation	25	25	-	-	-11	-11	14	14
Totaux PROGRAMME 12														
CELL							386	386	-	-	-6	-6	380	380
PROGRAMME 13														
PROGRAMMES CULTURELS SUBSIDIÉS														
51	13	1101	1111	3	CELL	FSE - E=MC2	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	1102	1111	3	CELL	Europe Creative - Mithra	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	1201	1211	3	CELL	Europe Creative - Alexandrie	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	1202	1211	3	CELL	Europe creative - Culture Moves Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	1203	1211	3	CELL	Europe Creative - dEmpathy	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	1204	1211	3	CELL	Europe creative - MDH	-	-	-	-	40	40	40	40
Totaux PROGRAMME 13														
CELL							-	-	-	-	40	40	40	40
PROGRAMME 14														
PROGRAMMES SCIENTIFIQUES SUBSIDIÉS														
51	14	1101	1111	3	CELL	EOS/ECAS	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 14														
CELL							-	-	-	-	-	-	-	-

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 15															
ENGAGEMENTS															
51	15	1101	1111	3	CELL	Engagement en Conservation	28	28	-	-	11	11	39	39	
51	15	1102	1111	3	CELL	Engagement en Production	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	15	1103	1111	3	CELL	Engagement en Administration	141	141	-	-	-25	-25	116	116	
51	15	1201	1211	3	CELL	Engagement en Education	65	65	-	-	24	24	89	89	
51	15	1202	1211	3	CELL	Engagement en Diffusion	43	43	-	-	3	3	46	46	
Totaux PROGRAMME 15															
							CELL	277	277	-	-	13	13	290	290
PROGRAMME 16															
BIENS DURABLES															
51	16	7401	7422	3	CELL	Mobiliers et équipements	2	2	-	-	-	-	2	2	
51	16	7402	7422	3	CELL	Collections patrimoniales	322	322	-	-	-98	-98	224	224	
51	16	7403	7422	3	CELL	Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	16	7404	7422	3	CELL	Matériels audiovisuels et informatiques	17	17	-	-	25	25	42	42	
Totaux PROGRAMME 16															
							CELL	341	341	-	-	-73	-73	268	268
PROGRAMME 17															
OBJETS DE COLLECTION															
51	17	7401	7450	3	CELL	Objets de collection	3	3	-	-	-	-	3	3	
51	17	7402	7450	3	CELL	Livres précieux	3	3	-	-	-	-	3	3	
Totaux PROGRAMME 17															
							CELL	6	6	-	-	-	-	6	6

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	2.103	2.103	-	-	38	38	2.141	2.141
------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL2.1032.103-38382.1412.141

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DROITS D'ENTRÉE					
1601	1612	Droits d'entrée	50	0	50
1602	1612	MuseumPASS	10	0	10
Total DROITS D'ENTRÉE			60	0	60
BOUTIQUE					
1601	1612	Ventes au comptoir	90	0	90
1602	1612	Ventes par correspondances	20	0	20
1603	1612	Affranchissement	4	0	4
1604	1612	Ventes E-Shop-Muséobus	0	0	0
Total BOUTIQUE			114	0	114
MÉDIATION SUR DEMANDE					
1601	1612	Activités de médiation sur demande	55	0	55
1602	1612	Outils de médiation	1	0	1
Total MÉDIATION SUR DEMANDE			56	0	56
MANIFESTATIONS					
1601	1612	Evènements scientifiques	0	0	0
1602	1612	Location de locaux	6	0	6
1603	1612	Activités de médiation programmées	18	0	18
1604	1612	Evènements culturels	1	0	1
1605	1612	Ventes E-Shop-Muséobus	0	0	0
Total MANIFESTATIONS			25	0	25
DIVERS					
0801	0810 1612	Amis de Mariemont	1	1	2
1601	1612	Redevances Brasserie	27	-5	22
1602	1612	Recettes accidentelles	1	0	1
1603	1612	Subsides publics	20	-5	15
1604	1612	Divers	6	3	9
3801	3830	Assurances	1	0	1
3802	3850	Droits de reproduction et d'exploitation	2	0	2
3803	3850	Dons	1	0	1
Total DIVERS			59	-6	53
PARTENARIATS ET MÉCÉNATS					
3801	3810 5820 7632	Partenariats et mécénats	486	20	506
Total PARTENARIATS ET MÉCÉNATS			486	20 260	506
MRM					

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

DOTATION

4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.328	23	1.351
Total DOTATION			1.328	23	1.351

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

1601	1612	Subventions de programme	0	0	0
1602	1612	Subventions structurelles	100	0	100
4601	4610	Subventions CFWB	0	0	0
Total SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			100	0	100

PROGRAMMES EUROPÉENS

3901	3910	Fonds social européen	0	0	0
3902	3910	Europe Creative	40	0	40
Total PROGRAMMES EUROPÉENS			40	0	40

Total -	2.268	37	2.305
----------------	--------------	-----------	--------------

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			2.268	37	2.305
0801	0820	Report du disponible en engagement	3.734	171	3.905
0802	0820	Report du disponible en liquidation	3.734	171	3.905

Musée Royal de Mariemont

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Contrats de maintenance et leasing	29	29	30	30
02	Infrastructures et petits équipements	32	32	24	24
03	Administration	72	72	82	82
04	Personnel	35	35	44	44
06	Préservation	44	44	47	47
07	Recherche	17	17	33	33
09	Médiation	31	31	30	30
10	Expositions	12	12	45	45
11	Autres manifestations culturelles	1	1	2	2
12	Marketing	128	128	122	122
13	Programmes culturels subsidiés	0	0	40	40
15	Engagements	277	277	290	290
16	Biens durables	339	339	266	266
Totaux (en milliers d'euros)		1 017	1 017	1 055	1 055

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Contrats de maintenance et leasing

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Blanchisserie	1205	01	CE-LL	7	7	5	5
Gestion des déchets	1206	01	CE-LL	15	15	20	20
Téléphonie/Communication	1208	01	CE-LL	7	7	5	5
TOTAL				29	29	30	30

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Contrats de maintenance et leasing

1205	01	Blanchisserie	Crédit d'engagement Réduction : - 2 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1206	01	Gestion des déchets	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1208	01	Téléphonie/Communication	Crédit d'engagement Réduction : - 2 millier(s) d'euros Crédit de liquidation

Réduction : - 2 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 02 - Infrastructures et petits équipements

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Visites de contrôle	1205	02	CE-LL	23	23	20	20
Petits équipements d'administration	1206	02	CE-LL	2	2	1	1
Petits équipements audiovisuels	1208	02	CE-LL	4	4	2	2
Petits équipements informatiques	1210	02	CE-LL	3	3	1	1
TOTAL				32	32	24	24

02 - Infrastructures et petits équipements

1205	02	Visites de contrôle <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 3 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 3 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1206	02	Petits équipements d'administration <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1208	02	Petits équipements audiovisuels <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins. Un investissement en biens durables d'un montant de 17K€ permet de réduire ce poste de manière significative.</i>
1210	02	Petits équipements informatiques <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>

PROGRAMME 03 - Administration

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	03	CE-LL	18	18	20	20
Affranchissement et expéditions	1202	03	CE-LL	22	22	18	18
Fournitures de bureau	1204	03	CE-LL	8	8	9	9
Fournitures sanitaires et de soins	1205	03	CE-LL	4	4	6	6
Fourniture de sécurité et de santé	1206	03	CE-LL	4	4	3	3
Divers	1209	03	CE-LL	1	1	10	10
Carburant et transport Muséobus	1210	03	CE-LL	15	15	16	16

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
TOTAL				72	72	82	82

03 - Administration

1201	03	Assurances <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins et ajustement tarifaire (besoins accrus).</i>
1202	03	Affranchissement et expéditions <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 4 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 4 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins et transfert vers nouveau centre financier "Taxes".</i>
1204	03	Fournitures de bureau <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1205	03	Fournitures sanitaires et de soins <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins (besoins accrus).</i>
1206	03	Fourniture de sécurité et de santé <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation des crédits selon les besoins.</i>
1209	03	Divers <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 9 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 9 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Crédits supplémentaires inscrits pour les taxes du DMRM mais auparavant inscrits dans d'autres centres financiers.</i>
1210	03	Carburant et transport Muséobus

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 04 - Personnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Habillement Sécurité	1201	04	CE-LL	15	15	13	13
Equipements de protection de sécurité	1202	04	CE-LL	4	4	19	19
Management social	1203	04	CE-LL	14	14	10	10
Habillement Muséobus	1207	04	CE-LL	0	0	1	1
Equipements de protection Régie des Collections	1208	04	CE-LL	2	2	1	1
TOTAL				35	35	44	44

04 - Personnel

1201 04 Habillement Sécurité
Crédit d'engagement
Réduction : - 2 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 2 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins

1202 04 Equipements de protection de sécurité
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 15 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 15 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Remplacement d'une centaine d'extincteurs.

1203 04 Management social
Crédit d'engagement
Réduction : - 4 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 4 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

1207 04 Habillement Muséobus
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

1208 04 Equipements de protection Régie des Collections
Crédit d'engagement
Réduction : - 1 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation

Réduction : - 1 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 06 - Préservation

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Projets de conservation et de restauration	1201	06	CE-LL	44	44	47	47
TOTAL				44	44	47	47

06 - Préservation

1201 06 Projets de conservation et de restauration

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Restauration de deux bronzes romains (dont la Vénus de Courtrai) et réalisation d'un socle pour la Jarre Ming.

PROGRAMME 07 - Recherche

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Manifestations scientifiques	1204	07	CE-LL	17	17	33	33
TOTAL				17	17	33	33

07 - Recherche

1204 07 Manifestations scientifiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Financement du colloque La Cour au vert (droits constatés).

PROGRAMME 09 - Médiation

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Affiche pédagogique	1201	09	CE-LL	7	7	4	4
Fournitures pédagogiques	1202	09	CE-LL	6	6	4	4
Vacataires pour visites guidées	1205	09	CE-LL	15	15	20	20
Fournitures pédagogiques Muséobus	1206	09	CE-LL	3	3	2	2
TOTAL				31	31	30	30

09 - Médiation

1201 09 Affiche pédagogique

Crédit d'engagement

Réduction : - 3 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins.

1202 09 Fournitures pédagogiques

Crédit d'engagement

Réduction : - 2 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 2 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins.

1205 09 Vacataires pour visites guidées
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros
Justification des crédits
 Augmentation de l'enveloppe en raison d'une forte hausse de la demande des publics néerlandophones.

1206 09 Fournitures pédagogiques Muséobus
Crédit d'engagement
 Réduction : - 1 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 1 millier(s) d'euros
Justification des crédits
 Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 10 - Expositions

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Scénographie permanente	1201	10	CE-LL	12	12	10	10
Grandes expositions N+1	1203	10	CE-LL	0	0	35	35
TOTAL				12	12	45	45

10 - Expositions

1201 10 Scénographie permanente
Crédit d'engagement
 Réduction : - 2 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 2 millier(s) d'euros
Justification des crédits
 Actualisation des crédits selon les besoins.

1203 10 Grandes expositions N+1
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 35 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 35 millier(s) d'euros
Justification des crédits
 Préparation de la grande exposition N+1 (marché « scénographie »).

PROGRAMME 11 - Autres manifestations culturelles

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Nocturnes	1205	11	CE-LL	1	1	2	2
TOTAL				1	1	2	2

11 - Autres manifestations culturelles

1205 11 Nocturnes
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 12 - Marketing

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de représentation	1204	12	CE-LL	8	8	5	5
Merchandising de roulement	1205	12	CE-LL	18	18	10	10
Amis de Mariemont	1206	12	CE-LL	4	4	5	5
Divers	1207	12	CE-LL	0	0	16	16
Promotion évènementielle	1212	12	CE-LL	8	8	12	12
Merchandising institutionnel	1214	12	CE-LL	15	15	0	0
Merchandising des expositions	1215	12	CE-LL	50	50	60	60
Publications de vulgarisation	1218	12	CE-LL	25	25	14	14
TOTAL				128	128	122	122

12 - Marketing

1204 12 Frais de représentation

Crédit d'engagement

Réduction : - 3 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Transfert de crédits vers le nouveau centre financier "Cotisations" repris dans Divers

1205 12 Merchandising de roulement

Crédit d'engagement

Réduction : - 8 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 8 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Transfert du budget consacré au MuseumPass vers un nouveau centre financier repris dans Divers.

1206 12 Amis de Mariemont

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins.

1207 12 Divers

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Transfert des crédits accordés aux cotisations et aux MuseumPass. Ces crédits étaient répartis dans plusieurs centres financiers distincts.

Cotisations : les crédits (6K€) étaient répartis dans d'autres centres financiers.

MuseumPass (2020621) : les crédits (10K€) étaient auparavant inscrits dans le "Merchandising de roulement".

1212 12 Promotion évènementielle

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Actualisation des crédits selon les besoins. Réceptions liées aux expositions « focus ».

1214 12 Merchandising institutionnel
Crédit d'engagement
Réduction : - 15 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 15 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Centre financier transféré vers Merchandising promotionnel

1215 12 Merchandising des expositions
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 10 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 10 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Transfert des crédits provenant du "Merchandising institutionnel".

1218 12 Publications de vulgarisation
Crédit d'engagement
Réduction : - 11 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 11 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins. Réduction ciblée.

PROGRAMME 13 - Programmes culturels subsidiés

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Europe creative - MDH	1204	13	CE-LL	0	0	40	40
TOTAL				0	0	40	40

13 - Programmes culturels subsidiés

1204 13 Europe creative - MDH
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 40 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 40 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Inscription anticipée des dépenses (déclarations de créance).

PROGRAMME 15 - Engagements

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Engagement en Conservation	1101	15	CE-LL	28	28	39	39
Engagement en Administration	1103	15	CE-LL	141	141	116	116
Engagement en Education	1201	15	CE-LL	65	65	89	89
Engagement en Diffusion	1202	15	CE-LL	43	43	46	46
TOTAL				277	277	290	290

15 - Engagements

1101 15 Engagement en Conservation
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 11 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 11 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

1103 15 Engagement en Administration
Crédit d'engagement
 Réduction : - 25 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 25 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

1201 15 Engagement en Education
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 24 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 24 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

1202 15 Engagement en Diffusion
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.

PROGRAMME 16 - Biens durables

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Collections patrimoniales	7402	16	CE-LL	322	322	224	224
Matériels audiovisuels et informatiques	7404	16	CE-LL	17	17	42	42
TOTAL				339	339	266	266

16 - Biens durables

7402 16 Collections patrimoniales
Crédit d'engagement
 Réduction : - 98 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 98 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Actualisation des crédits selon les besoins.
Report de l'aménagement des réserves (40.000 €) en attente de l'audit climatique ; réduction de 55.000 € sur la restauration du Groupe des Bourgeois de Calais (reste 53.000 €) ; 12.000 € pour une vitrine destinée à la Jarre Ming puisés dans le lot des vitrines destinées aux expositions temporaires.
Cette diminution reflète aussi une décision stratégique visant à préserver le résultat SEC fixé à 164.000 €.

7404 16 Matériels audiovisuels et informatiques
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 25 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Développement de dispositifs numériques pour les expositions Porcelaines et Polychroma ; création d'un dispositif de médiation numérique pour la Jarre Ming (borne interactive).

Musée Royal de Mariemont

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 171 milliers d'euros
 Solde reporté actualisé après la clôture de l'année budgétaire 2025

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 171 milliers d'euros
 Solde reporté actualisé après la clôture de l'année budgétaire 2025

Divers

ART 0801 Amis de Mariemont
 Crédit supplémentaire 1 milliers d'euros
 Apport structurel du Cercle royal des Amis de Mariemont - Contribution augmentée

ART 1601 Redevances Brasserie
 Réduction : 5 milliers d'euros
 Baisse temporaire des recettes provenant des redevances de la Brasserie (représentant 2 mois de loyer) en raison des travaux effectués dans la Brasserie. Il convient cependant de noter que le loyer annuel a été majoré de 10.000 € à compter de 2026.

ART 1603 Subsidés publics
 Réduction : 5 milliers d'euros
 Révision prudente à la baisse des subsides publics (mise à zéro dans l'attente de la constitution des dossiers nécessaires pour l'obtention des financements d'investissement auprès de l'organisme « Tourisme Wallonie »), mais compensée partiellement par des droits constatés liés à des subventions attendues dans le cadre de plusieurs colloques (Faucon égyptien et La cour au vert).

ART 1604 Divers
 Crédit supplémentaire 3 milliers d'euros
 Nouvelle recette liée à la location d'une conciergerie (2,4K€)

Partenariats et mécénats

ART 3801 Partenariats et mécénats

 Crédit supplémentaire 20 milliers d'euros

 Augmentation des partenariats et mécénats grâce à un apport généreux du Cercle royal des Amis de Mariemont

 Note verte du Cabinet du 27/10/2025 accordant une recette en leg et don de 486K€

Dotation

ART 4601 Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles

 Crédit supplémentaire 23 milliers d'euros

 Indexation de la dotation (Note rectificative 4 au Gouvernement de la Communauté française du 30/04/2026, Point B4 Doc 1579.05, page 14)

Comité de gestion du Domaine & Musée royal de Mariemont

Exposé général – Budget ajusté 2026

I. SYNTHÈSE DU MÉCANISME BUDGÉTAIRE 2026

Depuis les consignes gouvernementales du 31 octobre 2024, tout investissement nécessitant l'utilisation du solde reporté est interdit. En 2025, Mariemont a obtenu une dérogation, lui permettant de financer des investissements patrimoniaux grâce au legs Launois, jusque-là immobilisé dans le solde reporté.

La note verte du 27 octobre 2025¹ a officialisé un nouveau mécanisme qui permet de sortir progressivement le legs Launois du solde reporté, de le transformer en recettes réellement utilisables, et de financer des biens durables strictement patrimoniaux, conformément aux règles imposées par le Gouvernement.

La note verte, que dit-elle ?

Concernant le budget des SACA :

Mariemont :

A politique constante les déficits du solde SEC de Mariemont sont compensés dans le temps par de nouveaux legs/dons, comme le prouve le passé. On estime une recette en leg et don annuelle de 486k€, tel que le montre le tableau ci-dessous :

Recette - Legs/donations et autres									
2006	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
13%	14	100	144	0	106	174	200	15	
Recette moyenne 2018-2024									
486									

Investissements Mariemont Solde SEC sans compensation									
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
4867	4867	4867	4867	4867	4867	4867			
Solde SEC sans compensation									
486	486	486	486	486	486	486			

Mariemont pourra suivre son plan d'investissement via le leg de Launois.

Il conviendra également de tenir compte du fait que la dotation de Mariemont ne sera pas indexée en 2026. Au vu de ces éléments, il est demandé à Mariemont de remettre un nouveau budget avec une projection sur 5 ans.

Le mécanisme retenu par le Gouvernement consiste à inscrire le legs Launois parmi les recettes attendues afin de pouvoir l'affecter ensuite aux dépenses d'investissement, sans recourir à un financement externe immédiat.

Ce procédé est délicat et, dans une certaine mesure, artificiel : il repose sur l'hypothèse que, si la politique actuelle est maintenue, les déficits constatés seront progressivement couverts par des legs et dons, en particulier par le legs Launois. Les recettes annuelles attendues au titre des legs et dons sont estimées en moyenne à 486.000 €. Les prévisions comptables établies jusqu'en 2031

¹ La note se trouve en annexe 1 du présent dossier.

définissent la trajectoire financière à préserver pour garantir, à terme, l'équilibre entre recettes et dépenses.

Pour mesurer et maintenir cette trajectoire, le Gouvernement se fonde sur le « résultat SEC » ; il ne s'agit pas d'un montant mais d'un indicateur comptable : il mesure le solde entre recettes et dépenses selon les règles du Système européen des comptes (SEC) et sert à suivre l'équilibre budgétaire au sens de la comptabilité nationale. Sur la base de cet indicateur, le Gouvernement accepte un déséquilibre temporaire, avec un résultat SEC négatif attendu en 2027 et 2028, ce qui signifie que les dépenses prévues excéderont les recettes sur ces exercices, à condition que l'équilibre soit rétabli en 2030. Il convient toutefois de rester prudent : ces projections reposent sur des hypothèses (montant et calendrier des legs, maintien des autres recettes) qui doivent être vérifiées régulièrement et accompagnées d'un plan de contingence si les recettes effectives s'avéraient inférieures aux prévisions.

Pourquoi inscrire précisément 486.000 € en recettes ?

Ce montant correspond théoriquement à la moyenne des legs et dons reçus par Mariemont au cours des dix dernières années. En réalité, cette moyenne est fortement influencée par le montant exceptionnel du legs Launois, reçu en 2023 à hauteur de plus de 3 millions d'euros.

Comment engager la totalité du legs Launois, soit 3.305.000 €, d'ici 2029 ?

Si on suivait chaque année cette trajectoire, il faudrait presque 7 ans pour dépenser 3.305.000 € en utilisant seulement 486.000 € par an.

Mais ce n'est pas ce que le Gouvernement demande. Il autorise Mariemont à dépenser plus vite que ce qui remonte chaque année, en acceptant que le résultat SEC devienne négatif à partir de 2027. Autrement dit : on peut dépenser plus que ce qu'on reçoit, tant que cela reste dans les limites fixées. Grâce à cette autorisation, le legs Launois pourra être entièrement utilisé d'ici 2029, même si la remontée annuelle ne couvre pas toute la somme.

Pourquoi cette échéance de 2029 ? Parce que l'objectif est de garantir l'équilibre budgétaire de Mariemont — entre recettes et dépenses — dès 2030.

Le SEC avec investissement : l'unique indicateur suivi par le Gouvernement

Comme précisé plus haut, le code SEC, pour « Système Européen de Comptabilité », est un indicateur utilisé par tous les organismes publics pour mesurer leur équilibre budgétaire. Il ne s'agit pas d'une somme dont on dispose réellement : c'est un outil de contrôle, qui permet de vérifier que nous respectons les règles budgétaires fixées par le Gouvernement.

Concrètement, pour Mariemont, le SEC avec investissement correspond aux recettes moins les dépenses sur les quatre grandes lignes du budget :

- 201 : fonctionnement
- 202 : activités
- 203 : biens durables (achats > 1.000 € HTVA)
- 204 : acquisitions de collections

Pourquoi est-ce important ? Parce que le Cabinet de la Culture a fixé une trajectoire SEC sur plusieurs années, validée par le Gouvernement. Ces valeurs sont désormais des balises obligatoires : si Mariemont ne respecte pas le SEC, il n'est plus autorisé à investir ou à utiliser le legs Launois.

Conséquences pratiques pour l'ajusté 2026

À l'initial, le SEC avec investissement doit impérativement atteindre +164.000 € (selon la note verte du Gouvernement datée du 27 octobre 2025). À l'ajusté, ce résultat ne peut en aucun cas être inférieur à ce seuil (cf. Circulaire 2026/1). Le SEC sans investissement, en revanche, peut varier.

Pour garantir le maintien du SEC avec investissement à +164.000 €, deux scénarios étaient possibles :

- *Option 1* : ne réaliser aucune dépense en 201-202 et conserver intégralement l'enveloppe 203 à 322.100 €.
- *Option 2* : engager des dépenses en 201-202 selon les besoins, mais réduire en conséquence l'enveloppe 203, qui passerait de 322.100 € à 224.200 €².

Pourquoi utiliser des recettes excédentaires à l'initial 2026, mais pas à l'ajusté ?

Pour l'initial 2026, le Gouvernement a validé un montant de 19.000 € de recettes excédentaires, qui ont pu être affectées à des biens durables (hors collections patrimoniales). Cette validation était exceptionnelle et intégrée dans l'équilibre global du budget initial³.

À l'ajusté, il est impossible de créer de nouveaux excédents, car :

- Aucune recette supplémentaire n'est attendue (les 486.000 € étant déjà comptabilisés) ;
- Sans nouvelles recettes, tout excédent serait artificiel et ferait mécaniquement baisser le SEC ;
- Le SEC avec investissement ne peut en aucun cas descendre en dessous du seuil de 164.000 €.

² Voir page 9 pour la nouvelle répartition des objectifs associés à cette ligne en 2026.

³ Pour rappel, 2.000 € sont prévus pour l'installation d'une antenne relais et 17.000 € pour l'acquisition de matériel audiovisuel et informatique durable.

En résumé : les 19.000 € ont été autorisés, car validés dès l'initial. À l'ajusté, sans nouvelles recettes, toute dépense supplémentaire ferait chuter le SEC sous 164.000 €, ce qui est interdit.

L'ajusté 2026 : une nouvelle manière de travailler

L'ajusté 2026 ne permet plus de revoir en profondeur le budget initial, ni de couvrir de nouveaux projets. Il sert uniquement à effectuer de légers ajustements, afin de respecter strictement la trajectoire budgétaire fixée par le Gouvernement.

Quelques principes doivent devenir à l'avenir des réflexes à acquérir pour les responsables de lignes budgétaires :

- Le budget initial reste le document de référence ;
- tout nouveau besoin doit être arbitré dans la ligne concernée ;
- les responsables de service doivent informer clairement leurs agents ;
- les bons de commande doivent être répartis sur l'année, et non concentrés en fin d'exercice ;
- les outils disponibles (fichier budgétaire hebdomadaire, exposés) doivent être consultés régulièrement.

II. LES RÉSULTATS PROVISOIRES

Le budget ajusté 2026 prévoit des recettes de 2.287.710 €, tandis que les dépenses totales, avec investissements, s'élèvent à 2.123.710 €. Le solde reporté s'élève à 3.904.982,46 €.

Résultat avec solde reporté (recettes + solde reporté – dépenses) : 4.068.982,46 €
Solde reporté ⁴ : 3.904.982,46 €
Recettes totales estimées : 2.287.710 €
Dépenses totales estimées (avec investissement) : 2.123.710 €
Dépenses estimées (hors investissement) : 1.866.510 €
Résultat SEC sans investissement : 421.200 €
Résultat SEC avec investissement : 164.000 €

III. LES RECETTES

Contrairement à ce qui était indiqué dans la note verte du Gouvernement en date du 27 octobre 2025, la dotation allouée à Mariemont a été revalorisée. Compte tenu de la Note rectificative 4 au Gouvernement de la Communauté française datée du 30 avril 2026, le montant de la dotation pour 2026 est désormais estimé à 1.351.000 €, soit une augmentation de 23.000 € par rapport à la dotation initiale.

Les ajustements apportés aux recettes pour l'exercice 2026 reflètent quelques évolutions significatives :

- Une légère baisse temporaire des recettes provenant des redevances de la Brasserie (il convient cependant de noter que le loyer annuel a été majoré de 10.000 € à compter de 2026) ;
- une révision prudente à la baisse des subsides publics, compensée partiellement par des droits constatés liés à des subventions attendues dans le cadre de plusieurs colloques ;
- l'apparition d'une nouvelle recette liée à la location d'une conciergerie ;
- une augmentation des partenariats et mécénats grâce à un apport généreux du Cercle royal des Amis de Mariemont.

Les lignes non modifiées ne figurent pas dans ce tableau afin de mettre en évidence les seuls mouvements budgétaires⁵.

<i>Ctre fin.</i>	<i>Description</i>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>	<i>Évolution</i>	<i>Commentaire</i>
106	Divers (total)	59.000	52.710	-6.290	Effet cumulé des variations internes.
10601	Redevances Brasserie	27.000	22.400	-4.600	Perte de deux mois de loyer (janvier et février 2026).
10602	Amis de Mariemont	1.000	1.500	+500	Contribution augmentée.
10606	Subsides publics	20.000	15.410	-4.590	Inscription prudente à zéro en recettes, dans l'attente de la constitution des dossiers nécessaires pour l'obtention des financements d'investissement auprès de l'organisme « Tourisme Wallonie » ; ajout des droits constatés pour les colloques <i>Faucon égyptien</i> et <i>La cour au vert</i> .
10609	Loyer Lebon	—	2.400	+2.400	Nouvelle recette liée à la location d'une conciergerie.
107	Partenariats et mécénats	486.000	506.000	+20.000	Apport du Cercle royal des Amis de Mariemont pour la Journée Renaissance.

IV. LES DÉPENSES

Ctre fin.	Description	Initial 2026	Ajusté 2026
2	Dépenses	2.104.000,00	2.140.710,00
201	Dépenses de gestion et d'administration	684.500,00	696.200
202	Dépenses en activités	1.072.400,00	1.170.310,00
203	Biens durables	341.100,00	268.200,00
204	Objets de collection et livres précieux	6.000,00	6.000,00

Les dépenses ajustées pour 2026 montrent des mouvements contrastés entre les différentes catégories. Les dépenses de gestion et d'administration augmentent légèrement (+11.700 €), principalement en raison du remplacement d'une centaine d'extincteurs. Les dépenses d'activités

⁵ L'ensemble du tableau reprenant les recettes et les dépenses se trouve en annexe 2.

progressent également (+97.910 €), ce qui rappelle que l'ajusté doit être interprété avec prudence, l'initial demeurant la base de référence.

Pour dégager les marges nécessaires et atteindre un SEC avec investissement à 164.000 €, les dépenses en biens durables sont fortement réduites (-83.900 €) et celles consacrées à l'acquisition d'objets de collection sont entièrement supprimées. Ces ajustements s'appuient sur les appels à propositions des responsables de service, arbitrés par la Direction de Mariemont, ainsi que sur les factures 2025 et les réalisations des exercices antérieurs.

Dépenses de gestion et d'administration

Les ajustements apportés aux dépenses de gestion et d'administration pour l'exercice 2026 traduisent principalement :

- un renforcement des moyens dédiés à la sécurité (extincteurs, équipements de protection) ;
- des réaffectations internes destinées à optimiser les enveloppes ;
- la création d'une nouvelle ligne budgétaire consacrée aux taxes et redevances ;
- plusieurs ajustements mineurs fondés sur les réalisés 2025.

Les lignes non modifiées ne figurent pas dans ce tableau afin de mettre en évidence les seuls mouvements budgétaires.

L'ensemble aboutit à une augmentation nette de +11.700 € pour le centre 201, tout en maintenant un équilibre global cohérent avec les objectifs de gestion.

Tableau des ajustements 2026 (lignes modifiées uniquement)

Ctre fin.	Description	Initial 2026	Ajusté 2026	Évolution	Commentaire
201	Dépenses de gestion et d'administration	684.500	696.200	+11.700	Hausse globale liée aux équipements de sécurité.
20101	Contrats maintenance & leasing	395.000	396.500	+1.500	Ajustement mineur.
2010105	Blanchisserie	7.000	5.000	-2.000	Réduction basée sur les factures 2025.
2010106	Immondices	15.000	20.000	+5.000	Besoins accrus.
2010108	Téléphonie/Communication	7.000	5.500	-1.500	Ajustement selon les dépenses réelles.
20103	Infrastructures & petits équipements	138.500	131.000	-7.500	Réaffectations internes + reports de travaux.
2010305	Visites de contrôle	23.000	20.000	-3.000	Réduction selon les besoins réels.
2010306	Petits équipements administration	1.500	500	-1.000	Ajustement basé sur 2025.
2010308	Petits équipements audiovisuels	4.000	2.000	-2.000	Baisse compensée par 31.000 € en biens durables.
2010310	Petits équipements informatiques	3.000	1.000	-2.000	Ajustement selon les besoins réels.
2010313	Petits équipements Muséobus	2.000	2.500	+500	Ajustement mineur.
20104	Administration	93.000	102.900	+9.900	Création d'une ligne « Taxes ».
2010401	Assurances	18.000	20.000	+2.000	Ajustement tarifaire.

6

Domaine & Musée royal de Mariemont
Établissement scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Chaussée de Mariemont, 100 – 7140 Morlanwelz (Belgique)
+32 (0) 64.27.37.41 / info@musee-mariemont.be

Ctre fin.	Description	Initial 2026	Ajusté 2026	Évolution	Commentaire
2010402	Affranchissement & expéditions	22.000	18.000	-4.000	Transfert vers la nouvelle ligne « Taxes ».
2010404	Fournitures de bureau	8.000	8.500	+500	Ajustement mineur.
2010405	Fournitures sanitaires	4.000	6.000	+2.000	Besoins accrus.
2010406	Fournitures sécurité/santé	4.000	3.000	-1.000	Ajustement mineur.
2010409	Divers	1.000	0	-1.000	Ligne supprimée.
2010410	Carburant Muséobus	15.000	16.000	+1.000	Ajustement mineur.
2010411	Taxes	—	10.400	+10.400	Nouvelle ligne (redevances, frais SPFI).
20106	Personnel	43.000	50.800	+7.800	Renforcement équipements sécurité.
2010601	Habillement Sécurité	15.000	13.000	-2.000	Ajustement basé sur 2025.
2010604	Équipements protection Sécurité	4.000	19.000	+15.000	Remplacement d'une centaine d'extincteurs.
2010605	Management social	14.000	10.000	-4.000	Ajustement selon les besoins réels.
2010609	Habillement Muséobus	0	300	+300	Nouvelle dotation.
2010610	Équipements protection Régie	2.000	500	-1.500	Ajustement selon les besoins réels.

Dépenses en activités

Les ajustements apportés aux dépenses d'activités du DMRM pour l'ajusté 2026 traduisent :

- un renforcement des moyens dédiés à la conservation ;
- une amplification des projets de recherche et de valorisation scientifique ;
- un renforcement des frais de production des expositions, notamment la préparation de la grande exposition N+1 ;
- des ajustements ciblés en médiation culturelle ;
- la création de nouvelles lignes budgétaires (cotisations, MuseumPass) ;
- l'intégration de la dernière tranche du programme Europe Créative « Marie4All ».

Les lignes non modifiées ne figurent pas dans ce tableau afin de mettre en évidence les seuls mouvements budgétaires.

L'ensemble aboutit à une augmentation nette de +97.910€, cohérente avec les priorités stratégiques du DMRM.

Tableau des ajustements 2026 (lignes modifiées uniquement)

Ctre fin.	Description	Initial	Ajusté	Évolution	Commentaire
202	Dépenses en activités	1.072.400	1.170.310	+97.910	Hausse globale liée aux projets, expositions et engagements.
20200	Préservation	47.000	50.500	+3.500	
2020001	Conservation/restauration	44.000	47.500	+3.500	Restauration de deux bronzes romains (dont la Vénus de Courtrai) et réalisation d'un socle pour la Jarre Ming.

20201	Recherche	32.000	47.910	+15.910	
2020106	Manifestations scientifiques	17.000	32.910	+15.910	Financement du colloque <i>La Cour au vert</i> (droits constatés).
20203	Médiation	36.000	30.000	-1.000	
2020301	Affiche pédagogique	7.000	4.000	-3.000	Réduction selon les besoins réels.
2020302	Fournitures pédagogiques	6.000	4.000	-2.000	Ajustement selon les dépenses antérieures.
2020305	Vacataires pour visites guidées	15.000	20.000	+5.000	Augmentation de l'enveloppe en raison d'une forte hausse de la demande des publics néerlandophones.
2020308	Fournitures pédagogiques Muséobus	3.000	2.000	-1.000	Ajustement mineur.
20204	Expositions	232.000	265.000	+33.000	
2020401	Scénographie permanente	12.000	10.000	-2.000	Ajustement mineur.
2020405	Grandes expositions N+1	0	35.000	+35.000	Préparation de la grande exposition N+1 (marché « scénographie »).
20205	Autres manifestations culturelles	40.000	41.000	+1.000	
2020507	Nocturnes	1.000	2.000	+1.000	Renforcement de la programmation.
20206	Marketing	300.000	304.500	+4500	
2020605	Frais de représentation	8.000	5.000	-3.000	Transfert vers la nouvelle ligne « Cotisations ».
2020607	Merchandising de roulement	18.000	10.000	-8.000	Déplacement vers la ligne « MuseumPass ».
2020610	Amis de Mariemont	4.000	3.500	-500	Ajustement mineur.
2020616	Promotion événementielle	8.000	12.000	+4.000	Réceptions liées aux expositions « focus ».
2020618	Merchandising institutionnel	15.000	10.000	-5.000	Ajustement selon les besoins réels.
2020620	Cotisations	—	5.500	+5.500	Nouvelle ligne (ICOM, WBT, MSW...).
2020621	MuseumPass	—	10.000	+10.000	Nouvelle ligne dédiée.
20207	Europe Créative MDH		40.000	+40.000	Inscription anticipée des dépenses (déclarations de créance).
20209	Engagements	278.400	290.400	+12.000	Renforcement des engagements sur fonds propres et APE (Éducation, Diffusion et Administration).
20210	Publications	86.000	75.000	-11.000	Ajustement des priorités éditoriales.
2021003	Publications de vulgarisation	25.000	14.000	-11.000	Réduction ciblée.

Dépenses en biens durables

Les ajustements apportés aux biens durables pour l'exercice 2026 reflètent une priorisation stratégique des investissements. L'objectif est de soutenir en priorité :

- les activités du DMRM ;
- les projets institutionnels majeurs ;
- les dispositifs numériques destinés aux expositions et à la médiation culturelle.

Cette réorientation implique :

- une révision importante de l'enveloppe dédiée aux collections patrimoniales ;
- le report de deux chantiers à 2027 (l'aménagement des réserves sur base d'un audit réalisé en 2026 par l'INRAP ; la restauration du Groupe des Bourgeois de Calais, sur base d'une étude préalable réalisée en 2026) ;

8

Domaine & Musée royal de Mariemont
Établissement scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Chaussée de Mariemont, 100 – 7140 Morlanwelz (Belgique)
+32 (0) 64.27.37.41 / info@musée-mariemont.be

- l'intégration d'un projet de vitrine pour l'exposition de la Jarre Ming (Trésor FWB) ;
- un renforcement des équipements numériques (expositions et présentation Jarre Ming).

La diminution nette de -73.100 € s'inscrit dans une stratégie cohérente avec les arbitrages de l'exercice et les besoins opérationnels du Musée.

Tableau des ajustements 2026 (lignes modifiées uniquement)

Ctre fin.	Description	Initial	Ajusté	Évolution	Commentaire
203	Biens durables (total)	341.100	268.200	-72.900	Réduction globale pour soutenir les activités du DMRM.
2030002	Collections patrimoniales	322.100	224.200	-97.900	Report de l'aménagement des réserves (40.000 €) en attente de l'audit climatique ; réduction de 55.000 € sur la restauration du Groupe des Bourgeois de Calais (reste 53.000 €) ; 12.000 € pour une vitrine destinée à la Jarre Ming puisés dans le lot des vitrines destinées aux expositions temporaires.
2030004	Matériels audiovisuels & informatiques	17.000	42.000	+25.000	Développement de dispositifs numériques pour les expositions Porcelaines et Polychroma ; création d'un dispositif de médiation numérique pour la Jarre Ming (borne interactive).

Acquisition d'objets de collection et de livres précieux

L'ajustement 2026 pour les objets de collection et les livres précieux est couvert par une enveloppe de 6.000 €.

Il est important de rappeler qu'une réserve antérieure, issue des exercices 2022 et 2023, reste disponible pour un montant de 6.836,26 €, permettant de maintenir une capacité d'acquisition.

V. LISTE DE PROJETS ET LIVRABLES INSCRITS EN 2026

Projets et livrables principaux	Cf.	Initial	Ajusté
Réaménagement du réfectoire du personnel	2010304	15.000,00 €	15.000,00 €
Finalisation de la Brasserie	2010304	0,00 €	15.700,00 €
Traitement et mise en peinture de la grille principale	2010304	7.500,00 €	7.500,00 €
Remise en peinture des volets de deux conciergeries	2010304	3.500,00 €	3.500,00 €
Construction d'une étagère dans le petit auditoire	2010304	8.000,00 €	8.000,00 €
Investigations archéologiques sur le corps de logis du Palais de Charles de Lorraine	2020001	25.000,00 €	25.000,00 €
Soclage et conditionnement du faucon d'Amenhotep II	2020001	10.000,00 €	10.000,00 €
Etude préalable à la restauration de textiles	2020001	6.200,00 €	6.200,00 €

Restauration de deux bronzes romains	2020001	0,00 €	2.500,00 €
Réalisation d'un socle pour la Jarre Ming	2020001	0,00 €	1.000,00 €
Projet consacré à la nécropole mérovingienne de Ciply	2020103	5.000,00 €	5.000,00 €
Outil numérique sur le portrait de Bérénice II	2020103	0,00 €	5.000,00 €
Colloque international "Faucon égyptien"	2020106	3.000,00 €	7.500,00 €
Colloque international "La Cour au vert"	2020106	3.000,00 €	10.910,00 €
Journée d'étude consacrée au site du Palais de Charles de Lorraine	2020106	4.000,00 €	4.000,00 €
Exposition <i>Porcelaines de Bruxelles</i>	2020404	200.000,00 €	200.000,00 €
Exposition N+ 1 (scénographie)	2020405	0,00 €	35.000,00 €
Exposition focus <i>Polychroma</i>	2020407	20.000,00 €	20.000,00 €
Journée Renaissance (10 mai 2026)	2020505	20.000,00 €	20.000,00 €
Réceptions pour les expositions focus	2020616	0,00 €	4.000,00 €
Catalogue de l'exposition <i>Porcelaine de Bruxelles</i>	2021002	22.500,00 €	22.500,00 €
Participation à la publication sur les tablettes cunéiformes	2021002	3.000,00 €	3.000,00 €
Réimpression numérique de catalogues (Clovis/Mithra)	2021002	1.000,00 €	1.000,00 €
Album de l'exposition <i>Porcelaine de Bruxelles</i>	2021003	9.000,00 €	9.000,00 €
Journal de l'exposition <i>Porcelaine de Bruxelles</i>	2021003	5.000,00 €	5.000,00 €
Deux agendas d'activités et deux <i>Bulletins des Amis</i>	2021004	16.500,00 €	16.500,00 €
Publication du <i>Mariemont 2025</i>	2021005	7.500,00 €	7.500,00 €
Réalisation d'une brochure de mécénat	2021005	3.000,00 €	3.000,00 €
Installation d'une antenne relais	2030001	2.000,00 €	2.000,00 €
Finalisation du marché de service lié au parcours de référence	2030002	40.000,00 €	40.000,00 €
Etude en vue de la restauration des <i>Bourgeois de Calais</i>	2030002	108.000,00 €	53.000,00 €
Etude préalable et restauration de la Jarre Ming	2030002	28.500,00 €	28.500,00 €
Aménagement des réserves	2030002	40.000,00 €	0,00 €
Aménagement de la vitrine « Art Nouveau »	2030002	4.600,00 €	4.600,00 €
Reconditionnement des collections de Libérchies	2030002	5.000,00 €	5.000,00 €
Achat d'une vitrine pour la Jarre Ming	2030002	0,00 €	12.000,00 €
Achat de 4 vitrines pour les expositions temporaires	2030002	60.000,00 €	48.000,00 €
Dispositif numérique pour la Jarre Ming	2030004	0,00 €	15.000,00 €

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Agence Fonds Social Européen

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01
DÉPENSES COURANTES

51	01	0301	0310	3	CELL	Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	-	-	-	-	1.699	1.699	1.699	1.699
51	01	1101	1111	3	CELL	Frais de personnel statutaires FWB	445	445	-	-	-50	-50	395	395
51	01	1102	1112	3	CELL	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	105	105	-	-	-7	-7	98	98
51	01	1103	1120	3	CELL	Cotisations sociales contractuels AFSE	850	850	-	-	-50	-50	800	800
51	01	1104	1120	3	CELL	Cotisations sociales statutaires AFSE	120	120	-	-	-15	-15	105	105
51	01	1105	1140	3	CELL	Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	1106	1111	3	CELL	Frais de personnel Contractuel - AFSE	2.986	2.986	-	-	-160	-160	2.826	2.826
51	01	1201	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement	192	192	-	-	-	-	192	192
51	01	1202	1211	3	CELL	Frais d'évaluation	97	554	-	-	242	-418	339	136
51	01	1203	1211	3	CELL	Frais de communication	259	623	-	-	-	-	259	623
51	01	1204	1211	3	CELL	Comité de sélection FSE+ 21-27	-	33	-	-	-	-33	-	-
51	01	1205	1211	3	CELL	Marché accompagnement au changement	-	-	-	-	174	142	174	142
51	01	1206	1211	3	CELL	Frais divers	17	17	-	-	-	-	17	17
51	01	1207	1211	3	CELL	Sous-traitance informatique	206	206	-	-	82	82	288	288
51	01	1208	1211	3	CELL	Convention IWEPS	70	70	-	-	-	-	70	70
51	01	1209	1212	3	CELL	Frais de location et charges bâtiments AFSE	513	513	-	-	-	-	513	513
51	01	1210	1250	3	CELL	Taxes	73	73	-	-	-	-	73	73
51	01	2110	2110	3	CELL	Charges financières	-	-	-	-	1.742	1.742	1.742	1.742

Totaux PROGRAMME 01

CELL	5.933	6.787	-	-	3.657	2.932	9.590	9.719
------	-------	-------	---	---	-------	-------	-------	-------

PROGRAMME 02
DÉPENSES INVESTISSEMENTS

51	02	7401	7422	3	CELL	Achats d'autres matériels	21	21	-	-	-12	-12	9	9
----	----	------	------	---	------	---------------------------	----	----	---	---	-----	-----	---	---

Totaux PROGRAMME 02

CELL	21	21	-	-	-12	-12	9	9
------	----	----	---	---	-----	-----	---	---

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 03														
OPÉRATIONS POUR ORDRE														
51	03	4101	4110	3	CELL	Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers – FSE	204.300	204.300	-	-	-57.300	-57.300	147.000	147.000
51	03	4102	4110	3	CELL	Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers - AMIF	8.800	8.800	-	-	-936	-936	7.864	7.864
Totaux PROGRAMME 03														
						CELL	213.100	213.100	-	-	-58.236	-58.236	154.864	154.864

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	219.054	219.908	-	-	-54.591	-55.316	164.463	164.592

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

219.054

219.908

-

-

-54.591

-55.316

164.463

164.592

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
RECETTES GÉNÉRALES					
0801	0810	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	0	0	0
0802	0810	Récupération des créances douteuses par toutes voies légales	5	881	886
1601	1620	Ventes de l'Agence FSE	0	0	0
2601	2610	Produits financiers	0	926	926
3901	3910	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	5.193	0	5.193
3902	3910	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	384	0	384
3903	3910	Assistance technique européenne FEM	6	0	6
4601	4610	FWB - Prises en charge des coûts du préfinancement des bénéficiaires fragiles FWB	1.007	-29	978
4901	4911	Dotations de la COCOF	115	0	115
4902	4911	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique COCOF)	148	-52	96
4903	4934	Dotations de la Région Wallonne	766	0	766
4904	4934	Contrepartie part publique belge assistance technique FEM	7	0	7
4905	4934	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique Région wallonne)	325	-116	209
4906	4934	Convention IWEPS (PPB spécifique Région wallonne)	37	0	37
4907	4924	Dotation FWB de fonctionnement, plan évaluation et plan de communication	245	-245	0
4908	4934	RW - Prises en charge des coûts du préfinancement des bénéficiaires fragiles RW	704	377	1.081
4909	4911	COCOF - Prises en charge des coûts du préfinancement des bénéficiaires fragiles COCOF	779	-282	497
Total RECETTES GÉNÉRALES			9.721	1.460	11.181
OPÉRATIONS POUR ORDRE					
3901	3910	Recettes fonds européens sur opérations pour compte de tiers – FSE	204.300	-57.300	147.000
3902	3910	Recettes fonds européens sur opérations pour compte de tiers - AMIF	8.800	-936	7.864
Total OPÉRATIONS POUR ORDRE			213.100	-58.236	154.864
Total -			222.821	-56.776	166.045

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			222.821	-56.776	166.045
0801	0820	Report du disponible en engagement	0	0	0
0802	0820	Report du disponible en liquidation	229	353	582

Agence Fonds Social Européen

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Dépenses courantes	4 809	5 299	8 466	8 231
02	Dépenses investissements	21	21	9	9
03	Opérations pour ordre	213 100	213 100	154 864	154 864
Totaux (en milliers d'euros)		217 930	218 420	163 339	163 104

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Dépenses courantes

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	0301	01	CE-LL	0	0	1 699	1 699
Frais de personnel statutaires FWB	1101	01	CE-LL	445	445	395	395
Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	1102	01	CE-LL	105	105	98	98
Cotisations sociales contractuels AFSE	1103	01	CE-LL	850	850	800	800
Cotisations sociales statutaires AFSE	1104	01	CE-LL	120	120	105	105
Frais de personnel Contractuel - AFSE	1106	01	CE-LL	2 986	2 986	2 826	2 826
Frais d'évaluation	1202	01	CE-LL	97	554	339	136
Comité de sélection FSE+ 21-27	1204	01	CE-LL	0	33	0	0
Marché accompagnement au changement	1205	01	CE-LL	0	0	174	142
Sous-traitance informatique	1207	01	CE-LL	206	206	288	288
Charges financières	2110	01	CE-LL	0	0	1 742	1 742
TOTAL				4 809	5 299	8 466	8 231

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Dépenses courantes

0301	01	Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 1699 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 1699 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Conformément aux décisions du Comité de gestion de l'Agence FSE (16/07/2020, 09/09/2021 et 26/04/2024) et à l'article 122 du Règlement UE 1303/2013 qui prévoit que les Etats membres recouvrent les sommes indûment perçues, il revient aux Ministres de tutelle de prendre en charge les pertes actées sur les fonds FSE, AMIF ou FEM suite à des faillites ou l'incapacité des bénéficiaires à rembourser des trop perçus. Suite à la clôture des programmations FSE et AMIF 2014-2020, les sommes restant dues ont été actualisées. Les demandes de remboursement ont été adressées aux opérateurs et les demandes de plan d'apurement ont été enregistrées et présentées au Bureau de l'Agence FSE en mars, juin et septembre 2025. Les créances douteuses et les pertes liées à la programmation 2014-2020 n'ayant pas été couvertes en 2025, seront couvertes respectivement par la FWB et la RW. S'ajoutent également les créances ordinaires actées au 31/01/2026 pour la programmation 2021-2027 AMIF et FSE. Celles-ci n'étaient pas connues lors de l'adoption de l'initial 2026.
1101	01	Frais de personnel statutaires FWB	Crédit d'engagement Réduction : - 50 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 50 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Actualisation tenant compte des coefficients de liquidation pour les traitements actualisés en 02/2026. Il est également tenu compte des absences de longue durée. Pour mémoire, les salaires sont imputés à l'assistance techniques des fonds européens 2021- 2027

1102	01	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 7 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 7 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Ce poste porte sur les indemnités téléphonie, internet, vélos, la prise en charge des abonnements de transport en commun et les chèques repas du personnel de l'Agence FSE.</i>
1103	01	Cotisations sociales contractuels AFSE <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 50 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 50 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation tenant compte des coefficients de liquidation pour les traitements actualisés en 02/2026.</i>
1104	01	Cotisations sociales statutaires AFSE <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 15 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 15 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation tenant compte des coefficients de liquidation pour les traitements actualisés en 02/2026.</i>
1106	01	Frais de personnel Contractuel - AFSE <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 160 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 160 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Actualisation tenant compte des coefficients de liquidation pour les traitements actualisés en 02/2026. Il est également tenu compte des absences de longue durée ainsi que du non-renouvellement de 2 postes contractuels. Ces postes restent cependant ouverts pour d'éventuels recrutements conformément au cadre du personnel de l'Agence FSE prévu par l'Accord de coopération et ses arrêtés d'exécution.. Pour mémoire, les salaires sont imputés à l'assistance techniques des fonds européens 2021-2027</i>
1202	01	Frais d'évaluation <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 242 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 418 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Mise en œuvre du plan d'évaluation programmation 2021-2027 tel qu'approuvé par le Comité de suivi.</i> <i>Les 1ers marchés publics ont été attribués en 2025. Les suivants le seront en 2026. Ceux-ci sont pluriannuels.</i> <i>L'augmentation des CE est liée à l'attribution en 2026 du marché relatif au sondage des participants et à l'anticipation de l'attribution du marché relatif à l'évaluation d'impact du programme FSE+ afin de pouvoir utiliser ses conclusions pour la préparation de la prochaine programmation.</i>
1204	01	Comité de sélection FSE+ 21-27 <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 33 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Comité de sélection FSE+ programmation 2021-2027 en vue d'un appel à projets.</i> <i>Les autorités ont décidé d'un processus de reconduction 26-27 pour les opérations déjà sélectionnées. Le Comité de sélection FSE+ n'a donc pas été sollicité.</i>

1205	01	Marché accompagnement au changement <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 174 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 142 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Le Comité de gestion des 24 juin et 03 novembre 2025 a validé le recours à une consultance externe pour permettre à l'Agence FSE d'actualiser et améliorer ses processus et/ou son organisation interne pour répondre, de manière optimale, aux obligations réglementaires renforcées pour la programmation 2021-2027. Au-delà de l'analyse des processus existants, cette mission porte également sur le suivi et l'accompagnement de l'Agence FSE dans la mise en oeuvre des recommandations qui seront formulées et validées. Les acquis de cette mission permettront également à l'Agence FSE de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la programmation 2028-2034. Le marché a été attribué le 13 janvier 2026.
1207	01	Sous-traitance informatique <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 82 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 82 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Hébergement des serveurs à l'ETNIC et marché public pour l'application métier pour la gestion des programmations AMIF et FSE+ (obligation réglementaire). Renouvellement du parc informatique dans le cadre de la centrale d'achat de l'ETNIC. L'Agence FSE en est bénéficiaire et est soumise à refacturation dans ce cadre.
2110	01	Charges financières <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 1742 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 1742 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Conformément à la décision du Gouvernement de la CF du 22 décembre 2025 relatif aux produits financiers de l'Agence FSE, l'Agence de la dette communique annuellement le relevé des intérêts créditeurs et débiteur à l'Agence FSE. Ce montant est calculé sur les soldes des comptes à vues ouverts chez le Caissiers Belfius pour l'Agence FSE en employant le même taux créditeur et débiteur que celui appliqué à la FWB.

PROGRAMME 02 - Dépenses investissements

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Achats d'autres matériels	7401	02	CE-LL	21	21	9	9
TOTAL				21	21	9	9

02 - Dépenses investissements

7401	02	Achats d'autres matériels <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 12 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 12 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> L'Agence FSE a procédé au remplacement de ses imprimantes. Cette acquisition se fait via les marchés publics de l'ETNIC dont l'Agence FSE est bénéficiaire
------	----	---

PROGRAMME 03 - Opérations pour ordre

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers – FSE	4101	03	CE-LL	204 300	204 300	147 000	147 000
Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers - AMIF	4102	03	CE-LL	8 800	8 800	7 864	7 864
TOTAL				213 100	213 100	154 864	154 864

03 - Opérations pour ordre

4101 03 Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers – FSE

Crédit d'engagement

Réduction : - 57300 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 57300 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Conformément à l'article 91 du Règlement (UE) 2021/1060, l'Etat membre présente au minimum six demandes de paiement par programme, par Fonds et par exercice comptable (...). Ces demandes de paiement comprennent le montant total des dépenses éligibles supportées par les bénéficiaires et versées au cours de l'exécution des opérations (...). Ces demandes de paiement intermédiaires sont introduites par l'Autorité comptable des programmes auprès de la CE sur base des contrôles réalisés par l'Agence FSE sur les dossiers de solde financiers annuels des bénéficiaires du FSE ou de l'AMIF.

La diminution tient compte des montants introduits sur 2025 et qui ne sont donc pas à comptabiliser en 2026, ainsi que du rythme de contrôle des dossiers de solde par l'Agence FSE.

4102 03 Dépenses fonds européens sur opérations pour compte de tiers - AMIF

Crédit d'engagement

Réduction : - 936 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 936 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Conformément à l'article 91 du Règlement (UE) 2021/1060, l'Etat membre présente au minimum six demandes de paiement par programme, par Fonds et par exercice comptable (...). Ces demandes de paiement comprennent le montant total des dépenses éligibles supportées par les bénéficiaires et versées au cours de l'exécution des opérations (...). Ces demandes de paiement intermédiaires sont introduites par l'Autorité comptable des programmes auprès de la CE sur base des contrôles réalisés par l'Agence FSE sur les dossiers de solde financiers annuels des bénéficiaires du FSE ou de l'AMIF.

La diminution tient compte des montants introduits sur 2025 et qui ne sont donc pas à comptabiliser en 2026, ainsi que du rythme de contrôle des dossiers de solde par l'Agence FSE.

Agence Fonds Social Européen

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0802

Report du disponible en liquidation

Crédit supplémentaire 353 milliers d'euros

En 2025, les Gouvernements et Collège ont décidé du processus de reconduction pour l'allocation des moyens 2026 et 2027 du FSE+. Dans ce cadre, il a été décidé de ne pas recourir au Comité d'experts. Les moyens initialement prévus en 2025 et 2026 n'ont dès lors pas été utilisés. Un montant de 262.000 € est donc reporté en parts publiques belges (PPB) :

- 98.717,80 € portent sur un report de moyens de la FWB
- 99.815,80 € portent sur un report de moyens de la RW
- 63.291,10 € portent sur un report de moyens de la COCOF

A cela s'ajoute le report de 287.322,41 € en CL (issus de la dotation 2024 et 2025: les CE et CL ont été versés à l'Agence FSE mais n'ont pas été utilisés suite au retard dans l'attribution des marchés publics) lié à la mise en oeuvre de la stratégie de communication et du plan d'évaluation 2021-2027. Ces CL sont reportés sur 2026 à 2027. Parmi ces moyens, 242.200 € sont engagés pour couvrir les marchés publics du plan de communication FEDER-FSE et le plan d'évaluation FSE.

Enfin, 32.680,18 € sont reportés en CL venant d'une subvention ad hoc de la COCOF pour couvrir les créances douteuses des fonds FSE et AMIF.

Recettes générales

ART 0802

Récupération des créances douteuses par toutes voies légales

Crédit supplémentaire 881 milliers d'euros

Conformément à la procédure de recouvrement définie avec les trésoriers du MFWB, l'Agence FSE adresse les demandes de remboursement aux bénéficiaires pour récupérer les montants indument perçus suite à la clôture des dossiers de solde financiers dans le cadre de la programmation 2021-2027 FSE+ ou AMIF.

Récupération des montants trop perçus par les opérateurs dans le cadre de la mise en œuvre des fonds FSE et AMIF 2021-2027.

Ces montants sont réclamés par l'Agence FSE auprès des bénéficiaires avant toute éventuelle procédure de recouvrement ou prise d'acte d'une éventuelle perte.

ART 2601

Produits financiers

Crédit supplémentaire 926 milliers d'euros

Conformément à l'article 90 point 6 du Règlement UE 2021/1060, l'Agence de la dette communique les intérêts créditeurs liés au préfinancement des programmes AMIF et FSE 2021-2027.

Ces intérêts doivent être utilisés pour le programme concerné de la même manière que les Fonds et leur relevé figurera dans les comptes, à remettre à la CE, du dernier exercice comptable 2021-2027.

Ces informations ont été reçues en février 2026.

Réduction : 29 milliers d'euros

L'assistance technique permet de soutenir les actions relatives à la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, la communication, le contrôle et l'audit des Programmes FSE+ 2021-2027.

Le travail de contrôle réalisé par l'Agence FSE permet de solliciter le paiement par la Commission européenne du FSE+ et de l'AMIF pour compte de tiers (bénéficiaires du FSE+ et de l'AMIF suite aux différents appels à projets). Ce crédit est de 978.000 € et permet à l'Agence FSE de prendre notamment en charge les dépenses suivantes:

- Frais de personnels contractuels et statutaires (salaire, pécule, prime de fin d'année, téléphonie et abonnement de transport en commun)
- frais liés aux locaux (loyers, charges, nettoyage et entretien).

Cette dotation répond à l'article 17 de l'Accord de coopération sur l'inscription des moyens pour l'Agence FSE au budget de la CF.

Ce crédit est également destiné à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes.

Le Gouvernement de la CF a décidé, le 16/05/2024, de la prise en charge des parts publiques belges pour le plan d'évaluation et pour la convention de marché conjoint du plan de communication.

Le marché public relatif au plan de communication conjoint FEDER, FTJ et FSE+ a été attribué en 2025. Les 1ers marchés relatifs au plan d'évaluation seront engagés en 2026. Tenant compte de l'actualisation du report des moyens 2024 et 2025 relatifs à la PPB pour les plans de communication et d'évaluation, aucun moyen complémentaire ne sera sollicité en 2026, les montants reportés permettent en effet de couvrir les engagements 2026.

Ces moyens permettent de mettre en oeuvre la 1ère vague du plan de communication (2025-2026) pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+: plan média, spot télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, évènements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du Règlement européen.

Ils permettent également de mettre en oeuvre le plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants, évaluations thématiques et d'impact).

Pour rappel, le présent budget (CL) porte sur les actions 2026 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la COCOF.

Réduction : 52 milliers d'euros

Ce crédit est destiné (96.000 €) à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes.

Le Collège de la COCOF a décidé, le 6/6/24, de la prise en charge des parts publiques belges pour le plan d'évaluation et pour la convention de marché conjoint du plan de communication.

Le marché public relatif au plan de communication conjoint FEDER, FTJ et FSE+ a été attribué en 2025. Les 1ers marchés relatifs au plan d'évaluation seront attribués en 2026. La demande de 96.000 € en CE et CL permet de couvrir l'ensemble des moyens qui seront alloués à ces plans d'évaluation et de communication en 2026.

Ces CE et CL permettent de mettre en oeuvre la 1ère vague du plan de communication (2025-2026) pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+: plan média, spot télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, événements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du Règlement européen.

Ils permettent également de mettre en oeuvre le plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants et lancement de l'évaluation d'impact).

Pour rappel, le présent budget (CE et CL) porte sur les actions 2026 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la COCOF. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la FWB.

Réduction : 116 milliers d'euros

Ce crédit est destiné (209.000 €) à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes.

Le GW a décidé, le 19/4/24, de la prise en charge des parts publiques belges pour le plan d'évaluation et pour la convention de marché conjoint du plan de communication.

Le marché public relatif au plan de communication conjoint FEDER, FTJ et FSE+ a été attribué en 2025. Les 1ers marchés relatifs au plan d'évaluation seront attribués en 2026. La demande de 209.000 € en CE et CL permet de couvrir l'ensemble des moyens qui seront alloués à ces plans d'évaluation et de communication en 2026.

Ces CE et CL permettent de mettre en oeuvre la 1ère vague du plan de communication (2025-2026) pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+: plan média, spots télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, événements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du Règlement européen.

Ils permettent également de mettre en oeuvre le plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants et lancement de l'évaluation d'impact).

Pour rappel, le présent budget (CE et CL) porte sur les actions 2026 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Wallonie. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la FWB et la COCOF.

Réduction : 245 milliers d'euros

L'assistance technique permet de soutenir les actions relatives à la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, la communication, le contrôle et l'audit des Programmes FSE+ 2021-2027.

Le travail de contrôle réalisé par l'Agence FSE permet de solliciter le paiement par la Commission européenne du FSE+ et de l'AMIF pour compte de tiers (bénéficiaires du FSE+ et de l'AMIF suite aux différents appels à projets). Ce crédit est de 978.000 € et permet à l'Agence FSE de prendre notamment en charge les dépenses suivantes:

- Frais de personnes contractuels et statutaires (salaire, pécule, prime de fin d'année, téléphonie et abonnement de transport en commun)
- frais liés aux locaux (loyers, charges, nettoyage et entretien).

Cette dotation répond à l'article 17 de l'Accord de coopération sur l'inscription des moyens pour l'Agence FSE au budget de la CF.

Ce crédit est également destiné à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes.

Le Gouvernement de la CF a décidé, le 16/05/2024, de la prise en charge des parts publiques belges pour le plan d'évaluation et pour la convention de marché conjoint du plan de communication.

Le marché public relatif au plan de communication conjoint FEDER, FTJ et FSE+ a été attribué en 2025. Les 1ers marchés relatifs au plan d'évaluation seront engagés en 2026. Tenant compte de l'actualisation du report des moyens 2024 et 2025 relatifs à la PPB pour les plans de communication et d'évaluation, aucun moyen complémentaire ne sera sollicité en 2026, les montants reportés permettent en effet de couvrir les engagements 2026.

Ces moyens permettent de mettre en oeuvre la 1ère vague du plan de communication (2025-2026) pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+: plan média, spot télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, événements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du Règlement européen.

Ils permettent également de mettre en oeuvre le plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants, évaluations thématiques et d'impact).

Pour rappel, le présent budget (CL) porte sur les actions 2026 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la COCOF.

Crédit supplémentaire 377 milliers d'euros

Conformément aux décisions du Comité de gestion de l'Agence FSE (16/07/2020, 09/09/2021, 26/04/2024) et à l'article 122 du Règlement UE 1303/2013 qui prévoit que les Etats membres recouvrent les sommes indûment perçues, il revient aux Ministres de tutelle de prendre en charge les pertes actées sur les fonds FSE, AMIF ou FEM suite à des faillites ou l'incapacité des bénéficiaires à rembourser des trop perçus.

Tenant compte de la prise en charge des créances douteuses et des pertes liées à la programmation 2014-2020, la RW couvrira d'une part les pertes actées (181.650 €) par le Comité de gestion et d'autre part les créances ordinaires non remboursées (489.770,84 €) au terme de la programmation soit un total de 671.420,84 €.

ART 4909

COCOF - Prises en charge des coûts du préfinancement des bénéficiaires fragiles COCOF

Réduction : 282 milliers d'euros

Conformément aux décisions du Comité de gestion de l'Agence FSE (16/07/2020, 09/09/2021, 26/04/2024) et à l'article 122 du Règlement UE 1303/2013 qui prévoit que les Etats membres recouvrent les sommes indûment perçues, il revient aux Ministres de tutelle de prendre en charge les pertes actées sur les fonds FSE, AMIF ou FEM suite à des faillites ou l'incapacité des bénéficiaires à rembourser des trop perçus.

Les opérateurs ont remboursé leur plan d'apurement et la COCOF a pris en charge les pertes en 2025.

Opérations pour ordre

ART 3901

Recettes fonds européens sur opérations pour compte de tiers – FSE

Réduction : 57.300 milliers d'euros

Conformément à l'article 91 du Règlement (UE) 2021/1060, l'Etat membre présente au minimum six demandes de paiement par programme, par Fonds et par exercice comptable (...). Ces demandes de paiement comprennent le montant total des dépenses éligibles supportées par les bénéficiaires et versées au cours de l'exécution des opérations (...). Ces demandes de paiement intermédiaires sont introduites par l'Autorité comptable des programmes auprès de la CE sur base des contrôles réalisés par l'Agence FSE sur les dossiers de solde financiers annuels des bénéficiaires du FSE ou de l'AMIF.

La diminution tient compte des montants introduits sur 2025 et qui ne sont donc pas à comptabiliser en 2026, ainsi que du rythme de contrôle des dossiers de solde par l'Agence FSE.

ART 3902

Recettes fonds européens sur opérations pour compte de tiers - AMIF

Réduction : 936 milliers d'euros

Conformément à l'article 91 du Règlement (UE) 2021/1060, l'Etat membre présente au minimum six demandes de paiement par programme, par Fonds et par exercice comptable (...). Ces demandes de paiement comprennent le montant total des dépenses éligibles supportées par les bénéficiaires et versées au cours de l'exécution des opérations (...). Ces demandes de paiement intermédiaires sont introduites par l'Autorité comptable des programmes auprès de la CE sur base des contrôles réalisés par l'Agence FSE sur les dossiers de solde financiers annuels des bénéficiaires du FSE ou de l'AMIF.

La diminution tient compte des montants introduits sur 2025 et qui ne sont donc pas à comptabiliser en 2026, ainsi que du rythme de contrôle des dossiers de solde par l'Agence FSE.

AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN – SACA
AJUSTEMENT 2026
MAI 2026

1. L'AGENCE FSE - CONTEXTE

L'Agence Fonds social européen (Agence FSE) est un service administratif à comptabilité autonome (SACA) de la Communauté française dont le rôle est de gérer les aides européennes en matière de développement des ressources humaines. Elle a été créée par l'Accord de coopération du 2 septembre 1998 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Dans le cadre de ses missions, l'Agence FSE gère actuellement les Programmes européens suivants :

- Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU (clôture)¹ ;
- Programme FSE+ 2021-2027 Wallonie-Bruxelles² ;
- National Programme Belgium AMIF 2021-2027³ ;
- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) : suivi administratif des dossiers déposés et mis en œuvre par le FOREM.

Le budget de l'Agence FSE lui permet de mener les fonctions dévolues à l'Autorité de gestion, représentée par le Ministre-Président de la Wallonie, dans le cadre de l'assistance technique des Programmes.

Ces missions d'assistance technique visent les moyens humains et matériels requis pendant la durée de la programmation et notamment (liste non exhaustive) :

- Participer à la rédaction des Programmes et au suivi de ceux-ci ;
- Organiser les appels à projets ;
- Coordonner l'analyse et l'expertise des dossiers introduits au FSE+, à l'AMIF ou au FEM ;
- Participer au comité d'experts FSE + (chargé de l'analyse des portefeuilles de projets et des opérations par les autorités) et au Comité de pilotage AMIF (sélection des opérations par les autorités)⁴ ;
- Réceptionner les versements venant de la Commission européenne pour les crédits du FSE+, de l'AMIF ou du FEM ;
- Offrir un soutien méthodologique et une information aux bénéficiaires ;
- Assurer la gestion des dossiers (suivi administratif et financier, paiements aux bénéficiaires, suivi de la mise en œuvre des actions, modifications) une fois la décision d'octroi prise par les Gouvernements portant approbation des modalités de gestion et procédures de décision dans le cadre des dossiers relevant du FSE+ ou de l'AMIF ;
- Assurer un suivi qualitatif et quantitatif permanent de l'état d'avancement des opérations, priorités, mesures et programmes ;
- Assurer l'animation des mesures et actions des programmes FSE+ et AMIF ;
- Vérifier que les mesures de publicité du FSE+ et de l'AMIF sont assurées au niveau des opérations financées ;

¹ Règlements 1303/2013, 1301/2013 et 1304/2013, tels qu'actualisés.

² Règlement 2021/1060 et 2021/1057.

³ Règlement 2021/1060 et 2021/1147.

⁴ La procédure étant définie par les autorités (RW, FWB et COCOF), décision du 17 décembre 2021 pour l'AMIF et du 1^{er} avril 2021 pour le FSE+ et adoptée par les Comités de suivi de ces Programmes.

- Assurer l'intégration et la cohérence des programmes avec la stratégie européenne pour l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion active, les lignes directrices et le Plan national de réforme ;
- Mener les inspections sur le terrain ;
- Assurer le suivi des audits système et opérationnels ainsi que la déclaration de gestion annuelle ;
- Assurer la clôture des programmes au terme de la période de programmation de 7 ans.

Les principaux postes de dépenses sont ainsi liés :

- Au financement des salaires du cadre des personnes contractuelles ou statutaires au sein de l'Agence FSE (Direction et Directions adjointes, services transversaux, service gestion, service inspection et service animation).
- Au respect de la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 qui prévoit que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de communication et effectuer les évaluations réglementaires :
 - La CE insiste sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE+/AMIF. Le Règlement 2021/1060 du 24 mai 2021 (art. 44) accordent ainsi une place renforcée à l'évaluation des opérations financées par les fonds européens, notamment les évaluations mesurant l'efficacité, l'efficience et l'impact des opérations. Pour pouvoir évaluer de manière pertinente et rigoureuse les Programmes FSE+ ou AMIF, et pour garantir l'indépendance des évaluations et l'objectivité des recommandations émises, l'Agence FSE a recours, via marchés publics, aux services d'experts externes.
 - La CE a balisé la mise en œuvre de l'obligation de communication dans la mise en œuvre des Fonds. Elle a défini les obligations afin d'assurer la transparence des mécanismes d'octroi et la visibilité des objectifs et des résultats des actions cofinancées. Le plan de communication définissant la stratégie de communication pour l'ensemble de la programmation 2021-2027 est repris dans le Programme FSE+ 21-27.
La mise en œuvre et le suivi de ce plan sont confiés à la Direction de la Communication externe du Secrétariat général du SPW, à l'Agence FSE pour le volet FSE+ et au Département de la Coordination des Programmes FEDER. Cette obligation en matière de visibilité des fonds est maintenue pour la programmation 2021-2027 (articles 46 à 48 du Règlement 2021/1060) FSE+ et AMIF.
- Aux charges locatives, l'équipement informatique du personnel et frais de fonctionnement (déplacements, missions à l'étranger dans le cadre des Comités FSE+, réseaux transnationaux initiés par la CE pour la simplification, l'évaluation et la communication, etc.) dont le développement de l'application informatique 2021-2027 qui permet de gérer l'ensemble de la programmation FSE+/AMIF conformément au prescrit réglementaire (dont les annexes XI et XVII du Règlement 2021/1060).
- A la gestion des opérations pour compte de tiers c'est-à-dire le contrôle administratif et financier des opérations agréées par les Autorités au terme des appels à projets et à la perception des cofinancements européens FSE+ ou AMIF 2021-2027 pour le compte de ces bénéficiaires.

On notera que fin 2024, le Ministère de la FWB a décidé de maintenir l'autorité comptable (ancienne autorité de certification) au sein du Ministère et donc comme un service indépendant au sein du Secrétariat général du MFWB. Tenant compte du rôle de l'autorité comptable pour la programmation 2021-2027, son personnel jusqu'à présent hébergé dans les locaux de l'Agence FSE, a été rapatrié dans les locaux du Ministère.

2. AJUSTEMENT 2026

La présente note met l'accent sur les facteurs significatifs d'évolution du budget ajusté 2026 au regard de l'initial 2026.

REPORTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Le report des CL a été actualisé et est augmenté de 353.000 € par rapport à l'initial 2026 :

- Les Gouvernements et Collège ont décidé du processus de reconduction pour l'allocation des moyens 2026 et 2027 du FSE+. Dans ce cadre, il a été décidé de ne pas recourir au Comité d'experts. Les moyens initialement prévus en 2025 et 2026 n'ont dès lors pas été utilisés et sont reportés à hauteur de 261.824,70 € dont :
 - 98.717,80 € relèvent de la FWB ;
 - 99.815,80 € relèvent de la RW ;
 - 63.291,10 € relèvent de la COCOF.Aucun nouvel appel à projets ne devrait être lancé pour la programmation FSE+ 2021-2027. Après échange avec les Autorités, ces moyens seront remboursés aux entités conformément au prescrit des arrêtés de subvention.
- Le report de 287.322,41 € en CL (soit une augmentation de 58.495,12 € par rapport à l'initial 2026) comme parts publiques belges (PPB) pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et le plan d'évaluation 2021-2027. Cela à la suite d'une part du retard d'attribution des marchés publics liés à ces postes et d'autre part à la révision du budget alloué au plan d'évaluation 21-27.
- Le report de 32.680,18 € en CL provenant d'une subvention de la COCOF pour couvrir les créances douteuses 2014-2020 des fonds AMIF et FSE. Ce solde reporté s'explique par le travail de suivi réalisé par l'Agence FSE sur les plans d'apurement et créances dues par les bénéficiaires qui a permis de réduire la prise en charge des pertes par la COCOF.

Conformément à la décision de la FWB, une partie de ce report (120.000 €) couvrira la charge des coûts de préfinancement des bénéficiaires du FSE+ et de l'AMIF. La FWB indiquera la procédure juridique pour cela.

GESTION DES PERTES ET CRÉANCES DOUTEUSES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMATIONS FSE ET AMIF

Programmation 2014-2020

Conformément aux décisions du Comité de gestion de l'Agence FSE (16/07/2020, 09/09/2021 et 26/04/2024, 24/06/2025) et à l'article 122 du Règlement UE 1303/2013 qui prévoit que les Etats membres recouvrent les sommes indûment perçues, il revient aux Ministres de tutelle de prendre en charge les pertes actées sur les fonds FSE, AMIF ou FEM 2014-2020 à la suite de faillites ou de l'incapacité des bénéficiaires à rembourser des montants trop perçus.

À la suite de la clôture des programmations FSE et AMIF 2014-2020, les sommes dues ont été actualisées. Les demandes de remboursement ont été adressées aux opérateurs et les demandes de plan d'apurement ont été enregistrées et présentées au Bureau de l'Agence FSE en mars, juin et septembre 2025. Les créances douteuses ont été enregistrées dans les comptes 2025 de l'Agence FSE.

- A charge de la FWB : tenant compte de la prise en charge des créances douteuses et des pertes liées à la programmation 2014-2020 pour un montant total de 1.027.178,66 €, et conformément à la demande des Cabinets des Ministres Degryse et Lescrenier :

- Les pertes actées, à charge du Cabinet Degryse⁵ sont de 141.371,09 € (Maison Amérique Latine et PAC Liège). Ce montant est compensé, par la FWB, via un article budgétaire de la Ministre Degryse et est donc mis à zéro dans le budget de l'Agence FSE ;
- Les créances à récupérer par toutes voies légales sont les suivantes :
 - Une créance ordinaire, relevant des compétences du Cabinet de la Ministre Degryse est à rembourser par l'opérateur pour 105.445,14 € (Notre coin du Quartier) via un plan d'apurement de 7 ans ;
 - Une créance ordinaire, relevant des compétences du Cabinet de la Ministre Lescrenier : dans le cadre de la clôture de la programmation FSE 2014-2020 et à la suite de constats d'audit, cette créance est contestée par l'opérateur pour un montant de 780.362,43 € (Promemploi). Au terme des procédures de recours, le statut de cette créance sera actualisé.

L'augmentation de 885.807,05 € par rapport à l'initial 2026 est liée à la finalisation, en janvier 2026, des travaux d'audit complémentaires sur Promemploi pour la programmation FSE 14-20 et aux décisions des Cabinets de tutelle de poursuivre les procédures de récupération de ces créances.

- A charge de la RW : tenant compte de la prise en charge des créances douteuses et des pertes liées à la programmation 2014-2020, la RW couvrira d'une part les pertes actées (181.650 € - SPOT chapitre XII et Autoform) par le Comité de gestion et d'autre part les créances ordinaires non remboursées (489.770,84 € - Propages) au terme de la programmation soit un total de 671.420,84 €.

La réduction de 32.000 € par rapport à l'initial 2026 est liée à la prise en charge d'une partie des pertes par la RW en 2025. Ce montant n'a pas été pris en compte lors de la finalisation de l'ajusté 2026. La Wallonie a remboursé la créance de 489.770,84 €. Une somme de 181.650 € reste due.

- A charge de la COCOF : la réduction de 779.000 € par rapport à l'initial 2026 est liée au remboursement des plans d'apurement par les opérateurs et à la prise en charge des pertes par la COCOF en 2025.

Programmation 2021-2027

Il n'y a pas de créance douteuse actée à ce jour pour la programmation 2021-2027, des plans d'apurement étant en cours avec les 3 bénéficiaires redevables de créances ordinaires auprès de l'Agence FSE.

RECETTES DES FONDS EUROPÉENS AMIF ET FSE

L'assistance techniques AMIF et FSE+ 2021-2027 est forfaitaire (respectivement 6 et 4%). Celle-ci tient compte des dossiers de solde financiers qui seront introduits par les bénéficiaires, de l'estimation des demandes de paiement intermédiaire (DPI) introduites auprès de la CE en 2026 ainsi que des risques de sous-consommation par les bénéficiaires, le solde étant versés à la clôture de la programmation européenne.

Les montants à percevoir pour l'assistance technique devraient, sous réserve de la bonne consommation des moyens alloués et du contrôle de ceux-ci, être plus stables à partir de 2026 et jusqu'au terme de la programmation 2021-2027.

Depuis l'initial 2026, les recettes en fonds européens sur les opérations pour compte de tiers tant pour le FSE+ que pour l'AMIF sont reprises dans le budget de l'Agence FSE. Jusqu'à présent, ces données

⁵ Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs.

étant reprises dans les comptes mais pas dans le budget. Il s'agit d'estimation tenant compte des DPI à introduire à la CE.

L'actualisation tient compte des DPI déjà introduites en 2025 (qui ne relèvent donc pas du budget 2026) ainsi que du rythme d'introduction des DPI à la CE au regard des seuils de désengagement annuels fixés par la réglementation. Ce même poste est également repris en dépenses.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En février 2026, l'Agence de la dette à communiquer à l'Agence FSE les produits financiers et intérêts débiteurs pour l'année 2025.

Produits financiers	+ 925.644,49 €
Charges financières	- 1.742.240,80 €

Pour la programmation 2014-2020, la charge des intérêts débiteurs (46.097,01 €) est couverte par les intérêts créditeurs des comptes FSE et AMIF. L'obligation du relevé des intérêts liés au préfinancement n'étant pas reprise dans la réglementation.

Pour la programmation 2021-2027, l'article 90 point 6 du Règlement UE 2021/1060 prévoit que « les intérêts produits par le préfinancement sont utilisés pour le programme concerné de la même manière que les Fonds et figurent dans les comptes du dernier exercice comptable ».

L'Agence de la dette communique annuellement les intérêts créditeurs liés au préfinancement des programmes AMIF et FSE 2021-2027 ainsi que les intérêts débiteurs liés au préfinancement annuel accordés aux opérateurs fragiles de ces mêmes programmes.

Le préfinancement des opérateurs fragiles est assuré via les comptes de l'Agence FSE, et donc par la FWB. Il bénéficie aux opérateurs fragiles dont les opérations relèvent des compétences de la FWB, de la Wallonie et de la COCOF. La charge des intérêts débiteurs doit donc être portée par les 3 entités dont les opérateurs sont préfinancés. Une discussion doit avoir lieu avec la FWB pour définir la méthodologie de prise en charge à soumettre à l'adoption des Gouvernements et Collège.

La part de chaque entité dans ces charges est de :

Charge préfinancement bénéficiaires fragiles	AMIF	FSE	TOTAL
FWB	14.359,62 €	105.614,77 €	119.974,39 €
RW	52.174,36 €	1.027.830,11 €	1.080.004,47 €
COCOF	72.447,94 €	423.716,98 €	496.164,92 €
TOTAL	138.981,92 €	1.557.161,86 €	1.696.143,78 €

Le montant à charge de la FWB sera pris en charge via le report FWB de l'Agence FSE.

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT À L'AGENCE FSE

Les dotations des 3 entités (RW, FWB et COCOF) sont les suivantes :

- FWB : 978.000 € (DO 14.41.01.22) – Ce montant est erronément imputé sur le poste « prise en charge des coûts du préfinancement des bénéficiaires fragiles ». Il s'agit de la dotation de fonctionnement annuelle à l'Agence FSE ;

- RW : 766.000 € ;
- COCOF : 115.500 €.

Ces crédits sont destinés à respecter l'accord de coopération du 2 septembre 1998 créant l'Agence FSE. Le 18 mars 2002, les Gouvernements et Collège approuvaient le principe de financement de l'Agence FSE, celui-ci tenant compte de la proportion des interventions des différentes institutions dans les programmes gérés par l'Agence FSE.

Pour la FWB, la DO 14.41.02.22, au-delà de la dotation de fonctionnement, porte également sur une subvention pour couvrir l'engagement et la mise en œuvre des plans de communication et d'évaluation FSE+ 2021-2027. Tenant compte de l'actualisation des reports des moyens alloués en 2024 et 2025 pour ce poste et de l'évolution de la mise en œuvre des plans de communication et d'évaluation 2021-2027, le montant de 29.000 € prévu à l'initial 2026 n'est plus sollicité.

FRAIS SALARIAUX

Les frais de personnel (contractuels et statutaires) ont été actualisés, tenant compte des paramètres macroéconomiques communiqués le 04/02/2026, soit les coefficients suivants :

- Au 01/03/2025 : 2,1223 ;
- Au 01/03/2026 : 2,1647 ;
- Au 01/10/2026 : 2,2080 (l'indexation ne s'appliquant que sur les salaires bruts inférieurs ou égaux à 4.000 €).

Sur une réduction globale de 282.000 €, l'impact de l'application de ces coefficients est de + 6.677 € et le solde est lié d'une part à des absences maladie de longue durée et/ou des reprises en temps partiels et d'autre part au non-renouvellement de 2 postes contractuels et 1 poste statutaire en 2026. Ces postes restent cependant ouverts pour d'éventuels recrutements afin de remplir les obligations réglementaires relatives aux tâches de l'autorité de gestion et conformément au cadre du personnel de l'Agence FSE prévu par l'Accord de coopération et ses arrêtés d'exécution. Les salaires étant financés via l'Assistance techniques des Programmes FSE et AMIF.

CONSULTANCE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Engagement supplémentaire de 174.000 € en CE et 142.000 € en CL par rapport à l'initial 2026. Le marché a été attribué le 13 janvier 2026.

Le Comité de gestion du 24 juin 2025 a décidé de recourir à la centrale de marché de la Direction Qualité et Pilotage Stratégique. Le 3 novembre 2025, il a validé l'offre d'APRICO pour permettre à l'Agence FSE d'actualiser et améliorer ses processus et/ou son organisation interne pour répondre, de manière optimale, aux obligations réglementaires renforcées pour la programmation 2021-2027.

Au-delà de l'analyse des processus existants, cette mission porte également sur le suivi et l'accompagnement de l'Agence FSE dans la mise en œuvre des recommandations qui seront formulées et validées.

Les acquis de cette mission permettront aussi à l'Agence FSE de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la programmation 2028-2034.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Engagement supplémentaire de 82.000 € en CE et CL par rapport à l'initial 2026 pour assurer le

renouvellement du parc informatique de l'Agence FSE. Celui-ci se fait dans le cadre de la centrale d'achat de l'ETNIC dont l'Agence FSE est bénéficiaire et soumise à refacturation.

Il était initialement prévu d'acheter ces PC et de les amortir. La fiche projet signée avec l'ETNIC prévoit que l'ETNIC facture, l'année d'acquisition, un droit d'usage, non amortissable (soit une réduction de 12.000 € de la dotation aux amortissements par rapport à l'initial 2026). Celui-ci couvre la durée d'amortissement du matériel, les licences.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET PLAN D'ÉVALUATION FSE+ 2021-2027

Pour rappel, ces plans répondent à une obligation réglementaire de la CE6.

La stratégie de communication est mise en œuvre via un marché public conjoint FEDER et FSE+ et des actions de communication spécifiques FSE+ mises en œuvre par l'Agence FSE. Le marché public a été attribué en 2025 et le marché conjoint est opérationnel.

Le plan d'évaluation FSE+ 2021-2027 a été actualisé pour d'une part revoir le montant alloué aux sondages sur le devenir des participants et d'autre part intégrer les évaluations thématiques à l'évaluation d'impact. Cela impacte à la hausse de 242.000 € les CE et à la baisse de 418.000 € les CL par rapport à l'initial 2026.

Le marché public relatif aux sondages sur le devenir des participants est en cours d'attribution. Le sondage sur les cohortes 2023 et 2024 sera mené en 2026 pour un montant de 51.001,50 € TVAC.

Le marché public relatif à l'évaluation d'impact du Programme sera lancé et attribué en 2026. Un montant de 423.500 € TVAC est prévu et intègre une évaluation thématique sur la Priorité 2 d'innovation sociale du Programme et la Priorité 5 relative à la désinstitutionalisation. Ce marché est pluriannuel. Les conclusions doivent être remises à la CE au plus tard pour le 30 juin 2029 (art. 44 Règlement 2021/1060).

Ces marchés sont cofinancés, en part publique belge par les 3 entités, conformément à la décision GW du 19/04/2024, de la FWB du 16/05/2024 et de la COCOF du 06/06/2024.

3. PROSPECTIVE À 3 ANS DU BUDGET DE L'AGENCE FSE

Contrairement à la précédente programmation, l'assistance technique est forfaitaire (4% pour le FSE+ et 6% pour l'AMIF). Cela signifie que son paiement est lié à l'introduction de demandes de paiement intermédiaires (DPI) à la CE et donc au contrôle des dépenses des bénéficiaires par l'Agence FSE. Pour « accélérer » le contrôle des dépenses, et donc leur paiement aux bénéficiaires, les autorités ont validé l'application des coûts simplifiés (prévus par la réglementation) pour la nouvelle programmation.

Cependant, on constate que de nombreux bénéficiaires ont reporté une partie de leurs dépenses (parfois jusqu'en 2024-2025⁷) ou ont abandonné la mise en œuvre de leur opération. La Priorité 2 d'innovation sociale a également rencontré des difficultés de mise en œuvre, les parts publiques belges gérées par la Wallonie n'ayant pas été allouées conformément au plan financier repris dans les fiches projets et 5 projets ont été arrêtés sur décision du Gouvernement wallon. Dès lors, tenant compte de ces sous-consommations, les DPI sont inférieures à ce qui est prévu dans la maquette financière du Programme, ce qui limite également l'assistance technique (forfaitaire) qui dépend des DPI pour être

⁶ Voir point 1 contexte.

⁷ Consommant prioritairement les moyens obtenus au plan de relance wallon ou dépendant de la finalisation de travaux immobiliers pour débiter leurs activités FSE+.

obtenue. Les 1^{ères} DPI ont été introduites auprès de la CE en 2025 et sont maintenant introduites maximum 6 fois par an, conformément à la réglementation européenne.

En ce qui concerne l'AMIF, le SPF intérieur, Autorité de gestion du Programme national belge AMIF 2021-2027, a informé l'Agence FSE qu'aucune nouvelle DPI ne pourrait être introduite. Cela à la suite d'un problème, impliquant uniquement le niveau fédéral du programme, lors de l'introduction de la 1^{ère} déclaration de gestion auprès de la CE. L'Agence FSE continue à introduire ses DPI auprès du SPF intérieur dans l'attente que celles-ci soient introduites à la CE. Dans cette attente, les DPI ne peuvent être remboursées à l'Agence FSE, impactant dès lors la trésorerie de l'Agence FSE.

On notera les éléments suivants qui influenceront à la hausse les dépenses et sur lesquels les autorités devront se prononcer quant à leur prise en charge :

- Le Règlement 2021/1060 et les autorités ont fixé les taux de cofinancement du FSE+ 21-27 soit un cofinancement maximal de 40% en zone plus développée et de 50% pour les zones transition et moins développée. Cela implique que les autorités publiques devront prévoir une part publique belge plus importante pour le financement de l'assistance technique en zone plus développée (cofinancée à hauteur de 50% sous la programmation 2014-2020). Dès 2023, des pertes sont constatées lors de la clôture des comptes. Les Autorités sont invitées à examiner la possibilité de préciser la méthode d'indexation de leurs dotations de fonctionnement ;
- Le versement de l'assistance technique étant dorénavant lié à l'introduction de DPI à la CE, et donc aux dépenses des bénéficiaires et à leur contrôle, le montant à percevoir par l'Agence FSE pour l'assistance technique sera réduit en début de programmation (lié au rythme de mise en œuvre des projets). Il faudra donc envisager que l'Agence FSE puisse disposer d'une trésorerie adéquate pour préfinancer son fonctionnement avant le remboursement par la CE et/ou, qu'en cours de programmation, les moyens liés à l'assistance technique non couverts par le FSE+ soient pris en charge par les autorités. Le volet couverture de trésorerie doit être discuté avec la DGBF et les cabinets de tutelle ad hoc ;
- Le contrat caissier avec Belfius a été actualisé et impactera la gestion financière de l'Agence FSE à deux niveaux :
 - En cas de taux négatifs, des intérêts seront à payer. Il faudra donc prévoir la prise en charge de ceux-ci via une convention entre les entités, la FWB assurant le préfinancement des opérations AMIF et FSE+ ;
 - Une commission sur la ligne de crédit pour la FWB a été ajoutée. Celle-ci vient en déduction des revenus de l'intérêt sur le caissier. L'Agence de la dette examinera sa répartition. Les frais d'intérêt n'étant pas éligibles aux fonds européens, la prise en charge de cette commission devra également être examinée.

La proposition du cadre financier pluriannuel post 2027 et des règlements y liés a été publiée par la Commission européenne en juillet 2025. Sous réserve des négociations en cours entre les Etats membres et la Commission européenne ainsi que des orientations qui seront prises par les Gouvernements et Collège quant à la mise en œuvre de la prochaine programmation, on estime une réduction des moyens européens de l'ordre de 20%. Par ailleurs, la proposition prévoit une réduction de la couverture de l'assistance technique à 3% pour l'ensemble des fonds de la Rubrique 1 du MFF contre 4% pour le FSE+ et 6% pour l'AMIF à ce jour.

4. EVOLUTION DE L'IMPACT SEC PAR RAPPORT À L'INITIAL 2026

Agence FSE	CE	CL
Impact SEC initial 2025	+ 957.000,00 €	+ 239.000,00 €
Impact SEC initial 2026	+ 2.034.000,00 €	+ 1.180.000,00 €
Impact SEC ajusté 2026	+ 2.395.000,00 €	+ 2.266.000,00 €

La variation à l'ajustement 2026 s'explique principalement par la prise en compte des charges financières liées au préfinancement des opérateurs fragiles dans le cadre des programmes FSE+ et AMIF 2021-2027 (intérêts débiteurs) à couvrir par Autorités dont les opérations ont bénéficié du préfinancement ainsi que la prise d'acte des produits financiers (intérêts créditeurs liés au préfinancement de la CE). Pour ceux-ci, conformément à l'article 90 point 6 du Règlement UE 2021/1060, ces intérêts devront être utilisés pour le programme concerné de la même manière que les Fonds et leur relevé figurera dans les comptes, à remettre à la CE, du dernier exercice comptable 2021-2027.

5. RÉFÉRENCES LÉGALES

AGENCE FSE

- Wallonie - Décret du Parlement wallon du 1er avril 1999 portant sur l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds Social Européen conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté.
- Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - Décret du 22 avril 1999 portant approbation de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Communauté française - Décret du 5 mai 1999 portant approbation de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2002 tel qu'actualisé fixant les modalités d'exécution de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale approuvé par décret du Conseil de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 5 mai 1999.

PROGRAMME FSE 2014-2020

- Règlement (CE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social

européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil.

- Règlement (CE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006.
- Accord de partenariat pour la Belgique « programmation 2014-2020 » adopté le 29 octobre 2014 par la Commission européenne et les décisions modificatives.
- Le programme opérationnel Wallonie-Bruxelles 2020.eu a fait l'objet d'une décision de la Commission en date du 12 décembre 2014 (Décision C (2014) 9918 final) et les décisions modificatives.

PROGRAMME FSE+ 2021-2027

- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas
- Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013

PROGRAMME AMIF 2021-2027

- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité.
- Règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration ».

FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS (FEM)

- Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM).

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Observatoire des Politiques Culturelles

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01
PROGRAMME FONCTIONNEL

51	01	1201	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux PROGRAMME 01														
CELL							10	10	-	-	-	-	10	10

PROGRAMME 02
PROGRAMME OPÉRATIONNEL

51	02	1201	1211	3	CELL	Dépenses relatives au centre de documentation	3	3	-	-	-	-	3	3
51	02	1202	3441	3	CELL	Soutien à la recherche	18	18	-	-	-	-	18	18
51	02	1203	1211	3	CELL	Colloques/séminaires/journées d'étude/formation	25	25	-	-	-	-	25	25
51	02	1204	1211	3	CELL	Publications et diffusion d'études et recherche	15	23	-	-	25	-3	40	20
51	02	1206	1211	3	CELL	Coopération internationale	7	7	-	-	-	-	7	7
51	02	7401	7440	3	CELL	Réalisation des recherches et études	50	198	-	-	40	2	90	200
Totaux PROGRAMME 02														
CELL							118	274	-	-	65	-1	183	273

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL128284-65-1193283

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL128284-65-1193283

AJUSTEMENT DU BUDGET, DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

DOTATIONS

4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	178	0	178
Total DOTATIONS			178	0	178

VENTES

1601	1611	Ventes des publications de l'Observatoire des politiques culturelles	1	0	1
Total VENTES			1	0	1

Total -	179	0	179
---------	-----	---	-----

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

1790179

0801	0820	Report du disponible en engagement	119	166	285
0802	0820	Report du disponible en liquidation	342	134	476

Observatoire des Politiques Culturelles

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
02	Programme opérationnel	65	221	130	220
Totaux (en milliers d'euros)		65	221	130	220

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 02 - Programme opérationnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Publications et diffusion d'études et recherche	1204	02	CE-LL	15	23	40	20
Réalisation des recherches et études	7401	02	CE-LL	50	198	90	200
TOTAL				65	221	130	220

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - Programme opérationnel

1204	02	Publications et diffusion d'études et recherche
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 25 millier(s) d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 3 millier(s) d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		En engagement : cette augmentation de 25.000,00 € (de 15.000,00 € à 40.000,00 €) résulte de la nécessité de faire appel à un nouveau partenaire graphique pour les publications de l'OPC.
		En liquidation : La diminution de 2.500,00 € (de 22.500 € à 20.000,00 €) s'explique par la clôture du marché public antérieur portant sur le graphisme des publications de l'OPC en 2025. Le montant de 20.000,00 € représente la moitié des crédits d'engagement inscrits pour 2026.
7401	02	Réalisation des recherches et études
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 40 millier(s) d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		En engagement : le montant initialement prévu de 50.000,00 € passe à 90.000,00 €. L'augmentation de 40.000 € s'explique par la programmation d'une étude supplémentaire. Une hausse constituée de fonds propres.
		En liquidation : Le montant initialement prévu de 197.500,00 € passe à 200.000,00 €. Ce montant inclut la liquidation de l'encours de l'année précédente (160.833,50 €), à laquelle s'ajoute la liquidation de près de la moitié du montant engagé en 2026. Une hausse de 2.500,00 € à prendre sur leurs réserves

Observatoire des Politiques Culturelles

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement

Crédit supplémentaire 166 milliers d'euros

Le montant initialement prévu en engagement de 118.670,99 € passe à 284.914,04 € (+166.243,14 €) à la suite de la clôture de l'exercice 2025.

ART 0802 Report du disponible en liquidation

Crédit supplémentaire 134 milliers d'euros

Le montant initialement prévu en liquidation de 341.854,71 € passe à 476.496,66 € (+134.641,95 €) à la suite de la clôture de l'exercice 2025.

Présentation générale du budget ajusté 2026 de l'OPC

Tout d'abord, il convient d'attirer l'attention sur les caractéristiques intrinsèques de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) : l'activité principale de l'OPC consiste à réaliser des études qualitatives et quantitatives au regard des politiques culturelles menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces études sont longues (souvent s'étalant sur deux années civiles), de coûts variables (parfois plus élevés que la dotation annuelle) et soumises aux aléas de la recherche (les retards sont fréquents) ce qui rend leur planification budgétaire sur le plan temporel difficile. Cette situation, comme vous le verrez ci-dessous, entraîne des soldes annuels variables et des modifications récurrentes des enveloppes allouées au poste 2.1 : « études et recherches » de l'OPC (sans que la dotation de l'OPC ne se voie augmentée).

De plus, le statut de SACA de l'OPC permet le report du solde non utilisé et, de fait, implique des changements sur le budget de l'année en début d'exercice (les montants non engagés en année X-1 sont réinjectés dans le poste 2.1 en année X).

Enfin, il faut souligner que les études de l'OPC sont réalisées dans le cadre des perspectives définies tous les deux ans et présentées à toutes les instances compétentes, ce qui n'exclut pas la programmation éventuelle d'une nouvelle étude, que ce soit par opportunité de partenariat ou par note verte du Cabinet.

Le Gouvernement ainsi que la Cour des comptes ont été informés de ces particularités budgétaires de l'OPC.

1. Présentation générale du budget ajusté 2026 :

Ce budget est présenté selon le format *Fédébudget*

Recettes :

Allocation	Libellé	Ajusté 2026	Justification
00.00.0.0801	Report du solde disponible en engagement	284.914,04 €	Report du solde disponible en engagement. Particularité des SACA.
00.00.0.0808	Report du solde disponible en liquidation	476.496,66 €	Report du solde disponible en liquidation. Particularité des SACA.
00.01.0.4601	Dotation de la CF	178.000,00 €	Dotation de la CF
00.01.0.4601	Dotation de la CF	178.000,00 €	Dotation de la CF
00.02.0.1601	Ventes publications	500,00 €	AB crée en 2024 qui correspond à la valorisation de ses études et recherches.
00.02.0.1601	Ventes publications	500,00 €	AB crée en 2024 qui correspond à la valorisation de ses études et recherches.

Dépenses :

Allocation	Type de crédit	Libellé	Ajusté 2026	Présentation
00.01.0.1201	CE	Fonctionnement	10.000,00 €	Frais relatif au fonctionnement de l'OPC (frais de bureau, frais de réceptions etc.)
00.01.0.1201	CL	Fonctionnement	10.000,00 €	Frais relatif au fonctionnement de l'OPC (frais de bureau, frais de réceptions etc.)
00.02.0.7401	CE	Réalisation des recherches et études	90.000,00 €	Crédit d'engagements disponibles pour engager de nouvelles études et recherches. AB principale de l'OPC.
00.02.0.7401	CL	Réalisation des recherches et études	200.000,00 €	Crédit de liquidation prévus pour la liquidation de l'encours de l'année précédente (160.833,50 €), à laquelle s'ajoute la liquidation de près de la moitié du montant engagé en 2026.
00.02.0.1201	CE	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00 €	Frais relatifs à la documentation de l'OPC (achats de livres, de journaux et d'autres documents instructifs)
00.02.0.1201	CL	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00 €	Frais relatifs à la documentation de l'OPC (achats de livres, de journaux et d'autres documents instructifs)
00.02.0.1202	CE	Soutien à la recherche	17.750,00 €	Engagements des prix octroyés par l'OPC pour soutenir la recherche.
00.02.0.1202	CL	Soutien à la recherche	17.750,00 €	Liquidation des prix octroyés par l'OPC pour soutenir la recherche
00.02.0.1203	CE	Colloques/séminaires/journées d'étude/formation	25.000,00 €	Frais relatifs à l'organisation ou la participation à des colloques/séminaires/journées d'étude/Formation
00.02.0.1203	CL	Colloques/séminaires/journées d'étude/formation	25.000,00 €	Frais relatifs à l'organisation ou la participation à des colloques/séminaires/journées d'étude/Formation
00.02.0.1204	CE	Publications et diffusion d'études et recherche	40.000,00 €	Frais relatifs à la publication et diffusion des résultats des études et des recherches de l'OPC (frais de graphiste, d'annonce, de communication, d'édition, etc.)
00.02.0.1204	CL	Publications et diffusion d'études et recherche	20.000,00 €	Crédit de liquidation prévus pour le paiement des frais relatifs à la publication et diffusion des résultats des études et des recherches de l'OPC. Ce montant correspond au paiement des encours + la moitié des crédits engagés en 2026.
00.02.0.1206	CE	Coopération internationale	7.000,00€	Frais relatifs à la coopération internationale.
00.02.0.1206	CL	Coopération internationale	7.000,00€	Frais relatifs à la coopération internationale.

2. Présentation des évolutions par rapport au budget initial 2026 :

Recettes :

Libellé	Initial 2026	Ajusté 2026	Variation	Justification
Report du solde disponible en engagement	118.670,99	284.914,04	+ 166.243,14	La clôture de l'exercice 2025 entraîne une augmentation du montant disponible en engagements.
Report du solde disponible en liquidation	341.854,71	476.496,66	+ 134.641,95	La clôture de l'exercice 2025 entraîne une augmentation du montant disponible en liquidations.
Dotation de la CF	178.000,00	178.000,00	-	Le montant de la dotation reste inchangé.
Ventes publications	500,00	500,00	-	La vente des publications de l'OPC devrait rester stable.

Dépenses :

Typ e de créd it	Libellé	Initial 2026	Ajusté 2026	Variation	Justification
CE	Fonctionnement	10.000,00	10.000,00	-	Montant inchangé
CL	Fonctionnement	10.000,00	10.000,00	-	Montant inchangé
CE	Réalisation des recherches et études	50.000,00	90.000,00	+ 40.000,00	L'augmentation de 40.000 € s'explique par la programmation d'une étude supplémentaire.
CL	Réalisation des recherches et études	197.500,00	200.000,00	+ 2.500,00	Cette légère augmentation résulte du report des engagements 2025 et de l'augmentation en CE.
CE	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00	2.500,00	-	Montant inchangé
CL	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00	2.500,00	-	Montant inchangé
CE	Soutien à la recherche	17.750,00	17.750,00	-	Montant inchangé
CL	Soutien à la recherche	17.750,00	17.750,00	-	Montant inchangé
CE	Colloques/séminaires/journées d'étude/formatio n	25.000,00	25.000,00	-	Montant inchangé
CL	Colloques/séminaires/journées d'étude/formatio n	25.000,00	25.000,00	-	Montant inchangé
CE	Publications et diffusion d'études et recherche	15.000,00	40.000,00	+ 25.000,00	Cette augmentation résulte de la nécessité de faire appel à un nouveau partenaire graphique pour les publications de l'OPC.
CL	Publications et diffusion d'études et recherche	22.500,00	20.000,00	- 2.500,00	La diminution s'explique par la clôture du marché public antérieur portant sur le graphisme des publications de l'OPC en 2025. Le montant de 20.000 € représente la moitié des crédits d'engagement inscrits pour 2026.
CE	Coopération internationale	7.000,00	7.000,00	-	Montant inchangé
CL	Coopération internationale	7.000,00	7.000,00	-	Montant inchangé

3.

4. Soldes et encours :

Le solde à reporter est un mécanisme propre aux SACA qui leur permet d'utiliser, au cours de l'exercice suivant, les disponibilités budgétaires restées libres d'engagement en fin d'exercice. Il est obtenu en additionnant le solde reporté de l'exercice précédent, le résultat des opérations de l'année (droits réalisés en recettes diminués des engagements et des liquidations) et les opérations d'annulation et de réduction d'engagements d'exercices antérieurs. Le solde reporté constitue le premier poste de recettes du budget des SACA.

	Initial 2026	Ajusté 2026
Solde à reporter en début d'année en engagement	118.670,99	284.914,04
Solde à reporter en début d'année en Liquidation	341.854,71	476.496,66
Résultat de l'année en liquidation (= solde SEC)	- 103.750,00	-103.750,00
Solde à reporter en fin d'année en engagement	169.920,99	271.164,04
Solde à reporter en fin d'année en liquidation	238.104,71	372.746,66
Encours (= solde à reporter en liquidation – solde à reporter en engagement (de fin d'année))	68.183,72	101.582,62

5. Impact SEC :

Initial 2026	Ajusté 2026	Variation	Justification
- 103.750,00	-103.750,00	-	L'impact SEC de l'ajusté 2026 correspond à l'impact SEC de l'initial 2026, car les dépenses suivantes ont évolué à la suite de la clôture de l'exercice 2025 : + 2 500,00 € en frais d'études et de recherches. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la programmation d'une étude supplémentaire par l'OPC et, d'autre part, par un encours moins important que prévu (160 833,50 € au lieu de 172 500,00 €). – 2 500,00 € en frais de publications, l'OPC ayant clôturé plus rapidement que prévu le marché public relatif au graphisme de ses publications.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Agence Francophone pour l'Education à la Formation tout au long de la vie

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01
PROGRAMME PROPRE

51	01	1101	1111	3	CELL	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)	126	126	-	-	8	8	134	134
51	01	1102	1120	3	CELL	Frais de personnel CFC- ONSS patronal	41	41	-	-	-1	-1	40	40
51	01	1103	1112	3	CELL	Autres éléments de rémunération CFC (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation bicyclette sur le chemin du travail...)	19	19	-	-	2	2	21	21
51	01	1104	1112	3	CELL	Chèques repas- Quote part employeur CFC	3	3	-	-	-	-	3	3
51	01	1201	1211	3	CELL	Remboursement subvention SPW: frais de personnel CFC	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	1202	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement & divers CFC	29	29	-	-	7	7	36	36
51	01	1203	1211	3	CELL	Frais d'évaluation CFC	3	3	-	-	-	-	3	3
51	01	1204	1211	3	CELL	Prestations expert informatique + Assistant	180	180	-	-	-	-	180	180
51	01	1205	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement AEF:TCA	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 01

CELL 401 401 - - 16 16 417 417

PROGRAMME 02
PROGRAMME FONDS NATIONAUX

51	02	4101	4150	3	CELL	Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica	180	180	-	-	-180	-180	-	-
51	02	4102	4150	3	CELL	Dépenses fonds nationaux: FAME	3.262	3.262	-	-	215	215	3.477	3.477
51	02	4103	4150	3	CELL	Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique	35	35	-	-	-35	-35	-	-

Totaux PROGRAMME 02

CELL 3.477 3.477 - - - - 3.477 3.477

PROGRAMME 03
PROGRAMME EUROPÉEN HORS ERASMUS

51	03	1101	1111	3	CELL	Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (hors ONSS patronal)	1.096	1.096	-	-	26	26	1.122	1.122
51	03	1102	1120	3	CELL	Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (ONSS patronal)	355	355	-	-	-25	-25	330	330
51	03	1103	1112	3	CELL	Autres éléments de rémunération (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation bicyclette sur le chemin du travail...)	164	164	-	-	13	13	177	177

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	03	1104	1140	3	CELL	Chèques repas- Quote part employeur AEF, Europass, eqavet, Etwinning	26	26	-	-	7	7	33	33
51	03	1201	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement AEF	173	172	-	-	-	1	173	173
51	03	1202	1211	3	CELL	Frais d'évaluation AEF	131	129	-	-	2	4	133	133
51	03	1203	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement Europass-EQF	11	11	-	-	30	30	41	41
51	03	1204	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement PRN Eqavet	6	6	-	-	-	-	6	6
51	03	1205	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement E-twinning	15	15	-	-	20	20	35	35
51	03	1206	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement Epale	25	25	-	-	-	-	25	25
51	03	1207	1211	3	CELL	Frais divers AEF, Europass, Eqavet	44	44	-	-	-8	-8	36	36
51	03	7401	7422	3	CELL	Dépenses de capital: Frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 03														
						CELL	2.046	2.043	-	-	65	68	2.111	2.111
PROGRAMME 04														
PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS														
51	04	3101	3122	3	CELL	Dépenses opérateurs Erasmus+: Mobilités	36.477	36.477	-	-	-185	-185	36.292	36.292
51	04	3102	3122	3	CELL	Dépenses opérateurs Erasmus+ : Partenariats	6.437	6.437	-	-	-32	-32	6.405	6.405
51	04	3103	3510	3	CELL	Charges financières diverses-Opérations pour ordre	-	-	-	-	-	-	-	-
51	04	3501	3510	3	CELL	Remboursements sur conventions antérieures CE	2.900	2.900	-	-	-1.280	-1.280	1.620	1.620
Totaux PROGRAMME 04														
						CELL	45.814	45.814	-	-	-1.497	-1.497	44.317	44.317

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	51.738	51.735	-	-	-1.416	-1.413	50.322	50.322

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL	51.738	51.735	-	-	-1.416	-1.413	50.322	50.322
------	--------	--------	---	---	--------	--------	--------	--------

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
PROGRAMME PROPRE					
4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Agence AEF-CFC	30	0	30
4602	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Agence AEF	0	0	0
4603	4610	Dotation de fonctionnement CF-PRN Eqavet	0	0	0
4604	4610	Dotation de fonctionnement CF-e-twinning	100	0	100
4605	4610	Dotation de fonctionnement CF- Epale	100	0	100
4607	4610	Remboursement dotation CF - Frais du personnel Etwinning	0	0	0
4608	4610	Dotation de fonctionnement CF-EUROPASS-EQF	95	0	95
4901	4911	Dotation de la COCOF à l'instance CFC	2	0	2
4902	4934	Dotation de la Région Wallonne à l'instance CFC	184	10	194
4903	4911	Dotation de la COCOF à l'Agence AEF	22	-6	16
4904	4934	Dotation de la Région wallonne à l'Agence AEF	203	0	203
4905	4934	Dotation de fonctionnement du Forem PRN - Eqavet	0	0	0
4906	4935	Dotation de fonctionnement de Bruxelles formation PRN-Eqavet	0	0	0
4907	4934	Dotation de fonctionnement de l'IFAPME PRN - Eqavet	0	0	0
4908	4935	Dotation de fonctionnement du SFPME - PRN Eqavet	0	0	0
Total PROGRAMME PROPRE			736	4	740
PROGRAMME FONDS NATIONAUX					
0801	0820	Recettes pour ordre - Report du disponible : Fonds nationaux	14	0	14
4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sous-programme Erasmus Belgica	0	0	0
4602	4650	Remboursements des opérateurs des fonds nationaux pour Erasmus Belgica	20	-20	0
4603	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du FAME	3.477	0	3.477
4604	4650	Remboursements des opérateurs des fonds nationaux: FAME	75	0	75
4605	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du projet AESI - langue germanique	0	0	0
4606	4650	Remboursements des opérateurs des fonds nationaux: AESI langue germanique	11	-11	0
Total PROGRAMME FONDS NATIONAUX			3.597	-31	3.566
PROGRAMME EUROPÉEN HORS ERASMUS					
0801	0820	Solde reporté de l'année précédente pour le fonctionnement AEF,Europass-EQF	1.628	33	1.661
3901	3910	Dotation de fonctionnement de l'AEF	1.725	-89	1.636
3902	3910	Dotation de fonctionnement pour le dispositif Europass-EQF	135	0	135
3903	3910	Dotation de fonctionnement du CE PRN eqavet	60	0	60
3904	3910	Dotation de fonctionnement du CE e-twinning	258	-37	221
3905	3910	Dotation de fonctionnement du CE Epale	0	0	0
3906	3910	Recettes diverses	0	0	0
Total PROGRAMME EUROPÉEN HORS ERASMUS			3.806	-93	3.713

PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS

342

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
0801	0820	Recettes pour ordre - Report du disponible	21.758	14	21.772
3901	3910	Recettes pour ordre : Dotation du CE Erasmus+	41.511	1.030	42.541
3902	3910	Remboursements des opérateurs Erasmus+: Mobilités	2.209	0	2.209
3903	3910	Remboursements des opérateurs Erasmus+ : Partenariats	141	0	141
3904	3910	Recettes diverses-Opérations pour ordre	0	0	0
Total PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS			65.619	1.044	66.663
Total -			73.758	924	74.682

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

73.758	924	74.682
--------	-----	--------

0801	0820	Report du disponible en engagement	33	426	459
0802	0820	Report du disponible en liquidation	0	1.530	1.530

Agence Francophone pour l'Education à la Formation tout au long de la vie

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Programme propre	215	215	231	231
02	Programme fonds nationaux	3 477	3 477	3 477	3 477
03	Programme Européen hors ERASMUS	2 015	2 012	2 080	2 080
04	Programme Européen ERASMUS	45 814	45 814	44 317	44 317
Totaux (en milliers d'euros)		51 521	51 518	50 105	50 105

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Programme propre

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)	1101	01	CE-LL	126	126	134	134
Frais de personnel CFC- ONSS patronal	1102	01	CE-LL	41	41	40	40
Autres éléments de rémunération CFC (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation byciclette sur le chemin du travail...)	1103	01	CE-LL	19	19	21	21
Frais de fonctionnement & divers CFC	1202	01	CE-LL	29	29	36	36
TOTAL				215	215	231	231

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Programme propre

1101	01	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal) Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 8 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 8 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Frais de personnel CFC - hors ONSS patronal montant reçu RH 134.000 €
1102	01	Frais de personnel CFC- ONSS patronal Crédit d'engagement Réduction : - 1 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Frais de personnel CFC - ONSS patronal montant reçu RH 40.000 €
1103	01	Autres éléments de rémunération CFC (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation byciclette sur le chemin du travail...) Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Autres éléments de rémunérations CFC =21.000
1202	01	Frais de fonctionnement & divers CFC

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Frais de fonctionnement CFC = 9.000+5.000+10.000+2.000+2.000+1.000+7.000 = 36.000euro

PROGRAMME 02 - Programme fonds nationaux

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica	4101	02	CE-LL	180	180	0	0
Dépenses fonds nationaux: FAME	4102	02	CE-LL	3 262	3 262	3 477	3 477
Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique	4103	02	CE-LL	35	35	0	0
TOTAL				3 477	3 477	3 477	3 477

02 - Programme fonds nationaux

4101 02 Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica

Crédit d'engagement

Réduction : - 180 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 180 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dépenses FN Belgica /

4102 02 Dépenses fonds nationaux: FAME

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 215 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 215 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dépenses FN Fames : 3173+79+90+79+56

4103 02 Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique

Crédit d'engagement

Réduction : - 35 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 35 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dépenses FN AESI /

PROGRAMME 03 - Programme Européen hors ERASMUS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (hors ONSS patronal)	1101	03	CE-LL	1 096	1 096	1 122	1 122
Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (ONSS patronal)	1102	03	CE-LL	355	355	330	330
Autres éléments de rémunération (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation bicyclette sur le chemindu travail...)	1103	03	CE-LL	164	164	177	177
Chèques repas- Quote part employeur AEF, Europass, eqavet, Etwinning	1104	03	CE-LL	26	26	33	33
Frais de fonctionnement AEF	1201	03	CE-LL	173	172	173	173
Frais d'évaluation AEF	1202	03	CE-LL	131	129	133	133
Frais de fonctionnement Europass-EQF	1203	03	CE-LL	11	11	41	41

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de fonctionnement E-twinning	1205	03	CE-LL	15	15	35	35
Frais divers AEF, Europass, Eqavet	1207	03	CE-LL	44	44	36	36
TOTAL				2 015	2 012	2 080	2 080

03 - Programme Européen hors ERASMUS

1101 03 Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (hors ONSS patronal)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 26 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 26 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Frais personnel AEF hors ONSS patronal estimation RH + base sur 2025

1102 03 Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (ONSS patronal)

Crédit d'engagement

Réduction : - 25 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 25 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Frais personnel AEF ONSS patronal estimation RH + base sur 2025

1103 03 Autres éléments de rémunération (pécule vacances,allocation et prime fin d'année, indemnité, utilisation bicyclette sur le chemindu travail...)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 13 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 13 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Autrement éléments frais personnel AEF estimation RH + base sur 2025

1104 03 Chèques repas- Quote part employeur AEF, Europass, eqavet, Etwinning

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Cheques repas AEF estimation RH + base sur 2025

1201 03 Frais de fonctionnement AEF

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Frais fonctionnement AEF : 9000+1000+6000+8000+5000+2000+14500+9000+4500+4000+8000+2000+800+2000+16000+2500+20000+10000+15000+5000+28900

1202 03 Frais d'évaluation AEF

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Frais évaluation AEF - estimation Gestionnaires 131000+2000

- 1203 03 Frais de fonctionnement Europass-EQF
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 30 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 30 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Frais fonctionnement Europass 500+500+250+2000+4500+4000+30000=41000
- 1205 03 Frais de fonctionnement E-twinning
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 20 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 20 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Frais fonctionnement Etwinning : 14000+14000+3000+2000+2000
- 1207 03 Frais divers AEF, Europass, Eqavet
Crédit d'engagement
 Réduction : - 8 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 8 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Frais divers AEF : 5000+5000+10000+2000+5000+5000+2000+2000

PROGRAMME 04 - Programme Européen ERASMUS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses opérateurs Erasmus+: Mobilités	3101	04	CE-LL	36 477	36 477	36 292	36 292
Dépenses opérateurs Erasmus+ : Partenariats	3102	04	CE-LL	6 437	6 437	6 405	6 405
Remboursements sur conventions antérieures CE	3501	04	CE-LL	2 900	2 900	1 620	1 620
TOTAL				45 814	45 814	44 317	44 317

04 - Programme Européen ERASMUS

- 3101 04 Dépenses opérateurs Erasmus+: Mobilités
Crédit d'engagement
 Réduction : - 185 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 185 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Dépenses opérateurs Erasmus+ : mobilités prévisions ajustées sur base CE
- 3102 04 Dépenses opérateurs Erasmus+ : Partenariats
Crédit d'engagement
 Réduction : - 32 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 32 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Dépenses opérateurs Erasmus+ : partenariats : mobilités prévisions ajustées sur base CE
- 3501 04 Remboursements sur conventions antérieures CE
Crédit d'engagement
 Réduction : - 1280 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1280 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Remboursement sur conventions prévisions de 1619626€ d'après CE

Agence Francophone pour l'Education à la Formation tout au long de la vie

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Programme propre

- ART 0801 Report du disponible en engagement
- Crédit supplémentaire 426 milliers d'euros
- Lors de la clôture des projets issus des fonds nationaux il n'y a plus de disinction de remboursement entre Erasmus Belgica, FAME et AESI-langue germanique, tous les remboursements ont été consolidés dans le secteur des fonds nationaux FAME.
-
- ART 0802 Report du disponible en liquidation
- Crédit supplémentaire 1.530 milliers d'euros
- Estimation de la DGBF du solde reporté 2025
-
- ART 4902 Dotation de la Région Wallonne à l'instance CFC
- Crédit supplémentaire 10 milliers d'euros
- Dotation pour le dispositif CFC reçu de la RW 184.000 €. La demande d'augmentation a été refusée en Comité de gestion par les cabinets.
-
- ART 4903 Dotation de la COCOF à l'Agence AEF
- Réduction : 6 milliers d'euros
- Dotation pour l'AEF reçu de la Cocof

Programme fonds nationaux

- ART 4602 Remboursements des opérateurs des fonds nationaux pour Erasmus Belgica
- Réduction : 20 milliers d'euros
- Lors de la clôture des projets issus des fonds nationaux il n'y a plus de disinction de remboursement entre Erasmus Belgica, FAME et AESI-langue germanique, tous les remboursements ont été consolidés dans le secteur des fonds nationaux FAME.
-
- ART 4606 Remboursements des opérateurs des fonds nationaux: AESI langue germanique
- Réduction : 11 milliers d'euros
- Lors de la clôture des projets issus des fonds nationaux il n'y a plus de disinction de remboursement entre Erasmus Belgica, FAME et AESI-langue germanique, tous les remboursements ont été consolidés dans le secteur des fonds nationaux FAME.

Programme Européen hors ERASMUS

- ART 0801 Solde reporté de l'année précédente pour le fonctionnement AEF, Europass-EQF
Crédit supplémentaire 33 milliers d'euros
Nous ne sommes pas certains de ce chiffre car nous n'avons pas pu reconsolider certains éléments et nous avons lancé un marché public afin de clarifier la situation.
- ART 3901 Dotation de fonctionnement de l'AEF
Réduction : 89 milliers d'euros
Budget ajusté- suite au calcul de la répartition de la dotation entre les trois agences nationales belges, montant dotation = 1.635.641 € ; Maintenant, nouveau montant de la CE : 1.651.170 EUR
- ART 3904 Dotation de fonctionnement du CE e-twinning
Réduction : 37 milliers d'euros
Dotation de fonctionnement CE dispositif Etwinning 71.511,60 (20% convention 24-26) + 149236,5 (80% convention 26-27)

Programme Européen ERASMUS

- ART 0801 Recettes pour ordre - Report du disponible
Crédit supplémentaire 14 milliers d'euros
Le solde reporté budgété en 2026 s'élève à 21.772.196,49€.
- ART 3901 Recettes pour ordre : Dotation du CE Erasmus+
Crédit supplémentaire 1.030 milliers d'euros
Dotation CE : Budget ajusté- suite au calcul de la répartition de la dotation entre les trois agences nationales belges. Budget final suite convention avec la CE: 42.880.323.00 €.



AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. : 02/542.62.78

**Budget ajusté 2026 de l'Agence francophone pour l'Education et la
Formation tout au long de la vie.
(Version février 2026)**

Table des matières

I-Tableau budgétaire	3
II-Exposé général du budget prévisionnel ajusté.....	7
III-Exposé particulier des postes des recettes et des dépenses de l'agence AEF-Europe.....	9
III.A. Opérations courantes	9
A1. Recettes courantes	9
A2. Dépenses courantes	12
III.B. Opérations de capital	13
B.1. Dépenses de capital	13
III.C. Opérations pour ordre	14
C1. Recettes pour ordre	14
C2. Dépenses pour ordre	15

I-Tableau budgétaire

AEF-Europe

Service administratif à comptabilité autonome

A. Opérations courantes	Budget prévisionnel initial 2026-Engagé (version mai 2025)	Budget prévisionnel initial 2026- Liquidé (version mai 2025)	Budget prévisionnel ajusté 2026-Engagé (version février 2026)	Budget prévisionnel ajusté 2026- Liquidé (version février 2026)
A1.Recettes courantes				
A1.1.Solde reporté de l'année précédente	1.661.232,36	1.661.232,36	1.530.000,00	1.530.000,00
A1.2.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.725.327,52	1.725.327,52	1.635.641,08	1.635.641,08
A1.2.2.Dotation de fonctionnement CF - AEF	pm	pm	pm	pm
A1.2.3. Dotation de fonctionnement SPW - AEF	203.000,00	203.000,00	203.000,00	203.000,00
A1.2.4. Dotation de fonctionnement COCOP - AEF	22.000,00	22.000,00	16.000,00	16.000,00
A1.3.1.Dotation de fonctionnement CE- EUROPASS-EQF -TCA	135.416,00	135.416,00	135.416,00	135.416,00
A1.3.2.Dotation de fonctionnement CF- EUROPASS TCA DO 14301204	95.000,00	95.000,00	95.000,00	95.000,00
A1.4.1. Dotation de fonctionnement COCOP - Instance CFC	2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
A1.4.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC (solde 20% dotation 2025 et 100% dotation 2026)	184.000,00	184.000,00	184.000,00	184.000,00
A1.4.3. Dotation de fonctionnement CF - Instance CFC	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
A1.5.1. Dotation de fonctionnement CF - PRN EQAVET	pm	pm	pm	pm
A1.5.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET (convention 09/2023-08/2026)	59.990,60	59.990,60	59.990,60	59.990,60
A1.5.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET (convention 2023-2026)	0,00	0,00	0,00	0,00
A1.5.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET (convention 09/2023-08/2026)	0,00	0,00	0,00	0,00

A1.5.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	0,00	0,00	0,00	0,00
A1.5.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	0,00	0,00	0,00	0,00
A1.5.7 Dotation de fonctionnement CVDC - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	0,00	0,00	0,00	0,00
A1.6.1 Dotation de fonctionnement CE- etwinning (convention 2024-2026)	71.511,60	71.511,60	71.511,60	71.511,60
A1.6.1 Dotation de fonctionnement CE- etwinning (convention 2026-2027)	186.545,35	186.545,35	149.236,50	149.236,50
A1.6.2 Dotation de fonctionnement CF- etwinning DO 14301204	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
A1.7.1. Dotation de fonctionnement CE-EPALE Convention 01/2025-12/2026	0,00	0,00	0,00	0,00
A1.7.2. Dotation de fonctionnement CF- EPALE DO 14301204	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
A1.8.Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes courantes	4.576.023,43	4.576.023,43	4.311.795,78	4.311.795,78
A2.Dépenses courantes				
A2.1.1.Frais du personnel	1.830.441,49	1.830.441,49	1.851.009,03	1.851.009,03
A2.2.Frais de fonctionnement	433.179,74	432.179,74	489.179,74	489.179,74
A2.3.Frais d'évaluation	134.444,00	132.444,00	132.444,00	132.444,00
A2.4.Frais divers	49.491,50	48.991,50	47.191,50	47.191,50
Total des dépenses courantes	2.447.556,73	2.444.056,73	2.519.824,27	2.519.824,27
Solde des opérations courantes	2.128.466,70	2.131.966,70	1.791.971,51	1.791.971,51
B. Opérations de capital				
B1.Dépenses de capital				
B1.Frais d'acquisition	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de capital	0,00	0,00	0,00	0,00

C. Opérations pour ordre				
C1.Recettes pour ordre				
C1.1.Solde reporté de l'année précédente	21.772.196,49	21.772.196,49	21.772.196,49	21.772.196,49
C1.2.Dotation Commission européenne ERASMUS+	41.511.158,20	41.511.158,20	42.540.936,83	42.540.936,83
C1.3.1.Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00	3.308.000,00	3.308.000,00	3.308.000,00
C1.3.2. Complément dotation Fonds nationaux	90.000,00	90.000,00	90.000,00	90.000,00
C1.3.3.Dotation Fonds nationaux- indexation	79.000,00	79.000,00	79.000,00	79.000,00
C1.4. Remboursements opérateurs E+	2.350.000,00	2.350.000,00	2.350.000,00	2.350.000,00
C1.5. Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	75.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00
C1.6.Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes pour ordre	69.185.354,69	69.185.354,69	70.215.133,32	70.215.133,32
C2.Dépenses pour ordre				
C2.1.Dépenses programme ERASMUS+	42.913.644,82	42.913.644,82	42.696.615,86	42.696.615,86
C2.2.Dépenses Fonds nationaux	3.477.000,00	3.477.000,00	3.477.000,00	3.477.000,00
C2.3.Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
C2.4 Remboursement sur convention CE 2021	2.900.000,00	2.900.000,00	1.619.626,28	1.619.626,28
Total des dépenses pour ordre	49.290.644,82	49.290.644,82	47.793.242,14	47.793.242,14
Solde des opérations pour ordre	19.894.709,87	19.894.709,87	22.421.891,18	22.421.891,18

**PARTIE 1 : EXPOSE GENERAL DU
BUDGET AJUSTE 2026 DE L'AGENCE
AEF-EUROPE**

II-Exposé général du budget ajusté

Le budget prévisionnel ajusté 2026 est constitué de trois parties :

1. La première partie est relative aux opérations de fonctionnement de l'agence ;
2. La deuxième partie concerne les investissements ;
3. La troisième partie concerne les opérations pour ordre des tiers.

Les opérations courantes :

Les opérations de fonctionnement sont constituées des recettes et des dépenses courantes de l'AEF-Europe, des dispositifs Europass, eTwinning et EPALE, de l'instance CFC et du point de référence national Eqavet.

Le total des recettes prévisionnelles courantes prévu au budget ajusté 2026 est de **4.311.795,78 €**.

Les recettes estimées sont basées sur des conventions des dotations des années antérieures et des conventions et informations reçues en 2025.

On constate une variation positive de 103.932,49 € comparativement au total des recettes du budget ajusté 2025.

L'augmentation du total des recettes est principalement due : à la hausse de la dotation nationale (Service Public Wallon) à attribuer à l'instance CFC et aux apports des dotations Eqavet, eTwinning, Epale et Europass.

Concernant les dépenses prévues en 2026 le montant total liquidé, charges courantes et investissements inclus, est estimé à **2.519.824,27 €** soit une variation négative de - 156.039,02 € par rapport au budget ajusté 2025.

La diminution des charges s'explique notamment par une baisse des dépenses de frais du personnel, du fonctionnement, d'évaluation et des frais divers par rapport au budget ajusté 2025.

Le solde des opérations courantes moins le total des charges liquidées est égal à : **4.311.795,78 € - 2.519.824,27 € = 1.791.971,51 €**

Les opérations de capital :

En regard de l'exercice comptable 2025 où l'Agence prévoyait des investissements pour un montant de 2.000€, il n'y a pas d'investissement prévu au budget ajusté 2026.

Les opérations pour ordre :

L'AEF-Europe assure au travers des dotations annuelles qu'elle perçoit de la Commission européenne et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles le financement, la promotion, le suivi et la valorisation des résultats des projets liés au programme Erasmus+ et aux programmes nationaux (Fonds d'aide à la mobilité étudiante, AESI-langue germanique et le sous-programme Erasmus Belgica) dans le secteur de l'éducation et de la formation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le total des recettes pour ordre diminué du total des dépenses pour ordre équivaut au solde des opérations pour ordre estimé en 2026 : **70.215.133,32 € - 47.793.242,14€ = 22.421.891,18.**

Le solde budgété en 2026 a augmenté de 275.868,43 € par rapport à la prévision ajustée 2025. A noter, l'Agence n'enregistre pas les dépenses et les recettes pour ordre dans la comptabilité budgétaire.

PARTIE 2 : EXPOSE PARTICULIER DU BUDGET AJUSTE 2026 DE L'AGENCE AEF-EUROPE

III.A. Opérations courantes

A1. Recettes courantes

A1.1. Solde reporté provisoire de l'exercice comptable 2025

Le solde reporté estimé des opérations courantes s'élève à 1.530.000,00€.

Ce montant provient du solde réel reporté de l'exercice 2024 additionné au montant estimé du résultat budgétaire au 31/12/2025 (recettes moins montants liquidés).

On note une différence négative de 213.495,93 € entre le montant à reporter au budget ajusté 2025 et le montant à reporter au budget ajusté de l'exercice 2026. Cette différence s'explique principalement par l'ajustement du solde reporté suite à la clôture de l'exercice comptable 2024.

A1.2.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de fonctionnement de la Commission européenne concernant le Programme Erasmus+ pour 2026 pourrait s'élever à 1.635.641,08 € soit une variation à la baisse de 23.327,69 €.

En effet, la dotation de 2026 pour l'AEF-Europe provient des frais de management prévus suite à la répartition de la dotation européenne entre les trois agences nationales belges.

A1.2.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française (indiquée p.m. au tableau)

La dotation du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) est qualifiée d'apport en nature. En effet, le MFWB supporte directement certaines dépenses telles que l'occupation et le nettoyage des locaux, la téléphonie, l'informatique et une partie des rémunérations du personnel (5/28), pour un montant total estimé d'environ 528.000€.

A1.2.3 Dotation de fonctionnement de la Région wallonne pour l'Agence AEF Europe

La dotation annuelle de la Région wallonne pour un montant de 203.000€ est identique au budget 2025.

A1.2.4. Subvention de fonctionnement de la COCOF pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de la COCOF est prévue pour un montant de 16.000€ habituellement perçus.

A1.3.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour le dispositif Europass-EQF

Le montant prévisionnel pour le dispositif Europass en 2026 s'élève à 135.416€ soit un écart positif de 135.416€ € par rapport au budget ajusté de 2025.

Pour estimer le montant de la dotation 2026 qui serait préfinancé sur base du principe de droit constaté, l'Agence s'est basée sur les données de la convention actuelle signée entre la Commission européenne et Europass-EQF.

En effet, une convention de deux ans (janvier 2024 à décembre 2026) pour un montant total maximum de 169.270€ a été signée entre la Commission européenne et Europass-EQF¹.

Un montant préfinancé de 135.416€ y est prévu et a été versé en 2024 ; et le solde de la dotation ne sera versé qu'après l'analyse du rapport final par la Commission européenne.

¹ EQF : European Qualification Framework

Sur base du principe de droit constaté, le solde de ladite dotation sera encodé dans le budget prévisionnel 2027.

A1.3.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française pour le dispositif Europass-EQF et TCA

En ce qui concerne le cofinancement national, Europass bénéficie depuis l'ajusté 2025 d'une dotation annuelle de 85.000€ (inscrite au budget des dépenses du MFWB-DO 14301201) qui sert majoritairement à payer les frais de rémunérations de l'agent responsable d'Europass. Par ailleurs, un montant de 10.000€ est prévu pour cofinancer les TCAs. Ce qui porte le montant de la subvention à 95.000€.

A1.4.1. à 4.3 Dotation de fonctionnement de l'Instance CFC

La dotation de l'instance de pilotage et de positionnement du Cadre Francophone des Certifications est estimée à 216.000€ en 2026. Il couvre à la fois le fonctionnement (pour 32.000,00 €) et le coût du personnel (pour 147.200€ en 2026 et 36.800€ correspondant au solde de la dotation 2025).

Pour rappel, depuis 2019 la dotation de fonctionnement annuelle de l'instance CFC attribuée par la Communauté Française est de 30.000€ (voir Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe du 06/02/2019).

Entre 2019 et 2024, le montant annuel de la subvention de la Région wallonne est demeuré fixé à 161.000 €, sans évolution, alors même que les charges de personnel et les coûts de fonctionnement ont progressé de manière continue. Une revalorisation est intervenue en 2025, portant la subvention à 184.000 €. Cette mesure a permis d'atténuer une partie des tensions budgétaires. Toutefois, l'exécution budgétaire de l'année 2025 fait apparaître un déséquilibre persistant. Les dépenses liées au personnel se sont élevées à 190.514 €.

C'est pourquoi il est demandé à l'ajusté 2026 que la dotation de la Région wallonne soit augmentée à hauteur de 194.324 EUR (soit les coûts réels liés au personnel en 2025 + 2% d'inflation) en une seule tranche. Cette demande n'a pas été introduite dans le tableau budgétaire ci-dessus.

A1.5.1 à 5.7 Dotation de fonctionnement du PRN EQAVET

La dotation prévue en 2026 est de 59.990.60€, prévue après la clôture de la convention en août 2026. Cette dotation estimée correspond au solde de la convention 2023-2026 signée avec la Commission européenne. En effet, le dispositif Eqavet a reçu 80% de la dotation européenne en 2023 et recevra le solde (20%) en 2026 suite au rapport final. Sur base du principe de droit constaté, le montant du solde de la dotation apparaît dans le budget initial 2026.

En effet, le PRN Eqavet ² a signé en 2023 une convention avec la Commission européenne et quelques organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME, Bruxelles formation et le CVDC).

Cette convention est valable de septembre 2023 à août 2026. Le montant total maximum est de 352.886€ dont 299.953€ à verser par la Commission européenne et 52.933€ à verser par les bailleurs de fonds nationaux.

² PRN Eqavet : European Quality Assurance in Vocational Education and Training ou Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.

En ce qui concerne la contribution des organismes nationaux, l'Agence ne prévoit pas dans le budget initial 2026 de dotation de fonctionnement relative à la convention 2023-2026. La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est allouée sous forme d'apport en nature.

Le PRN Eqavet vient de déposer une candidature pour la prochaine convention 2026-2029. Cependant, EQAVET étant destiné à quitter l'Agence, nous ne prévoyons pas de dotation en 2026 dans le budget de l'AEF-Europe.

A1.6.1 à 6.2 Dotation de fonctionnement d'eTwinning

L'Agence prévoit un montant total de 320.748,10€ dont 71.511,60€, solde de la convention 2024-2026 et 149.236,50€, préfinancement relatif à la nouvelle convention 2026-2027 et un montant de 100.000€, dotation de fonctionnement de la Communauté française- eTwinning DO 14301204.

On constate une variation positive de 154.748,10 € par rapport au budget ajusté 2025.

En effet, la convention 2024-2026 couvre la période de janvier 2024 à février 2026. Le montant total maximum prévu est 297.965€. Sur base du principe de droit constaté, l'Agence a déjà comptabilisé le montant préfinancé (166.860,40€) reçu par eTwinning. Le solde (71.511,60€) sera versé après la remise du rapport final en 2026.

Depuis l'exercice comptable 2025, en plus de l'apport en nature (prêt d'un bureau et d'un ordinateur par le MFWB), eTwinning bénéficie désormais d'un cofinancement national annuel en espèces de 100.000€ en 2026 (inscrit au budget des dépenses du MFWB DO 14301204). Le financement en espèce sert principalement à payer les rémunérations des deux personnes travaillant pour eTwinning.

A1.7.1 à 7.2 Dotation de fonctionnement d'EPALE

La recette budgétisée pour le dispositif Epale en 2026 s'élève à 100.000€.

EPALE³ est financée à la fois par la Commission européenne et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis l'exercice comptable 2025, Epale reçoit du MFWB un cofinancement national annuel de 100.000€. Celui-ci est prévu en espèce pour 2026 (inscrit au budget des dépenses du MFWB- DO 14301204).

Concernant la dotation européenne, le montant de 135.381,80€ qui est prévu dans le budget initial 2025, somme deux montants :

- Un premier montant de 32.751,40€ solde maximum de la convention signée avec la Commission européenne et la Communauté française qui s'étend du 01/04/2022 au 31/12/2024.-montant total 163.757€. Le dispositif Epale recevra le solde après remise du rapport final en 2025.
- Un deuxième montant de 102.630,40€ (80% de 128.288€), préfinancement maximum de la convention signée avec la Commission européenne et la communauté française qui s'étend de janvier 2025 à décembre 2026- montant total 128.288€. Le solde de cette convention sera comptabilisé en 2027 sur base du principe de droit constaté.

³ EPALE : Plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de dotation européenne budgétée en 2026.

Pour rappel :

Lors du passage d'EPALE de la DRI à l'AEF, il a été convenu que l'équivalent d'un chargé de mission article 5 serait transféré à l'AEF. La personne désignée a finalement été transférée à l'AGE avec de nouvelles tâches mais le poste « chargé de mission » de la DRI a bien été transféré à l'AEF.

Il a été décidé par le Comité de gestion que le traitement du chargé de mission pourra être remboursé à l'AGE par l'AEF à partir de septembre 2026 grâce au financement européen additionné du cofinancement national obligatoire.

A1.8. Produits financiers

Etant donnés les taux actuels à 0%, la prévision concernant les intérêts est de 0. A noter que les comptes de l'agence ne peuvent être en négatif ou porter des intérêts négatifs.

A2. Dépenses courantes

A2.1.1. Frais de personnel

Le montant liquidé de 1.851.009,03 € correspond à l'estimation du coût total des charges du personnel payées sur les fonds propres de l'AEF-Europe et des dispositifs Europass, CFC, PRN Eqavet et en partie Epale et eTwinning (23 agents sur 28).

On note une variation négative de 38.799,76 € en comparaison avec les charges du personnel - montant liquidé prévues en 2026.

Le montant budgétisé du coût du personnel couvre les salaires (pécule de vacances et allocation de fin d'année y compris), les frais d'abonnements de transport, les frais des chèques repas et les frais de télétravail.

A2.2. Frais de fonctionnement

Le montant liquidé prévu s'élève à 489.179,74€ soit une variation négative de 57.948,26 € par rapport au budget ajusté 2025.

Nonobstant une augmentation des frais de prestation de l'expert informatique et son assistant et de la charge annuelle estimée de TVA à payer par l'Agence pour les prestations de service et les biens provenant des fournisseurs étrangers, la différence des budgets ajustés de fonctionnement entre l'exercice 2026 et l'exercice 2025 se justifie essentiellement par diminution :

- des dépenses du service de communication (campagnes, conférence de foires et salons et prestations des influenceurs) ;
- des frais de gestion de projets (missions, visites de suivis, réunions thématiques, formations des évaluateurs) ;
- des coûts des ressources humaines autres que les charges de rémunérations (formations, team building associé aux priorités environnementales- « mise au vert »).
- et des dépenses du PRN Eqavet et de l'instance CFC (missions en Belgique et à l'étranger, formation du personnel, communication).

A2.3. Frais d'évaluation

Les frais d'évaluation sont prévus pour un montant liquidé de 132.444€ soit une variation négative de 45.556 € par rapport au budget ajusté 2025.

Ces dépenses couvrent uniquement les frais des évaluateurs de l'AEF-Europe et du CFC et les frais de contrôle sur place des bénéficiaires des projets européens.

En effet, en dehors des dépenses habituelles relatives aux frais des experts évaluateurs des projets, l'AEF-Europe a revu considérablement à la baisse les frais de contrôle sur place après l'action (ils ne concernent que les déplacements des agents de l'AEF et non plus le coût de contrôle des dossiers par une firme externe spécialisée).

Aussi, on note que comparativement à l'année 2025, le CFC n'a prévu que le coût annuel des prestations de l'expert indépendant.

A2.4. Frais divers

Le montant liquidé des frais divers prévus dans le budget ajusté est de 47.191,50€.

L'écart négatif des montants budgétés entre le budget ajusté 2026 et ajusté 2025 est de 13.735 €.

A propos du budget prévisionnel 2026, l'AEF-Europe a revu les dépenses diverses. Celles-ci sont surtout constituées :

- des frais de réception (traiteurs, location de salle) ;
- des charges de production d'objets publicitaires divers (stickers, banderoles, T-shirts) pour les ErasmusDays pour l'AEF-Europe ;
- des coûts dédiés aux formations et déplacements des ambassadeurs Erasmus+ ;
- du coût de création d'un jeu éducatif ;

Aux frais divers précités, s'ajoutent, les frais des fournitures de bureau et de réception internes et externes pour l'instance CFC, le PRN Eqavet et les coûts indirects ou imprévus pour Epale.

Les dépenses liées à l'archivage des dossiers de l'AEF-Europe ont été annulées en 2026.

Solde des opérations courantes

Le total des recettes courantes diminué du total des dépenses courantes est égal au résultat prévisionnel des opérations courantes- montant liquidé : **4.311.795,78 € - 2.519.824,27 € = 1.791.971,51 €.**

L'AEF-Europe ne recevra pas le budget de fonctionnement Erasmus+ avant la fin du premier semestre voire le début du deuxième semestre 2026. Le solde provenant de l'année 2025 des opérations courantes sert à couvrir les frais de janvier à juin 2026.

III.B. Opérations de capital

B.1. Dépenses de capital

B.1. Frais d'acquisition

Contrairement à l'année 2025, l'Agence ne prévoit pas d'investissement.

Ce qui justifie l'écart négatif de 2.000€ (montant liquidé) en frais d'acquisition entre le budget ajusté 2026 et le budget ajusté 2025.

C1. Recettes pour ordre

C1.1. Solde reporté provisoire de l'année précédente

Le solde reporté budgété en 2026 s'élève à 21.772.196,49€.

Il correspond au cumul du solde reporté des opérations pour ordre des comptes exécutés en 2024 et du solde estimé des opérations pour ordre en 2025 soit une variation négative de 2.708.618,19 comparativement à l'exercice comptable 2025.

C1.2. Dotation de la Commission européenne pour Erasmus+

Le montant prévisionnel de la dotation pour la convention 2026 se compose de 39.765.651,29 €, auxquels s'ajoutent 215.285,54 € pour les TCAs ainsi que 2.560.000 € pour les KA171, portant le total à 42.540.936,83 €.

Par rapport à l'année 2025, l'Agence prévoit une diminution de la dotation de 778.395,17€.

La dotation estimée est basée sur le montant à allouer à l'AEF suite à la répartition des Fonds entre les trois agences nationales belges en 2026. Concernant le KA171, il s'agit d'une estimation prudente destinée à évoluer car le montant, décidé par la Commission européenne, n'est pas encore connu.

C1.3.1 et C1.3.3 Dotation Fonds nationaux et indexation

Le montant total budgétisé pour 2026 est de 3.3477.000€.

Celui-ci est constitué d'un montant de 3.477.000€ (voir détail ci-dessous) afin de répondre aux besoins des établissements d'enseignement supérieur participant au programme.

A noter, dans le budget des dépenses du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DO 14.30.4131), les dotations relatives aux projets AESI-langues germaniques et aux projets Erasmus Belgica ont été entièrement transférées au Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur.

Programme	Montants
Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur	3.308.000,00 €
Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur- montant indexé	79.000,00 €
Complément dotation	90.000,00 €
Total	3.477.000,00 €

Une demande complémentaire de 3.180.000 € est présentée à l'occasion du budget ajusté 2026 afin de répondre à la demande réelle des établissements. Cette demande n'a pas été introduite dans le tableau budgétaire ci-dessus.

C1.4. et C1.5 Remboursements opérateurs

Il est difficile de déterminer précisément, aussi bien pour les projets européens que nationaux, les remboursements qui seront effectués par les bénéficiaires en 2026.

Cependant, le montant prévisionnel à rembourser pour les opérateurs des projets Erasmus+ est d'environ 2.350.000€.

A propos des remboursements des opérateurs des fonds nationaux, ils sont estimés à 75.000€ : montant inférieur de 195.000€ à celui prévu au budget ajusté 2025.

Une plus grande flexibilité dans les règles permet en effet aux bénéficiaires de mieux absorber les fonds.

C1.6. Produits financiers

Concernant les intérêts bancaires, comme les comptes bancaires du SACA AEF-Europe font partie de la consolidation des comptes du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun produit financier n'est directement perçu par l'Agence.

En 2026, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reverser à l'AEF-Europe les intérêts nets générés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2025.

Etant donné le taux de base actuel, la prévision est de 0%.

C2. Dépenses pour ordre

C2.1. Dépenses programme Erasmus+

La prévision ajustée de l'année comptable 2026 s'élève à 42.696.615,86 €.

Par rapport au budget 2025 on constate une variation à la baisse de 1.833.031,54 €.

Le montant correspond à la dotation estimée des actions décentralisées Erasmus+ 2026 (80%) et aux avances des projets de 2025 suite aux rapports intermédiaires (20%) et des TCAs. La différence s'explique surtout par l'augmentation de la dotation estimée attribuée par la Commission européenne.

C2.2. Dépenses Fonds nationaux CSM

L'Agence prévoit de dépenser la totalité de la dotation estimée des fonds nationaux soit 3.477.000€ en 2026.

C2.3. Charges financières

Il n'y a pas de charges financières prévues par l'agence au cours de l'exercice comptable 2026.

C2.4. Remboursement sur conventions antérieures CE

La convention Erasmus+ 2021 sera clôturée avec le « Yearly report » de 2025 et soumise à la Commission européenne en février 2026. Le montant à rembourser à la Commission européenne dans le cadre de cette convention est budgété à 1.619.626,28€

Il ne nous semble pas perspicace de mentionner la variation constatée entre l'année 2025 et l'année 2026 par ce que les deux conventions ne sont pas liées et les remboursements faits par les bénéficiaires sont dus à des facteurs différents (nombre de mobilités, nombre de partenariats, ...) d'une convention à une autre.

Solde des opérations pour ordre

Le total des recettes pour ordre diminué du total des dépenses pour ordre nous donne le solde prévisionnel des opérations pour ordre : **70.215.133,32 € - 47.793.242,14 € = 22.421.891,18 €.**

Impact SEC

Pour le Budget Ajusté 2026, l'impact SEC du budget est fixé à 398.000 € conformément à la trajectoire arrêtée.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AGENCE

51	01	1201	1211	3	CELL	Réunions plénières	3	3	-	-	-	-	3	3
51	01	1202	1211	3	CELL	Réunions Bureau	1	1	-	-	-	-	1	1
51	01	1203	1211	3	CELL	Réunions GT	1	1	-	-	-	-	1	1
			1211											
51	01	1204	1211	3	CELL	Cotisations, abonnements (ENQA,...)	8	8	-	-	-	-	8	8
51	01	1205	1211	3	CELL	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	22	22	-	-	-	-	22	22
51	01	1206	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement	4	4	-	-	-1	-1	3	3
51	01	1207	1211	3	CELL	Frais exceptionnels	48	48	-	-	-4	-4	44	44
51	01	1208	1211	3	CELL	Participation Colloque / séminaires / formation	23	23	-	-	-6	-6	17	17
51	01	1209	1211	3	CELL	Contribution au réseau FrAQ-SUP	2	2	-	-	-2	-2	-	-
51	01	1210	1211	3	CELL	Commission de reconnaissance	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	1211	1211	3	CELL	Commission indépendante (CI)	23	12	-	-	-23	-	-	12
51	01	1212	1211	3	CELL	Quality Audit Network (QAN)	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	1213	1211	3	CELL	Commission de recours	4	4	-	-	-4	-	-	4
51	01	1214	1211	3	CELL	Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	-	7	-	-	-	-2	-	5

Totaux PROGRAMME 01

CELL 139 135 - - -40 -15 99 120

PROGRAMME 02

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUDIT

51	02	1101	1111	3	CELL	Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	56	56	-	-	-5	-5	51	51
51	02	1102	1111	3	CELL	Personnel: rémunération	555	555	-	-	1	1	556	556
51	02	1103	1112	3	CELL	Evaluation FPC - Autres frais de personnel	4	4	-	-	-	-	4	4
						(Abonnements soc, primes et PV)								
51	02	1104	1112	3	CELL	Personnel: autres frais de personnel (Abonnements soc, primes et PV)	77	77	-	-	1	1	78	78
51	02	1105	1120	3	CELL	Personnel: Cotisations sociales à charge de l'employeur	179	179	-	-	-	-	179	179
51	02	1106	1140	3	CELL	Evaluation FPC - Autres frais de personnel	1	1	-	-	-	-	1	1
						(Intervention chèques-repas)								
51	02	1107	1140	3	CELL	Personnel: autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)	11	11	-	-	-	-	11	11

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	02	1108	1120	3	CELL	Evaluation FPC – Cotisations sociales à charge de l’employeur	18	18	-	-	-1	-1	17	17
51	02	1201	1211	3	CELL	Communication (site, licences, ...)	15	15	-	-	-7	-7	8	8
51	02	1202	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	1203	1211	3	CELL	Evaluation initiale de programmes	-	120	-	-	47	31	47	151
51	02	1204	1211	3	CELL	Evaluation initiale de programmes N N+1	52	13	-	-	-52	-13	-	-
51	02	1205	1211	3	CELL	Evaluation continue de programmes	-	234	-	-	178	59	178	293
51	02	1206	1211	3	CELL	Evaluation continue de programmes N N+1	159	48	-	-	-159	-48	-	-
51	02	1207	1211	3	CELL	Evaluation institutionnelle	-	147	-	-	251	84	251	231
51	02	1208	1211	3	CELL	Evaluation institutionnelle N N+1	266	109	-	-	-266	-109	-	-
51	02	1209	1211	3	CELL	Evaluation FPC - Frais généraux	-	-	-	-	1	1	1	1
51	02	7401	7440	3	CELL	Communication (nouveau site AEQES, new DEQAR)	-	-	-	-	11	21	11	21
Totaux PROGRAMME 02														
CELL							1.393	1.587	-	-	-	15	1.393	1.602

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX														
CELL							1.532	1.722	-	-	-40	-	1.492	1.722

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

1.532

1.722

-

-

-40

-

1.492

1.722

AJUSTEMENT DU BUDGET,DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
RECETTES					
1601	1611	Autres recettes	0	0	0
3901	3910	Subvention CE	7	0	7
4601	4610	Dotation année N DO 40 PA 44 AB 4130	1.245	0	1.245
4602	4610	Dotation année N DO 40 PA 44 AB 4130 FPC	0	0	0
4603	4610	Dotation année antérieure DO 40 PA 44 AB 4130	0	0	0
Total RECETTES			1.252	0	1.252
Total -			1.252	0	1.252

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

1.252	0	1.252
-------	---	-------

0801	0820	Report du disponible en engagement	2.370	438	2.808
0802	0820	Report du disponible en liquidation	2.982	447	3.429

Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Dépenses de fonctionnement Agence	104	100	64	85
02	Dépenses de fonctionnement Audit	1 198	1 392	1 198	1 407
Totaux (en milliers d'euros)		1 302	1 492	1 262	1 492

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Dépenses de fonctionnement Agence

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de fonctionnement	1206	01	CE-LL	4	4	3	3
Frais exceptionnels	1207	01	CE-LL	48	48	44	44
Participation Colloque / séminaires / formation	1208	01	CE-LL	23	23	17	17
Contribution au réseau FraQ-SUP	1209	01	CE-LL	2	2	0	0
Commission indépendante (CI)	1211	01	CE-LL	23	12	0	12
Commission de recours	1213	01	CE-LL	4	4	0	4
Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1214	01	CE-LL	0	7	0	5
TOTAL				104	100	64	85

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Dépenses de fonctionnement Agence

1206	01	Frais de fonctionnement Crédit d'engagement Réduction : - 1 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE & CL: Ce montant de 1 kEUR inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026 intègre quelques mesures d'économie sur les frais de matériel, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de Fonctionnement Évaluations)
1207	01	Frais exceptionnels Crédit d'engagement Réduction : - 4 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 4 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE & CL: Ce montant de 4 kEUR inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026 s'explique par la réduction des divers frais exceptionnels, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de Fonctionnement Évaluations)
1208	01	Participation Colloque / séminaires / formation Crédit d'engagement Réduction : - 6 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 6 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE & CL: Ce montant inférieur de 6 kEUR à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026 a été recalculé sur la base de la liste effective des événements confirmés pour l'année 2026 et intègre quelques mesures d'économie, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de Fonctionnement Évaluations).

1209	01	Contribution au réseau FraQ-SUP Crédit d'engagement Réduction : - 2 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE & CL: Ce montant est 2 kEUR inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. En effet, il a été confirmé qu'aucun déplacement n'était à prévoir en 2026 dans le cadre des activités de ce réseau FraQ-Sup et qu'aucune contribution n'était attendue de l'AEQES sur cette année.
1211	01	Commission indépendante (CI) Crédit d'engagement Réduction : - 23 millier(s) d'euros Crédit de liquidation <u>Justification des crédits</u> CE: Ce montant est 23 kEUR inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Cette diminution résulte de l'absence de dossiers de procédures d'avis global (PAG) sur l'année académique 2026-2027 (information reçue en octobre 2025)
1213	01	Commission de recours Crédit d'engagement Réduction : - 4 millier(s) d'euros Crédit de liquidation <u>Justification des crédits</u> CE: Ce montant est 4 kEUR inférieur à celui qui avait été prévu en budget initial 2026. Cette diminution résulte de l'absence de dossier PAG introduits pour l'année académique 2026-2027
1214	01	Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+ Crédit d'engagement Crédit de liquidation Réduction : - 2 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CL: coût estimé des deux visites effectuées en 2026 dans le cadre du projet Erasmus+ inférieur à celui qui avait été calculé en budget initial 2026: 4 kEUR x 2 visites en BUI26 contre 2 kEUR x 2 visites en BUA26 soit - 4 kEUR compensé par la décision du consortium en février 2026 de l'organisation d'une réunion à Addis Abeba en juillet 2026: +2 kEUR

PROGRAMME 02 - Dépenses de fonctionnement Audit

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1101	02	CE-LL	56	56	51	51
Personnel: rémunération	1102	02	CE-LL	555	555	556	556
Personnel: autres frais de personnel (Abonnements soc, primes et PV)	1104	02	CE-LL	77	77	78	78
Evaluation FPC – Cotisations sociales à charge de l'employeur	1108	02	CE-LL	18	18	17	17
Communication (site, licences, ...)	1201	02	CE-LL	15	15	8	8
Evaluation initiale de programmes	1203	02	CE-LL	0	120	47	151
Evaluation initiale de programmes N N+1	1204	02	CE-LL	52	13	0	0
Evaluation continue de programmes	1205	02	CE-LL	0	234	178	293
Evaluation continue de programmes N N+1	1206	02	CE-LL	159	48	0	0
Evaluation institutionnelle	1207	02	CE-LL	0	147	251	231
Evaluation institutionnelle N N+1	1208	02	CE-LL	266	109	0	0
Evaluation FPC - Frais généraux	1209	02	CE-LL	0	0	1	1
Communication (nouveau site AEQES, new DEQAR)	7401	02	CE-LL	0	0	11	21
TOTAL				1 198	1 392	1 198	1 407

02 - Dépenses de fonctionnement Audit

1101	02	Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 5 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 5 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Frais d'évaluation de la Formation Professionnelle Continue (FPC) (décret du 22/02/2008, art. 9ter): cf AB 4602</i> <i>CE & CL: Le budget ajusté 2026 est 6 kEUR inférieur (- 5 kEUR en AB 1101 et - 1 kEUR en AB 1108) au budget initial 2026 en raison du retard pris dans le recrutement d'un attaché lié à la mise en œuvre de ce projet. Pour rappel, initialement, ce projet avait été totalement engagé en 2024, mais se retrouve désormais partiellement engagé et liquidé jusqu'en 2028.</i>
1102	02	Personnel: rémunération <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>CE & CL:</i> <i>Variation index: index avancé à mars 2026 en BUA (à la place de mai 2026 en BUI): +1 kEUR</i>
1104	02	Personnel: autres frais de personnel (Abonnements soc, primes et PV) <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>CE & CL:</i> <i>Variation index: index avancé à mars 2026 en BUA (à la place de mai 2026 en BUI): +1 kEUR</i>
1108	02	Evaluation FPC – Cotisations sociales à charge de l'employeur <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Frais d'évaluation de la Formation Professionnelle Continue (FPC) (décret du 22/02/2008, art. 9ter): cf AB 4602</i> <i>CE & CL: Le budget ajusté 2026 est 6 kEUR inférieur (- 5 kEUR en AB 1101 et - 1 kEUR en AB 1108) au budget initial 2026 en raison du retard pris dans le recrutement d'un attaché lié à la mise en œuvre de ce projet. Pour rappel, initialement, ce projet avait été totalement engagé en 2024, mais se retrouve désormais partiellement engagé et liquidé jusqu'en 2028.</i>
1201	02	Communication (site, licences, ...) <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 7 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 7 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>CE & CL: Ce montant est inférieur de 7 kEUR à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il intègre quelques mesures d'économie, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de Fonctionnement Évaluations), notamment : la diminution d'impressions de brochures, la cessation de nouveaux développements sur le site internet actuel de l'Agence (en prévision du développement d'un nouveau site web) et la fermeture du site de co-construction (finalisation du projet pilote des évaluations institutionnelles).</i>
1203	02	Evaluation initiale de programmes <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 47 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 31 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE:

1) Intégration du CF 000201204 dans le CF 000201203: + 52 kEUR

2) Le budget ajusté 2026 est 5 kEUR inférieur au budget initial 2026 principalement en raison d'une diminution du nombre de jours de visite prévu dans l'évaluation « Musique », compensée par une augmentation du coût moyen d'une journée de visite et de réunion depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers.

1) + 2) = + 52 kEUR - 5 kEUR = + 47 kEUR

CL:

1) Intégration du CF 000201204 dans le CF 000201203: + 13 kEUR

2) Variation des frais liés aux évaluations 2025/2026: + 22 kEUR

* Arts plastiques, visuels et de l'espace: + 12 kEUR

* Audiologie - Orthoptie: + 6 kEUR

* Biologie et chimie: - 1 kEUR

* Sciences politiques: + 2 kEUR

* Sociologie et GRH: + 3 kEUR

3) Variation des frais liés aux évaluations 2026/2027: -4 kEUR

* Musique: - 5 kEUR

* Techniques graphiques: + 1 kEUR

1) + 2) + 3) = + 13 kEUR + 22 kEUR - 4 kEUR = + 31 kEUR

1204 02 Evaluation initiale de programmes N N+1

Crédit d'engagement

Réduction : - 52 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 13 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE: intégration du CF 000201204 dans le CF 000201203: - 52 kEUR

CL: intégration du CF 000201204 dans le CF 000201203: - 13 kEUR

1205 02 Evaluation continue de programmes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 178 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 59 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE:

1) Intégration du CF 000201206 dans le CF 000201205: +159 kEUR

2) Le budget ajusté 2026 est 19 kEUR supérieur au budget initial 2026, principalement en raison d'une augmentation du coût moyen d'une journée de visite et de réunion, depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers, malgré la diminution de 2 jours de visite en 2026-2027 dans les évaluations assistant de direction et médecine.

1) + 2) = + 159 kEUR + 19 kEUR = + 178 kEUR

CL:

1) Intégration du CF 000201206 dans le CF 000201205: + 48 kEUR

2) Variation des frais liés aux évaluations 2025/2026: + 18 kEUR

* Arts appliqués: + 9 kEUR

* Arts plastiques, visuels et de l'espace: - 2 kEUR

* Audiologie - Orthoptie: + 2 kEUR

* Biologie et chimie: + 4 kEUR

* Information et communication: +2 kEUR

* Sciences biomédicales: + 1 kEUR

* Sciences politiques: - 5 kEUR

* Sociologie et GRH: + 7 kEUR

3) Variation des frais liés aux évaluations 2026/2027: - 7 kEUR

* Géographie, géologie et environnement: - 2 kEUR

* Musique: - 4 kEUR

* Techniques graphiques: + 1 kEUR

* Médecine: - 4 kEUR

* Traduction et interprétation: + 2 kEUR

1) + 2) + 3) = + 48 kEUR + 18 kEUR - 7 kEUR = + 59 kEUR

1206 02 Evaluation continue de programmes N N+1

Crédit d'engagement

Réduction : - 159 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 48 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE: intégration du CF 000201206 dans le CF 000201205: - 159 kEUR

1207	02	Evaluation institutionnelle <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 251 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 84 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE: 1) Intégration du CF 000201208 dans le CF 000201207: + 266 kEUR 2) Le budget ajusté 2026 est 15 kEUR inférieur au budget initial 2026, principalement en raison de : • l'internalisation de la production de l'analyse transversale, • l'absence de procédures d'avis global à instruire en 2026-2027, • l'organisation de 17 visites d'évaluation institutionnelle, contre 18 prévues initialement, • l'augmentation du coût moyen d'une journée de visite, depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers. 1) + 2) = + 266 kEUR - 15 kEUR = + 251 kEUR CL: 1) Intégration du CF 000201208 dans le CF 000201207: + 109 kEUR 2) Le budget ajusté 2026 est inférieur de 25 kEUR par rapport au budget initial 2026 en raison de : • l'absence d'analyse transversale relative aux évaluations institutionnelles 2025/2026: - 29 kEUR • la planification du paiement des prestations en 2^e trimestre et non en 1^{er} trimestre comme estimé en budget initial 2026: - 10 kEUR • l'augmentation du coût moyen des visites et du nombre total d'experts à intégrer dans des comités (estimé à 35 experts en BUA26 contre 29 prévus initialement): + 14 kEUR 1) + 2) = + 109 kEUR - 25 kEUR = + 84 kEUR
1208	02	Evaluation institutionnelle N N+1 <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 266 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 109 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE: intégration du CF 000201208 dans le CF 000201207: - 266 kEUR CL: intégration du CF 000201208 dans le CF 000201207: - 109 kEUR
1209	02	Evaluation FPC - Frais généraux <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Frais d'évaluation de la Formation Professionnelle Continue (FPC) (décret du 22/02/2008, art. 9ter): cf AB 4602 CE & CL: le budget ajusté 2026 de 1 kEUR intègre des frais de réunions non prévus en budget initial 2026. Pour rappel, initialement, ce projet avait été totalement engagé en 2024, mais se retrouve désormais partiellement engagé et liquidé jusqu'en 2028.
7401	02	Communication (nouveau site AEQES, new DEQAR) <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 11 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 21 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE & CL: Projet Communication - Charte graphique: ce montant est supérieur de 11 kEUR à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il s'agit d'un développement graphique non-prévu dans le budget initial 2026, qui permet de préparer le développement du futur site web de l'AEQES prévu en 2027. CL: Projet Communication - New DEQAR: mise à jour obligatoire de l'outil informatique développé en partenariat avec l'ARES et l'ETNIC en vue d'envoyer les rapports d'évaluation de l'AEQES sur la base de données DEQAR (appartenant à EQAR). Cette mise à jour fait suite à des changements opérés par EQAR dans l'application DEQAR API: 10 kEUR engagé en BUA25 et initialement prévu en liquidation du BUA25. Ce projet devrait finalement être liquidé en 2026. Aucune nouvelle dépense n'est à engager sur ce projet en 2026.

Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801

Report du disponible en engagement

Crédit supplémentaire 438 milliers d'euros

- 1) Variation entre le solde à reporter estimé du BUA25 et la réalisation 2025 (vue droits et engagements) : + 562 (+ 423 en solde SEC et + 139 en réductions de visa 2024)
- 2) Autre (erreur dans fichier BUA25 transmis par la DGBF et donc dans BUI2026) : - 325
- 3) Réductions estimées de visas (réservations de crédits) des années antérieures sur l'année budgétaire 2026: + 201

ART 0802

Report du disponible en liquidation

Crédit supplémentaire 447 milliers d'euros

- 1) Variation entre le solde à reporter estimé du BUA25 et la réalisation 2025 (vue liquidation) : + 442
- 2) Autre (erreur dans fichier BUA25 transmis par la DGBF et donc dans BUI2026) : + 5

Projet de budget 2026 – Ajusté – Février 2026 : processus d'élaboration

Pour rappel, conformément à l'article 3 du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, l'Agence a pour mission de :

- 1° Veiller à ce que les cursus organisés par les établissements fassent l'objet d'une évaluation régulière mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre ;
- 2° Veiller à la mise en œuvre des procédures d'évaluation décrites au chapitre 4 ;
- 3° Favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans chaque établissement ;
- 4° Informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l'enseignement supérieur de la qualité de l'enseignement supérieur dispensé en Communauté française ;
- 5° Formuler aux responsables politiques des suggestions en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement supérieur ;
- 6° Faire toute proposition qu'elle juge utile dans l'accomplissement de ses missions, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ;
- 7° Représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ;
- 8° Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d'évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l'enseignement supérieur et aux contextes en mutation *[complété par D. 20-12 – 2017]*.

A. Budget 2026 : processus d'élaboration - Ce document descriptif vient en appui du Budget 2026 – Ajusté – Février 2026. Il s'appuie sur la partie Droits et engagements du budget ajusté 2026.

Remarque : depuis 2013, l'Agence a mis en œuvre les **recommandations émises par la Cour des comptes** dans son rapport¹ : « La Cour rappelle qu'en vertu de l'article 15 de l'arrêté [du gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2008 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable de l'Agence], le fonctionnaire dirigeant de la cellule exécutive est chargé d'organiser une comptabilité des engagements au sein de l'Agence. » Elle engage donc depuis les frais d'évaluation pour une année académique complète, soit pour une campagne d'évaluation complète (et ne divise donc plus celle-ci par année budgétaire).

Dans le cadre du budget 2026, ce sera donc l'année académique 2026-2027 qui sera engagée. Dans la partie « Liquidation », se retrouvent une partie des frais engagés en 2025 (évaluations 2025-2026) et une partie des frais engagés en 2026 (évaluations 2026-2027).

B. Budget 2026 – Ajusté – Février 2026 : Exposé général

En application à la Circulaire budgétaire 2026/1 concernant les directives budgétaires relatives aux travaux d'élaboration de l'ajustement du budget 2026, telle qu'approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce 9 janvier 2026 et à la suite de la publication par le Bureau Fédéral du Plan (BFP) ce mardi 3 février 2026 des prévisions des paramètres macro-économiques de prix pour la Belgique, une proposition de budget ajusté 2026 en recettes et en dépenses de l'AEQES a été réalisée.

¹ Rapport approuvé en chambre française du 23 avril 2013 (Contrôle des comptes pour les exercices 2008 à 2011).

Au niveau de l'indexation, le dernier dépassement de l'indice-pivot est intervenu en décembre 2025. Compte tenu de l'accord conclu par le gouvernement fédéral le 11 février 2025 qui prévoit que l'augmentation des salaires intervienne au 3^e mois suivant le dépassement de l'indice-pivot, une augmentation de 2% des traitements, allocations et indemnités des membres du personnel de l'AEQES pris à charge de sa dotation (correspondant prévisionnellement, à la date du 31 décembre 2026, à 6 attachés chargés de coordonner les évaluations, 1 attaché chargé de coordonner l'évaluation FPC, 2 assistantes administratives, 1 comptable et 1 attaché chargé de communication) a été prise en compte dans le budget ajusté à partir du 1^{er} mars 2026.

Le prochain dépassement de l'indice-pivot devrait intervenir en novembre 2026 avec en conséquence, une indexation des salaires en février 2027.

Il importe de noter que la quote-part des frais de personnel (hors FPC) estimés rémunérés sur dotation continuent à représenter une part de plus en plus importante de la dotation de l'AEQES de l'ordre de 66% contre 62% en 2025, 53% en 2024, 51% en 2023 et 49% en 2022.

La proposition de budget ajusté 2026 de l'AEQES tient également compte du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture publié au Moniteur belge du 9 janvier 2025 stipulant ceci : « La disposition (l'article 60) a pour objet, pour les années 2025 à 2029, de ne pas indexer les crédits qui sont octroyés à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (AEQES) pour la division organique 40, programme 44, AB 41.30. »

Les faits marquants du projet de budget ajusté 2026 sont les suivants (partie Droits et engagements) :

- Pour les postes liés à la communication :
 - Une diminution de 7.500€ liée à la décision de limiter les développements liés au site internet actuel, ainsi que les impressions papier (brochures, etc.).
 - L'ajout de 10.750€ pour le développement de la future charte graphique de l'Agence en vue d'alimenter le futur site web de l'Agence (qui sera au budget 2027).
- Le budget ajusté 2026 tient compte de l'augmentation du coût moyen d'une visite pour l'ensemble des évaluations (programmatiques et institutionnelles). Cet ajustement fait suite à une recommandation du Centre d'expertise juridique du Ministère de la FWB, visant à appliquer de la TVA intracommunautaire sur l'ensemble des frais et des prestations des experts étrangers (qui constituent environ la moitié des prestataires recrutés par l'Agence). Le coût moyen d'une visite se voit ainsi augmenté en moyenne de 12 %.
- En application des directives budgétaires, pour éviter la dégradation de l'impact SEC par rapport au budget initial 2026 et donc pallier les augmentations énoncées ci-dessus, plusieurs mesures d'économie ont été intégrées dans les frais de fonctionnement de l'Agence (diminution des postes suivants : participation colloques, contribution au réseau FraQ-Sup, frais exceptionnels).
- Le budget ajusté 2026 prévoit par ailleurs la réduction de deux postes (Commission indépendante et Commission de recours) en raison de la confirmation qu'aucune procédure d'avis global ne devrait être instruite en 2026-2027.

C. Budget 2026 – Ajusté – Février 2026 : Exposé particulier**00000801 (1.1.) Solde reporté de l'année budgétaire antérieure**

Le solde reporté estimé de l'année budgétaire antérieure est de (droits et engagements) : **2.807.092,49 euros**

Ce montant comprend le solde reporté de l'année budgétaire 2025 pour un montant de 2.606.698,49 € ainsi que le montant des réductions estimées de visas (réservations de crédits) des années antérieures sur l'année budgétaire 2026 à hauteur de 200.394 €

1. Recettes**000104601 (1.2.) Dotation 2026 (A, B, 41, 30, 44) DO 40**

Pour rappel, en principe, le décret de l'Agence prévoit que la dotation qui lui est allouée est calculée en multipliant le montant définitif de l'année antérieure par l'indice santé de janvier de l'année budgétaire concernée divisé par l'indice santé de janvier de l'année budgétaire antérieure.

Toutefois, le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture publié au Moniteur belge du 9 janvier 2025 énonce la non-indexation des crédits qui sont octroyés à l'AEQES pour la division organique 40, programme 44, AB 41.30, entre 2025 et 2029.

La dotation non-indexée 2026 s'élève à : **1.245.000 euros**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000104602 (1.2.) Dotation (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC

Le décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l'article 6.1.5.-13 du Code de l'enseignement a chargé l'AEQES de réaliser tous les six ans une évaluation externe de la qualité de la formation professionnelle continue (FPC) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECF, CPEONS et FELSI). La mise en œuvre de cette mission, dont le démarrage avait initialement été prévu en 2024-2025, a toutefois été retardée en raison de la non-adoption par le Gouvernement d'un arrêté d'exécution.

L'intégralité de la dotation (400.000 €) a été reçue en 2025. Aucune autre dotation liée au projet FPC n'est à prévoir en 2026.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101601 (1.3.) Autres recettes

Les autres recettes 2026 sont estimées à :

NEANT

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000104603 (1.4.) Dotation 2025 (A, B, 41, 30, 44) DO 40

L'entièreté de la dotation 2025 a été perçue en 2025.

NEANT

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000103901 (1.5.) Subvention CE Erasmus+

À la suite d'un appel à candidature lancé en 2022, l'AEQES a été retenue pour participer au projet « Joint QA Africa » au sein d'un consortium réunissant différents partenaires (six universités, les ministères de trois pays africains, le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur), l'UCLouvain, l'ULiège, l'ENQA, l'AEQES, ...). Ce projet, coordonné par OBREAL Global et financé par des fonds européens a une durée de vie de 36 mois à compter de juin 2023. Il a pour objectif général de contribuer à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique en mettant en place des systèmes d'assurance qualité comparables, définis par la coopération des autorités nationales et des établissements d'enseignement supérieur. Il a pour but de construire, à l'échelle des trois pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire), un modèle de collaboration en matière d'évaluation et d'accréditation de programmes et d'institutions, basé sur une démarche conjointe et complémentaire (nationale/régionale/ africaine continentale) afin de traduire de manière concrète le processus d'harmonisation régionale de l'Afrique francophone et aider les pays participants à consolider leurs systèmes d'AQ respectifs.

Une dernière tranche équivalente aux 10% restants de la subvention totale du projet, soit 6.370 €, devrait être versée par le coordinateur du projet, OBREAL Global, dans le courant de l'année 2026.

TOTAL

6.370 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

2. Dépenses**2.1. Fonctionnement Agence**

Ces frais se réfèrent aux activités suivantes :

000101201 (2.1.1.) Comité de gestion

Le comité de gestion de l'AEQES devrait se réunir 7 fois en 2026 dont 4 fois en présentiel.

Prix d'une réunion plénière (participation de +/- 35 membres) :

Boissons et repas (35 X 6 €)	210 euros X 4 réunions =	840 euros
Frais de transport (20 X 15 €)	300 euros X 4 réunions =	1.200 euros

2.040 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101202 (2.1.2.) Bureau de l'Agence

Le Bureau de l'Agence (composé de la Présidence et de la Vice-présidence du Comité de gestion de l'AEQES, de la Direction de la Cellule exécutive et de la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR)) se réunit pour préparer et assurer le suivi de chaque séance plénière.

Il se réunit la plupart du temps en distanciel. Il devrait se réunir 4 fois en présentiel en 2026.

Prix d'une réunion « Bureau » (boissons et frais de déplacement éventuels) : 40 euros X 4 = 160 euros

Catering spécial (changement des membres du Bureau suite aux élections en octobre 2026) = 300 euros

460 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101203 (2.1.3.) Groupes de travail

Ce poste inclut les GT : « Autoévaluation et stratégie », « Méthodologie & référentiels », « Planification » et « Décret ».

Environ 18 réunions seront organisées (estimation de 20% en présentiel et 80% en distanciel).

Prix d'une réunion (participation de +/- 10 personnes)

- | | |
|---|-----------|
| - Boissons (10 X 2 €) | 20 euros |
| - Frais de transport (10 X 15 €) | 150 euros |
| - Prix d'une réunion « GT » (170 €) X 4 réunions en présentiel sur l'année 2026 | |

TOTAL

680 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101204 (2.1.4.) Cotisations et abonnements

L'Agence prend en charge plusieurs cotisations et abonnements :

- | | |
|--|-------------|
| - cotisation ENQA | 5.518 euros |
| - cotisation INQAAHE | 730 euros |
| - cotisation ADMEE | 130 euros |
| - listing fee EQAR | 1.156 euros |
| - Divers : autres cotisations, abonnements revues et périodiques | 466 euros |

TOTAL

8.000 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101205 (2.1.5.) Promotion (organisation de séminaires, journées de promotion, ...)

L'Agence prévoit d'organiser des séminaires d'information et de formation, des journées d'étude afin d'accompagner les institutions dans leurs démarches qualité et d'augmenter sa visibilité auprès de celles-ci et du grand public.

Ce poste comprend aussi les frais liés aux contacts divers établis par l'Agence ou sa Cellule exécutive avec des partenaires potentiels.

TOTAL

21.900 euros

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101206 (2.1.6.) Frais de fonctionnement

L'Agence encourt également des frais tels que, par exemple, des frais de poste ou de matériel de bureau qui ne seraient pas mis à la disposition de l'AEQES par le Ministère de la FWB.

Par ailleurs, les membres du personnel ne bénéficiant pas des avantages en nature offerts à certaines occasions par le Ministère à ses membres du personnel, ceux-ci sont pris en charge par l'AEQES et budgétisés sous ce poste.

TOTAL**2.500 euros**

Ce montant est 1000€ inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il intègre quelques mesures d'économie sur les frais de matériel, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de fonctionnement Évaluations).

000101207 (2.1.7.) Frais exceptionnels

Ce poste prend en compte les frais liés aux évaluations externes de l'AEQES par l'ENQA et l'EQAR, les frais de mobilier et d'équipement nécessaires dans le cadre des activités de l'agence ou encore divers frais exceptionnels.

L'AEQES est soumise à une évaluation externe quinquennale pour confirmer son statut de membre de plein droit de l'ENQA (*European Association for Quality assurance in the European Higher Education Area*) et son enregistrement sur le Registre EQAR (*European quality assurance register*). La prochaine évaluation de l'AEQES aura lieu en 2026 et suivra le format d'une « targeted review ». L'ENQA estime le coût de celle-ci à 25.200 € (+ TVA 5.300 €). L'AEQES considère également les coûts de préparation liés à cette évaluation à 12.000 € (coûts de traduction et d'interprétation, catering pendant la visite des experts, ...).

Divers autres frais exceptionnels sont estimés à 1.000 €.

TOTAL**43.500 euros**

Ce montant est 4000 € inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Cette diminution s'explique par la réduction des divers frais exceptionnels, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de fonctionnement Évaluations).

000101208 (2.1.8.) Participation colloque / séminaire

L'Agence étant membre de plein droit de l'ENQA depuis 2011, elle participe aux réunions organisées par le réseau (4 à 5 réunions par an). En outre, l'Agence a dans ses missions, la représentation de la Communauté française auprès des organisations internationales. Dans ce cadre, elle sera présente à certains séminaires internationaux. Un ou deux membres de l'Agence sont généralement présents aux colloques.

Ce poste prend également en compte les frais de participation de la Cellule exécutive de l'Agence aux séminaires et autres formations communautaires ou nationales directement liés à la qualité et à l'évaluation (objectif de représentation de l'AEQES et de professionnalisation de la Cellule exécutive de l'Agence).

Ce poste intègre par ailleurs depuis le budget ajusté 2025 l'ancienne AB 2.1.12 Quality audit network d'un montant de 3.000 €. Les activités liées à cette AB pouvant en effet être assimilées à des colloques et séminaires

TOTAL**17.000 euros**

Ce montant est inférieur de 6.000 € à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il a été recalculé sur la base de la liste effective des événements confirmés pour l'année 2026 et intègre quelques mesures d'économie, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de fonctionnement Évaluations).

000101209 (2.1.9.) Contribution au Réseau FrAQ-Sup

L'Agence est membre-fondateur du réseau francophone des Agences Qualité depuis avril 2014. Selon l'accord-cadre signé par les membres, ce statut implique de contribuer au financement des activités du réseau (selon des accords cadre signés spécifiques dressés pour l'occasion). En outre, la participation à ce réseau peut impliquer certains déplacements à prendre en charge par les Agences elles-mêmes.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est 2.000 € inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. En effet, il a été confirmé qu'aucun déplacement n'était à prévoir en 2026 dans le cadre des activités de ce réseau et qu'aucune contribution n'était attendue de l'AEQES sur cette année.

000101210 (2.1.10.) Commission de reconnaissance

Ce poste inclut les frais liés à la procédure de reconnaissance d'une évaluation/accréditation de programme(s) menée par un autre organisme. La commission, composée de deux membres, se réunit et analyse les dossiers et élabore un rapport qu'il soumet ensuite au Comité de gestion qui le valide.

Cette Commission de reconnaissance n'a pas de dossier à traiter en 2026.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000101211 (2.1.11.) Commission Indépendante (CI)

La Commission Indépendante (CI) exerce la mission d'apprécier les résultats et de traiter les procédures d'avis global (PAG) qu'adressent volontairement les établissements à l'AEQES à l'occasion de leur évaluation institutionnelle. Cette procédure facultative permet à un établissement qui obtient un avis positif à la suite de son évaluation institutionnelle d'être dispensé de l'obligation de l'évaluation externe par l'AEQES de ses programmes pendant une période de six ans.

La Commission indépendante se compose de 6 membres (1 résident français, 2 résidents suisses, 1 résident allemand et 2 résidents belges).

À l'instar de la rétribution octroyée aux membres de la commission de recours (voir 000101213 (2.1.13)), une somme forfaitaire de 650 € est prévue pour chaque membre de la Commission Indépendante lors de l'analyse d'un dossier relatif à une demande d'avis.

Sur les 17 visites d'évaluations institutionnelles que compte l'année académique 2026-2027, une estimation de deux demandes de procédure d'avis global avait été inscrite dans le projet de budget initial 2026 avec l'hypothèse d'un résultat des deux PAG remis durant le courant du mois de mai 2027, sous forme d'un avis conditionnel nécessitant, dans les 12 à 18 mois suivant la remise de l'avis, une nouvelle visite et analyse de dossier de suivi (prévues en présentiel en 2028).

En octobre 2025, il a été acté qu'aucune PAG ne sera finalement instruite en 2026-2027. Les montants budgétisés dans le budget initial 2026 sont donc portés à 0.

À noter que cette commission sera vraisemblablement dissoute à partir de 2027-2028 dans le cadre de la révision des missions de l'AEQES.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est 22.952 € inférieur à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

Cette diminution résulte de l'absence de dossiers de procédures d'avis global sur l'année académique 2026-2027.

000101213 (2.1.13.) Commission de recours

La commission de recours peut être saisie pour traiter les éventuels recours introduits par les établissements ayant sollicité la procédure d'avis global (voir ci-dessus, Commission indépendante).

Une rétribution forfaitaire de 650 € par dossier est prévue pour chacun des 3 membres de la commission avec une hypothèse d'un recours dans 50% des dossiers de PAG estimés.

Coût d'une procédure de recours : rétribution de 650 € x 3 membres x 1 dossier = 1.950 € à laquelle s'ajoutera le coût d'une réunion en présentiel de 1.500€.

Puisqu'aucune PAG n'est à instruire en 2026-2027, les coûts liés aux éventuelles procédures de recours sont portés à 0.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est 3.450 € inférieur à celui qui avait été prévu en budget initial 2026. Cette diminution résulte de l'absence de dossier PAG introduits pour l'année académique 2026-2027

000101204 (2.1.14.) Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+

L'ensemble des dépenses (hors RH) liées à ce projet ayant été engagées en budget ajusté 2023 et budget ajusté 2024, aucun autre frais n'est à engager sur 2026.

Ce projet, initialement prévu entre 2023 et 2026, a été prolongé de quelques mois par la Commission européenne et se clôturera finalement en février 2027.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

2.2. Fonctionnement Evaluations
--

000201201 (2.2.1.) Communication (site, licences, ...)

Ce poste prend en compte les frais généraux liés à la communication (maintenance du site internet et de la plateforme de co-construction liée au développement pilote des évaluations institutionnelles, frais adresses e-mail, impression papier à en-tête, impression brochures et de référentiels - hors analyses transversales, coûts liés au *speed dating étudiants*) et au coût relatif à l'utilisation de licences non comprises dans le package fourni par le Ministère.

TOTAL**7.500 euros**

Ce montant est inférieur de 7.500 € à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il intègre quelques mesures d'économie, visant à pallier l'augmentation d'autres postes (frais de fonctionnement Évaluations), notamment : la diminution d'impressions de brochures, la cessation de nouveaux développements sur le site internet actuel de l'Agence (en prévision du développement d'un nouveau site web) et la fermeture du site de co-construction (finalisation du projet pilote des évaluations institutionnelles).

000207401 (2.2.1.) Communication (new DEQAR)

Ce poste intègre les dépenses liées à la mise à jour obligatoire de l'outil informatique développé en partenariat avec l'ARES et l'ETNIC en vue d'envoyer les rapports d'évaluation de l'AEQES sur la base de données DEQAR (appartenant à EQAR). L'ensemble des coûts liés à cette mise à jour ont été engagés dans le budget 2025. Aucune nouvelle dépense n'est à engager sur ce projet en 2026.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

000207401 (2.2.1.) Communication (nouveau site AEQES)

En prévision du développement du futur site web en 2027, l'Agence prévoit de travailler à l'élaboration de sa nouvelle charte graphique en 2026. Une première estimation des montants à allouer à ce projet a été réalisée et intégrée au budget ajusté 2026.

TOTAL**10.750 euros**

Ce montant est supérieur de 10.750 € à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026. Il s'agit d'un développement graphique non-prévu dans le budget initial 2026, qui permet de préparer le développement du futur site web de l'AEQES prévu en 2027.

000201202 (2.2.2.) Frais de fonctionnement (visites) de la Cellule exécutive

Ce poste comprenait les frais divers des membres de la Cellule exécutive hors frais éventuellement imputés en frais d'évaluation ou en frais de personnel. Toutefois, l'ensemble de ces frais étant couvert par ailleurs, il a été décidé de supprimer à partir du budget ajusté 2025 le montant estimé précédemment.

TOTAL**NEANT**

Ce montant est identique à celui qui avait été prévu dans le budget initial 2026.

De 000201203 (2.2.3.) à 000201207 (2.2.5.) : Frais d'évaluation de programmes et institutionnelles

Qu'il s'agisse d'une évaluation programmatique initiale ou continue ou d'une évaluation institutionnelle, un exercice d'évaluation type comprend :

- deux ou trois réunions à destination des établissements
- un séminaire de formation des experts (SFE) regroupant l'ensemble du comité des experts²
- des entretiens préalables (EP) en visio réalisés par le(s) président(s) et en présence d'un membre de la cellule exécutive
- pour les évaluations institutionnelles uniquement : deux réunions préparatoires par établissement évalué, regroupant l'ensemble des membres d'un comité d'experts
- une visite par établissement (visite de 2 à 3 jours) avec un comité d'experts dont la taille varie de 4 à 5 membres selon le nombre de programmes à évaluer (1 président + 3 ou 4 experts)
- le cas échéant, une ou deux réunions avec l'ensemble du comité des experts pour la rédaction de l'analyse transversale (AT)
- le cas échéant, la présentation de l'analyse transversale par le(s) président(s) du comité notamment aux institutions concernées et au Comité de gestion de l'Agence (½ journée)
- le cas échéant, la mise en page et la diffusion de l'analyse transversale.

² Plusieurs comités peuvent être constitués dans le cadre de cursus impliquant un grand nombre d'institutions ou de nombreuses spécialités.

La prise en charge des missions d'expertise (prestations et frais d'hébergement et de restauration) est décrite dans l'annexe 4³ du contrat d'expertise, valable pour l'ensemble des évaluations, qu'elles soient programmatiques initiales, programmatiques continues ou institutionnelles.

Parmi les éléments permettant d'établir le budget, les postes suivants sont intégrés :

- Un montant forfaitaire de 225 € ou 450 € brut par demi-journée de prestation (visite et/ou réunion), selon le statut de l'expert (expert ou président de comité).
- Un remboursement des frais réels de transports, d'hébergement et restauration avec l'application de plafonds.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, l'Agence applique de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers (cf. exposé général ci-dessus), suite à la recommandation du Centre d'expertise juridique du Ministère de la FWB.

000201203 (2.2.3.) Frais d'évaluation initiale de programmes (décret du 22/02/2008, art. 10)

Le coût moyen d'une journée de travail est estimé à **4.700 €** pour 1 président et 3 experts, et **5.800 €** pour 1 président et 4 experts (contre respectivement 4.200 € et 5.138 € précédemment, en raison de l'application de la TVA intra-communautaire sur les frais et prestations de tous les experts étrangers).

Pour l'année académique **2026-2027**, les activités d'évaluation programmées consistent en⁴ :

- l'évaluation «Musique » (hybride initiale/continue): **15.362 €**
 - o 2 jours de visites : 4.700 € x 2 = 9.400€
 - o SFE et EP (Président)= 5.962 €
- l'évaluation «Techniques graphiques» (hybride initiale/continue): **31.352€**
 - o 4 jours de visites : 4.700 € x 4 = 18.800 €
 - o SFE, EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 12.552 €

TOTAL prévisionnel « visites » année budgétaire 2026 :

46.714 euros

Soit, au total :

- 6 jours de visites : 4.700 € x 6 = **28.200€**
- Séminaire de formation, entretiens préalables (présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = **18.514 €**

*Le budget initial 2026 relatif à l'ensemble des activités d'évaluation initiale programmées durant l'année académique 2026/2027 prévoyait un montant total de **51.428 €** correspondant à*

- o *8 jours de visites : 4.200 € x 8 = 33.600 €*
- o *SFE, EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 17.828 €*

Le budget ajusté 2026 est donc 4.714 € inférieur au budget initial 2026 principalement en raison d'une diminution du nombre de jours de visite prévu dans l'évaluation « Musique », compensée par une augmentation du coût moyen d'une journée de visite depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers.

³ Disponible sur https://aeges.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=927

⁴ Les experts ne perçoivent la première partie des prestations qu'à l'issue de l'ensemble des visites d'expertise, la seconde partie après réception de l'ensemble des rapports. Certaines visites auront donc lieu en 2026 mais ne seront payées qu'à l'issue des visites, soit en 2027.

000201205 (2.2.4.) Frais d'évaluation continue de programmes (décret du 22/02/2008, art. 10, al. 4)

Le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (1 président + 2 experts) est estimé à 3.700 € (contre 3.300 € précédemment, en raison de l'application de la TVA intra-communautaire sur les frais et prestations de tous les experts étrangers).

Pour l'année académique **2026-2027**, les activités d'évaluation programmées consistent en :

- l'évaluation continue « Assistant de direction » : **62.165€**
 - 9 jours de visites (contre 10 jours initialement prévus) : $3.700 \text{ €} \times 9 = 33.300 \text{ €}$
 - SFE, EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 28.865€
- l'évaluation continue «Géographie, géologie et environnement» : **19.506 €**
 - 1 jour de visite à 3 experts (contre 3 jours prévus initialement) : $3.700 \text{ €} \times 1 = 3.700 \text{ €}$
 - 2 jours de visite à 4 experts (en fonction des particularités de ce cluster) (contre 0 jour prévu initialement) : $4.700 \text{ €} \times 2 = 9.400 \text{ €}$
 - SFE et EP (Présidents) = 6.406 €
- l'évaluation continue «Musique» (hybride initiale/continue): **9.582 €**
 - 2 jours de visites (en fonction des particularités de ce cluster, prévision de 4 experts) : $4.700 \text{ €} \times 2 = 9.400 \text{ €}$
 - EP (Président) = 182 € - [entièreté des coûts SFE comptabilisés sous évaluations initiales]
- l'évaluation continue «Techniques graphiques» (hybride initiale/continue) : **69.755 €**
 - 11 jours de visites : $3.700 \text{ €} \times 11 = 40.700 \text{ €}$
 - SFE, EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 29.055 €
- l'évaluation continue «Médecine»: **8.414 €**
 - 1 jour de visite (contre 2 jours prévus initialement) : $3.700 \text{ €} \times 1 = 3.700 \text{ €}$
 - SFE et EP (Présidents) = 4.714 €
- l'évaluation continue «Traduction et interprétation»: **8.414 €**
 - 1 jour de visite : $3.700 \text{ €} \times 1 = 3.700 \text{ €}$
 - SFE et EP (Présidents) = 4.714 €

TOTAL prévisionnel « continue » année budgétaire 2026 :

177.836 euros

Soit, au total :

- 23 jours de visites (à 3 experts) : $3.700 \text{ €} \times 23 = 85.100 \text{ €}$ (contre 27 jours prévus initialement)
- 4 jours de visites (à 4 experts) : $4.700 \text{ €} \times 4 = 18.800 \text{ €}$ (contre 2 jours prévus initialement)
- SFE, EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 73.936 €

*Le budget initial 2026 relatif à l'ensemble des activités d'évaluation continue programmées durant l'année académique 2026/2027 prévoyait un montant total de **159.370 €** correspondant à :*

- *27 jours de visites (à 3 experts) : $3.300 \text{ €} \times 27 = 89.100 \text{ €}$*
- *2 jours de visites (à 4 experts) : $3.750 \text{ €} \times 2 = 7.500 \text{ €}$*
- *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 62.770 €*

Le budget ajusté 2026 est donc 18.466 € supérieur au budget initial 2026, principalement en raison d'une augmentation du coût moyen d'une journée de visite, depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers, malgré la diminution de 2 jours de visite en 2026-2027 dans les évaluations assistant de direction et médecine.

000201207 (2.2.5.) Frais d'évaluation institutionnelle (décret du 22/02/2008, art. 9bis)

En 2026-2027, l'AEQES réalisera l'évaluation de 17 (contre 18 en budget initial) établissements d'enseignement supérieur (3 hautes écoles et 11 établissements d'enseignement pour adultes (EA) et 3 écoles supérieures des arts).

Le coût moyen estimé d'une journée de visite d'une évaluation institutionnelle est de **4.700 €** pour 1 président et 3 experts (pour les établissements de « petite taille ») et **5.800 €** pour 1 président et 4 experts (pour les établissements de plus grande taille), contre respectivement 4.200 € et 5.138 € précédemment, en raison de l'application de la TVA intra-communautaire sur les frais et prestations de tous les experts étrangers.

Le nombre total d'experts à intégrer dans des comités est estimé à 35 (contre 29 prévus initialement). Ce nombre d'experts a été ajusté à la hausse après une analyse des pratiques des premières années de mise en œuvre de cette méthodologie.

Le montant engagé sur 2026-2027 de 250.597 € se détaille comme suit :

- 2 établissements de plus grande taille (comité de 1 président + 4 experts) : 3 jours de visites x 5.800 € x 2 = **34.800 €** et deux réunions préparatoires avec l'ensemble du comité : 2 x 750 € x 2 = **3.000 €**
- 15 établissements de plus petite taille (comités de 1 président + 3 experts) : 2 jours de visites x 4.700 € x 15 = **141.000 €** et deux réunions préparatoires avec l'ensemble du comité : 2 x 625 € x 15 = **18.750 €**

Séminaire de formation et entretiens préalables (Présidents) = **53.047 €**

Le coût d'une analyse transversale couvrant ces 17 établissements évalués n'est pas intégré au budget ajusté 2026, en raison d'une adaptation de la méthodologie de ces analyses transversales institutionnelles qui, désormais, seront produites par le personnel de l'AEQES et non plus par les experts, ce qui entraîne une économie d'environ 32.000 € par rapport au budget initial 2026.

Enfin, aucune PAG n'est à instruire dans le courant de l'année 2026-2027, aucun coût n'est donc à intégrer dans les prestations des experts sur ce point (participation à la réunion de la Commission indépendante chargée de traiter ces dossiers).

TOTAL prévisionnel « évaluations institutionnelles » année budgétaire 2026	250.597 euros
---	----------------------

*Le budget initial 2026 relatif à l'ensemble des activités d'évaluation institutionnelle programmées durant l'année académique 2026/2027 prévoyait un montant total de **265.777 € (18 visites)** correspondant à :*

- *2 établissements de plus grande taille (comité de 1 président + 4 experts) : 3 jours de visites x 5.138 € x 2 = **30.825 €** et deux réunions préparatoires avec l'ensemble du comité : 2 x 675 € x 2 = **2.700 €***
- *16 établissements de plus petite taille (comités de 1 président + 3 experts) : 2 jours de visites x 4.200 € x 16 = **134.400 €** et deux réunions préparatoires avec l'ensemble du comité : 2 x 562,50 € x 16 = **18.000 €***
- *Coût moyen estimé d'une PAG (1 président pendant 2h dans la foulée de la visite institutionnelle) x 2 dossiers = **1.425 €***
- *Séminaire de formation (comité dans son ensemble), EP (Présidents) = **40.364 €***
- *Montant estimé pour 2 visites de suivi PAG (à réaliser en 2028) et participation à la réunion de la Commission indépendante chargée de traiter ces dossiers : 2 x 2.350 € (prestations 2028 + notes de frais des deux experts*

pour ces deux visites de suivi) + 1.675 € (réunion en 2028 avec les deux experts et la Commission indépendante : prestations + notes de frais) = 6.375 €.

- *Analyse transversale (réunions de deux jours avec le comité dans son ensemble en présentiel + une présentation AT avec les présidents en distanciel) sur les évaluations institutionnelles 2026/2027 = 31.688 €*

Le budget ajusté 2026 est donc 15.180 € inférieur au budget initial 2026, principalement en raison de :

- *L'internalisation de la production de l'analyse transversale,*
- *L'absence de procédures d'avis global à instruire en 2026-2027,*
- *L'organisation de 17 visites d'évaluation institutionnelle, contre 18 prévues initialement,*
- *L'augmentation du coût moyen d'une journée de visite, depuis l'application de la TVA intra-communautaire sur les prestations et frais de tous les experts étrangers.*

000201209, 000201101, 000201103, 000201106 et 000201108 (2.2.6.) Frais d'évaluation de la Formation Professionnelle Continue (FPC) (décret du 22/02/2008, art. 9ter)

Cfr 1.2. Dotation (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC.

Ce poste sert à couvrir les frais liés à la réalisation de la phase pilote de la nouvelle mission d'évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (FPC) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECF, CPEONS et FELSI).

Les coûts repris en budget initial 2026 portaient sur la masse salariale d'un attaché du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Toutefois, en raison d'un retard pris au démarrage de ce projet, le recrutement de cet attaché a été retardé au 1^{er} avril 2026.

TOTAL prévisionnel « Formation Professionnelle Continue » année budgétaire 2026	72.045 euros
--	---------------------

Le budget ajusté 2026 est donc 6.105 € inférieur au budget initial 2026 en raison du retard pris dans le recrutement d'un attaché lié à la mise en œuvre de ce projet. Pour rappel, initialement, ce projet avait été totalement engagé en 2024, mais se retrouve désormais partiellement engagé et liquidé de 2025 (en ajusté) à 2028.

000201102, 000201104, 000201105 et 000201107 (2.2.10.) Personnel (décret du 10/04/2014 art. 80 et suivants, modifiant le décret du 22/02/2008) – hors FPC

La situation estimée du personnel AEQES au 31 décembre 2026 est de 8 attachés de niveau 1 (dont 6 sur dotation), 2 assistantes (sur dotation), une comptable (sur dotation), un chargé de communication de niveau 1 (sur dotation) et une directrice (pas sur dotation).

Estimation du coût moyen brut par an et par personne (1 ETP) charges patronales comprises : +/- 90.000 euros par attaché => 630.000 € pour 7 attachés.

Estimation du coût moyen brut par an et par personne (1 ETP) charges patronales comprises : +/- 63.700 euros pour les autres membres du personnel => 191.100 € pour 3 personnes.

TOTAL	822.485 euros
--------------	----------------------

Le budget ajusté 2026 est supérieur de 2.082 € par rapport au budget initial 2026. Cet écart se justifie majoritairement par l'augmentation liée à l'index prévue en mars 2026, contrairement au budget initial qui reprenait l'augmentation à partir de mai 2026 (impact : + 2.365 €).

D. Projection pluriannuelle à politique inchangée 2027 à 2035

3. SYNTHÈSE ET SOLDE				PROJECTION PLURIANNUELLE À POLITIQUE CHANGÉE								
				2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
RECETTES				1 245 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00	1 270 000,00	1 695 000,00	1 321 000,00	1 348 000,00	1 375 000,00	1 402 000,00
DEPENSES				1 802 961,00	1 701 177,00	1 453 076,00	1 452 478,00	1 438 772,00	1 402 552,00	1 523 726,00	1 610 607,00	1 476 556,00
RÉSULTAT SEC	SOLDE DE L'ANNÉE (recettes - dépenses)			-557 961,00	-456 177,00	-208 076,00	-182 478,00	256 228,00	-81 552,00	-175 726,00	-235 607,00	-74 556,00
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE				2 574 455,72	2 016 494,72	1 560 317,72	1 352 241,72	1 169 763,72	1 425 991,72	1 344 439,72	1 168 713,72	933 106,72
SOLDE DE L'ANNÉE À REPORTER				2 016 494,72	1 560 317,72	1 352 241,72	1 169 763,72	1 425 991,72	1 344 439,72	1 168 713,72	933 106,72	858 550,72

Cette projection pluriannuelle a été approuvée par le Comité de gestion de l'AEQES ce 16 février 2026. Elle a par ailleurs été partagée avec le cabinet de tutelle de l'AEQES en février 2026.

Elle tient compte de la future révision du cadre réglementaire de l'AEQES par le Parlement de la Communauté française qui induira une modification de ses missions :

- centration sur les évaluations institutionnelles ;
- évaluations programmatiques rendues facultatives à partir de 2027-2028 ;
- entrée en vigueur d'une phase transitoire entre 2027-2028 et 2031-2032 pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer eux-mêmes l'évaluation de leurs programmes – durant cette période transitoire, les établissements pourraient continuer de volontairement confier à l'AEQES la réalisation de tout ou d'une partie de leurs programmes.

E. Projet d'investissement pluriannuel 2026 à 2035

Liste des projets d'investissement prévus au niveau de l'AEQES entre 2026 et 2035 :

- 2.2.1 Communication (new DEQAR) = projet de 10.000 € engagé en 2025 et liquidé en 2026
- 2.2.1 Communication (nouveau site AEQES) :
 - o Nouvelle charte graphique : projet de 10.750 € engagé et liquidé en 2026
 - o Développement d'un nouveau site web incluant la nouvelle charte graphique : projet de 50.000 € engagé et liquidé en 2027.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Service Francophone des Métiers et des Qualifications

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

52	01	1201	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	32	32	-	-	-32	-32	-	-
----	----	------	------	---	------	-------------------------	----	----	---	---	-----	-----	---	---

Totaux PROGRAMME 01

CELL	32	32	-	-	-32	-32	-	-
------	----	----	---	---	-----	-----	---	---

PROGRAMME 02

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

52	02	1101	1112	1	CELL	Frais de personnel	436	436	-	-	36	36	472	472
			1111											

52	02	7401	7422	1	CELL	Frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	------	------	---	------	---------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Totaux PROGRAMME 02

CELL	436	436	-	-	36	36	472	472
------	-----	-----	---	---	----	----	-----	-----

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	468	468	-	-	4	4	472	472
------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

468

468

-

-

4

4

472

472

AJUSTEMENT DU BUDGET,DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATIONS					
4901	4911	Dotation de la COCOF	73	4	77
4902	4935	Subvention de Bruxelles Formation	84	0	84
4903	4934	Subvention de la Région Wallonne 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	0	0	0
4904	4934	Dotation de la Région wallonne	311	0	311
Total DOTATIONS			468	4	472
Total -			468	4	472

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

468	4	472
-----	---	-----

0801	0820	Report du disponible en engagement	1.079	3	1.082
0802	0820	Report du disponible en liquidation	1.079	91	1.170

Service Francophone des Métiers et des Qualifications

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Valérie GLATIGNY
Première Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement pour Adultes

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Programme de fonctionnement	32	32	0	0
02	Programme opérationnel	436	436	472	472
Totaux (en milliers d'euros)		468	468	472	472

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Programme de fonctionnement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de fonctionnement	1201	01	CE-LL	32	32	0	0
TOTAL				32	32	0	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Programme de fonctionnement

1201 01 Frais de fonctionnement
Crédit d'engagement
Réduction : - 32 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 32 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Les frais de fonctionnement seront utilisés en liquidation sur des reports d'engagements 2025

PROGRAMME 02 - Programme opérationnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de personnel	1101	02	CE-LL	436	436	472	472
TOTAL				436	436	472	472

02 - Programme opérationnel

1101 02 Frais de personnel
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 36 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 36 millier(s) d'euros
Justification des crédits
*Prime du directeur (différence rang 12 - salaire enseig) : 42.800,21 €
Personnel subventionné RW : 231.942,68 €
Personne subventionné BF : 94.941,21 €
Complément salaires personnel Personnel subventionné sur dotations : 95.000,00 €
Primes des détachés de l'enseignement : 7.305,60 €*

Service Francophone des Métiers et des Qualifications

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

- ART 0801 Report du disponible en engagement
- Crédit supplémentaire 3 milliers d'euros
- Ce montant représente le solde du disponible de 2024 (1078) + 3 qui concernent les frais d'acquisition 2025 que nous n'avons pas utilisés et que nous avons décidé de mettre en report de disponible.
-
- ART 0802 Report du disponible en liquidation
- Crédit supplémentaire 91 milliers d'euros
- La différence entre la liquidation et l'engagement s'explique par une partie (48666,67 euros) du subside 2025 de la Cocof que nous n'avons reçu qu'en janvier 2026, et d'un montant de 136.390,39 euros que nous avons décidé de reporter en liquidités sur 2026 (report de 2025) .

Dotations

- ART 4901 Dotation de la COCOF
- Crédit supplémentaire 4 milliers d'euros
- Arrêté de Financement 2025/2257 du Collège de la Commission communautaire française pour le SFMQ



EXPOSÉ GÉNÉRAL

Demande du Cabinet du budget / travaux du contrôle budgétaires 2026

1. VISION, MISSIONS ET VALEURS DU SFMQ

Le SFMQ est la référence en matière de production de Profils Métiers et de Formation pour la qualification professionnelle.

Il contribue au développement d'un système harmonisé de certifications en Belgique francophone. Il veille ainsi à l'adéquation entre les certifications professionnelles délivrées par les organismes publics d'enseignement, de formation et de validation et les besoins du monde de l'entreprise.

Il permet au citoyen une intégration plus facile dans le monde du travail, une transparence sur les compétences acquises et une égale reconnaissance de la certification quelle que soit la filière suivie.

Enfin, il contribue à la mobilité des citoyens tant durant leur formation que pendant leur activité professionnelle en rendant les parcours plus lisibles.

La mission première du Service est de produire les Profils Métiers et les Profils de Formation associés.

Les premiers décrivent finement les activités professionnelles constitutives d'un métier, mentionnent les compétences professionnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches confiées au travailleur et donnent des indications sur les conditions d'exercice du métier concerné.

Les seconds définissent et structurent les acquis d'apprentissage évaluables permettant d'inférer l'acquisition des compétences professionnelles visées. Un Profil d'évaluation de ces acquis et un Profil d'équipement sont également produits afin de garantir la cohérence entre tous les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation.

Il contribue à la construction d'un langage et de références communes pour les acteurs de l'emploi, du marché du travail, des organismes d'enseignement, de formation et de validation.

Le SFMQ est également chargé de proposer le niveau de positionnement des certifications adossées à ces profils au Cadre Francophone des Certifications.

En tant que Service public, ses actions visent toujours un objectif utile au citoyen. L'humain est au centre de ses préoccupations puisque l'apprenant d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

L'épanouissement du citoyen sur les plans professionnel, relationnel et émotionnel garantit des relations sociales propices au développement des institutions et organisations tant publiques que privées.

Pour réaliser ses missions, le SFMQ participe à la création des conditions d'une confiance réciproque entre le monde professionnel et le monde formation-enseignement-validation.

Trois principes fondamentaux sont développés au quotidien:

- le respect de chacun en reconnaissant ses besoins et ses ressources. Les opinions et les idées sont entendues sans porter de jugement de valeur ;
- l'engagement d'une équipe qui s'investit dans la compréhension de mondes à appréhender par l'analyse et qui propose des idées motivées permettant à tous les partenaires de tendre collégialement vers les objectifs communs;
- un professionnalisme qui permet d'appréhender la complexité des enjeux et des contextes.

Cette qualité permet de cerner le rôle de chaque intervenant dans le processus de production des profils et d'apporter une plus-value permettant le transfert de connaissances du monde de l'entreprise vers celui de la formation et inversement. C'est par le partage de pratiques et la mise en commun d'expériences que s'accroissent au jour le jour les qualités professionnelles des collaborateurs de la cellule exécutive (Cellex).

Le travail d'écriture des profils nécessite le développement de deux éléments essentiels pour qu'ils soient pertinents, au bénéfice des destinataires finaux que sont les personnes en formation, futurs travailleurs:

- qu'un réel espace de confiance se construise entre toutes les instances du SFMQ et les partenaires extérieurs ;
- que le SFMQ dispose d'une méthodologie rigoureuse et que le professionnalisme des Chefs de projets de la Cellex soit reconnu.

2. EXPOSÉ DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL CB 2026

Les dépenses prévues estimées (471.989,70 euros) pour 2026

sont ventilées en 3 articles budgétaires :

1 - frais de personnel : 471.989,70 euros

→ 1 ETP suivant convention avec Bruxelles formation

→ 3 ETP dans le cadre des moyens alloués par la Région Wallonne

soit 4 ETP dont les coûts sont estimés à 421.893,89 euros

→ prime complémentaire du directeur estimée à 42.800,21 euros

.→ primes de détachements des enseignants, 7.305,60 euros

→ Utilisation d'un report d'engagement 2025 en liquidations d'un montant de 94.675,23 euros

2- frais de fonctionnement : 0 euros

→ Prise en charge des frais tel que déplacements, consommables, etc.,

Utilisation d'un report d'engagements 2025 en liquidations d'un montant de 41.715,16 euros

3- frais d'acquisition : 0 euros

→ Prévision pour couvrir des besoins liés au télétravail et l'équipement du service

Détail des dépenses SFMQ

Frais de personnel

Primes & Indemnités télétravail enseignants	
Allocation Directeur	
Salaires 8 Chefs Projets - Subv. RW/ BF & solde de trésorerie	
Frais d'Abonnements	
Total	

Frais de Fonctionnement

Défraiements Membres externes	
Déplacements missions membres Cellex	
Déplacements transports en commun	
Frais de Mission	
Fournitures de bureau	
Abonnements journaux	
Petits matériels	
Frais postaux	
Frais de réceptions	
Frais de collations	
Total	

Frais d'acquisition

Matériel de bureau	
Total	

3. EXPOSÉ DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL CB 2026

Les recettes prévues pour 2026 sont :

1 – Dotation de la Cocof: 76.857,24 euros

2 – Dotation de la Région Wallonne : 311.000,00 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 3 ETP chefs de projets

4- Subvention de Bruxelles Formation : 84.132,46 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 1 cheffe de projets

Le total des recettes prévues pour 2026 est de 471.989,70 euros

4. RAPPORT RECETTES / DÉPENSES POUR 2026

Les recettes sont budgétées à 471.989,70 euros

Les dépenses sont estimées et budgétées à 471.989,70 euros

En conséquence, vu l'impact SEC égal à zéro, le SFMQ ne devra pas engager de montant sur le solde de trésorerie reporté des années antérieures.

Synthèse des répartitions par rapport à l'initial 2026 :

Voir tableau excel note de gestion SFMQ-tableau

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01														
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT														
51	01	1201	1211	1	CELL	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux PROGRAMME 01														
					CELL		45	45	-	-	-	-	45	45

PROGRAMME 02														
PROGRAMME TRADITIONNEL														
51	02	0101	0100	1	CELL	AIDE À L'INVESTISSEMENT	11.572	23.650	-	-	14.501	-	26.073	23.650
51	02	6301	6311	1	CELL	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	6302	6321	1	CELL	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	6501	6511	1	CELL	AIDE À L'INVESTISSEMENT COCOF	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 02														
					CELL		11.572	23.650	-	-	14.501	-	26.073	23.650

PROGRAMME 03														
PROGRAMME PART COMPLÉMENTAIRE PPT														
51	03	0101	0100	1	CELL	PPT (moyens à répartir)	3.157	4.300	-	-	4.067	3.700	7.224	8.000
Totaux PROGRAMME 03														
					CELL		3.157	4.300	-	-	4.067	3.700	7.224	8.000

PROGRAMME 04														
PROGRAMME PHASE 3														
51	04	6301	6321	1	CELL	PHASE 3	-	878	-	-	-	122	-	1.000
Totaux PROGRAMME 04														
					CELL		-	878	-	-	-	122	-	1.000

PROGRAMME 05														
PROGRAMME CRAC														
51	05	6301	6321	1	CELL	Reprise Financements CRAC	-	1.800	-	-	6.861	222	6.861	2.022
Totaux PROGRAMME 05														
					CELL		-	1.800	-	-	6.861	222	6.861	2.022

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 06														
REDEVANCE ANNUELLE CRAC														
51	06	6301	6321	1	CELL	Redevance CRAC	5.029	5.029	-	-	-	-	5.029	5.029
Totaux PROGRAMME 06														
					CELL		5.029	5.029	-	-	-	-	5.029	5.029
PROGRAMME 07														
PROGRAMME CRÉATION DE PLACES 2016														
51	07	6301	6321	1	CELL	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 07														
					CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 08														
PROGRAMME CRÉATION DE PLACES 2017														
51	08	6301	6321	1	CELL	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	-	3.000	-	-	-	-1.000	-	2.000
Totaux PROGRAMME 08														
					CELL		-	3.000	-	-	-	-1.000	-	2.000
PROGRAMME 09														
PROGRAMME CITÉ DES MÉTIERS														
51	09	6301	6311	1	CELL	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des métiers	-	-	-	-	-	656	-	656
Totaux PROGRAMME 09														
					CELL		-	-	-	-	-	656	-	656
PROGRAMME 10														
PROGRAMME STRUCTURANT														
51	10	0101	0100	1	CELL	Programme Structurant et dispositions transitoires de la réforme Moyens à répartir OS	-	-	-	-	-	-	-	-
51	10	6301	6311	1	CELL	Programme Structurant Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-
51	10	6302	6321	1	CELL	Programme Structurant Communes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	10	6501	6511	1	CELL	Programme Structurant COCOF	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 10														
					CELL		-	-	-	-	-	-	-	-

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 11

PROGRAMME NON STRUCTURANT

51	11	0101	0100	1	CELL	Programme NON Structurant Moyens à répartir OS	28.350	-	-	-	-28.350	-	-	-
51	11	6301	6311	1	CELL	Programme NON structurant Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	6302	6321	1	CELL	Programme NON Structurant Communes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	6501	6511	1	CELL	Programme NON Structurant COCOF	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 11

CELL	28.350	-	-	-	-28.350	-	-	-
------	--------	---	---	---	---------	---	---	---

PROGRAMME 12

PROJETS PRR

51	12	6301	6511	1	CELL	Projets PRR	-	-	-	-	15.593	10.963	15.593	10.963
----	----	------	------	---	------	-------------	---	---	---	---	--------	--------	--------	--------

Totaux PROGRAMME 12

CELL	-	-	-	-	15.593	10.963	15.593	10.963
------	---	---	---	---	--------	--------	--------	--------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	48.153	38.702	-	-	12.672	14.663	60.825	53.365

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

48.153

38.702

-

-

12.672

14.663

60.825

53.365

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
RECETTES					
4601	4630	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	50.313	0	50.313
4602	4630	Autres recettes	0	0	0
Total RECETTES			50.313	0	50.313
Total -			50.313	0	50.313

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			50.313	0	50.313
0801	0820	Report du disponible en engagement	27.046	19.901	46.947
0802	0820	Report du disponible en liquidation	153.673	15.692	169.365

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Elisabeth DEGRYSE

Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations
internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
02	Programme traditionnel	11 572	23 650	26 073	23 650
03	Programme Part complémentaire PPT	3 157	4 300	7 224	8 000
04	Programme Phase 3	0	878	0	1 000
05	Programme CRAC	0	1 800	6 861	2 022
08	Programme Création de places 2017	0	3 000	0	2 000
09	Programme Cité des métiers	0	0	0	656
11	Programme Non Structurant	28 350	0	0	0
12	Projets PRR	0	0	15 593	10 963
Totaux (en milliers d'euros)		43 079	33 628	55 751	48 291

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 02 - Programme traditionnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
AIDE À L'INVESTISSEMENT	0101	02	CE-LL	11 572	23 650	26 073	23 650
TOTAL				11 572	23 650	26 073	23 650

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - Programme traditionnel

010102

AIDE À L'INVESTISSEMENT

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14501 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Justification des crédits

réforme des fonds - ART 52 décret 25 avril 24 - CE Majorés pour prise en charge du solde des Octrois de promesse de principe et solde des demandes d'accords fermes

PROGRAMME 03 - Programme Part complémentaire PPT

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
PPT (moyens à répartir)	0101	03	CE-LL	3 157	4 300	7 224	8 000
TOTAL				3 157	4 300	7 224	8 000

03 - Programme Part complémentaire PPT

010103

PPT (moyens à répartir)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4067 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3700 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Réforme des fonds - ART 52 décret 25 avril 2024 - CE pour prise en charge des projets PPT issus des listes éligibles antérieures et reportés en 2026 ainsi que les EDA avant 31/12/2024. Augmentation des CL en fonction des perspectives de paiement des parts complémentaires PPT (avant réforme) et des retombées en liquidation de l'application de l'article 52.

PROGRAMME 04 - Programme Phase 3

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
PHASE 3	6301	04	CE-LL	0	878	0	1 000
TOTAL				0	878	0	1 000

04 - Programme Phase 3

630104

PHASE 3

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 122 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CL en lien avec l'avancement des projets

PROGRAMME 05 - Programme CRAC

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Reprise Financements CRAC	6301	05	CE-LL	0	1 800	6 861	2 022
TOTAL				0	1 800	6 861	2 022

05 - Programme CRAC

630105

Reprise Financements CRAC

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6861 millier(s) d'euros

Crédit supplémentaire : 222 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Adaptation de CE pour prise en charge des projets CRAC transférés au SGISS prévus en engagements en 2025 mais non aboutis .

Adaptation des CL en lien avec les persectives de demandes de paiement

PROGRAMME 08 - Programme Création de places 2017

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	6301	08	CE-LL	0	3 000	0	2 000
TOTAL				0	3 000	0	2 000

08 - Programme Création de places 2017

630108

DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Réduction : - 1000 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Adaptation des CL en lien avec les persectives de demandes de paiement

PROGRAMME 09 - Programme Cité des métiers

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des métiers	6301	09	CE-LL	0	0	0	656
TOTAL				0	0	0	656

09 - Programme Cité des métiers

630109

AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des métiers

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

PROGRAMME 11 - Programme Non Structurant

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Programme NON Structurant Moyens à répartir OS	0101	11	CE-LL	28 350	0	0	0
TOTAL				28 350	0	0	0

11 - Programme Non Structurant

0101 11 Programme NON Structurant Moyens à répartir OS
Crédit d'engagement
Réduction : - 28350 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Justification des crédits
Annulation des CE 2026 pour la prise en charge des projets non structurant

PROGRAMME 12 - Projets PRR

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Projets PRR	6301	12	CE-LL	0	0	15 593	10 963
TOTAL				0	0	15 593	10 963

12 - Projets PRR

6301 12 Projets PRR
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 15593 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 10963 millier(s) d'euros
Justification des crédits
CE prévus pour la prise en charge de projets PRR "hors délais" et CL correspondant à l'encours + engagements 2026

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 19.901 milliers d'euros
 Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 15.692 milliers d'euros
 Trésorerie reportée au 31/12/2025

Exposé général du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné (FBSEOS)

Ajusté 2026

Contexte général

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné subventionne les bâtiments scolaires de l'officiel subventionné (Communes, Provinces, Cocof) :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux et des internats.

Ces subventions peuvent principalement, soit, viser des projets d'achat, de construction ou de rénovations qui sont alors subventionnés à hauteur de 60% du montant d'investissement, soit constituer un complément à hauteur de 60% du solde non pris en charge par d'autres programmes de subvention, comme le Programme Prioritaire de Travaux, par exemple. Ce fonds prend également en charge le remboursement de financement alternatif, notamment via le CRAC. Le fonds est doté via l'article 7, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française modifié par l'article 46, 1° du décret du 25 avril 2024.

Présentation générale du budget ajusté 2026

L'article 7 §2 3° du décret du 5 février 1990 modifié le 11/12/2024 a fixé le montant de la dotation du SACA des bâtiments scolaires de l'Enseignement Officiel subventionné au montant 40.647.974 €.

L'article 8bis § 5 stipule que le montant visé à l'article 7 §2 est adapté à l'indice général des prix à la consommation au premier janvier de l'année concernée rapporté à l'indice général des prix à la consommation au 1er janvier 2019. Cette dotation est, pour l'avenir, destinée à la prise en charge des dossiers qui seront retenus dans le cadre de la réforme des Bâtiments scolaires (menant aux nouveaux programmes de travaux structurants et non structurants. Ces dossiers pourront être engagés après l'approbation des dossiers lauréats approuvés par le Gouvernement.

Actuellement, les moyens en engagement et en liquidation permettent aussi d'assurer la continuité des programmes antérieurs à savoir :

- la gestion des dossiers dits « classiques »
- la finalisation du Programme CRAC
- la prise en charge du solde des listes éligibles PPT et dossiers EDA et ce en application des dispositions de l'art 52 du décret du 16 mai 2024.
- la prise en charge de la redevance CRAC
- la gestion des parts complémentaires des dossiers PPT d'extrême urgence 2025- 2026
- les Frais de fonctionnement

Par ailleurs, les dispositions qui régissent la gestion des dossiers PRR financés par l'Europe et engagés sur le SACA CUR prévoient que la subvention proméritée à l'accord du Gouvernement ne pourra être liquidée que si les travaux font l'objet d'une réception provisoire dans les délais du PRR. Comme certains projets ne pourront pas être clôturés à cette date et que les PO risquaient de perdre la subvention, le Gouvernement a tenu à éviter des abandons de projets pourtant bien avancés et nécessaires à la rénovation des bâtiments scolaires et à « rassurer » les PO via une disposition au décret programme du 15/07/2025. Celle-ci a inséré dans l'objet (les missions) du FBSEOS le subventionnement des dossiers « qui ne pourront pas être financés dans le cadre de l'enveloppe de l'Europe », soit les dossiers dits, à ce stade, à priori en retard sur les SACA scolaires respectifs.

Pour le réseau Officiel subventionné, les crédits nécessaires à la prise en charge de ces dossiers PRR en retard sont inscrits au présent ajustement.

Les premiers engagements budgétaires à réaliser dans le cadre de sa mise en application de la réforme du financement des bâtiments scolaires ne seront opérés qu'à partir de 2027.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<u>FBSEOS</u>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	50.313.000€	50.313.000€
<i>Impact SEC</i>	11.611.000	-3.052.000

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement de la Communauté Française

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 01														
FRAIS DE FONCTIONNEMENT														
51	01	1201	1211	1	CELL	Frais de fonctionnemment	1.115	1.115	-	-	-	1	1.115	1.116
51	01	1202	1211	1	CELL	Frais Patrimoniaux	235	235	-	-	-	-	235	235
Totaux PROGRAMME 01														
						CELL	1.350	1.350	-	-	-	1	1.350	1.351
PROGRAMME 02														
TRAVAUX ET CONTRATS D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE														
51	02	0101	0100	1	CELL	Travaux d'entretien du Propriétaire (moyens à répartir)	9.000	8.500	-	-	-	637	9.000	9.137
51	02	0102	0100	1	CELL	Préfinancement et sinistre assurances (moyen à répartir)	300	300	-	-	805	532	1.105	832
51	02	0103	0100	1	CELL	Assainissement - Plan de Gestion 0095 du contrat d'administration (moyens à répartir)	1.500	1.400	-	-	-	-54	1.500	1.346
51	02	0104	0100	1	CELL	Catastrophes naturelles (moyens à répartir)	1.250	1.800	-	-	-	71	1.250	1.871
51	02	1201	1211	1	CELL	Travaux d'entretien du Propriétaire	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	1202	1211	1	CELL	Préfinancement et sinistre assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	1203	1211	1	CELL	Assainissement - Plan de Gestion 0095 du contrat d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	1204	1211	1	CELL	Catastrophes naturelles	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	1205	1211	1	CELL	Depollution des sols	100	100	-	-	-	-	100	100
51	02	1206	1211	1	CELL	Contrats d'entretien	5.235	4.900	-	-	-	980	5.235	5.880
51	02	7201	7200	1	CELL	Travaux d'entretien du Propriétaire	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	7202	7200	1	CELL	Préfinancement et sinistre assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	7203	7200	1	CELL	Assainissement - Plan de Gestion 0095 du contrat d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-
51	02	7204	7200	1	CELL	Catastrophes naturelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 02														
						CELL	17.385	17.000	-	-	805	2.166	18.190	19.166
PROGRAMME 03														
LOCATION AU PROFIT DES ECOLES														
51	03	0101	1211	1	CELL	Location au Profit des Ecoles (moyens à répartir)	3.295	3.100	-	-	-	195	3.295	3.295

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	03	1201	1211	1	CELL	Location au Profit des Ecoles	-	-	-	-	-	-	-	-
			1250											
51	03	1202	1211	1	CELL	Location au Profit des Ecoles	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	1203	1212	1	CELL	Location au Profit des Ecoles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 03														
							CELL	3.295	3.100	-	-	-	195	3.295
PROGRAMME 04														
HONORAIRES ETUDES - COORDINATION CHANTIER														
51	04	0101	0100	1	CELL	Prestations et contrats de service à compétence juridique, d'expertise et de spécialisation (moyens à répartir)	850	850	-	-	-	210	850	1.060
51	04	1201	1211	1	CELL	Prestations et contrats de service à compétence juridique, d'expertise et de spécialisation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	04	7201	7200	1	CELL	Prestations et contrats de service à compétence juridique, d'expertise et de spécialisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 04														
							CELL	850	850	-	-	-	210	1.060
PROGRAMME 05														
ACQUISITIONS D'IMMEUBLES														
51	05	7101	7131	1	CELL	Acquisitions d'immeubles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 05														
							CELL	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 06														
CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS														
51	06	1201	1211	1	CELL	Travaux d'investissements	3.401	975	-	-	5.034	4.815	8.435	5.790
51	06	7201	7200	1	CELL	Travaux d'investissements	11.250	11.700	-	-	10.000	2.725	21.250	14.425
51	06	7202	7200	1	CELL	PPT	10.000	6.300	-	-	-8.468	7.541	1.532	13.841
51	06	7203	7200	1	CELL	Constructions, aménagements et rénovations lourdes	-	500	-	-	199	8	199	508
51	06	7204	7200	1	CELL	Nouvelles places en Wallonie (Plan Nollet)	-	-	-	-	1.315	263	1.315	263
51	06	7205	7200	1	CELL	Initiatives Nouvelles	7.225	3.200	-	-	2.881	1.925	10.106	5.125
Totaux PROGRAMME 06														
							CELL	31.876	22.675	-	-	10.961	17.277	39.952

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 07														
UTILISATION DE LA RÉSERVE DÉCRÉTALE														
51	07	0101	0100	1	CELL	Utilisation de la réserve décrtale (moyens à répartir)	1.000	700	-	-	-	-	1.000	700
51	07	1201	1211	1	CELL	Utilisation de la réserve décrtale	-	-	-	-	-	-	-	-
51	07	7201	7200	1	CELL	Utilisation de la réserve décrtale	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 07														
							CELL	1.000	700	-	-	-	1.000	700

PROGRAMME 08														
CONTRATS D'ENTRETIEN TSF AB 12.01.03														
51	08	1201	1211	1	CELL	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.050	3.600	-	-	-	408	4.050	4.008
Totaux PROGRAMME 08														
							CELL	4.050	3.600	-	-	-	408	4.008

PROGRAMME 09														
TRAVAUX EE CELLULE ENERGIE														
51	09	1201	1211	1	CELL	TX EE Cellule Energie	-	-	-	-	-	-	-	-
51	09	7201	7200	1	CELL	TX EE Cellule Energie	-	-	-	-	500	500	500	500
Totaux PROGRAMME 09														
							CELL	-	-	-	-	500	500	500

PROGRAMME 10														
PRÉFINANCEMENT UREBA														
51	10	7201	7200	1	CELL	Préfinancement UREBA	1.428	6.500	-	-	1.157	2.815	2.585	9.315
Totaux PROGRAMME 10														
							CELL	1.428	6.500	-	-	1.157	2.815	9.315

PROGRAMME 11														
FINANCEMENTS ECOLES														
51	11	7201	7200	1	CELL	Financements sur fonds propres des Ecoles	3.502	2.950	-	-	4.046	407	7.548	3.357
Totaux PROGRAMME 11														
							CELL	3.502	2.950	-	-	4.046	407	3.357

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 12
PROJET CITÉ DES MÉTIERS

51	12	7201	7200	1	CELL	Projet Cité des Métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 12														

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 13
PROGRAMME CRÉATION DE PLACES

51	13	7201	7200	1	CELL	Dotation Excep. - CP 2016 et 2017	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	7202	7200	1	CELL	Création de places 2018-2019- 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
51	13	7203	7200	1	CELL	Préfinancement Création de Places 2021	1.198	2.500	-	-	100	470	1.298	2.970
51	13	7204	7200	1	CELL	Préfinancement Création de Places 2023	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 13

CELL	1.198	2.500	-	-	100	470	1.298	2.970
------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

PROGRAMME 14
CONSTRUCTIONS NOUVELLES EX DBFM

51	14	7201	7200	1	CELL	constructions nouvelles ex DBFM	1.050	3.500	-	-	848	6.000	1.898	9.500
51	14	7202	7200	1	CELL	constructions nouvelles ex DBFM	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	7203	7200	1	CELL	constructions nouvelles ex DBFM	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 14

CELL	1.050	3.500	-	-	848	6.000	1.898	9.500
------	-------	-------	---	---	-----	-------	-------	-------

PROGRAMME 15
PROJET ECOLE DU SHAPE

51	15	7201	7200	1	CELL	Ecole du SHAPE	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	------	------	---	------	----------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Totaux PROGRAMME 15

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 16

DOTATION SPÉCIALE 71M (GRANDS PROJETS,
ATTRACTIVITÉ, NOUVELLES DÉCISIONS)

51	16	0101	0100	1	CELL	Grands Projets (Moyens à répartir)	2.574	8.500	-	-	-474	16.821	2.100	25.321
51	16	1201	1211	1	CELL	Grands Projets - Etudes, Travaux , coordination	-	-	-	-	-	-	-	-
51	16	7101	7131	1	CELL	Grands Projets - Achat de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
51	16	7201	7200	1	CELL	Grands Projets - Etudes, Travaux , coordination	-	-	-	-	-	-	-	-
51	16	7202	7200	1	CELL	Attractivité	-	-	-	-	-	-	-	-
51	16	7203	7200	1	CELL	Attractivité	-	-	-	-	4	1.709	4	1.709

Totaux PROGRAMME 16

CELL	2.574	8.500	-	-	-470	18.530	2.104	27.030
------	-------	-------	---	---	------	--------	-------	--------

PROGRAMME 17

PRÉFINANCEMENTS RFF

51	17	7201	7200	1	CELL	Préfinancement RFF	-	24.500	-	-	-	-24.355	-	145
----	----	------	------	---	------	--------------------	---	--------	---	---	---	---------	---	-----

Totaux PROGRAMME 17

CELL	-	24.500	-	-	-	-24.355	-	145
------	---	--------	---	---	---	---------	---	-----

PROGRAMME 18

FINANCEMENTS SUR FONDS PROPRE DES CDPA

51	18	1201	1211	1	CELL	Financement des CDPA	-	-	-	-	-	-	-	-
51	18	7201	7200	1	CELL	Financement des CDPA	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 18

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 19

FINANCEMENTS SPABS

51	19	7201	7200	1	CELL	Financement SPABS	-	1.170	-	-	2.178	204	2.178	1.374
----	----	------	------	---	------	-------------------	---	-------	---	---	-------	-----	-------	-------

Totaux PROGRAMME 19

CELL	-	1.170	-	-	2.178	204	2.178	1.374
------	---	-------	---	---	-------	-----	-------	-------

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 20															
INTERVENTIONS RAPIDES DE CRÉATION DE PLACES															
51	20	1201	1211	1	CELL	Intervention rapides de création de places	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	20	7201	7200	1	CELL	Intervention rapides de création de places	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux PROGRAMME 20															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 21															
INDEMNITÉS															
51	21	2101	2160	1	CELL	Indemnités, décisions juridiques	7	7	-	-	456	456	463	463	
Totaux PROGRAMME 21															
							CELL	7	7	-	-	456	456	463	463
PROGRAMME 22															
INTÉRÊTS MORATOIRES															
51	22	2101	2140	1	CELL	Intérêts Moratoires	7	7	-	-	45	45	52	52	
Totaux PROGRAMME 22															
							CELL	7	7	-	-	45	45	52	52
PROGRAMME 23															
DÉCOMPTES ET ÉTATS DE RÉGULARISATIONS															
51	23	7201	7200	1	CELL	Décomptes, états de régularisation et révisions	3.000	-	-	-	-	-	3.000	-	
Totaux PROGRAMME 23															
							CELL	3.000	-	-	-	-	-	3.000	-

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	72.572	98.909	-	-	20.626	25.329	93.198	124.238

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

72.572

98.909

-

-

20.626

25.329

93.198

124.238

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

DOTATION

6601	6611	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	62.478	1.090	63.568
Total DOTATION			62.478	1.090	63.568

DOTATION 120103

6601	6611	Transfert de l'AB 12.01.03	0	0	0
Total DOTATION 120103			0	0	0

DOTATIONS EXCEPTIONNELLES

6601	6611	Dotations Exceptionnelles	0	0	0
Total DOTATIONS EXCEPTIONNELLES			0	0	0

ALIÉNATIONS

7601	7631	Aliénations	0	3.000	3.000
Total ALIÉNATIONS			0	3.000	3.000

RECETTES AUTRES

1601	1611	Loyers	0	0	0
1602	1611	Autres recettes	500	0	500
3801	3830	Intervention assurances	0	0	0
4601	4610	Subventions CP rapide	0	0	0
6601	6611	Transfert de la division organique 15	0	0	0
Total RECETTES AUTRES			500	0	500

SUBVENTIONS RW

6901	6934	Versements UREBA	4.573	0	4.573
Total SUBVENTIONS RW			4.573	0	4.573

SUBVENTIONS BXL-CAP

6901	6935	Subventions de la Région de Bruxelles-Capitale	0	601	601
Total SUBVENTIONS BXL-CAP			0	601	601

FINANCEMENTS SPABS

4601	4670	Financements des SPABS	0	2.178	2.178
Total FINANCEMENTS SPABS			0	2.178	2.178

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
SUBVENTIONS SACA CUR					
6601	6631	Subventions du programme prioritaire de travaux dans le cadre de la crise COVID.	0	1.732	1.732
Total SUBVENTIONS SACA CUR			0	1.732	1.732
SUBVENTIONS SACA CUR					
6601	6631	Subventions RFF	10.523	0	10.523
Total SUBVENTIONS SACA CUR			10.523	0	10.523
FINANCEMENTS ECOLES					
4601	4650	Financements sur fonds propre des écoles	3.502	4.046	7.548
Total FINANCEMENTS ECOLES			3.502	4.046	7.548
SUBVENTION FONDS CRÉATION DE PLACES					
6601	6631	Subventions créations de places 2020-2021-2023	2.250	0	2.250
Total SUBVENTION FONDS CRÉATION DE PLACES			2.250	0	2.250
FINANCEMENTS CDPA					
4601	4650	Financements sur fonds propre des Centre de dépaysement et de plein air	0	0	0
Total FINANCEMENTS CDPA			0	0	0
DÉSENGAGEMENTS VISAS ANNÉES ANTÉRIEURES					
0801	0820	Augmentation des crédits disponibles suite au désengagements des visa des années antérieures	0	0	0
Total DÉSENGAGEMENTS VISAS ANNÉES ANTÉRIEURES			0	0	0
Total -			83.826	12.647	96.473

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			83.826	12.647	96.473
0801	0820	Solde à reporter en engagement	9.687	30.564	40.251
0802	0820	Solde à reporter en liquidation	184.462	1.719	186.181

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement de la Communauté Française

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Frais de fonctionnement	1 115	1 115	1 115	1 116
02	Travaux et contrats d'entretien du Propriétaire	17 285	16 900	18 090	19 066
03	Location au profit des Ecoles	3 295	3 100	3 295	3 295
04	Honoraires Etudes - Coordination chantier	850	850	850	1 060
06	Construction, Modernisation, Aménagements	31 876	22 675	42 837	39 952
08	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4 050	3 600	4 050	4 008
09	Travaux EE Cellule Energie	0	0	500	500
10	Préfinancement UREBA	1 428	6 500	2 585	9 315
11	Financements Ecoles	3 502	2 950	7 548	3 357
13	Programme Création de places	1 198	2 500	1 298	2 970
14	Constructions nouvelles ex DBFM	1 050	3 500	1 898	9 500
16	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, Nouvelles décisions)	2 574	8 500	2 104	27 030
17	Préfinancements RFF	0	24 500	0	145
19	Financements SPABS	0	1 170	2 178	1 374
21	Indemnités	7	7	463	463
22	Intérêts moratoires	7	7	52	52
Totaux (en milliers d'euros)		68 237	97 874	88 863	123 203

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Frais de fonctionnement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Frais de fonctionnement	1201	01	CE-LL	1 115	1 115	1 115	1 116
TOTAL				1 115	1 115	1 115	1 116

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Frais de fonctionnement

120101Frais de fonctionnemmt

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Adaptations des crédits aux besoins 2025

PROGRAMME 02 - Travaux et contrats d'entretien du Propriétaire

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Travaux d'entretien du Propriétaire (moyens à répartir)	0101	02	CE-LL	9 000	8 500	9 000	9 137
Préfinancement et sinistre assurances (moyen à répartir)	0102	02	CE-LL	300	300	1 105	832
Assainissement - Plan de Gestion 0095 du contrat d'administration (moyens à répartir)	0103	02	CE-LL	1 500	1 400	1 500	1 346
Catastrophes naturelles (moyens à répartir)	0104	02	CE-LL	1 250	1 800	1 250	1 871
Contrats d'entretien	1206	02	CE-LL	5 235	4 900	5 235	5 880
TOTAL				17 285	16 900	18 090	19 066

02 - Travaux et contrats d'entretien du Propriétaire

0101	02	Travaux d'entretien du Propriétaire (moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 637 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026
0102	02	Préfinancement et sinistre assurances (moyen à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 805 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 532 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Augmentation des CE pour prise en charge de préfinancement de travaux relatifs à des sinistres "dégâts des eaux" et incendie notamment en DR de liège. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026
0103	02	Assainissement - Plan de Gestion 0095 du contrat d'administration (moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 54 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Légère diminution des CL considérés comme un peu trop élevé à l'initial
0104	02	Catastrophes naturelles (moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 71 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 l'exercice 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026
1206	02	Contrats d'entretien <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 980 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 03 - Location au profit des Ecoles

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Location au Profit des Ecoles (moyens à répartir)	0101	03	CE-LL	3 295	3 100	3 295	3 295
TOTAL				3 295	3 100	3 295	3 295

03 - Location au profit des Ecoles

0101	03	Location au Profit des Ecoles (moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 195 millier(s) d'euros
------	----	---

Justification des crédits

Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026.

PROGRAMME 04 - Honoraires Etudes - Coordination chantier

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Prestations et contrats de service à compétence juridique, d'expertise et de spécialisation (moyens à répartir)	0101	04	CE-LL	850	850	850	1 060
TOTAL				850	850	850	1 060

04 - Honoraires Etudes - Coordination chantier

0101 04 Prestations et contrats de service à compétence juridique, d'expertise et de spécialisation (moyens à répartir)

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 210 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 06 - Construction, Modernisation, Aménagements

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Travaux d'investissements	1201	06	CE-LL	3 401	975	8 435	5 790
Travaux d'investissements	7201	06	CE-LL	11 250	11 700	21 250	14 425
PPT	7202	06	CE-LL	10 000	6 300	1 532	13 841
Constructions, aménagements et rénovations lourdes	7203	06	CE-LL	0	500	199	508
Nouvelles places en Wallonie (Plan Nollet)	7204	06	CE-LL	0	0	1 315	263
Initiatives Nouvelles	7205	06	CE-LL	7 225	3 200	10 106	5 125
TOTAL				31 876	22 675	42 837	39 952

06 - Construction, Modernisation, Aménagements

1201 06 Travaux d'investissements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5034 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4815 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE et CL liés au Préfinancement des part complémentaires PIE - projet de décret en discussion au parlement

7201 06 Travaux d'investissements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 10000 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2725 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CE suite à la fusion des programme "Investissements" et PPT. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

7202 06 PPT

Crédit d'engagement

Réduction : - 8468 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7541 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Diminution des CE suite à la fusion des programmes "Investissements" et PPT mais maintien de CE suffisants pour la prise en charge des parts complémentaires PPT d'extrême Urgence . Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026.

7203 06 Constructions, aménagements et rénovations lourdes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 199 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 8 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CE suite à la comptabilisation d'un dossier DR BW non repris à l'initial .Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

7204 06 Nouvelles places en Wallonie (Plan Nollet)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1315 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 263 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE prévus pour la prise en charge d'un projet non abouti lors de l'élaboration de l'initial, CL en fonction des perspectives de liquidation de factures pour ce projet

7205 06 Initiatives Nouvelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2881 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1925 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CE suite à la prise en charge de projets d'investissements non aboutis lors de l'initial 2026. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 08 - Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	1201	08	CE-LL	4 050	3 600	4 050	4 008
TOTAL				4 050	3 600	4 050	4 008

08 - Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03

1201 08 Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 408 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 09 - Travaux EE Cellule Energie

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
TX EE Cellule Energie	7201	09	CE-LL	0	0	500	500
TOTAL				0	0	500	500

09 - Travaux EE Cellule Energie

720109TX EE Cellule Energie

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 500 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 500 millier(s) d'euros

Justification des crédits
CE et CL prévus pour la prise en charge de travaux de placement de panneaux photovoltaïques et compteurs de passage non prévus à l'initial

PROGRAMME 10 - Préfinancement UREBA

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Préfinancement UREBA	7201	10	CE-LL	1 428	6 500	2 585	9 315
TOTAL				1 428	6 500	2 585	9 315

10 - Préfinancement UREBA

720110Préfinancement UREBA

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1157 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2815 millier(s) d'euros

Justification des crédits
Augmentation des CE pour le préfinancement de projets UREBA vague 3 non prévu initialement. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 11 - Financements Ecoles

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Financements sur fonds propres des Ecoles	7201	11	CE-LL	3 502	2 950	7 548	3 357
TOTAL				3 502	2 950	7 548	3 357

11 - Financements Ecoles

720111Financements sur fonds propres des Ecoles

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 4046 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 407 millier(s) d'euros

Justification des crédits
Augmentation des CE suite à la prise en charge de projets non répertoriés à l'initial . Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 13 - Programme Création de places

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Préfinancement Création de Places 2021	7203	13	CE-LL	1 198	2 500	1 298	2 970
TOTAL				1 198	2 500	1 298	2 970

13 - Programme Création de places

720313Préfinancement Création de Places 2021

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 100 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 470 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CE suite a une erreur d'encodage lors de l'initial 2026. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 14 - Constructions nouvelles ex DBFM

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
constructions nouvelles ex DBFM	7201	14	CE-LL	1 050	3 500	1 898	9 500
TOTAL				1 050	3 500	1 898	9 500

14 - Constructions nouvelles ex DBFM

7201 14 constructions nouvelles ex DBFM

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 848 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6000 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Augmentation des CE pour prise en charge d'un dossier non repris en programmation lors de l'initial 2026. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours des projets ex DBFM basculés pour certains en PRR et aussi suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 16 - Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, Nouvelles décisions)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Grands Projets (Moyens à répartir)	0101	16	CE-LL	2 574	8 500	2 100	25 321
Attractivité	7203	16	CE-LL	0	0	4	1 709
TOTAL				2 574	8 500	2 104	27 030

16 - Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, Nouvelles décisions)

0101 16 Grands Projets (Moyens à répartir)

Crédit d'engagement

Réduction : - 474 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16821 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Réduction des CE suite à une erreur en terme d'estimation globale lors de l'initial 2026. Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours des "Grands Projets " basculés pour certains en PRR et aussi suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

7203 16 Attractivité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1709 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Ajout d'une dépenses en CE pour réceptions organismes de contrôle et SIAMU projet DA VINCI . Augmentation des CL en lien avec le montant de l'encours et suite à l'impossibilité du paiement de droits constatés 2025 sur l'exercice budgétaire 2025 faute de crédits en liquidation et qui impactent donc les CL 2026

PROGRAMME 17 - Préfinancements RFF

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Préfinancement RFF	7201	17	CE-LL	0	24 500	0	145
TOTAL				0	24 500	0	145

17 - Préfinancements RFF

7201 17 Préfinancement RFF
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Réduction : - 24355 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Transfert des CL des dossiers dits PRR mais issus des programmes Grands projets et ex DBFM

PROGRAMME 19 - Financements SPABS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Financement SPABS	7201	19	CE-LL	0	1 170	2 178	1 374
TOTAL				0	1 170	2 178	1 374

19 - Financements SPABS

7201 19 Financement SPABS
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2178 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 204 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Augmentation des CE pour prise en charge deprojets financés par les SPABS non repris à l'initial - légère augmentation des CL en lien avec l'exécution des projets en cours

PROGRAMME 21 - Indemnités

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Indemnités, décisions juridiques	2101	21	CE-LL	7	7	463	463
TOTAL				7	7	463	463

21 - Indemnités

2101 21 Indemnités, décisions juridiques
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 456 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 456 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Adaptation des CE et CL en relation avec des contentieux juridiques

PROGRAMME 22 - Intérêts moratoires

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Intérêts Moratoires	2101	22	CE-LL	7	7	52	52
TOTAL				7	7	52	52

22 - Intérêts moratoires

2101 22 Intérêts Moratoires
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 45 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 45 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Augmentation des CE et CL en fonction des IM dûs pour les retards de paiement fin d'année 2025 suite au refus de la proposition d'ajustement technique

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement de la Communauté Française

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Solde à reporter en engagement
Crédit supplémentaire 30.564 milliers d'euros
Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Solde à reporter en liquidation
Crédit supplémentaire 1.719 milliers d'euros
Report du solde de trésorerie

Dotation

ART 6601 Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Crédit supplémentaire 1.090 milliers d'euros
Dotation 2026 au montant de l'initial 2025 majorée d'un complément destiné à la prise en charge des parts complémentaires PIE - Décret programme du 15/07/2025.

Aliénations

ART 7601 Aliénations
Crédit supplémentaire 3.000 milliers d'euros
Aliénations non prévues à l'initial

Subventions BXL-CAP

ART 6901 Subventions de la Région de Bruxelles-Capitale
Crédit supplémentaire 601 milliers d'euros
Adaptation des recettes en subventions BXL capital dans le cadre des projets d'aménagement de cours de récréation

Financements SPABS

ART 4601 Financements des SPABS
Crédit supplémentaire 2.178 milliers d'euros
Perspectives de recettes pour projets financés via la trésorerie des SPABS non prévues à l'initial

Subventions SACA CUR

ART 6601 Subventions du programme prioritaire de travaux dans le cadre de la crise COVID.
Crédit supplémentaire 1.732 milliers d'euros
Révision des recettes dans le cadre de la finalisation (DCF) des projets Sanitaires PPT Covid

Financements Ecoles

ART 4601 Financements sur fonds propre des écoles
Crédit supplémentaire 4.046 milliers d'euros
Adaptation des recettes liées aux projets financés via la trésorerie des Etablissements

Exposé général du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté (FBCF)

Ajusté 2026

Contexte général

Le SACA des bâtiments scolaires du réseau WBE finance l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'agrandissement, l'entretien et l'achat des premiers équipements des bâtiments scolaires hébergeant :

- l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et d'enseignement pour adultes ;
- l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- les centres psycho-médicosociaux
- les internats.

Le budget du SACA et ses prévisions d'engagements et de liquidations sont basées sur la programmation annuelle 2026 validée le 13 avril 2026 par la Ministre des bâtiments scolaires. Cette programmation annuelle est réalisée par les directions régionales en charge de la gestion des bâtiments scolaires. Le SACA-CF « Fonds des bâtiments scolaires » est doté via l'article 5, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française modifié par l'article 44, 1° du décret du 25 avril 2024. Le SACA perçoit également d'autres recettes comme le fruit des aliénations, les financements écoles, des SPABS, les transferts d'autres fonds pour les co-financements,

Présentation générale du budget 2026 ajusté

La trajectoire budgétaire 2026 doit être analysée à la lumière de la réalité opérationnelle des projets et du fonctionnement spécifique du SACA. Dans ce contexte, il sera matériellement impossible de reproduire strictement le profil du budget initial, dans la mesure où celui-ci reposait sur des prévisions qui doivent désormais être ajustées en fonction de l'état réel d'avancement des chantiers de construction et de la liquidation effective des dépenses. L'exercice d'ajustement vise précisément à aligner la trajectoire budgétaire sur la réalité constatée, et non à reconduire à l'identique des hypothèses devenues partielles ou dépassées.

En particulier, la gestion des dossiers relevant du PRR se traduit concrètement par l'avancement et la clôture progressive des chantiers de construction, avec pour conséquence une augmentation des liquidations.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la gestion de l'encours. Le recouvrement des factures antérieures et la clôture de dossiers importants s'inscrivent dans une démarche volontaire d'assainissement et de fiabilisation de la situation budgétaire. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les services opérationnels du Service général des bâtiments et les directions régionales, notamment via des réunions bilatérales régulières et la mise à jour approfondie des tableaux de suivi, permettant d'améliorer la prévisibilité, la transparence et la qualité du pilotage.

L'ensemble de ces actions témoignent d'une gestion proactive et rigoureuse du SACA par le service général des bâtiments scolaires, en coordination étroite avec les services opérationnels (directions régionales), avec pour objectif d'assurer une exécution budgétaire transparente, maîtrisée et conforme à la réalité des engagements.

Dans le cadre des PIE 1 et 2, WBE a bénéficié d'une proposition de subvention **de 392.382.305 €** et d'une part complémentaire estimée à **232.411.057 €** prise en charge par le SACA CF sous forme d'emprunt.

Une augmentation des moyens budgétaires de cet ordre au profit des bâtiments scolaires de la Communauté française requiert un monitoring macro notamment eu égard à la trajectoire budgétaire globale de la FWB et, micro, afin que les moyens classiques ne doivent pas être prélevés pour compléter le financement ces projets.

Le suivi budgétaire repose sur un monitoring par projet et global. Ceci, afin d'anticiper les engagements, dépenses et recettes qui permettent d'adapter le rythme des programmes aux disponibilités financières. Ce monitoring déroule selon quatre axes de suivi (cf. document de présentation repris en annexe). Chaque projet est défini en enveloppe fermée dont une marge est réservée pour les indexations et imprévus, garantissant une gestion défensive, prudente et maîtrisée.

Le suivi global permet d'affecter les financements et de temporiser, si nécessaire, certains engagements et d'assurer l'équilibre budgétaire.

Malgré les contraintes liées au préfinancement des subsides du PIEBS, les projections restent soutenables et la balance globale est respectée. Pour 2026, un budget de **8.344.034 € (5.515.043,62€ complément dotation déduit)** permet d'engager les premières phases des projets, assurant une mise en œuvre progressive et une bonne gestion financière du programme de subvention.

Optimalisation du parc :

Une politique de rationalisation est menée d'une part par une revue des dépenses mandatée par le gouvernement et d'autre part par le PO, le service général des bâtiments scolaires et le SACA CF à travers des restructurations de sites et bâtiments scolaires à travers des ventes qui sont estimées à **3.000.000 €** pour 2026.

Gestion énergétique du parc :

Dans le cadre du renforcement de la gestion énergétique du parc, plusieurs initiatives nouvelles sont prévues en 2026. Un montant de **500.000€** est inscrit en 2026 :

- pour le déploiement d'un pilote de panneaux photovoltaïques pour plusieurs bâtiments scolaires. Ce dispositif repose sur un mécanisme de remboursement par les établissements bénéficiaires, sur base des économies d'énergie réalisées, selon une logique similaire à celle d'un tiers investisseur. Cette initiative vise à réduire les coûts énergétiques et à améliorer la performance énergétique du parc ;
- pour le placement de compteurs de passage. Cet investissement contribuera à alimenter un module de gestion énergétique qui permettra de mettre en place une comptabilité énergétique structurée du parc scolaire, avec le bâtiment comme unité de gestion. Ce montant constitue une première étape. Pour information, le besoin global est estimé à 10 M€, et d'autres financements devront être mobilisés ultérieurement.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de maîtrise des consommations, d'amélioration du pilotage énergétique et de bonne gestion patrimoniale.

Il convient de noter que les propositions de l'ajustement 2026 sont de nature à ne pas compromettre l'équilibre budgétaire et financier du SACA CF puisqu'en fonction des recettes potentielles du SACA soit 96.974.565 € dotation comprise (33.406.565 € hors dotation), compte tenu des dépenses en CE de 93.197.748 €, e disponible en engagements à reporter au 31/12/2026 serait de l'ordre de **44.030.419 €**.

Du côté des liquidations, le montant actualisé au regard de l'initial, soit 124.238.722 € C/ 98.909.000 € à l'initial, intègre des augmentations sur l'ensemble des centres financiers liés à une réévaluation des dépenses basée sur une analyse des besoins opérée par les Directions régionales et par l'ajout du montant des droits constatés 2025 qui ont finalement impactés sur les crédits de liquidation 2026. Le disponible en fin 2026 serait de **161.438.042 €**.

En terme d'impact SEC, en fonction des recettes prévues, le solde passe à -27.764.157 à l'ajustement 2026 compensé toutefois par la neutralisation des droits constatés 2025 payés en 2026 pour un montant de 11.896.231,97 €.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2025

<i>FG</i>	Initial 2026	Ajusté 2026
<i>Dotation</i>	60.647.000€	63.568.000€
Autres recettes	23.180.000 €	33.405.500 €
Liquidation estimée	98.909.000 €	124.238.000 €
<i>Impact SEC</i>	-15.082.000 €	-27.764.000€

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 21															
SUBVENTIONS INTÉRÊTS - MFWB															
51	21	4301	4313	1	CELL	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	2.750	2.750	-	-	-	-	2.750	2.750	
51	21	4302	4313	1	CELL	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.885	1.885	-	-	-1.885	-1.885	-	-	
51	21	4401	4440	1	CELL	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	17.811	17.811	-	-	-	-	17.811	17.811	
Totaux PROGRAMME 21															
							CELL	22.446	22.446	-	-	-1.885	-1.885	20.561	20.561
PROGRAMME 22															
SUBVENTIONS PHASE 3															
51	22	6401	6410	1	CELL	PHASE 3	-	200	-	-	-	-	-	200	
Totaux PROGRAMME 22															
							CELL	-	200	-	-	-	-	-	200
PROGRAMME 23															
RECOURS À LA GARANTIE															
51	23	6401	6410	1	CELL	RECOURS A LA GARANTIE	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux PROGRAMME 23															
							CELL	100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 24															
PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT															
51	24	1201	1211	1	CELL	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15	15	-	-	5	5	20	20	
Totaux PROGRAMME 24															
							CELL	15	15	-	-	5	5	20	20
PROGRAMME 26															
DÉPENSE DOTATION EXCEPTIONNELLE															
51	26	6401	6410	1	CELL	DOTATION EXCEPTIONNELLE CP 2016 /2017	-	1.800	-	-	-	-800	-	1.000	
Totaux PROGRAMME 26															
							CELL	-	1.800	-	-	-	-800	-	1.000

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 27														
CITÉ DES MÉTIERS														
51	27	6301	6311	1	CELL	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	-	-	-	-	-	437	-	437
51	27	6401	6410	1	CELL	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	-	-	-	-	-	546	-	546
Totaux PROGRAMME 27														
CELL							-	-	-	-	-	983	-	983

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	22.561	24.561	-	-	-1.880	-1.697	20.681	22.864

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

22.561

24.561

-

-

-1.880

-1.697

20.681

22.864

AJUSTEMENT DU BUDGET, DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATIONS					
4601	4610	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	22.561	0	22.561
Total DOTATIONS			22.561	0	22.561
RECETTES					
1601	1611	Autres recettes	0	0	0
Total RECETTES			0	0	0
REMBOURSEMENT					
6401	6420	Remboursements sur recours à la garantie	0	0	0
Total REMBOURSEMENT			0	0	0
Total -			22.561	0	22.561

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			22.561	0	22.561
0801	0820	Report du disponible en engagement	12.989	3.228	16.217
0802	0820	Report du disponible en liquidation	21.021	4.188	25.209

Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
21	Subventions Intérêts - MFWB	1 885	1 885	0	0
24	Programme de fonctionnement	15	15	20	20
26	Dépense dotation exceptionnelle	0	1 800	0	1 000
27	Cité des métiers	0	0	0	983
Totaux (en milliers d'euros)		1 900	3 700	20	2 003

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 21 - Subventions Intérêts - MFWB

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
SUBVENTIONS INTERETS PRR	4302	21	CE-LL	1 885	1 885	0	0
TOTAL				1 885	1 885	0	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

21 - Subventions Intérêts - MFWB

4302 21 SUBVENTIONS INTERETS PRR
Crédit d'engagement
Réduction : - 1885 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 1885 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Annulation des charges d'intérêts des projets PRR (conventions Fonds Ecureuil) , impact prévu sur 2027.

PROGRAMME 24 - Programme de fonctionnement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1201	24	CE-LL	15	15	20	20
TOTAL				15	15	20	20

24 - Programme de fonctionnement

1201 24 FRAIS DE FONCTIONNEMENT
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Augmentation des CE/CL pour les FF en vue de payer les Frais de déplacement des administrateurs du Conseil de Gestion.

PROGRAMME 26 - Dépense dotation exceptionnelle

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
DOTATION EXCEPTIONNELLE CP 2016 /2017	6401	26	CE-LL	0	1 800	0	1 000
TOTAL				0	1 800	0	1 000

26 - Dépense dotation exceptionnelle

6401 26 DOTATION EXCEPTIONNELLE CP 2016 /2017
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Réduction : - 800 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Adaptation des CL en lien avec une révision de l'encours et des perspectives de demandes de paiement

PROGRAMME 27 - Cité des métiers

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	6301	27	CE-LL	0	0	0	437
SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	6401	27	CE-LL	0	0	0	546
TOTAL				0	0	0	983

27 - Cité des métiers

6301 27 SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 437 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Adaptation des CL en lien avec les perspectives de demandes de paiement

6401 27 SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 546 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Adaptation des CL en lien avec les perspectives de demandes de paiement

Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 3.228 milliers d'euros
 Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 4.188 milliers d'euros
 Disponible en trésorerie au 31/12/2025

Exposé général du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (FG)

Ajusté 2026

Contexte général

Le Fonds de Garantie a pour objectif de fournir une aide aux pouvoirs organisateurs pour financer des investissements d'achat, de construction ou de rénovation au moyen d'une garantie de remboursement en capital et de subventions en intérêt. L'intervention dans la prise en charge des intérêts intervient dès qu'un dépassement des taux est constaté au-dessus de 1,25%. Pour les nouvelles conventions à partir de 2026, le taux d'intérêt pris en charge par le Fonds de garantie sera de 1,25%.

Le fonds est doté via l'article 9, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

Présentation générale du budget ajusté 2026

La dotation du SACA Fonds de Garantie proposée par l'administration (SGISS) doit pouvoir supporter les dépenses inhérentes à la charge d'intérêts estimée par les organismes bancaires dans le cadre des conventions financières contractées par les PO subventionnés libres et officiels, les éventuels recours à la garantie ainsi que les frais de fonctionnement.

La dotation n'a pas été réévaluée pour le budget ajusté 2026 et reste à hauteur de 22.561.000€.

Les dépenses en liquidation s'élèvent à 22.864.000 € à l'ajustement 2026 laissant un solde SEC de – **303.000 €**. Ce solde négatif s'explique en partie par le paiement de subventions inhérentes aux dotations exceptionnelles création de places 2016 et 2017, ainsi que pour le programme Phase 3 de 2019 et enfin, pour le paiement de subventions dans le cadre du projet « Cité des Métiers ».

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<u>FG</u>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	22.561.000€	22.561.000 €
<i>Impact SEC</i>	- 2.000.000€	-303.000

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 00														
SUBVENTIONS RÉSEAUX FWB, OS ET LIBRE														
51	00	0100	0100	1	CELL	Dotations destinées aux bâtiments scolaires (moyens à répartir)	-	-	-	-	1.393	-	1.393	-
Totaux PROGRAMME 00														
							CELL	-	-	-	-	1.393	-	1.393
PROGRAMME 01														
SUBVENTIONS FWB														
51	01	6101	6131	1	CELL	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	-	2.250	-	-	-	-	-	2.250
Totaux PROGRAMME 01														
							CELL	-	2.250	-	-	-	-	2.250
PROGRAMME 02														
SUBVENTIONS OS														
51	02	6301	6311	1	CELL	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	-	6.400	-	-	-	-	-	6.400
Totaux PROGRAMME 02														
							CELL	-	6.400	-	-	-	-	6.400
PROGRAMME 03														
SUBVENTIONS RÉSEAU LIBRE														
51	03	6401	6410	1	CELL	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	-	8.650	-	-	-	-	-	8.650
Totaux PROGRAMME 03														
							CELL	-	8.650	-	-	-	-	8.650

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX														
CELL							-	17.300	-	-	1.393	-	1.393	17.300

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL	-	17.300	-	-	1.393	-	1.393	17.300
------	---	--------	---	---	-------	---	-------	--------

AJUSTEMENT DU BUDGET, DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

DOTATIONS

1601	1611	Autres recettes	0	0	0
6601	6611	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles	0	0	0
Total DOTATIONS			0	0	0
Total -			0	0	0

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			0	0	0
0801	0820	Report du disponible en engagement	4.755	8.695	13.450
0802	0820	Report du disponible en liquidation	99.794	1.419	101.213

Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
00	Subventions réseaux FWB, OS et libre	0	0	1 393	0
Totaux (en milliers d'euros)		0	0	1 393	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 00 - Subventions réseaux FWB, OS et libre

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotations destinées aux bâtiments scolaires (moyens à répartir)	0100	00	CE-LL	0	0	1 393	0
TOTAL				0	0	1 393	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

00 - Subventions réseaux FWB, OS et libre

0100	00	Dotations destinées aux bâtiments scolaires (moyens à répartir)
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 1393 millier(s) d'euros
		Crédit de liquidation
		<u>Justification des crédits</u>
		CE destinés au réengagement d'un projet partiellement désengagé en raison d'un problème de permis d'urbanisme + engagement pour location temporaire de locaux en attente de finalisation des travaux

Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 8.695 milliers d'euros
 Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 1.419 milliers d'euros
 Disponible en trésorerie au 31/12/2025

Exposé général du Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire (FCP)

Ajusté 2026

Contexte général

Le Programme de création de places répondait à l'urgence et la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles avait, depuis 2016, dégagé une enveloppe récurrente destinée à son financement. Depuis 2018, le programme est organisé en Service Administratif à Comptabilité Autonome (SACA). Il prévoyait le lancement d'un appel à projet à destination de l'ensemble des pouvoirs organisateur. Les projets soumis dans cet appel, devaient être générateur de nouvelles places et se trouver dans une zone en tension démographique.

Le fonds était doté via l'article 13bis, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

Présentation générale du budget ajusté 2026

Suite à la réforme du financement des bâtiments scolaires, le SACA Création de Places est en cadre d'extinction. En effet, conformément au dispositif, il n'y a plus de dotation allouée à ce SACA depuis l'année budgétaire 2025.

Cependant, celui-ci reste opérationnel notamment pour la prise en charge des demandes de liquidation des subventions proméritées. L'encours au 31/12/2025 est encore de 87.762.291.

Concernant les délais d'ouverture de places, ils se situent, pour les plus tardives, à l'aube de 2028. Bien souvent, les dossiers ont connu des impondérables mais sont dans un stade d'étude fortement avancés. En ce qui concerne le dernier appel à projets en 2023 (avec particularité de l'exigence de réaliser les places pour 2025 -2026, la plupart même si une demande de prolongation est/a été demandée ont/vont accueillir les places prévues avant 2026 via des moyens temporaires en attente d'une situation pérenne et subventionnée.

Finalement les dépenses en liquidation s'élèvent à 17.300.000 €, le SACA présentera -donc un solde SEC à hauteur de **-17.300.000 €**.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<u>CP</u>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	0€	0€
<i>Impact SEC</i>	- 17.300.000	- 17.300.000

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Programme Prioritaire de Travaux

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 01 SUBVENTIONS														
51	01	0101	0100	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires Tous réseaux (Moyens à répartir)	-	53.000	-	-	-	-5.000	-	48.000
51	01	0102	0100	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné (Moyens à répartir)	6.129	-	-	-	3.924	-	10.053	-
51	01	0103	0100	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance (Moyens à répartir)	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6101	6131	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	509	-	-	-	3.584	-	4.093	-
51	01	6102	6151	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance FWB	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6301	6311	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6302	6321	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné Communes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6303	6311	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6304	6321	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance communes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6401	6410	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	10.138	-	-	-	3.607	-	13.745	-
51	01	6402	6410	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	193	-	-	-	100	-	293	-
51	01	6403	6410	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	158	-	-	-	-	-	158	-
51	01	6404	6410	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance Libre	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6501	6511	3	CELL	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné Cocof	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	6502	6511	3	CELL	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance COCOF	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 01														
CELL							17.127	53.000	-	-	11.215	-5.000	28.342	48.000
Ajustement 2026							PPT							
							494 5 / 7							

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	17.127	53.000	-	-	11.215	-5.000	28.342	48.000

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL	17.127	53.000	-	-	11.215	-5.000	28.342	48.000
------	--------	--------	---	---	--------	--------	--------	--------

AJUSTEMENT DU BUDGET,DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

DOTATION

1601	1611	Autres recettes	0	0	0
6601	6611	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	0	0	0
Total DOTATION			0	0	0
Total -			0	0	0

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

000

0801	0820	Report du disponible en engagement	21.008	11.800	32.808
0802	0820	Report du disponible en liquidation	95.928	10.694	106.622

Programme Prioritaire de Travaux

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Subventions	16 969	53 000	28 184	48 000
Totaux (en milliers d'euros)		16 969	53 000	28 184	48 000

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Subventions

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions destinées aux bâtiments scolaires Tous réseaux (Moyens à répartir)	0101	01	CE-LL	0	53 000	0	48 000
Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné (Moyens à répartir)	0102	01	CE-LL	6 129	0	10 053	0
Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6101	01	CE-LL	509	0	4 093	0
Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	6401	01	CE-LL	10 138	0	13 745	0
Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	6402	01	CE-LL	193	0	293	0
TOTAL				16 969	53 000	28 184	48 000

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Subventions

0101	01	Subventions destinées aux bâtiments scolaires Tous réseaux (Moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 5000 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CL estimés sur l' encours du programme PPT en extinction majorés des CL sur les engagements 2025 opérés sur les crédits reportés des années antérieures destinés à la prise en charge des projets d'extrême urgence.
0102	01	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné (Moyens à répartir) <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 3924 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> <u>Justification des crédits</u> Répartition réseau du disponible en engagement au 31/12/2024
6101	01	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 3584 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> <u>Justification des crédits</u> Répartition réseau du disponible en engagement au 31/12/2024
6401	01	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 3607 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u>

6402	01	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel <u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 100 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> <u>Justification des crédits</u> <i>Répartition réseau du disponible en engagement au 31/12/2024</i>
------	----	---

Programme Prioritaire de Travaux

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 11.800 milliers d'euros
 Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 10.694 milliers d'euros
 Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

Exposé général du Programme Prioritaire de Travaux (PPT)

Ajusté 2026

Contexte général

Le Programme Prioritaire de Travaux (PPT) subventionne les investissements en faveur des bâtiments scolaires afin de :

- remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou de l'isolation thermique et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures ;
- rencontrer en priorité les besoins spécifiques des établissements scolaires et des internats qui accueillent des élèves cumulant des handicaps socio-culturels ;
- aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur PO ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et
- augmenter l'offre de places scolaires.

Ce programme subventionne les travaux à concurrence de :

- 60% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau secondaire, les internats, l'enseignement pour adultes et les centres psycho-médicosociaux ;
- 70% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental et les implantations de niveau secondaire organisant un encadrement différencié ;
- 80% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental organisant un encadrement différencié.

Le programme prioritaire de travaux est régi par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de l'enseignement pour adultes, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médicosociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés

par la Communauté française modifié à l'article 51 du décret du 25 avril 2024.

Présentation générale du budget ajusté 2026

Suite à la réforme du financement des bâtiments scolaires, le SACA Programme Prioritaire de Travaux est en cadre d'extinction. En effet, il n'y a plus de dotation au SACA PPT depuis le 1er janvier 2025.

Pour la prise en charge du solde des projets repris dans les listes éligibles antérieures.

En outre l'article 52 du décret du 16 mai 2024 prévoit que les projets disposant déjà d'un accord de principe ou d'éligibilité au PPT antérieur et repris sur une nouvelle liste coordonnée seraient pris en charge sur les moyens en CE et CL des SACA des bâtiments scolaires dont ils relèvent.

Dès lors, le SACA reste opérationnel notamment pour la prise en charge des demandes de liquidation des subventions proméritées, l'encours au 31/12/2025 étant de 73.813.548,30 €.

En 2026, à l'initial, les CL étaient de l'ordre de 53.000.000 €. Toutefois, il est constaté qu'en moyenne l'utilisation avoisine les 50.000.000 € de 2022 à 2024 et qu'elle a régressé en 2025 à savoir 45.512.812,25 € en lien inévitablement avec une diminution de l'encours. En conséquence, le Service général des infrastructures scolaires subventionnées revoit ses prévisions à la baisse pour l'ajustement 2026.

Le solde reporté 2025 de 28.342.605 € a été remis à disposition dans le cadre de cet ajustement pour une utilisation 2026-. Il sera mis à contribution pour l'engagement des dossiers accepté à la toute fin 2025 mais qui n'ont pu être engagés sur cet exercice.

Ces moyens sont également mis à profit pour la prise en charge des demandes de subvention d'extrême urgence en application de l'art. 5 du décret PPT.

Comme exposé supra, les dépenses en CL du SACA, pour 2026 sont estimées à 48.000.000€ pour présenter un solde SEC à hauteur de -48.000.000€.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<i><u>PPT</u></i>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	0€	0€
<i>Impact SEC</i>	- 53.000.000€	-48.000.000€

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 01														
PROGRAMME OPÉRATIONNEL														
51	01	6101	6131	3	CELL	Enseignement obligatoire	300.000	12.500	-	-	-100.000	-11.037	200.000	1.463
51	01	6102	6131	3	CELL	Enseignement supérieur	-	-	-	-	200.000	-	200.000	-
						Totaux PROGRAMME 01								
						CELL	300.000	12.500	-	-	100.000	-11.037	400.000	1.463

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	300.000	12.500	-	-	100.000	-11.037	400.000	1.463
------	---------	--------	---	---	---------	---------	---------	-------

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES

CELL300.00012.500- -100.000-11.037400.0001.463

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES
POUR L'ANNEÉ BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

Total - 0 0 0

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

000

0801	0820	Report du disponible en engagement	500.000	199.518	699.518
0802	0820	Report du disponible en liquidation	1.000.000	0	1.000.000

Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Programme opérationnel	300 000	12 500	400 000	1 463
Totaux (en milliers d'euros)		300 000	12 500	400 000	1 463

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Programme opérationnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Enseignement obligatoire	6101	01	CE-LL	300 000	12 500	200 000	1 463
Enseignement supérieur	6102	01	CE-LL	0	0	200 000	0
TOTAL				300 000	12 500	400 000	1 463

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Programme opérationnel

6101	01	Enseignement obligatoire	Crédit d'engagement Réduction : - 100000 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 11037 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> CE pour l'engagement du 3ème appel à projet . Les crédits de liquidation ont été réestimés en fonction de l'avancement des projets du 1er appel à projets , un seul projet semble pouvoir être pris en considération.
6102	01	Enseignement supérieur	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 200000 millier(s) d'euros Crédit de liquidation <u>Justification des crédits</u> CE prévus pour l'engagement du 2eme appel a projet

Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801

Report du disponible en engagement

Crédit supplémentaire 199.518 milliers d'euros

Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

Exposé général du Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires **(PIE)**

Contexte général

Le Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires est destiné à financer les investissements retenus dans le programme précité en application des dispositions du Décret du 27 avril 2023.

Ajusté 2026

Comme déjà évoqué lors des budgets précédents, les moyens destinés au programme soit 1.000.000.000 € ont été affectés au SACA en une opération comptable réalisée sur l'exercice budgétaire 2022, il n'y a donc plus de dotation prévue pour le SACA PIEBS pour les années suivantes.

Pour rappel, le plan d'investissement exceptionnel (PIE) est composé de 3 appels à projets : PIE I pour 300 millions €, PIE II pour 200 millions € et PIE III pour 200 millions €. Le solde étant destiné à couvrir, lors des demandes d'accords ferme, les augmentations éventuelles de 10% en regard des accords de principe octroyés ainsi que les charges d'intérêts couvertes par la FWB dans le cadre des conventions financières opérées par les PO bénéficiaires pour couvrir la part complémentaire de l'investissement envisagé.

En fin d'exercice 2025, l'entièreté de l'appel PIE I a été engagé, représentant une utilisation des crédits de l'ordre de 300 millions €. Le résultat de l'appel PIE II fait ressortir que des moyens en ~~CE~~ crédits en engagement sont à prévoir, pour l'ajusté 2026, à hauteur de 200 millions € pour l'Enseignement supérieur.

Un montant de 200 millions € est inscrit en engagement pour l'appel à projet n°3 pour les établissement de l'enseignement obligatoire.

Notons que les montants de subvention accordés au sein de chaque appel PIE peuvent être augmentés de maximum 10% au moment de l'octroi de l'accord ferme. Cette hypothèse maximaliste a été prise en compte pour la réalisation de la projection pluriannuelle. L'administration a déterminé que ces 10% supplémentaires devraient impacter les CE nécessaires à la couverture budgétaires des projets dans le courant de l'exercice N+2 de chaque appel à projet.

Concernant les crédits de liquidation, il était prévu à l'initial 2026 une somme 12,5 millions €, le montant inscrit correspondait à une hypothèse maximaliste, ce montant a été réestimé par le Service général des infrastructures scolaires subventionnées pour l'ajusté 2026 et ce en fonction de l'état d'avancement des dossiers.

Concernant les dépenses (crédit de liquidation), pour l'ajusté 2026, le montant inscrit engendre un solde SEC de -1.463.000 €.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<i><u>PIE</u></i>	<i>Initial 2025</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	0€	0€
<i>Impact SEC</i>	-12.500.000	-1.463.000

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Cellule Urgence et Redéploiement

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	<i>Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones</i>
	52	<i>Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes</i>
	53	<i>Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice</i>
	54	<i>Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias</i>
	55	<i>Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche</i>
	56	<i>Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</i>
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	<i>Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes</i>
	2	<i>Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes</i>
	3	<i>Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes</i>
	4	<i>Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)</i>
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	<i>Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs</i>
	ce-lnl	<i>Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs</i>

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 00
PROVISION NON-AFFECTÉE

51	00	0101	0100	3	CELL	Provision non affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	00	0102	0100	3	CELL	Provision non affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 00

CELL

— — — — —

PROGRAMME 01
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

56	01	1201	1211	3	CELL	Matériel sanitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	3301	3300	3	CELL	Prime secteur non-marchand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	01	4101	4150	3	CELL	Numérique dans l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	01	4102	4150	3	CELL	Connectivité des écoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	4103	4150	3	CELL	inondations de juillet 2021	-	2.500	-	-	334	-220	334	2.280	-	-	-
52	01	4301	4322	3	CELL	Plaisir d'apprendre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	01	5201	5210	3	CELL	Infrastructure appel à projet sanitaires	-	1.620	-	-	-	2.911	-	4.531	-	-	-

Totaux PROGRAMME 01

CELL

-	4.120	-	-	334	2.691	334	6.811
---	-------	---	---	-----	-------	-----	-------

PROGRAMME 02
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

52	02	3301	3300	3	CELL	Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés	-	-	-	-	-	-	-
56	02	3302	3300	3	CELL	Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire	-	-	-	-	-	-	-
51	02	3303	3300	3	CELL	Soutien aux CDPA	-	-	-	-	-	-	-
51	02	3304	3300	3	CELL	Soutien aux arts vivants	-	-	-	-	-	-	-
51	02	3305	3300	3	CELL	Soutien au secteur socio-culturel	-	-	-	-	-	-	-
51	02	3306	3300	3	CELL	Soutien aux centres d'Art	-	-	-	-	-	-	-
54	02	3307	3300	3	CELL	Soutien au cinéma	-	207	-	-	-	-	207
51	02	3308	3300	3	CELL	Soutien au secteur des musiques	-	-	-	-	-	-	-
51	02	3309	3300	3	CELL	Pertes de billetterie	-	-	-	7	-	-	7
51	02	4101	4150	3	CELL	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le COVID	-	-	-	-	-	-	-

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux PROGRAMME 02						CELL	-	207	-	7	-	-	-	214
PROGRAMME 03														
CULTURE ET MÉDIAS														
51	03	1201	1211	3	CELL	Soutien à la chaîne du livre	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	1202	1211	3	CELL	Aide à la diffusion	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3101	3132	3	CELL	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3102	3132	3	CELL	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3103	3132	3	CELL	Cellule de veille	-	-	-	14	-	-	-	14
51	03	3301	3300	3	CELL	Soutien aux festivals	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3302	3300	3	CELL	Un futur pour la culture	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3303	3300	3	CELL	Aides à la création et projet	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3304	3300	3	CELL	Soutien dif iinternationale des artistes	-	-	-	-	-	-	-	-
54	03	3305	3300	3	CELL	Médias	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3306	3300	3	CELL	Urgence dont garantie (ventilation 3.17)	-	-	-	-	-	-	-	-
51	03	3307	3300	3	CELL	renforcement temporaire à l'AGC	101	101	-	-21	-	-	101	80
Totaux PROGRAMME 03						CELL	101	101	-	-7	-	-	101	94
PROGRAMME 04														
JEUNESSE ET AIDE À LA JEUNESSE														
53	04	3301	3300	3	CELL	Jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	04	3302	3300	3	CELL	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	04	3303	3300	3	CELL	Appel à projets - relance du secteur jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	04	3304	3300	3	CELL	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	04	3305	3300	3	CELL	Journée des maisons des jeunes	-	-	-	-	-	-	-	-
53	04	3306	3300	3	CELL	Achat de tentes pour les secteurs jeunes	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 04						CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 05

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, HÔPITAUX
UNIVERSITAIRES, ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

56	05	3101	3122	3	CELL	Soutien aux hôpitaux universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-
55	05	4101	4150	3	CELL	Recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
51	05	4102	4150	3	CELL	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le COVID	-	-	-	-	-	-	-	-
51	05	4301	4316	3	CELL	enseignement pour adultes	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 05

CELL

PROGRAMME 06

SPORT

54	06	3301	3300	3	CELL	Soutien aux secteurs du sport	-	25	-	-	-	-	-	25
54	06	3302	3300	3	CELL	Soutien à la relance du secteur sportif	-	-	-	-	-	-	-	-
54	06	3303	3300	3	CELL	Formation des cadres 16-25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
54	06	3304	3300	3	CELL	Lutte contre la violence dans le domaine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-
54	06	3305	3300	3	CELL	Subventionnement des formations de cadre	-	-	-	-	-	-	-	-
54	06	4101	4110	3	CELL	Renforcement temporaire de l'AGS	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux PROGRAMME 06

CELL

PROGRAMME 07

MAISONS DE JUSTICE

53	07	3301	3300	3	CELL	Partenariats VIF	-	-	-	-	-	-	-
----	----	------	------	---	------	------------------	---	---	---	---	---	---	---

Totaux PROGRAMME 07

CELL

PROGRAMME 08

PRÉFINANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT EUROPÉEN (RRF)

54	08	3301	3300	3	CELL	Numérisation Culture-Médias	-	2.006	-	-	-	-451	-	1.555
51	08	3302	3300	3	CELL	Infrastructures sportives et IPPJ	-	6.500	-	-	-	-1.923	-	4.577
51	08	5201	5210	3	CELL	Infrastructures culturelles	5.998	20.230	-2.373	-	3.134	13.566	6.759	33.796

Ajustement 2026 CUR 525 7 / 10

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	08	6101	6131	3	CELL	Bâtiments scolaires	25.000	99.902	12.481	-	-	50.038	37.481	149.940
53	08	6102	6141	3	CELL	Informatique ONE	5.910	5.910	-5.910	-	10.201	4.291	10.201	10.201
51	08	6103	6151	3	CELL	Infrastructures universitaires	-	20.737	-	-	-	-	-	20.737
51	08	6104	6151	3	CELL	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	-	4.707	-	-	-	-	-	4.707
51	08	6105	6151	3	CELL	"Stratégie numérique pour l'enseignement	4.198	9.439	-4.198	-	4.333	135	4.333	9.574
Totaux PROGRAMME 08														
						CELL	41.106	169.431	-	-	17.668	65.656	58.774	235.087
PROGRAMME 09														
FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES LIÉS AU RRF (TVA ET RH)														
54	09	3301	3300	3	CELL	Numérisation Culture-Médias	-	292	-	-	-	-	-	292
51	09	3302	3300	3	CELL	Infrastructures sportives et IPPJ	-	1.059	-	-	-	-281	-	778
51	09	4101	4110	3	CELL	Renforcement RH	1.173	1.173	-	-	-	-	1.173	1.173
51	09	5201	5210	3	CELL	Infrastructures culturelles	1.239	4.249	-	-	181	2.852	1.420	7.101
51	09	6101	6131	3	CELL	Bâtiments scolaires	1.415	5.995	749	-	-	2.393	2.164	8.388
53	09	6102	6141	3	CELL	Informatique ONE	901	901	-749	-	2.331	1.582	2.483	2.483
51	09	6103	6151	3	CELL	Infrastructures universitaires	-	-	-	-	2.781	2.781	2.781	2.781
51	09	6104	6151	3	CELL	environnement et transition	-	989	-	-	-	-	-	989
54	09	6105	6151	3	CELL	strat. numérique	311	761	-	-	-	-	311	761
Totaux PROGRAMME 09														
						CELL	5.039	15.419	-	-	5.293	9.327	10.332	24.746

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	46.246	189.303	-	-	23.295	77.674	69.541	266.977
------	--------	---------	---	---	--------	--------	--------	---------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

46.246

189.303

-

-

23.295

77.674

69.541

266.977

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
PRÉ-FINANCEMENT					
0101	0100	Pré-financement RRF	0	86.473	86.473
0102	0100	Provisions Ressources humaines et TVA	9.250	0	9.250
0103	0100	Dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021	0	0	0
Total PRÉ-FINANCEMENT			9.250	86.473	95.723
Total -			9.250	86.473	95.723

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

9.25086.47395.723

0801	0820	Report du disponible en engagement	0	29.812	29.812
0802	0820	Report du disponible en liquidation	0	250.304	250.304

Cellule Urgence et Redéploiement

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Secrétariat général	0	4 120	334	6 811
08	Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)	35 196	136 071	48 573	197 887
09	Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)	2 654	11 303	6 365	19 048
Totaux (en milliers d'euros)		37 850	151 494	55 272	223 746

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Secrétariat général

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
inondations de juillet 2021	4103	01	CE-LL	0	2 500	334	2 280
Infrastructure appel à projet sanitaires	5201	01	CE-LL	0	1 620	0	4 531
TOTAL				0	4 120	334	6 811

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Secrétariat général

4103	01	inondations de juillet 2021	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 334 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 220 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Pour les inondations , deux dossiers réservés dans sap n ont pas pu être engagés en 2025 . Ces réservations doivent être ré-encodées en 2026 pour un montant global de 333.222 €. Il est donc demandé les CE correspondants . En terme de liquidations , l'encours au 010126 est de 3.653k€, un projet de 1076 k€ sera liquide en 2027 . Le solde + 333 k€ soit 2.279 k€ est nécessaire en CL
5201	01	Infrastructure appel à projet sanitaires	Crédit d'engagement Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 2911 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Pour les sanitaires nous avons prévu à l aju 2025 les moyens en CL pour apurer en partie l'encours . A l'initial 26, nous avons donc demandé des crédits pour 1.620 k€. Or, la faiblesse des demandes de paiement en 2025 fait que l'encours est encore de 4 531 k€. La demande d'ajustement se justifie par le fait de pouvoir honorer les soldes de subvention . Le sgiss compte procéder à des rappels voire désengager s'il s'avère que des travaux n'ont pas été réalisés.

PROGRAMME 08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Infrastructures sportives et IPPJ	3302	08	CE-LL	0	6 500	0	4 577
Infrastructures culturelles	5201	08	CE-LL	5 998	20 230	6 759	33 796
Bâtiments scolaires	6101	08	CE-LL	25 000	99 902	37 481	149 940
"Stratégie numérique pour l'enseignement	6105	08	CE-LL	4 198	9 439	4 333	9 574
TOTAL				35 196	136 071	48 573	197 887

08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

3302	08	Infrastructures sportives et IPPJ	Crédit d'engagement Crédit de liquidation
------	----	-----------------------------------	--

Réduction : - 1923 millier(s) d'euros

Justification des crédits

En CL, diminution de 1,923 k€ : un « ballon » avait été prévu lors de l'initial 2026. L'objectif était de s'assurer de ne pas se retrouver en déficits de crédits de liquidations en juin-août 2026, suite par exemple à un ralentissement de nos prévisions en 2025. Ce « ballon » n'est plus utile : 1-II s'agit de liquider 100% de l'en cours pour le sport, soit 3.226.928€.

2-pour les IPPJ, il ne reste plus que l'en cours de l'IPPJ de BXL, que nous prévoyons de liquider à 60% en 2026, soit 1.349.650€ (sur 2.249.400€ d'en cours). Malheureusement 40% seront à reporter sur 2027.

5201 08 Infrastructures culturelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 761 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 13566 millier(s) d'euros

Justification des crédits

en CE, les crédits demandés couvrent les décomptes attendus pour la rénovation globale de La Marlagne et l'éventuel complément de subvention proposé dans la modification du Décret-Programme et en CL, les crédits demandés couvrent les liquidations restantes pour les projets en cours, et les liquidations des éventuels compléments de subvention dont question dans la proposition de modification du Décret-Programme

6101 08 Bâtiments scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12481 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50038 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Préfinancement des projets priorités dans le cadre de l'appel à projets lié au plan de reprise et de résilience européen pour les bâtiments scolaires. En CE, adaptation des crédits aux besoins répertoriés par le SGISS et en CL, adaptation des montants afin de prendre en charge l'encours prévisionnel au 31/12/2025 ainsi que tous les engagements potentiels de 2026.

6105 08 "Stratégie numérique pour l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 135 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 135 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement pour adultes et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront la liquidation des projets. une augmentation des CE et CL constatée est liée à l'ajustement des montants destinés au paiement des technopédagogues EA

PROGRAMME 09 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Infrastructures sportives et IPPJ	3302	09	CE-LL	0	1 059	0	778
Infrastructures culturelles	5201	09	CE-LL	1 239	4 249	1 420	7 101
Bâtiments scolaires	6101	09	CE-LL	1 415	5 995	2 164	8 388
Infrastructures universitaires	6103	09	CE-LL	0	0	2 781	2 781
TOTAL				2 654	11 303	6 365	19 048

09 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

3302 09 Infrastructures sportives et IPPJ

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Réduction : - 281 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

5201 09 Infrastructures culturelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 181 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2852 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles du plan de relance de l'UE. En CE et CL: ils agissent de la TVA (21%) relative aux crédits demandés au programme 2.8.03

6101 09 Bâtiments scolaires
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 749 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2393 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Moyens liés à la prise en charge de la TVA sur les projets financés par l'AB 2.8.01.

6103 09 Infrastructures universitaires
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2781 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2781 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici du montant permettant l'engagement et la liquidation des montants de la TVA de l'appel à projets auprès des Universités.-CE: Basé sur 6 % du budget HTVA pour les 10 marchés de travaux, ainsi que sur 21 % des marchés de services imputables à la subvention de l'ULB. La FWB procédera à un contrôle afin de vérifier une éventuelle récupération totale ou partielle de la TVA auprès des bénéficiaires de subventions (universités).-CL: Les chantiers seront réceptionnés courant 2026, et l'intégralité des montants TVA sera liquidée

Cellule Urgence et Redéploiement

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Valérie LESCRENIER

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à
la jeunesse et des Maisons de Justice

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
08	Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)	5 910	5 910	10 201	10 201
09	Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)	901	901	2 483	2 483
Totaux (en milliers d'euros)		6 811	6 811	12 684	12 684

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Informatique ONE	6102	08	CE-LL	5 910	5 910	10 201	10 201
TOTAL				5 910	5 910	10 201	10 201

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

610208

Informatique ONE

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 4291 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 4291 millier(s) d'euros

Justification des crédits
Les crédits visent à couvrir les dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE. Selon les projections RRF, un montant de 10 201 000 € est à attribuer à l'ONE afin de respecter l'enveloppe prévue pour l'Office

PROGRAMME 09 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Informatique ONE	6102	09	CE-LL	901	901	2 483	2 483
TOTAL				901	901	2 483	2 483

09 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

610209

Informatique ONE

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1582 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1582 millier(s) d'euros

Justification des crédits
Les crédits visent à couvrir la TVA du projet des dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE. Rattrapage des montants de TVA dus sur les sommes précédemment non perçues

Cellule Urgence et Redéploiement

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Jacqueline GALANT
Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
08	Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)	0	2 006	0	1 555
Totaux (en milliers d'euros)		0	2 006	0	1 555

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Numérisation Culture-Médias	3301	08	CE-LL	0	2 006	0	1 555
TOTAL				0	2 006	0	1 555

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

08 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

3301

08

Numérisation Culture-Médias

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Réduction : - 451 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE. Il s'agit en particulier des dépenses liées à deux appels à projet (numérisation de contenus et création de contenus) ainsi qu'à l'attribution d'un marché public pour le développement d'outils numériques visant à améliorer des contenus culturels belges francophones

Cellule Urgence et Redéploiement

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
 Crédit supplémentaire 29.812 milliers d'euros
 Solde reporté après la clôture de l'année budgétaire 2025

ART 0802 Report du disponible en liquidation
 Crédit supplémentaire 250.304 milliers d'euros
 Solde reporté après la clôture de l'année budgétaire 2025

Pré-financement

ART 0101 Pré-financement RRF
 Crédit supplémentaire 86.473 milliers d'euros
 est opérée une augmentation de 86,473 M€ en CE/CL, en raison de l'avancement des projets en cours, de la fin du dispositif PRR, des retards accumulés, ainsi que de l'insuffisance constatée dans le budget initial 2026. Afin d'atteindre le montant total de 401 M€ nécessaire à la réalisation du Plan de relance et après prise en compte des montants déjà versés et des dépenses réalisées sur les AB Traitements, le solde restant à verser au SACA CUR s'élève à 86,473 M€ ;

SACA Cellule Urgence- Redéploiement (CUR) Budget ajusté 2026

Exposé général du budget

Le Budget ajusté 2026 du SACA CUR vise principalement à adapter les crédits prévus pour le financement des programmes d'urgence Covid, d'inondations et des investissements RRF à l'avancement des différents projets.

En résumé, les crédits programmés en dépenses augmentent de 77.653 M€ par rapport au budget initial de 2026, en raison de l'avancement des projets en cours et de la fin du dispositif PRR, des retards accumulés ou encore certaines insuffisances constatées dans le budget initial 2026.

Dans le même ordre d'idée, est opérée une augmentation de 86,473 M€ en CE/CL, liée à l'actualisation de l'AB 11020106 « Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF ».

Afin d'atteindre le montant total de 401 M€ nécessaire à la réalisation du Plan de relance et après prise en compte des montants déjà versés et des dépenses réalisées sur les AB Traitements, le solde restant à verser au SACA CUR s'élève à 86,473 M€ ;

Dès lors, le solde SEC du SACA s'améliore de 89.360 M€ par rapport à l'initial 2026, comme le résume le tableau suivant :

Soldes du SACA en K€	Ini 2026	Aju 2026
<u>Recettes</u>	<u>9.250,00</u>	<u>95.723,00</u>
dont préfinancement RRF		86.473,00
dont provision RH et TVA	9.250,00	9.250,00
<u>Dépenses</u>	<u>189.303,00</u>	<u>266.956,00</u>
dont dépenses COVID	1.953,00	4.843,00
dont dépenses inondations	2.500,00	2.280,00
dont dépenses RRF - préfinancement	169.431,00	235.087,00
dont RRF- TVA & RH	15.419,00	24.746,00
solde budgétaire	- 180.053,00	- 171.233,00
correction SEC neutralisation RRF*	169.431,00	249.971,00
solde SEC après correction	- 10.622,00	78.738,00

(2)

*Afin de calculer l'impact du SACA CUR sur le solde SEC de la FWB, l'ensemble des droits constatés liés aux dépenses de préfinancement RRF ont été neutralisés, comme nouvellement demandé par l'ICN.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 01															
CULTURE															
51	01	1201	1211	3	CELL	Assurances	80	80	-	-	4	4	84	84	
51	01	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	460	460	-	-	-	-	460	460	
51	01	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	442	442	-	-	141	208	583	650	
51	01	1204	1212	3	CELL	Loyers et ch. locatives	126	126	-	-	1	1	127	127	
51	01	5101	5112	3	CELL	Rmb. d'emp. - inv direct.	1.406	1.406	-	-	-	-	1.406	1.406	
51	01	6301	6321	3	CELL	Subventions	14.898	8.117	-	-	-530	-274	14.368	7.843	
51	01	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	9.836	15.213	-	-	-18	-18	9.818	15.195	
Totaux PROGRAMME 01															
							CELL	27.248	25.844	-	-	-402	-79	26.846	25.765
PROGRAMME 02															
JEUNESSE															
53	02	3301	3300	3	CELL	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	-	-	-74	-69	110	115	
53	02	3302	3300	3	CELL	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	-	72	-	-	-	-	-	72	
Totaux PROGRAMME 02															
							CELL	184	256	-	-	-74	-69	110	187
PROGRAMME 03															
SPORT															
54	03	1201	1211	3	CELL	Assurances	75	75	-	-	9	9	84	84	
54	03	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	1.500	1.500	75	75	-	-	1.575	1.575	
54	03	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	68	68	-	-	-	-	68	68	
54	03	1204	1212	3	CELL	Loyers et charges locatives	2.357	2.357	-	-	4	4	2.361	2.361	
54	03	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	29.325	19.283	-75	-75	-1.479	-1.479	27.771	17.729	
Totaux PROGRAMME 03															
							CELL	33.325	23.283	-	-	-1.466	-1.466	31.859	21.817
PROGRAMME 04															
IPPJ															
53	04	1201	1211	3	CELL	Assurances	13	13	-	-	3	3	16	16	
53	04	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	600	600	-	-	-	-	600	600	

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
53	04	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	-	-	-	-	1	1	1	1	
53	04	1204	1212	3	CELL	Loyers et ch. locatives	16	16	-	-	-	-	16	16	
53	04	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	4.693	7.720	-	-	-10	-10	4.683	7.710	
Totaux PROGRAMME 04															
							CELL	5.322	8.349	-	-	-6	-6	5.316	8.343
PROGRAMME 05 CABINET MINISTÉRIEL															
51	05	1201	1211	3	CELL	Assurances	13	13	-	-	3	3	16	16	
51	05	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	410	410	-	-	-	-	410	410	
51	05	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	835	835	-	-	-	-	835	835	
51	05	1204	1212	3	CELL	Loyers et ch. locatives	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	05	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	495	595	-	-	-9	-9	486	586	
Totaux PROGRAMME 05															
							CELL	1.753	1.853	-	-	-6	-6	1.747	1.847
PROGRAMME 06 BÂTIMENT ADMINISTRATIF															
54	06	1201	1211	3	CELL	Assurances	64	64	-	-	17	17	81	81	
54	06	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	2.900	2.900	-	-	-	-	2.900	2.900	
54	06	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	3.514	3.514	-	-	-	-	3.514	3.514	
54	06	1204	1212	3	CELL	Loyers et ch. locatives	14.138	14.138	-	-	90	90	14.228	14.228	
54	06	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	17.027	11.545	-	-	5	5	17.032	11.550	
Totaux PROGRAMME 06															
							CELL	37.643	32.161	-	-	112	112	37.755	32.273
PROGRAMME 07 SAJ SPJ MJ															
53	07	1201	1211	3	CELL	Assurances	25	25	-	-	6	6	31	31	
53	07	1202	1211	3	CELL	Energie / Eau	-	-	-	-	-	-	-	-	
53	07	1203	1250	3	CELL	Taxes et précomptes	4	4	-	-	-	-	4	4	
53	07	1204	1212	3	CELL	Loyers et ch. locatives	8.640	8.640	-	-	56	56	8.696	8.696	
53	07	7201	7200	3	CELL	Investissements directs	2.372	2.519	-	-	-	-	2.372	2.519	

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux PROGRAMME 07															
PROGRAMME 08							CELL	11.041	11.188	-	-	62	62	11.103	11.250
COUNTRY HALL															
54	08	7101	7132	3	CELL	Country Hall									
Totaux PROGRAMME 08															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	116.516	102.934	-	-	-1.780	-1.452	114.736	101.482
------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

116.516

102.934

-

-

-1.780

-1.452

114.736

101.482

AJUSTEMENT DU BUDGET, DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATION					
6601	6611	Infrastructures culturelles	9.665	-17	9.648
6602	6611	Infrastructures de la jeunesse	184	0	184
6603	6611	Infrastructures sportives	16.895	-1.475	15.420
6604	6611	Infrastructures pour Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)	4.163	-9	4.154
6605	6611	Infrastructures des cabinets ministériels	1.778	-9	1.769
6606	6611	Infrastructures des bâtiments administratifs	27.295	-27	27.268
6607	6611	Infrastructures des Services d'aide et de protection de la jeunesse (SAJ et SPJ) et des Maisons de jeunes	10.595	56	10.651
6608	6611	Investissements générateurs d'économies d'énergies	0	0	0
6609	6611	Master Plan	32.121	0	32.121
6610	6611	Provision pour investissements en infrastructures	11.903	0	11.903
Total DOTATION			114.599	-1.481	113.118
RECETTES DIVERSES					
7601	7612	Ventes de terrains et bâtiments existants, assurances,...	2.694	-1.500	1.194
Total RECETTES DIVERSES			2.694	-1.500	1.194
Total -			117.293	-2.981	114.312

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			117.293	-2.981	114.312
0801	0820	Report du disponible en engagement	103.222	54.621	157.843
0802	0820	Report du disponible en liquidation	234.441	25.369	259.810

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des
Relations internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Culture	25 382	23 978	24 980	23 899
05	Cabinet ministériel	508	608	502	602
Totaux (en milliers d'euros)		25 890	24 586	25 482	24 501

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Culture

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	01	CE-LL	80	80	84	84
Taxes et précomptes	1203	01	CE-LL	442	442	583	650
Loyers et ch. locatives	1204	01	CE-LL	126	126	127	127
Subventions	6301	01	CE-LL	14 898	8 117	14 368	7 843
Investissements directs	7201	01	CE-LL	9 836	15 213	9 818	15 195
TOTAL				25 382	23 978	24 980	23 899

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Culture

1201	01	Assurances Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Le montant permet la couverture d'assurances (principalement incendie et responsabilité civile) pour les infrastructures culturelles appartenant à la FWB. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +4k€,</i>
1203	01	Taxes et précomptes Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 141 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 208 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Le montant couvre les éventuels taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments culturels, conformément au programme physique. Des crédits de liquidation supplémentaires sont prévus pour permettre le versement d'anciennes taxes qui sont dues.</i>
1204	01	Loyers et ch. locatives Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Le montant couvre les charges et loyers des biens culturels gérés par la FWB, conformément au programme physique. Variation résultant de l'indexation des loyers suivant la publication des nouveaux indices santé publiés par le Bureau du Plan, soit +1k€</i>
6301	01	Subventions Crédit d'engagement Réduction : - 530 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 274 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Le montant permet d'engager les dossiers instruits par l'administration et de liquider d'une part les subventions déjà octroyées. Actualisation en fonction de l'avancée des dossiers des opérateurs. Report d'Angleur en 2027, report de 2025 en 2026 des intégrations d'œuvres d'art de Rebecq et et Grand Théâtre de Verviers. Report des liquidations en 2027 pour trois projets : Marchin, Stavelot et Morlanwelz

7201 01 Investissements directs

Crédit d'engagement

Réduction : - 18 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 18 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Le montant vise à assurer la gestion patrimoniale des infrastructures culturelles appartenant à la FWB, conformément au programme physique
indexation à la baisse des contrats d'entretien et de garantie totale (-18k€)

PROGRAMME 05 - Cabinet ministériel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	05	CE-LL	13	13	16	16
Investissements directs	7201	05	CE-LL	495	595	486	586
TOTAL				508	608	502	602

05 - Cabinet ministériel

1201 05 Assurances

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurance pour les bâtiments des cabinets ministériels de la FWB. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +3k€.

7201 05 Investissements directs

Crédit d'engagement

Réduction : - 9 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 9 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent les travaux relatifs aux bâtiments du Gouvernement et notamment l'entretien des techniques spéciales. La variation s'explique par l'indexation du contrat d'entretien et de garantie totale soit -9k€

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Valérie LESCRENIER
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à
la jeunesse et des Maisons de Justice

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
02	Jeunesse	184	184	110	115
04	IPPJ	4 706	7 733	4 700	7 727
07	SAJ SPJ MJ	8 665	8 665	8 727	8 727
Totaux (en milliers d'euros)		13 555	16 582	13 537	16 569

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 02 - Jeunesse

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	3301	02	CE-LL	184	184	110	115
TOTAL				184	184	110	115

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - Jeunesse

330102Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes

Crédit d'engagement

Réduction : - 74 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 69 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Le montant couvre la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la Jeunesse. Le montant est adapté suite à la prise en compte du nombre de demandes réel introduits pour 2026.

PROGRAMME 04 - IPPJ

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	04	CE-LL	13	13	16	16
Taxes et précomptes	1203	04	CE-LL	0	0	1	1
Investissements directs	7201	04	CE-LL	4 693	7 720	4 683	7 710
TOTAL				4 706	7 733	4 700	7 727

04 - IPPJ

120104Assurances

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance des IPPJ. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +3k€.

120304Taxes et précomptes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers des IPPJ.

7201 04 Investissements directs

Crédit d'engagement
Réduction : - 10 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Réduction : - 10 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits inscrits sur cet AB couvrent les travaux et contrats d'entretien et de garantie totale (EGT) des IPPJ. A noter l'indexation desdits contrats EGT soit -10k.

PROGRAMME 07 - SAJ SPJ MJ

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	07	CE-LL	25	25	31	31
Loyers et ch. locatives	1204	07	CE-LL	8 640	8 640	8 696	8 696
TOTAL				8 665	8 665	8 727	8 727

07 - SAJ SPJ MJ

1201 07 Assurances

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 6 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 6 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent les polices d'assurances des bâtiments des SAJ SPJ MJ. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +6k€.

1204 07 Loyers et ch. locatives

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 56 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 56 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les SAJ SPJ et Maisons de justice. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers suivant les prévisions mensuelles du Bureau du Plan +56k€

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Jacqueline GALANT
Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
03	Sport	31 757	21 715	30 216	20 174
06	Bâtiment administratif	31 229	25 747	31 341	25 859
Totaux (en milliers d'euros)		62 986	47 462	61 557	46 033

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 03 - Sport

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	03	CE-LL	75	75	84	84
Loyers et charges locatives	1204	03	CE-LL	2 357	2 357	2 361	2 361
Investissements directs	7201	03	CE-LL	29 325	19 283	27 771	17 729
TOTAL				31 757	21 715	30 216	20 174

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

03 - Sport

1201	03	Assurances	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 9 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 9 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance des centres sportifs. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +9k€.
1204	03	Loyers et charges locatives	Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 4 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits couvrent les loyers de différents sites sportifs. Les variations résultent de l'indexation suivant les prévisions mensuelles du Bureau du Plan soit +4k€.
7201	03	Investissements directs	Crédit d'engagement Réduction : - 1554 millier(s) d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 1554 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits inscrits sur cet AB visent essentiellement la gestion patrimoniale des centres sportifs appartenant à la FWB conformément au programme physique. Indexation des contrats d'entretien et de garantie totale en janvier +21k€. Report du projet de rénovation du site de la patinoire de Jambes en 2027,

PROGRAMME 06 - Bâtiment administratif

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Assurances	1201	06	CE-LL	64	64	81	81
Loyers et ch. locatives	1204	06	CE-LL	14 138	14 138	14 228	14 228

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Investissements directs	7201	06	CE-LL	17 027	11 545	17 032	11 550
TOTAL				31 229	25 747	31 341	25 859

06 - Bâtiment administratif

1201	06	Assurances	<u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 17 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 17 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurance pour les bâtiments administratifs de la FWB. Le montant de la prime annuelle a augmenté suite à l'attribution du nouveau marché, avec un impact sur le montant global : des inondations de 2021, de l'augmentation du coût des matériaux et prise en compte de l'ABEX, soit +17k€.				
1204	06	Loyers et ch. locatives	<u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 90 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 90 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits couvrent les loyers et les charges locatives des bâtiments administratifs. La variation s'explique par l'indexation suivant les prévisions mensuelles du Bureau du Plan soit +90k€.				
7201	06	Investissements directs	<u>Crédit d'engagement</u> Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Crédit supplémentaire : 5 millier(s) d'euros <u>Justification des crédits</u> Les crédits couvrent la prise en charge des travaux d'investissement, des contrats d'entretien et de garantie totale, des marchés de service, et des travaux d'entretien et de sécurisation pour les bâtiments administratifs de la FWB. Indexation des contrats d'entretien et de garantie totale : +5k€				

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
Crédit supplémentaire 54.621 milliers d'euros

ART 0802 Report du disponible en liquidation
Crédit supplémentaire 25.369 milliers d'euros

Le solde à reporter est un mécanisme propre aux Saca qui leur permet d'utiliser, au cours de l'exercice suivant, les disponibilités budgétaires restées libres d'engagement en fin d'exercice. Il est obtenu en additionnant le solde reporté de l'exercice précédent, le résultat des opérations de l'année (droits réalisés en recettes diminués des engagements) et les opérations d'annulation et de réduction d'engagements d'exercices antérieurs

Le solde reporté constitue le premier poste de recettes du budget des Saca. L'estimation des dépenses en 2024 s'est révélée supérieure au montant réellement dépensé sur le SACA SGPGI, notamment en raison de retard de chantiers, de difficulté d'attribution des marchés de travaux (pas d'offres, offres non régulières ...)

Dotation

ART 6601 Infrastructures culturelles
Réduction : 17 milliers d'euros

Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures culturelles. Variations résultant de l'indexation à la baisse des contrats d'entretien et de garantie totale (-18k€) et l'indexation des loyers (+1k€)

ART 6603 Infrastructures sportives
Réduction : 1.475 milliers d'euros

Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures sportives. Les loyers font l'objet d'une indexation suivant les prévisions mensuelles d'indice santé communiquées par le Bureau Fédéral du Plan (+4k€). Les contrats d'entretien et de garantie totale sont indexés en janvier (+21k€). Diminution de la dotation pour compensation de l'augmentation de l'AB Traitement du personnel administratif de Jambes (projet reporté : patinoire de Jambes).

ART 6604 Infrastructures pour Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)
Réduction : 9 milliers d'euros

Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures des IPPJ. Les contrats d'entretien et de garantie totale des installations font l'objet d'une indexation annuelle en janvier. Indexation de -10k€ en 2026. Nouvelle taxe sur une pâture de l'IPPJ Wauthier-Braine : +1k€

- ART 6605 Infrastructures des cabinets ministériels
- Réduction : 9 milliers d'euros
- Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures des cabinets ministériels. Variations résultant de l'indexation du contrat d'entretien et de garantie totale qui couvre les installations du bâtiment de la Présidence. Il s'agit d'une indexation annuelle intervenant en janvier : -9k€.
-
- ART 6606 Infrastructures des bâtiments administratifs
- Réduction : 27 milliers d'euros
- Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures administratives. Les loyers font l'objet d'une indexation suivant la publication des nouveaux indices santé (mensuels) par le Bureau fédéral du Plan : +90k€.
- Les contrats d'entretien et de garantie totale sont indexés : +5k€
- Correction des moyens transférés à WBE pour son siège : -122k€ (régularisation de charges)
-
- ART 6607 Infrastructures des Services d'aide et de protection de la jeunesse (SAJ et SPJ) et des Maisons de jeunes
- Crédit supplémentaire 56 milliers d'euros
- Dotation au SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière pour les infrastructures des SAJ SPJ et Maisons de justice. Variations résultant de l'indexation des loyers et charges locatives suivant les prévisions d'indices santé mensuels publiés par le Bureau Fédéral du Plan +56k€ .

Recettes diverses

- ART 7601 Ventes de terrains et bâtiments existants, assurances,...
- Réduction : 1.500 milliers d'euros
- Recettes liées à la perception de loyers, à divers remboursements dont celui des sinistres par la compagnie d'assurances, les recettes provenant de la vente de bâtiments. La vente du bâtiment rue de Serbie est reportée en 2027.

SACA du Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Ajustement budgétaire 2026

Exposé général

Au sein de la Direction générale des Infrastructures, le Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière (SGPGI – anciennement Service général des Infrastructures non scolaires) a pour missions d'acquérir, construire, rénover, aménager, entretenir, louer, gérer et/ou subventionner les implantations administratives dont les cabinets ministériels, de la jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, du Sport, de la Culture ainsi que les hôpitaux universitaires.

Les règles de fonctionnement du SACA « SGPGI » ont été fixées par l'Arrêté du Gouvernement du 31/03/2022.

Le SACA du SGPGI, est alimenté par les dotations à charge du budget général des dépenses approuvées par le Gouvernement, le produit des aliénations et des mises en location, les transferts depuis le SACA urgence et redéploiement et les dons et legs.

Le SGPGI programme les dépenses du SACA en fonction des programmes physiques pluriannuels qui constituent les plans d'investissements dans les bâtiments propriétés de la Communauté française. En plus des investissements sur ses propriétés, la Communauté française subventionne également les infrastructures culturelles d'autres pouvoirs publics (commune et provinces), le SGPGI tient donc compte des subventions octroyées et de leur avancée pour programmer les dépenses du SACA.

Les recettes du SACA sont elles décidées par le Gouvernement en fonction des besoins identifiés par le SGPGI.

Les soldes à reporter au 31 décembre 2025 sont respectivement en engagement et en liquidation de 157.843k € et 259.810k €.

SOLDE À REPORTER FIN 2025 CE	157.843 €
SOLDE À REPORTER FIN 2025 CL	259.810 €

A l'ajustement, si la dotation du SACA « SGPGI » augmente de 141.000 € en raison de l'indexation des loyers et des contrats d'entretien et de garantie totale, elle est

réduite de 1.500.000,00 € pour permettre la compensation de l'augmentation des moyens de l'AB traitement. La dotation passe donc à 113.240.000,00 €, se décomposant de la manière suivante :

INITAL 2026	AJUSTÉ 2026	LIBELLÉS DES DOTATIONS
9.665.000 €	9.648.000,00 €	Infrastructures culturelles (DO 15, AB 41.01-22) ;
184.000,00 €	184.000 €	Infrastructures de la jeunesse (DO 15, AB 41.01-27) ;
16.895.000,00 €	15.420.000,00 €	Infrastructures sportives (DO 15 41.01-32) ;
4.163.000,00 €	4.154.000,00 €	Infrastructures des IPPJ (DO 15, AB 41.01-13) ;
1.778.000,00 €	1.769.000,00 €	Infrastructures des cabinets ministériels (DO 6, AB 41.01-91) ;
27.295.000,00 €	27.390.000,00 €	Infrastructures des bâtiments administratifs (DO 13, AB 41.01-11) ;
10.595.000,00 €	10.651.000,00 €	Infrastructures des SAJ/SPJ et maisons de justice (DO 15, AB 41.01-14) ;
0 €	0 €	Investissements économiseurs d'énergie (DO 11, AB 01.08-02).
11.903.000 €	11.903.000 €	Provision pour les investissements en infrastructures (DO 11 AB 01.09-02
32.121.000,00 €	32.121.000,00 €	MASTERPLAN

Quant aux recettes issues principalement d'aliénation et de la perception de loyers, elles sont revues à la baisse soit 1.194.000 euros. **Soit des recettes globales ajustées de 114.434.000,00 €.**

Ses **dépenses** sont quant à elles estimées à **101.482.000,00 €** pour l'année 2026. Toutefois au vu de la difficulté à prévoir si tôt l'avancement de certains dossiers, les prévisions de liquidation sont réalisées de manière large et prudente afin de ne pas risquer un manque de moyens.

Le solde SEC estimé du SACA est de 11.636.000,00 € à l'ajusté 2026.

Recettes

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits 2026 Initial En milliers €	Crédits 2026 AJU En milliers €
08.02	Solde à reporter	234.441	259.810
	Dotation FWB		
66.01	Infrastructures culturelles	9.665	9.648
66.02	Infrastructures de la Jeunesse	184	184
66.03	Infrastructures sportives	16.895	15.420
66.04	Infrastructures IPPJ	4.163	4.154
66.05	Infrastructures des cabinets ministériels	1.778	1.769
66.06	Infrastructures des bâtiments administratifs	27.295	27.268
66.07	Infrastructures des SAJ/SPJ et des maisons de justice	10.595	10.651
66.08	Economie d'énergie	0	0
66.09	MASTERPLAN	32.002	32.002
66.10	Provision pour des investissements en infrastructures (intégrée dans les programmes à l'ini à hauteur de 11.903)	11.903	11.903
76.01	Recettes	2.694	1.194

	TOTAL RECETTES HORS SOLDE À REPORTER	117.293	113.118
--	--------------------------------------	---------	---------

Dépenses

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagement initial 2026	Crédits de liquidation initial 2026	Crédits d'engagement ajusté 2026	Crédits de liquidation ajusté 2026
010	CULTURE				
12.01	Assurances	80	80	84	84
12.02	Energie / Eau	460	460	460	460
12.03	Taxes et précomptes	442	442	583	650
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	126	126	127	127
51.01	Remboursement d'emprunt - inv. directs	1.406	1.406	1.406	1.406
63.01	Subvention	14.898	8.117	14.368	7.843
72.01	Investissements directs	9.836	15.213	9.818	15.195
020	JEUNESSE				
33.01	Subvention pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	110	115
33.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	0	72	0	72
030	SPORT				
12.01	Assurances	75	75	84	84
12.02	Energie / Eau	1.500	1.500	1.575	1.575
12.03	Taxes et précomptes	68	68	68	68
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	2.357	2.357	2.361	2.361
72.01	Investissements directs	29.325	19.283	27.771	17.729
040	IPPJ				
12.01	Assurances	13	13	16	16
12.02	Energie / Eau	600	600	600	600
12.03	Taxes et précomptes	0	0	1	1
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	16	16	16	16
72.01	Investissements directs	4.693	7.720	4.683	7.710
050	CABINETS MINISTERIELS				
12.01	Assurances	13	13	16	16
12.02	Energie / Eau	410	410	410	410
12.03	Taxes et précomptes	835	835	835	835
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	394	394	0	0
72.01	Investissements directs	495	595	486	586
060	BATIMENTS ADMINISTRATIFS				
12.01	Assurances	64	64	81	81
12.02	Energie / Eau	2.900	2.900	2.900	2.900

12.03	Taxes et précomptes	3.514	3.514	3.514	3.514
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	14.138	14.138	14.228	14.228
72.01	Investissements directs	17.027	11.545	17.032	11.550
070	SAJ/SPJ ET MAISON DE JUSTICE				
12.01	Assurances	25	25	31	31
12.02	Energie / Eau	0	0	0	0
12.03	Taxes et précomptes	4	4	4	4
12.04	Ensemble des loyers et ch. locatives	8.640	8.640	8.696	8.696
72.01	Investissements directs	2.372	2.519	2.372	2.519
	TOTAUX	116.516	102.934	114.736	101.482

SOLDE SEC	11.636
-----------	--------

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

SACA SPORT

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 01														
CENTRES SPORTIFS														
54	01	1101	1111	3	CELL	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.745	3.745	-	-	-	-	3.745	3.745
54	01	1201	1211	3	CELL	Frais d'encadrement des activités organisées par des externes au sein des centres Adeps telles que : les stages, les cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie	310	310	-	-	-	-	310	310
54	01	1202	1211	3	CELL	Frais de location des infrastructures sportives et non sportives pour l'organisation des activités Adeps	2.900	2.900	-	-	-	-	2.900	2.900
54	01	1203	1211	3	CELL	Frais associés à l'occupation des centres sportifs	700	700	-	-	-	-	700	700
54	01	1204	1211	3	CELL	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-
54	01	1205	1211	3	CELL	Achats, locations et réparations de petits matériels sportifs, non immobilisables	240	240	-	-	-	-	240	240
54	01	1206	1211	3	CELL	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	-	-	-	-	-	-	-	-
54	01	1207	1211	3	CELL	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	320	320	-	-	-	-	320	320
54	01	1208	1211	3	CELL	Achats de nourriture et de boissons	2.520	2.520	-	-	-	-	2.520	2.520
54	01	1209	1211	3	CELL	Frais de transport des stagiaires	100	100	-	-	-	-	100	100
54	01	1210	1211	3	CELL	Fournitures de bureau et frais de courriers	40	40	-	-	-	-	40	40
54	01	1211	1211	3	CELL	Dépenses liées à la consommation énergétique et fluides	350	350	-	-	-	-	350	350
54	01	1212	1211	3	CELL	Frais des droits d'auteur	5	5	-	-	-	-	5	5
54	01	1213	1211	3	CELL	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	55	55	-	-	-	-	55	55
54	01	1214	1211	3	CELL	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non immobilisables	150	150	-	-	-	-	150	150
54	01	1215	1211	3	CELL	Impôts et taxes	10	10	-	-	-	-	10	10
54	01	1216	1211	3	CELL	Quotes-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités organisées	1.372	1.372	-	-	-	-	1.372	1.372
54	01	3301	3300	3	CELL	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	112	112	-	-	-	-	112	112

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	01	3302	3300	3	CELL	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	625	625	-	-	-	-	625	625
54	01	3303	3300	3	CELL	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	628	628	-	-	-	-	628	628
54	01	3304	3300	3	CELL	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	115	115	-	-	-	-	115	115
Totaux PROGRAMME 01														
CELL							14.297	14.297	-	-	-	-	14.297	14.297
PROGRAMME 02														
SPORT POUR TOUS ET CENTRES DU CONSEIL DU SPORT														
54	02	1101	1111	3	CELL	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32	32	-	-	-	-	32	32
54	02	1201	1211	3	CELL	Frais d'organisation des marches Adepts	110	110	-	-	-	-	110	110
54	02	1202	1211	3	CELL	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	-	-	-	-	-	-	-	-
54	02	1203	1211	3	CELL	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	5	5	-	-	-	-	5	5
54	02	1204	1211	3	CELL	Frais afférents au Centre Adepts de Prêt de Matériel Sportif	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 02														
CELL							147	147	-	-	-	-	147	147
PROGRAMME 03														
SPORT DE HAUT NIVEAU														
54	03	1101	1111	3	CELL	Rémunération aux fédérations sportives reconnues afin d'engager des préparateur pour le Centre permanent de préparation physique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	03	1201	1211	3	CELL	Frais de déplacement des référents de haut niveau	25	25	-	-	-	-	25	25
54	03	1202	1211	3	CELL	Frais sport Haut Niveau	-	-	-	-	-	-	-	-
54	03	3301	3300	3	CELL	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	650	650	-	-	-50	-50	600	600
54	03	3302	3300	3	CELL	Subvention aux fédérations sportives reconnues afin d'engager des préparateur pour le Centre permanent de préparation physique	100	100	-	-	-	-	100	100

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	03	3303	3300	3	CELL	Subventions aux ASBL pour la relance du cyclisme en Fédération Wallonie-Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 03														
CELL							775	775	-	-	-50	-50	725	725
PROGRAMME 04														
FORMATION DES CADRES SPORTIFS														
54	04	1101	1111	3	CELL	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	284	284	-	-	-	-	284	284
54	04	1201	1211	3	CELL	Frais d'organisation des cours généraux	110	110	-	-	-	-	110	110
54	04	1202	1211	3	CELL	Frais en lien avec l'homologation des brevets	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 04														
CELL							394	394	-	-	-	-	394	394
PROGRAMME 05														
POLITIQUE SPORTIVE														
54	05	1201	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-
54	05	1202	4550	3	CELL	Frais d'organisation Pear Learning Activity - Relations internationales	20	20	-	-	-	-	20	20
54	05	3301	3300	3	CELL	Subvention Ligue Handisport Francophone	160	160	-	-	-	-	160	160
Totaux PROGRAMME 05														
CELL							180	180	-	-	-	-	180	180
PROGRAMME 06														
TRANSVERSAL														
54	06	1201	1211	3	CELL	Annulations des recettes des années antérieures	55	55	-	-	-	-	55	55
54	06	1202	1211	3	CELL	Paiement des polices d'assurance	5	5	-	-	-	-	5	5
54	06	1203	1211	3	CELL	Frais de représentation	40	40	-	-	-	-	40	40
54	06	4101	4110	3	CELL	Remboursement à la Communauté française	-	-	-	-	50	50	50	50
Totaux PROGRAMME 06														
CELL							100	100	-	-	50	50	150	150

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX

CELL	15.893	15.893	-	-	-	-	15.893	15.893
------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL15.89315.893- - - -15.89315.893

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEÉ BUDGÉTAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATIONS ET SUBVENTIONS					
3901	3910	Subvention Union Européenne	85	0	85
4601	4620	Dotation au SACA sport	2.840	1	2.841
Total DOTATIONS ET SUBVENTIONS			2.925	1	2.926
CENTRES SPORTIFS					
1601	1612	Stages, cours de sport, séjours sportifs, journées sportives, mi-temps sportifs, mi-temps pédagogique, garderie	11.868	0	11.868
1602	1611	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	697	0	697
1603	1612	Compensation carbone	0	0	0
1604	1611	Autres recettes	66	0	66
2801	2830	Loyer emphytéotique sur location : contrat Intercommunale de Liège	81	0	81
Total CENTRES SPORTIFS			12.712	0	12.712
SPORT POUR TOUS ET CENTRES DU CONSEIL DU SPORT					
1601	1612	Organisation des marches Adepts	18	0	18
1602	1612	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	0	0	0
1603	1612	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	14	0	14
1604	1612	Centre Adepts de Prêt de Matériel Sportif	67	0	67
Total SPORT POUR TOUS ET CENTRES DU CONSEIL DU SPORT			99	0	99
FORMATION DES CADRES SPORTIFS					
1601	1612	Cours généraux	100	0	100
1602	1612	Homologation des brevets	100	0	100
Total FORMATION DES CADRES SPORTIFS			200	0	200
RECETTES EN CAPITAL					
7701	7710	Vente de matériel	10	0	10
Total RECETTES EN CAPITAL			10	0	10
Total -			15.946	1	15.947

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
---------	----	---------	-----------------------------	-----------	----------------------------

TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES

15.946	1	15.947
--------	---	--------

0801	0820	Report du disponible en engagement	4.568	2.813	7.381
0802	0820	Report du disponible en liquidation	4.568	2.813	7.381
	0820				

SACA SPORT

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Jacqueline GALANT

Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
03	Sport de haut niveau	650	650	600	600
06	Transversal	0	0	50	50
Totaux (en milliers d'euros)		650	650	650	650

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 03 - Sport de haut niveau

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subvention GS Wallonie-Bruxelles	3301	03	CE-LL	650	650	600	600
TOTAL				650	650	600	600

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

03 - Sport de haut niveau

3301 03 Subvention GS Wallonie-Bruxelles
Crédit d'engagement
Réduction : - 50 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 50 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Il 'agit d'une subvention facultative qui permet d'encourager le Cyclisme en FWB

PROGRAMME 06 - Transversal

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Remboursement à la Communauté française	4101	06	CE-LL	0	0	50	50
TOTAL				0	0	50	50

06 - Transversal

4101 06 Remboursement à la Communauté française
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 50 millier(s) d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 50 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Compensation 50k AB 000303301

SACA SPORT

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Solde à reporter

ART 0801 Report du disponible en engagement
Crédit supplémentaire 2.813 milliers d'euros
Il s'agit du report des crédits d'engagement et de liquidation non utilisés en 2025.

ART 0802 Report du disponible en liquidation
Crédit supplémentaire 2.813 milliers d'euros
Il s'agit du report des crédits d'engagement et de liquidation non utilisés en 2025.

Dotations et Subventions

ART 4601 Dotation au SACA sport
Crédit supplémentaire 1 milliers d'euros
Il s'agit d'une dotation imputée à la D.O. 26 AB. 21.41.01 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 et liquidée sur le compte du SACA SPORT.



Service Administratif à Comptabilité Autonome - SACA SPORT
Ajustement 2026

Liste des acronymes

- ADEPS : Administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en Plein Air.
Ancienne appellation de l'Administration générale du Sport
- SACA : Service Administratif à Comptabilité Autonome
- SACA SPORT : Il s'agit de la nouvelle appellation remplaçant le Fonds des Sports
- AB : Article de Base
- CE : Crédit d'engagement
- CL : Crédit de liquidation
- CS : Centre sportif
- CCS : Centre de Conseil du Sport

Exposé général relatif au budget ajusté 2026

Le SACA SPORT est mis en place le 01/01/2024, il est créé pour succéder au « Fonds des Sports ».

Le SACA fait partie de l'Administration Générale du Sport, également connue sous le nom de l'ADEPS.

Les politiques de l'Adeps

L'ADEPS a pour mission de promouvoir, organiser, encourager et encadrer des activités physiques et sportives en Communauté française.

Il a pour mission le :

- Développement du Sport pour Tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap...) ;
- Organisation et accompagnement du sport de haut niveau afin d'aider nos sportifs à obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions internationales ;
- Soutien financier à différents acteurs du monde du sport ;
- Amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire ;
- Représentation de la Communauté française dans les différentes instances sportives internationales : Union européenne, Organisation Internationale de la Francophonie.

Les structures de l'ADEPS : les centres ADEPS, les centres de conseil du sport, et le centre Adeps du prêt de matériel

L'Adeps compte 18 centres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, un centre sportif aux Arcs en France et 7 centres de conseil du sport :

Les centres Adeps :

Bruxelles	Centre Adeps d'Anderlecht
	Centre Adeps d'Auderghem
	Centre Adeps de Woluwe-Saint-Lambert
Brabant Wallon	Centre Adeps de Louvain-La-Neuve
Namur	Centre Adeps de Jambes
Liège	Centre Adeps de Liège
	Centre Adeps de Spa
Luxembourg	Centre Adeps de Chiny
	Centre Adeps de Neufchâteau
	Centre Adeps d'Engreux
	Centre Adeps d'Arlon
	La station (Baraque de fraiture) - Vielsalm
Hainaut	Centre Adeps de Mons
	Centre Adeps de Seneffe
	Centre Adeps de Loverval
	Centre Adeps de Froidchapelle
	Centre Adeps de Peronnes
France	Les arcs en montagne

Parmi ces centres, 5 d'entre eux sont des centres nautiques : le centre de Seneffe, le centre de Peronnes, le centre de Mons, le centre de Froidchapelle et le centre d'Engreux.

Les centres de conseil du sport :

Sept Centres de Conseil du Sport sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ils accompagnent et conseillent les acteurs sportifs dans leurs démarches liées au sport.

Centre de Conseil du Sport de Bruxelles
Centre de Conseil du Sport du Brabant Wallon
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Est)
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Ouest)
Centre de Conseil du Sport de Namur
Centre de Conseil du Sport de Liège
Centre de Conseil du Sport du Luxembourg

Les CCS sont en relation constante avec les Fédérations sportives, les clubs sportifs, les Centres sportifs locaux (intégrés) et les Administrations communales.

Leurs missions consistent à :

- donner un avis d'opportunité sur les demandes d'achat de matériel sportif et de subventions sportives locales.
- d'assurer de la bonne organisation des activités subventionnées et de la qualification du personnel d'encadrement.
- aider à l'élaboration d'une véritable politique sportive locale.
- évaluer annuellement les Centres Sportifs Locaux (intégrés).

Le centre Adeps du prêt de matériel :

Le centre Adeps du prêt de matériel aide matériellement tous les acteurs sportifs reconnus.

Les ASBL de gestion

11 centres sportifs appartiennent à la Communauté Française, leur gestion étant partagée entre la Direction Générale des Infrastructures et l'Adeps en tant qu'occupant. Les 7 autres centres sont quant à eux gérés par des ASBL de gestion.

Les ASBL de gestion sont en général gérées en copropriétés :

- Centre du Lac à Neufchâteau (CF/Ville de Neufchâteau) ;
- Warfaaz à Spa (CF/Ville de Spa) ;
- La Woluwe à Woluwe-Saint-Lambert (CF, UCL, COCOF) ;
- Sart Tilman à Liège (CF/ULG) ;
- Forêt de soignes à Auderghem : Ce centre était géré en co-propriété par la CF et l'ULB. L'ULB ayant vendu ses terrains à la CF, l'Asbl de gestion est restée active avec un propriétaire qui est la CF et qui à la majorité des administrateurs au sein de son C.A) ;
- Baraque de Fraiture : Les terrains de la Baraque de Fraiture ont été cédés sous bail emphytéotique à la CF. Les administrateurs de la FWB sont majoritaires au sein du C.A ;
- Le Blocry à Louvain-La-Neuve (CF/Ville d'Ottignies/UCL)

Le site des Arcs en France est co-géré par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) et la CF. La situation patrimoniale est une situation d'indivision. Trois bâtiments appartiennent à l'UCPA et un bâtiment appartient à la CF. Des frais conjoints aux deux structures sont partagés

La mission du SACA SPORT

Le SACA SPORT gère les recettes provenant des activités organisées par les centres sportifs, les centres de conseil du sport, le centre Adeps du prêt de matériel ainsi que les recettes provenant des formations de cadres sportifs. Il est également responsable de la gestion des dépenses liées à leur organisation.

D'un point de vue comptable et budgétaire, les centres sportifs, les centres de conseil en sport, ainsi que le centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif, constituent les entités du SACA SPORT.

1) Les recettes :

Les activités organisées tournent autour des trois thématiques suivantes :

- Les activités organisées par les 19 centres sportifs :
 - les Stage des vacances scolaires ;
 - les Cours de sport ;
 - les Séjours sportifs ;
 - les journées sportives ;
 - le mi-temps sportif ;
 - le mi-temps pédagogique.
- Les activités Sport pour tous organisées par les 7 centres de conseil du sport :
 - les marches Adeps Points Verts ;
 - les activités sport pour tous grand public : Sport Adeps Tour, Pistes ADEPS connectées, Semaine Européenne du sport, Grandes randonnées, Aseus Student Trophy by Adeps, Vélo une aventure pour Tous ;
 - Prêt et transport de matériel sportif.
- Formation des cadres sportifs (l'organisation des cours généraux et l'homologation des brevets) organisée par le service Vie Fédérale.

En plus de ses recettes, Le SACA SPORT bénéficie annuellement d'une dotation inscrite sur les budgets des dépenses de la division organique 26 de l'A.G.S. Cette dotation représente 20,83% du montant total perçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il reçoit également une subvention de l'Union Européenne dans le cadre de l'organisation de la Semaine Européenne ainsi qu'une subvention pour l'organisation du P-Learning.

2) Les dépenses :

Le SACA SPORT gère les dépenses liées à l'organisation des activités.

Le solde SEC estimé 2026

a	Recettes, hors report, estimées	15.945.000,00 €
b	Dépenses estimées	15.892.647,20 €
a-b	Solde SEC estimé au 31/12/2026	52.352,80 €

Le solde SEC estimé au 31 décembre 2026 s'élève à **52.352,80 €**.

Report

Au 1er janvier 2026, le report estimé est déterminé dans la mesure où, de manière générale, les crédits d'engagement sont alignés sur les crédits de liquidation et qu'aucun visa n'est reporté sur l'exercice N+1. En conséquence, ce report équivaut au disponible figurant sur le compte bancaire du SACA Sport au 31 décembre 2025.

Le report au 31 décembre 2025 s'élève à **7.380.906,92€**.

**Ajustement
2026**

BUDGET DES DEPENSES

Fonds des Batiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné

Tableau budgétaire
(ARTICLE 68, 2° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	51	Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones
	52	Madame Valérie GLATIGNY, Première Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour Adultes
	53	Madame Valérie LESCENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice
	54	Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
	55	Monsieur Boris DILLIÈS, Ministre de la Recherche
	56	Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances
DO = Division organique		
AB = Article de base		
P = Programme		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	1	Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
	2	Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
	3	Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
	4	Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)
Cr = Nature de crédits :	ce-ll	Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
	ce-lnl	Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 01															
PROGRAMME STRUCTURANT															
51	01	0101	0100	1	CELL	Programme Structurant Libre et dispositions transitoires de la réforme - Moyens à répartir	48.157	-	-3.114	-	-45.043	-	-	-	
51	01	6401	6410	1	CELL	Programme Structurant LC	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	01	6402	6410	1	CELL	Programme Structurant LNC	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	01	6403	6410	1	CELL	Programme Structurant LNA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux PROGRAMME 01															
							CELL	48.157	-	-3.114	-	-45.043	-	-	-
PROGRAMME 02															
PROGRAMME NON STRUCTURANT															
51	02	0101	0100	1	CELL	Programme Non Structurant Libre - Moyens à répartir	48.157	9.631	-	-	-48.157	-9.631	-	-	
51	02	6401	6410	1	CELL	Programme Non Structurant LC	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	02	6402	6410	1	CELL	Programme Non Structurant LNC	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	02	6403	6410	1	CELL	Programme Non Structurant LNA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux PROGRAMME 02															
							CELL	48.157	9.631	-	-	-48.157	-9.631	-	-
PROGRAMME 03															
SOLDE PPT															
51	03	6401	6410	1	CELL	Art 52 Décret 25 avril 2024 - Solde éligibilité PPT	4.302	7.535	3.114	-	1.824	240	9.240	7.775	
Totaux PROGRAMME 03															
							CELL	4.302	7.535	3.114	-	1.824	240	9.240	7.775
PROGRAMME 04															
PROJETS PRR															
51	04	6401	6410	1	CELL	Projets PRR	-	-	-	-	11.540	9.872	11.540	9.872	
Totaux PROGRAMME 04															
							CELL	-	-	-	-	11.540	9.872	11.540	9.872

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 05
CHARGE D'INTÉRÊTS FG

51	05	4401	6410 4440	1	CELL	Charge d'intérêts sur la conversion dotation en capacité d'emprunt	-	-	-	-	170	170	170	170
Totaux PROGRAMME 05														
CELL							-	-	-	-	170	170	170	170

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026		
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX							CELL	100.616	17.166	-	-	-79.666	651	20.950	17.817

En milliers d'euros

MI	P	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2026		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust 2026	
							Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX

DÉPENSES

CELL

100.616

17.166

-

-

-79.666

651

20.950

17.817

AJUSTEMENT DU BUDGET, DES RECETTES
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
DOTATION					
6601	6631	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	57.263	0	57.263
Total DOTATION			57.263	0	57.263
RECETTES AUTRES					
1601	1612	Autres recettes	0	0	0
Total RECETTES AUTRES			0	0	0
Total -			57.263	0	57.263

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale 2026	Variation	Evaluation ajustée 2026
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES			57.263	0	57.263
0801	0820	Solde à reporter en engagement	37.990	9.201	47.191
0802	0820	Solde à reporter en liquidation	51.930	5.754	57.684

Fonds des Batiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Elisabeth DEGRYSE

Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations
internationales et intra-francophones

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES (***)

Prog.	Libellés	2026 Initial		2026 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
01	Programme Structurant	48 157	0	0	0
02	Programme Non Structurant	48 157	9 631	0	0
03	Solde PPT	4 302	7 535	9 240	7 775
04	Projets PRR	0	0	11 540	9 872
05	Charge d'intérêts FG	0	0	170	170
Totaux (en milliers d'euros)		100 616	17 166	20 950	17 817

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation
(***) Récapitulatif par programme des AB mouvementés en ajusté.

PROGRAMME 01 - Programme Structurant

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Programme Structurant Libre et dispositions transitoires de la réforme - Moyens à répartir	0101	01	CE-LL	48 157	0	0	0
TOTAL				48 157	0	0	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement
(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

01 - Programme Structurant

010101Programme Structurant Libre et dispositions transitoires de la réforme - Moyens à répartir

Crédit d'engagement
Réduction : - 48157 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Justification des crédits
Les crédits d'engagements sont mis à zéro étant donné que les premières décisions d'intervention dans le cadre de la réforme du financement des bâtiments scolaires n'interviendra qu'en 2027.

PROGRAMME 02 - Programme Non Structurant

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Programme Non Structurant Libre - Moyens à répartir	0101	02	CE-LL	48 157	9 631	0	0
TOTAL				48 157	9 631	0	0

02 - Programme Non Structurant

010102Programme Non Structurant Libre - Moyens à répartir

Crédit d'engagement
Réduction : - 48157 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation
Réduction : - 9631 millier(s) d'euros
Justification des crédits
Annulation des CE 2026 prévus pour la prise en charge des dossiers non structurant

PROGRAMME 03 - Solde PPT

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Art 52 Décret 25 avril 2024 - Solde éligibilité PPT	6401	03	CE-LL	4 302	7 535	9 240	7 775
TOTAL				4 302	7 535	9 240	7 775

03 - Solde PPT

640103

Art 52 Décret 25 avril 2024 - Solde éligibilité PPT

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4938 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 240 millier(s) d'euros

Justification des crédits

Réforme des fonds - ART 52 décret 25 avril 2024 - CE pour prise en charge des projets PPT issus des listes éligibles antérieures et reportés en 2026 ainsi que les EDA avant 31/12/2024.

PROGRAMME 04 - Projets PRR

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Projets PRR	6401	04	CE-LL	0	0	11 540	9 872
TOTAL				0	0	11 540	9 872

04 - Projets PRR

640104

Projets PRR

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11540 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 9872 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE prévus pour la prise en charge de projets PRR "hors délais" et CL en correspondance avec ces engagements 2026

PROGRAMME 05 - Charge d'intérêts FG

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2026 Initial		2026 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Charge d'intérêts sur la conversion dotation en capacité d'emprunt	4401	05	CE-LL	0	0	170	170
TOTAL				0	0	170	170

05 - Charge d'intérêts FG

440105

Charge d'intérêts sur la conversion dotation en capacité d'emprunt

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 170 millier(s) d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 170 millier(s) d'euros

Justification des crédits

CE et CL prévus pour assumer la prise en compte d'une part de la charge d'intérêts (FE) relative aux projets PRR du réseau Libre

Fonds des Batiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

EXPOSÉ PARTICULIER

Report d'engagement

ART 0801 Solde à reporter en engagement
Crédit supplémentaire 9.201 milliers d'euros
Report du disponible en engagements (Trésorerie moins l'encours)

ART 0802 Solde à reporter en liquidation
Crédit supplémentaire 5.754 milliers d'euros
Disponible en trésorerie au 31/12/2025

Exposé général du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné. (FBSELS)

Contexte général

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné est régi par le décret du 05/02/1990 Chapitre III bis article 8/3 - Chapitre Ier Article 1, 2 et 3 du décret du 25 avril 2024. « Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné (FBSELS) constitue un service administratif à comptabilité autonome au sens de l'article 2, 5°, du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française. Ce service est placé sous l'autorité directe du Ministre qui a les bâtiments scolaires dans ses attributions. »

Le Fonds est doté d'une dotation annuelle de 46.262.893 € adapté à l'indice général des prix à la consommation au premier janvier de l'année concernée rapporté à l'indice général des prix à la consommation au 1^{er} janvier 2019.

Présentation générale du budget Ajusté 2026

L'article 8/3 §2 alinéa 1^{er} du décret du 5 février 1990 modifié le 11/12/2024 a fixé le montant de la dotation du SACA des bâtiments scolaires de l'Enseignement libre subventionné au montant 46.262.893 €.

La dotation est destinée à la prise en charge des dossiers qui seront retenus dans le cadre de la réforme des Bâtiments scolaires (FBS – financement des bâtiments scolaires) menant aux nouveaux travaux structurants et non structurants.

Ces dossiers pourront être engagés après l'approbation des dossiers lauréats approuvés par le Gouvernement.

Pour le moment, la dotation sert encore à assurer la continuité du Programme prioritaire de Travaux (PPT) en extinction, à savoir la prise en charge du solde des listes éligibles PPT et des dossiers EDA et ce en vertu des dispositions de l'article 52 du décret du 16 mai 2024.

Par ailleurs, les dispositions qui régissent la gestion des dossiers PRR financés par l'Europe et engagés sur le SACA CUR prévoient que la subvention proméritée à l'accord du Gouvernement ne pourra être liquidée que si les travaux font l'objet d'une réception provisoire dans les délais imposés. Comme certains projets ne pourront pas être clôturés dans ce délai et que les PO risquaient de perdre la subvention, le Gouvernement a tenu à éviter des abandons de projets et à « rassurer » les PO via une disposition au décret programme du 15/07/2025. Celle-ci a inséré dans l'objet (les missions) du FBSELS le subventionnement des dossiers « qui ne pourront pas être financés dans le cadre de l'enveloppe de l'Europe », soit les dossiers dits, à ce stade, à priori en retard sur les SACA scolaires respectifs.

Pour le réseau libre subventionné, les crédits (CE et CL) nécessaires à la prise en charge de ces dossiers PRR en retard sont donc inscrits au présent ajustement.

La dotation devrait aussi supporter la charge annuelle d'intérêts liée à l'augmentation de la capacité d'emprunt du réseau libre à savoir 170.321 €.

Les premiers engagements budgétaires à réaliser dans le cadre de sa mise en application de la réforme du financement des bâtiments scolaires ne seront opérés qu'à partir de 2027.

Présentation des évolutions du budget et impact SEC par rapport au budget initial 2026

<u>FBSELS</u>	<i>Initial 2026</i>	<i>Ajusté 2026</i>
<i>Dotation</i>	57.263.000€	57.263.000€
<i>Impact SEC</i>	40.096.200€	39.445.679€

ANNEXE 4 : ORGANISMES D'ADMINISTRATION PUBLIC (OAP) DE TYPE 1

ETNIC

						Budget initial 2025				Ajustement 2025				Budget initial 2025				Ajustement 2025				Budget initial 2025				Ajustement 2025			
Ministère	N° Proj	Code éco 31	Code éco 34	N° Ordre	Code fonction	Libellé	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AUSTE	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AUSTE	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AUSTE	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AUSTE	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION			
PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GÉRER LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTIC																													
TITRE 1 - DÉPENSES COURANTES																													
JG	01	11	11	01	01330	Rémunérations du personnel - crédits non limitatifs	48.288.941 €	46.325.525 €	-2.301.924 €	-248.508 €	45.987.017 €	45.987.017 €			45.987.017 €	45.987.017 €	45.539.076 €	45.539.076 €	951.812 €	951.812 €	44.930.888 €	44.930.888 €			44.930.888 €	44.930.888 €			
JG	01	11	20	01	01330	Autres éléments de rémunérations (pensions, aides à la mobilité,...) crédits non limitatifs	796.050 €	796.050 €	1.430 €	1.430 €	797.480 €	797.480 €			797.480 €	797.480 €	848.800 €	848.800 €	20.000 €	20.000 €	868.800 €	868.800 €			868.800 €	868.800 €			
JG	01	12	11	01	01330	Indemnités	464.700 €	464.700 €	-24.200 €	-412.500 €	440.500 €	440.500 €			440.500 €	440.500 €	385.000 €	385.000 €	-10.000 €	-10.000 €	375.000 €	375.000 €			375.000 €	375.000 €			
JG	01	12	11	02	01330	Assurances personnel	1.045.000 €	252.575 €			1.045.000 €	252.575 €			1.045.000 €	252.575 €	360.000 €	360.000 €	0 €	0 €	261.575 €	261.575 €			261.575 €	261.575 €			
JG	01	12	11	03	01330	Frais divers liés au personnel - service social, contrôle, absences...	239.200 €	555.700 €			239.200 €	555.700 €			239.200 €	555.700 €	468.100 €	468.100 €	30.000 €	30.000 €	1.000 €	1.000 €			1.000 €	1.000 €			
JG	01	12	11	04	01330	Prestataires extérieurs	30.000 €	30.000 €			30.000 €	30.000 €			30.000 €	30.000 €	20.000 €	20.000 €	0 €	0 €	10.000 €	10.000 €			10.000 €	10.000 €			
JG	01	12	11	05	01330	Frais de mission et de représentation	309.100 €	312.750 €	-37.800 €	-37.800 €	271.300 €	274.950 €			271.300 €	274.950 €	213.500 €	213.500 €	224.716 €	224.716 €	0 €	0 €	213.500 €	213.500 €			213.500 €	213.500 €	
JG	01	12	11	06	01330	Aménagement et entretien des locaux	439.000 €	99.000 €	11.000 €	11.000 €	450.000 €	110.000 €			450.000 €	110.000 €	70.000 €	70.000 €	126.000 €	126.000 €	3.000 €	3.000 €	299.000 €	299.000 €			299.000 €	299.000 €	
JG	01	12	11	07	01330	Assurances autres	33.000 €	8.011 €			33.000 €	8.011 €			33.000 €	8.011 €	8.639 €	8.639 €	0 €	0 €	8.639 €	8.639 €			8.639 €	8.639 €			
JG	01	12	11	08	01330	Frais récurrents de véhicules	22.500 €	23.884 €			22.500 €	23.884 €			22.500 €	23.884 €	247.000 €	247.000 €	82.000 €	82.000 €	0 €	0 €	247.000 €	247.000 €			247.000 €	247.000 €	
JG	01	12	11	09	01330	Fournitures bureautiques	213.140 €	121.430 €	30.000 €	30.000 €	173.140 €	151.430 €			173.140 €	151.430 €	124.500 €	124.500 €	0 €	0 €	124.500 €	124.500 €			124.500 €	124.500 €			
JG	01	12	11	10	01330	Frais divers de fonctionnement	115.000 €	61.284 €	4.200 €	4.200 €	119.200 €	65.484 €			119.200 €	65.484 €	213.300 €	213.300 €	92.000 €	92.000 €	67.700 €	67.700 €	27.000 €	27.000 €	81.000 €	81.000 €	281.000 €	281.000 €	
JG	01	12	11	11	01330	Indemnités pour charges	100.000 €	100.000 €			100.000 €	100.000 €			100.000 €	100.000 €	80.000 €	80.000 €	80.000 €	80.000 €	0 €	0 €	80.000 €	80.000 €			80.000 €	80.000 €	
JG	01	12	11	12	01330	Frais de poste et de téléphone	18.100 €	18.100 €			18.100 €	18.100 €			18.100 €	18.100 €	175.000 €	175.000 €	15.700 €	15.700 €	0 €	0 €	15.700 €	15.700 €			15.700 €	15.700 €	
JG	01	12	12	01	01330	Loyers et charges	1.975.000 €	1.975.000 €	40.000 €	40.000 €	2.015.000 €	2.015.000 €			2.015.000 €	2.015.000 €	2.150.000 €	2.150.000 €	0 €	0 €	2.150.000 €	2.150.000 €			2.150.000 €	2.150.000 €			
JG	01	12	11	21	01330	Support aux services d'appui - consultation externe	623.343 €	1.050.343 €	507.400 €	-80.780 €	1.190.945 €	999.463 €			1.190.945 €	999.463 €	1.446.610 €	1.446.610 €	797.340 €	797.340 €	76.300 €	76.300 €	-360.610 €	-360.610 €	1.525.990 €	1.525.990 €	711.900 €	711.900 €	
JG	01	12	21	02	01330	Sous-traitance dans l'attente de recrutement interne																							
JG	01	12	21	03	01330	Spending reviewing report																							
JG	01	12	11	50	01330	Impôts et taxes	595.000 €	595.000 €			595.000 €	595.000 €			595.000 €	595.000 €	625.000 €	625.000 €	0 €	0 €	625.000 €	625.000 €			625.000 €	625.000 €			
JG	01	41	41	01	01330	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française	11.517.000 €	11.517.000 €			11.517.000 €	11.517.000 €			11.517.000 €	11.517.000 €	11.054.374 €	11.054.374 €	0 €	0 €	11.054.374 €	11.054.374 €			11.054.374 €	11.054.374 €			
TITRE 2 - DÉPENSES EN CAPITAL																													
JG	01	74	10	01	01330	Achats de matériel de transport >1000 HTVA																							
JG	01	74	22	01	01330	Acquisition de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 HTVA	222.000 €	72.000 €			33.000 €	25.000 €			105.000 €														
JG	01	74	22	02	01330	Aménagement de bureau > 1000 HTVA																							
TOTAL DÉPENSES PROGRAMME 01							66.982.451 €	63.590.378 €	-3.498.898 €	-248.381 €	63.257.722 €	63.267.793 €	0 €	0 €	63.257.722 €	63.267.793 €	63.641.700 €	63.122.250 €	1.367.512 €	748.612 €	56.029.212 €	56.029.212 €			56.029.212 €	56.029.212 €			
TOTAL DÉPENSES TITRE 1 DÉPENSES COURANTES							66.706.616 €	63.278.378 €	-3.488.898 €	-248.381 €	63.497.722 €	63.507.793 €	0 €	0 €	63.497.722 €	63.507.793 €	63.641.700 €	62.962.250 €	1.367.512 €	748.612 €	56.029.212 €	56.029.212 €			56.029.212 €	56.029.212 €			
TOTAL DÉPENSES TITRE 2 DÉPENSES EN CAPITAL							222.000 €	72.000 €			33.000 €	25.000 €			105.000 €														

					Budget initial 2025		Ajustement 2025		Budget initial 2025		Ajustement 2025		Budget initial 2025		Ajustement 2025		Budget initial 2025		Ajustement 2025			
					CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustement CREDITS DE LIQUIDATION		
PROGRAMME 03 - METTRE A DISPOSITION LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LE GOUVERNANCE																						
TITRE I - DEPENSES COURANTES																						
J5	03	12	21	01	01330	Achats de PC et périphériques personnel > 100€ HTVA	127.000	908.753		127.000	908.753		127.000	908.753	464.000	1.076.000	-109.000	0	10.000	351.000	1.086.000	
J5	03	12	21	02	01330	Achats > 100€ HTVA et contrats des licences et logiciels bureautiques	1.560.000	4.876.999		1.560.000	4.876.999		1.560.000	4.875.999	35.000	0	151.666	0	95.1666	5.081.666		
J5	03	12	21	03	01330	Achats > 100€ HTVA et contrats des licences et logiciels bureautiques	247.200	67.200		247.200	67.200		247.200	67.200	0	0	402.000	0	0	402.000		
J5	03	12	21	04	01330	Achats > 100€ HTVA et contrats de licences autres	9.593.403	473.179	58.200	99.000	10.551.603	487.179	1.300.000	11.851.603	487.179	1.318.200	5.624.232	1.407.271	-219.300	12.245.561	5.604.571	
J5	03	12	21	05	01330	Maintenance annuelle matériels, licences et logiciels	2.007.000	1.494.135	5.900	4.800	2.044.000	1.487.385		2.044.000	1.487.385	2.184.181	406.265	4.906	13.109.149	2.589.389		
J5	03	12	21	06	01330	Préstations de services externes	29.796.355	55.774.805	59.644	831.004	30.886.744	56.605.809		30.886.744	56.605.809	7.513.038	900.000	1.241.987	11.617.789	8.755.588		
J5	03	12	21	07	01330	Hébergement des équipements informatiques	4.200.000	2.860.895			4.200.000	2.860.895		4.200.000	2.860.895	2.832.022	0	0	2.832.022	2.860.000		
J5	03	12	21	08	01330	Connectivité	10.427.155	6.797.474	275.000	537.000	11.202.155	7.334.474	75.000	10.777.155	7.334.474	12.006.500	6.206.584	520.000	-490.000	12.526.500	5.716.584	
J5	03	12	21	09	01330	Souscription Cloud	30.400.000	1.645.909	118.000		31.400.000	1.645.909		31.400.000	1.645.909	3.200.400	71.100	3.271.500	1.487.288.000	3.299.300		
J5	03	12	21	10	01330	BUFFER pour projets stratégiques										3.100.000	3.100.000	-2.826.000	-2.826.000	2.754.000	274.000	
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL																						
J5	03	74	22	01	01330	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 100€ HTVA	763.000	2.385.636		763.000	2.385.636		763.000	2.385.636	1.893.000	2.990.000	-1.263.000	-110.000	630.000	2.880.000		
J5	03	74	22	02	01330	Acquisitions de matériel autre > 100€ HTVA	3.815.000	1.391.000	35.000	35.000	3.850.000	1.426.000	-75.000	3.775.000	1.461.000	1.305.000	45.000	1.375.000	1.030.000	4.765.000		
J5	03	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels > 100€ HTVA	110.000	446.200			110.000	446.200		110.000	446.200	557.185	-405.000	-102.214	1.353.185	436.971		
TOTAL DEPENSES PROGRAMM 03						62.847.463	433.897	-4.951.258	-388.884	57.916.205	433.033	1.300.000		59.216.205	433.033	85.528.625	-1.0	-1.064.872	84.463.057	37.631.435		
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES						58.159.483	39.195.061	-4.956.258	-323.864	53.193.205	38.871.197	1.375.000		54.568.25	38.871.197	77.566.841	35.556.704	554.128	-2.266.240	78.126.949	33.284.444	
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL						4.688.000	4.205.836	99.000	36.000	4.723.000	4.266.836	75.000		4.648.000	4.266.836	3.681.685	4.792.185	-1.623.000	-495.214	6.738.685	4.946.971	
TOTAL DEPENSES						200.355.715	147.318.847	-4.539.103	-18.880	195.822.642	148.813.77	2.936.000		200.758.542	148.431.727	208.922.318	146.375.233	-2.841.000	-3.325.857	186.663.313	143.489.404	
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES						194.868.289	138.038.364	-4.823.187	-18.880	190.045.102	137.921.195	1.348.682		196.463.384	137.921.195	184.456.196	144.456.196	-438.000	-1.972.628	138.695.753	138.695.753	
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL						5.487.426	5.710.535	208.884	68.000	5.777.540	5.777.540	502.682		5.274.858	5.728.535	6.491.685	6.491.685	-1.622.000	-495.214	6.868.685	4.531.671	
Sous-utilisations des crédits 2025																						
Solde SEC							-10.888.028				-10.888.028					12.008.038		11.054.374		-11.054.374		



Exposé général relatif budget ajusté 2026

Rappel des décisions du Gouvernement relatives au Budget ajusté 2026 :

Lors de sa séance du conclave budgétaire d'octobre 2025, le Gouvernement a acté :

- Dotation en provenance de la FWB 117.737.000 € dont :
 - 114.132.000 € de dotation de base
 - 105.000 € de dotation complémentaire pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de nouveaux recrutements dans les compétences des maisons de justice
 - 3.500.000 € pour le développement de projets informatiques de l'A.G.E.
- Dotation complémentaire de la FWB de 1.700.000 €
- Remboursement des réserves disponibles 2024 à hauteur de 11.054.374,01 €
- Objectif SEC pour l'année 2026 : - 11.054.374,01 €

Outre ces recettes, l'ETNIC s'est vu octroyer des recettes complémentaires dans le cadre du partenariat entre le MFWB, l'ETNIC et le Groupement d'Intérêt Public PIX par les Organismes suivants :

- ACTIRIS : 216.000 €
- SPW : 88.300 €
- la communauté germanophone : 31.400 €

Ces transferts ont été revu à l'ajusté de la manière suivante :

- 56.700,00 € € dans le cadre de l'extension vers le SPW
- 8.300 € dans le cadre de l'extension vers AVIQ
- - 31.400 € dans le cadre de l'extension vers la communauté germanophone

Les recettes fonctionnelles ont été revues à la hausse pour prendre en comptes des dépenses complémentaires. Elles s'élèvent à 12.288.950 €.

Proposition de budget Ajusté 2026

Cette première proposition de budget ajusté 2026 a été envisagée comme un budget technique intégrant les recettes complémentaires octroyées depuis l'initial et les dépenses y afférant et reprenant des redistributions de crédits entre A.B. WBFIN II permettant d'assurer la continuité de service et des projets prioritaire sans modification de l'impact SEC fixé à hauteur de -11.054.374 €.

Voici l'évolution :

La proposition de budget ajusté 2026 reprend les dépenses relatives au scénario 0 afin de garantir la continuité de service et au scénario 1 qui reprend les projets définis comme prioritaires par les instances, les projets métiers en cours à poursuivre et la refonte de l'ETNIC.

A charge de la dotation de 117.737.000€	Budget initial 2026	Budget ajusté 1 2026	Ajustement 2026
0	93.830.192 €	92.468.798 €	-1.361.394 €
Consultance	10.819.951 €	9.862.288 €	-957.663 €
Fonctionnement	51.457.221 €	52.243.334 €	786.113 €
Licences	13.006.545 €	12.802.466 €	-204.079 €
Matériel	4.313.000 €	3.683.000 €	-630.000 €
Service	14.233.475 €	13.877.710 €	-355.765 €
1	24.976.808 €	26.338.203 €	1.361.395 €
Consultance	15.384.807 €	16.876.143 €	1.491.336 €
Licences	1.417.937 €	1.182.499 €	-235.438 €
Matériel	886.000 €	936.000 €	50.000 €
Service	7.288.064 €	7.343.561 €	55.497 €
Total général	118.807.000 €	118.807.000 €	0 €
	1.070.000 €	1.070.000 €	
	117.737.000 €	117.737.000 €	0 €

Une dotation complémentaire de la FWB de 5.300.000 € a été octroyé pour la réalisation de projets stratégiques dont 1.450.000 € ont été définis pour cet ajusté 2026.

A charge de la dotation complémentaire de 5.300.000€	Budget initial 2026	Budget Ajusté 1 2026
Dotation non affectée	5.300.000 €	274.000 €
Consultance		1.332.000 €
Licences		94.000 €
Total général	5.300.000 €	1.700.000 €

Ces dépenses concernent :

- Le déploiement de la stratégie de Cybersécurité, avec un focus sur la conformité NIS2, à hauteur de 1.426.000€ conformément à la décision du Gouvernement du 27/03/2026.

Concernant les recettes complémentaires dans le cadre du partenariat entre le MFWB, l'ETNIC et le Groupement d'Intérêt Public PIX, les dépenses ont été adaptées pour tenir comptes de ces nouvelles recettes.

A charge des recettes complémentaires Pix	Budget initial CL 2026	Budget ajusté 1 2026	Ajustement 2026
PIX Actiris	216.000,00 €	216.000,00 €	0,00 €
PIX Communauté germanophone	31.400,00 €	0,00 €	-31.400,00 €
PIX SPW	88.300,00 €	145.000,00 €	56.700,00 €
PIX AVIQ		8.300,00 €	8.300,00 €
Total général	335.700,00 €	369.300,00 €	33.600,00 €

Enfin les dépenses relatives aux recettes fonctionnelles s'élèvent à 12.288.950 €

A charge des recettes fonctionnelles	Budget initial CL 2026	Budget ajusté 1 2026	Ajustement 2026
Consultance	7.910.475 €	7.845.218 €	- 65.257 €
Fonctionnement	563.194 €	563.194 €	- €
Licences	618.951 €	638.951 €	20.000 €
Matériel	337.000 €	592.000 €	255.000 €
Service	1.448.587 €	1.579.587 €	131.000 €
Total général	10.878.207 €	11.218.950 €	340.743 €
convention ONE	1.070.000 €	1.070.000 €	
Total dépenses recettes fonctionnelles	11.948.207 €	12.288.950 €	340.743 €

Il convient de noter que la dotation de 2 M€ pour le projet Zephyr de l'ONE est arrivée à échéance depuis 2025

Le budget ajusté 2026 de l'ETNIC porte sur un montant total de 143.449.624 € dont 114.132.000 € à charge de la dotation, 3.605.000 € à charge de dotations spécifiques, 1.700.000 € à charge d'une dotation complémentaire FWB, de 369.300 € à charge de recettes complémentaires PIX et 12.288.950 € à charge des recettes fonctionnelles ainsi que le montant des réserves disponibles 2024 s'élevant à 11.054.374 €.

Le montant total des recettes s'élève 132.095.250 €.

Le budget ajusté 2026 est présenté avec un déficit de 11.054.374 €.

Cette proposition de budget ajusté 2026 entre dans le cadre des dispositions relatives à l'approbation du budget figurant à l'art 10 §1ier du décret du 04/02/2021 selon lequel un ajustement budgétaire en cours d'année ne modifiant pas le solde SEC du budget initial peut faire l'objet d'une simple approbation par le Gouvernement.

Il est par conséquent demandé au Gouvernement d'approuver cet ajustement budgétaire.



Exposé particulier relatif au budget ajusté 1 2026

Budget des Recettes

Libellé	Recettes	Ajustement	Recettes ajustées
Produits des prestations dont conventions	11.948.207 €	340.743 €	12.288.950 €
Dotation 2026	117.737.000 €		117.737.000 €
Dotation complémentaire	5.300.000 €	-3.600.000 €	1.700.000 €
Transferts de revenus de la Communauté germanophone	31.400 €	- 31.400 €	0 €
Transferts de revenus de la Région wallonne	88.300 €	65.000 €	153.300 €
Transferts de revenus de la Région bruxelloise	216.000 €		216.000 €
TOTAL RECETTES	135.320.907 €	-3.225.657 €	132.095.250 €

Programme 01 – Recettes générales

Titre I – Recettes courantes

Recettes fonctionnelles

A.B.	Libellé	Initial 2026	Ajustement	Recette ajustée
01.1620.03	Produits des prestations dont conventions	11.948.207 €	340.743 €	12.288.950 €

Exposé : recettes forfaitaires provenant des conventions structurelles établies entre l'ETNIC et des O.I.P. de la FWB et autres bénéficiaires pour des services récurrents à hauteur de 1.070.000 € et d'autre part de recettes provenant de « convention - fiches projets » établies entre l'ETNIC et le bénéficiaire

concerné pour la réalisation de commandes ou projets spécifiques à hauteur 10.878.207 €. Les principaux bénéficiaires sont l'ONE, l'ARES, WBE....

Ces recettes sont augmentées à hauteur de 340.743 € afin de couvrir les besoins récoltés auprès des bénéficiaires. Cette augmentation couvre principalement les besoins en achat de pc pour les différents bénéficiaires ainsi que de la consultance analystes fonctionnels pour l'ARES.

Interventions du secteur public

A.B.	Libellé	Initial 2026	Ajustement	Recette ajustée
01.4926.01	Transferts de revenus de la Communauté germanophone	31.400 €	- 31.400 €	0 €

Le MFWB et l'ETNIC ont conclu avec le Groupement d'Intérêt Public PIX, un partenariat sur le fondement du régime de la coopération public-public permettant aux administrations publiques, aux acteurs de l'éducation et aux citoyens, d'accéder à un service « on line » de mesure, développement et certification de compétences numériques, partant des outils développés par le GIP PIX. Le bénéfice du partenariat initial entre le MFWB, l'ETNIC et le GIP PIX prévoit qu'il peut être étendu auprès d'autres organisations.

Dans le cadre de la convention mentionnée sous objet, le partenariat initial est étendu à la Communauté germanophone.

Un montant de 31.400 € TVAC est alloué à l'ETNIC par la Communauté germanophone pour l'exercice 2026.

Le montant initialement prévu a été mis à zéro car la communauté germanophone n'a pas demandé de financement pour PIX.

A.B.	Libellé	Initial 2026	Ajustement	Recette ajustée
01.4610.03	Dotation complémentaire	5.300.000 €	-3.600.000 €	1.700.000 €

- Exposé : Dotation complémentaire de la FWB de 5.300.000 € imputée à la D.O. 12 A.B. 12.15.01.05 du budget des dépenses de la Communauté française pour couvrir des projets informatiques stratégiques à définir. Cette dotation a été revue à la baisse sur décision du conclave budgétaire.

A.B.	Libellé	Initial 2026	Ajustement	Recette ajustée
01.4934.01	Transferts de revenus de la Région wallonne	88.300 €	65.000 €	153.300 €

Le MFWB et l'ETNIC ont conclu avec le Groupement d'Intérêt Public PIX, un partenariat sur le fondement du régime de la coopération public-public permettant aux administrations publiques, aux

acteurs de l'éducation et aux citoyens, d'accéder à un service « on line » de mesure, développement et certification de compétences numériques, partant des outils développés par le GIP PIX. Le bénéfice du partenariat initial entre le MFWB, l'ETNIC et le GIP PIX prévoit qu'il peut être étendu auprès d'autres organisations.

Dans le cadre de la convention mentionnée sous objet, le partenariat initial est étendu au SPW.

Un montant de 88.000 € TVAC est alloué à l'ETNIC par le SPW pour l'exercice 2026.

Le montant initialement prévu est augmenté de 56.700 € pour correspondre aux chiffres communiqués par le SPW.

Un montant de 8.300 € est ajouté pour couvrir la demande de l'AVIQ sur le projet PIX

Budget des Dépenses

	Crédits d'engagement	Ajustement	Crédits d'engagement ajustés
Dépenses courantes	192.430.633 €	-638.005 €	191.792.628 €
Dépenses en capital	8.491.685 €	- 1.623.000 €	6.868.685 €
Total dépenses	<u>200.922.318 €</u>	<u>-2.261.005 €</u>	<u>198.661.313 €</u>

	Crédits de liquidation	Ajustement	Crédits de liquidation ajustés
Dépenses courantes	141.456.196 €	-2.820.443 €	138.635.753 €
Dépenses en capital	4.919.085 €	- 405.214 €	4.513.871 €
Total dépenses	<u>146.375.281 €</u>	<u>-3.225.657 €</u>	<u>143.149.624 €</u>

Programme 01 – Organiser et gérer le fonctionnement de l'ETNIC

PROGRAMME 01	Crédits d'engagement	Ajustement	Crédits d'engagement ajustés
Dépenses courantes	63.531.700 €	1.367.512 €	64.899.212 €
Dépenses en capital	130.000 €		130.000 €
Total dépenses Programme 01	<u>63.661.700 €</u>	<u>1.367.512 €</u>	<u>65.029.212 €</u>

PROGRAMME 01	Crédits de liquidation	Ajustement	Crédits de liquidation ajustés
Dépenses courantes	62.982.290 €	748.612 €	63.730.902 €
Dépenses en capital	130.000 €		130.000 €
Total dépenses Programme 01	<u>63.112.290 €</u>	<u>748.612 €</u>	<u>63.860.902 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1111.01	Rémunérations du personnel – crédits non limitatifs	45.539.076 €	951.812 €	46.490.889 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1111.01	Rémunérations du personnel – crédits non limitatifs	45.539.076 €	951.812 €	46.490.889 €

Exposé : Les dépenses de rémunérations du personnel de l'ETNIC comprennent, la masse salariale du personnel en poste au poste au 01/01/2025 compte tenu de la dérive barémique, des indexations 2025 en année pleine et des prévisions d'indexation en 2026, des remplacements et recrutements de personnel intervenus au cours de l'exercice 2025 en année pleine le tout à hauteur de 44.132.582 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation.

Les chèques repas à hauteur de 420.000 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation

Un montant 175.000 € est également prévu afin de couvrir les dépenses EVO 4 conformément à la décision du COCOBA.

248.299 € pour les remplacements devant intervenir en 2026.

Les crédits d'engagement et de liquidation sont en augmentation de 951.812 € pour tenir compte des retours au travail de fonctionnels en maladie longue durée en 2025, la maintien en poste de certains fonctionnels,...non pris en compte dans le budget initial.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1120.01	Autres éléments de rémunération – crédits non limitatifs	848.800 €	20.000 €	868.800 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1120.01	Autres éléments de rémunération – crédits non limitatifs	848.800 €	20.000 €	868.800 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses directement liées à la masse salariale à savoir :

- les aides à la mobilité, liées au télétravail à hauteur de 162.000 €
- les déplacements domicile- lieu de travail à hauteur de 670.000 €
- la masse d'habillement à hauteur de 1.300 €
- les chèques-cadeaux à hauteur de 15.500 €

Les crédits d'engagement et de liquidation sont en augmentation de 20.000 € afin de couvrir les indexations de février sur les coûts de la STIB et de la SNCB.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.01	Formations	360.000 €	-10.000 €	350.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.01	Formations	385.000 €	-10.000 €	375.000 €

Exposé : il s'agit ici d'une part des dépenses relatives au plan de formation 2026 du personnel de l'ETNIC à hauteur 350.000 € tant en engagement qu'en liquidation et d'autre part la poursuite de la formation en accessibilité à hauteur de 1.500 €

Sont également prévues la poursuite des formations spécifiques dans le domaine de la sécurité à hauteur de 25.000 € en liquidation.

Ce budget prévoit aussi 10.000 € pour des actions liées à la reprise d'études.

Les crédits d'engagement et de liquidation sont réduits à hauteur de 10.000 € car les montants prévus pour la reprise d'études ont été intégrés au budget relatif au plan de formation.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	468.100 €	30.000 €	498.100 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	224.825 €	1.000 €	225.825 €

Exposé : Les frais divers liés au personnel reprennent les dépenses suivantes :

- le marché de gestion des absences, la tutelle du SPF, la cotisation au service social, le marché SEPPT à hauteur de 48.100 € en engagement et 109.825 € en liquidation

- le marché relatif aux publications des offres d'emploi à hauteur de 115.000 € en crédits de liquidation pour la poursuite du marché initié en 2023 et 420.000 € en engagement pour le lancement d'un nouveau marché.

Les crédits d'engagements sont augmentés à hauteur de 30.000 € pour couvrir la cotisation au service social dont 15.000 € sont couverts par des transferts internes depuis les A.B. 01.1211.01 et 01.1221.01.

Les crédits de liquidations ne sont augmentés qu'à hauteur de 1.000 € à la suite de transferts internes permettant de couvrir 29.000 € d'augmentation pour la cotisation du service social depuis les A.B. 01.1211.01 et 01.1221.01.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	70.000 €	226.000 €	296.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	180.000 €	3.000 €	183.000 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à l'entretien des locaux de l'ETNIC

- 110.000 € en liquidation pour le marché nettoyage des locaux

- 70.000 € en engagement et en liquidation pour divers petits travaux

Les crédits d'engagement et de liquidations sont en augmentation respective de 226.000 € et 3.000 € afin de correspondre à l'offre reçue pour le nettoyage des locaux.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.07	Assurances autres	0 €		0 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.07	Assurances autres	8.639 €	750 €	9.389 €

Exposé : il s'agit ici des frais d'assurance incendie et des frais d'assurance pour les véhicules de service et de fonction.

Les crédits de liquidation ont été augmentés à hauteur de 750 € afin de couvrir l'augmentation des primes d'assurance incendie en tenant compte du coût pour 2025.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	213.300 €	67.700 €	281.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	92.050 €	27.000 €	119.050 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les frais divers liés au service Prévention et au bien-être au travail
- les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau
- etc.

Les crédits d'engagement sont augmentés à hauteur de 67.700 € dont :

- 4.000 € pour le nouveau marché des extincteurs ne sachant pas quel en sera le coût au vu de la faillite du fournisseur précédent
- 43.700 € pour le nouveau marché des boissons chaudes afin de couvrir la hausse du coût des matières premières
- 15.000 € pour le nouveau marché des consommables sanitaires incluant désormais le savon liquide
- 5.000 € pour les fontaines à eau suivant le coût pour 2025

Les crédits de liquidations sont augmentés à hauteur de 27.000 € dont :

- 22.000 € sont couverts par un transfert depuis l'A.B. 01.1221.01
- 5.000 € pour les fontaines à eau

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	13.400 €	5.700 €	19.100 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	109.800 €	15.700 €	125.500 €

Exposé : ce poste comprend :

- les frais de poste à hauteur de 13.400 € en engagement et 9.800 € en liquidation
- ce poste reprend en liquidation les dépenses relatives aux abonnements de téléphonie fixe et mobile de l'ETNIC à hauteur de 100.000 € en crédits de liquidation

Les crédits d'engagement et de liquidations ont été augmentés à hauteur de 5.700 € pour couvrir le coût de l'envoi des cartes d'authentification.

Les crédits de liquidation ont été également augmenté de 10.000 € pour les communications de téléphonie mobile sur base du coût pour 2025.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	1.449.650 €	76.300 €	1.525.950 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	972.240 €	- 260.650 €	711.590 €

Exposé : ce poste concerne les prestations de consultance en appui des services supports de l'ETNIC

- 20.475 € en engagement et en liquidation concernant la cellule d'appui à l'A.G.
- le centre de compétence Facility Management a prévu 152.200 € en engagement et 107.888 € en liquidation pour des prestations de consultance en aménagement de locaux dans le cadre du NWOW d'une part et d'autre part pour des prestations de maintenance de bâtiment, l'analyse des besoins ITSM, l'intégration de SNOW dans SAP....
- les frais liés aux honoraires d'avocats administratifs, IT, marchés publics, RH ainsi que les frais de support au service Marché public à hauteur de 78.850 € en engagement et 234.329 € en liquidation
- En matière de support RH, les dépenses ont été prévues à hauteur de 150.750 € en engagement et 231.757 € en liquidation pour des prestations en lien avec le bien-être au travail, les bilans de compétences, le coaching, les tests à distances et le support RH
- En matière de Communication 225.270 € en crédits d'engagement et 455.794 € en liquidation sont consacrés d'une part aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité et le partenariat. D'autre part, en cette année 2025, ce budget prévoit la poursuite de la vaste campagne de communication à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX.

Les crédits d'engagements sont augmentés à hauteur de 76.300 € afin de couvrir le nouveau marché d'avocat rh et les besoins en consultance pour le service marché public pour la rédaction des cahiers de charges du projet LOGECO.

Les crédits de liquidations sont réduits à hauteur de 260.650 € dont 29.450 € transférés vers l'A.B. 01.1211.06 afin de couvrir les besoins en nettoyage des locaux et une réduction de 231.200 € à la suite d'une revue des besoins à la baisse en matière de consultance en communication et en logistique.

Programme 02– Développer ou acquérir des solutions numériques

PROGRAMME 02	Crédits d'engagement	Ajustement	Crédits d'engagement ajustés
Dépenses courantes	51.332.089 €	- 2.559.645 €	48.772.444 €
Dépenses en capital	0 €		0 €
Total dépenses Programme 02	51.332.089 €	-2.559.645 €	48.772.444 €

PROGRAMME 02	Crédits de liquidation	Ajustement	Crédits de liquidation ajustés
Dépenses courantes	42.923.202 €	-1.302.796 €	41.620.406 €
Dépenses en capital	36.900 €		36.900 €
Total dépenses Programme 02	42.960.102 €	-1.302.796 €	41.657.306 €

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	0 €		0 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	2.372.378 €	- 48.150 €	2.324.228 €

Exposé : ce poste reprend les achats et les souscriptions de contrats de licences destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projet. Il s'agit des dépenses relatives aux contrats en cours. A partir de l'exercice 2026, il a été décidé de centraliser tous les nouveaux achats et contrats de licences dans le programme à l'A.B. 03.1221.04.

Les éléments principaux qui figurent dans cet A.B concernent :

- les licences et l'hébergement de la plateforme Moodle.
- les licences Alfresco Entreprise dans le cadre de la GED.
- les licences SIRH soft.
- la plateforme SUBSIDE.
- ...

Les crédits de liquidations ont été réduits de 48.150 € qui sont transférés vers l'A.B. 03.1221.04 car ils seront consommés sur de nouveaux marchés.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	€		0 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	1.877.716 €	- 31.605 €	1.846.111 €

Exposé : Ce poste comprend les contrats de maintenances annuelles des licences et logiciels en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets. Il s'agit des dépenses relatives aux contrats en cours. A partir de l'exercice 2026, il a été décidé de centraliser tous les nouveaux achats et contrats de licences dans le programme à l'A.B. 03.1221.05.

Les éléments principaux qui figurent dans cet A.B concernent :

- les licences et maintenances SAP ERP.
- la maintenance et le support des licences PROGIBAT.
- les licences JWAY.
- les maintenances TMS.
-

Les crédits de liquidations ont été réduits à hauteur de 31.605 € dont 20.000 € qui sont transférés vers l'A.B. 03.1221.05 car ils seront consommés sur un nouveau marché.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	46.391.118 €	-382.245 €	46.062.873 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	30.933.215 €	1.255.351 €	32.188.566 €

Exposé : Ce poste comprend les dépenses relatives à de la consultance pour les profils suivants : chef de projet, testeurs, développeurs, Analyste fonctionnels, Architecte, data et BI, service Desk, service management, expertises spécifiques, Portfolio Manager, business analyst et chef de programme

Le scénario 0 s'élève à 13.910.293 € en crédits d'engagement et 9.263.603 € en crédits de liquidation et reprend dans les grandes lignes :

- la continuité de certains projets en cours,
- la consultance pour la gestion des services (ServiceNow, différents profils ITIL...),
-

Le scénario 1 s'élève à 33.680.825 € en crédits d'engagement et 21.669.612 € en crédits de liquidation et reprend majoritairement la consultance nécessaire pour gérer les 24 projets prioritaires, les projets refacturés ainsi que les projets en cours. Parmi les projets prioritaires, on retrouve : CEPAGE, IMAGINES_NEXT, SIPAR 2-SOSIP, Siset 3, CRM/CMT, PROGIBAT...

- Les crédits d'engagement sont réduits à hauteur de 382.245 € donc 348.000 € sont transférés vers l'A.B. 03.1221.04 pour couvrir les licences sur devis et FoxIT pour lesquelles il manquait les crédits d'engagement. Par ailleurs, 235.000 € ont été transférés depuis l'A.B. 02.1221.06 suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER
- Les crédits de liquidations sont augmentés à hauteur de 1.255.351 € dont 545.432 € transférés depuis les A.B. 03.1221.04 pour 86.403 € initialement prévu pour les licences antidote et Fusion et 03.1221.06 pour 459.029 € qui seront consommés sur de nouveaux marchés. Par ailleurs, 235.000 € ont été transférés depuis l'A.B. 02.1221.06 suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.04	Prestations de services externes – consultance en maintenance de solution numérique	2.740.971 €	- 31.400 €	2.709.571 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.04	Prestations de services externes – consultance en maintenance de solution numérique	1.168.539 €	- 31.400 €	1.137.139 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à la consultance pour la maintenance des applications existantes

Les crédits d'engagements et de liquidation ont été réduits à hauteur de 31.400 € qui correspond au montant initialement prévu pour PIX à la communauté germanophone.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.05	Prestations de services externes – consultance autres services	0 €		0 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.05	Prestations de services externes – consultance autres services	4.371.354 €	- 246.992 €	4.124.362 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée dans les domaines tels que l'analyse fonctionnelle, la chefferie de projet, les tests, des business analysts, l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuille de projets en lien avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets pour les contrats en cours.

A partir de 2026, ces contrats ont été regroupés à l'A.B. 02.1221.03

Les crédits de liquidations ont été réduits à hauteur de 565.656 € et transférés vers l'A.B. 03.1221.06 car ils seront consommés sur de nouveaux marchés. Il y a des demandes supplémentaires à hauteur de 318.664 € pour couvrir :

- Des analystes fonctionnels pour l'ONE et l'ARES à hauteur de 130.664 €
- Des consultants liés à la montée en maturité à hauteur de 98.000 €

Exposé : une dotation complémentaire a été octroyée à l'ETNIC pour couvrir des projets stratégiques complémentaires aux 24 projets prioritaires. Cette enveloppe sera utilisée en cours d'année en fonction de nouvelles demandes à définir et à justifier.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
02.1221.06	BUFFER pour projets stratégiques	2.200.000 €	-2.200.000 €	0 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
02.1221.06	BUFFER pour projets stratégiques	2.200.000 €	-2.200.000 €	0€

Exposé : une dotation complémentaire a été octroyée à l'ETNIC pour couvrir des projets stratégiques complémentaires aux 24 projets prioritaires. Cette enveloppe sera utilisée en cours d'année en fonction de nouvelles demandes à définir et à justifier.

235.000 € ont été transférés vers l'A.B. 02.1221.03 tant en engagement qu'en liquidation afin de financer les besoins en consultance JAVA dans le cadre de projets prioritaires stratégiques complémentaires.

Le solde de 1.965.000 € a été mis à 0 suite à la décision du conclave de revoir à la baisse le montant du Buffer.

Programme 03– Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance

PROGRAMME 03	Crédits d'engagement	Ajustement	Crédits d'engagement ajustés
Dépenses courantes	77.566.844 €	554.128 €	78.120.972 €
Dépenses en capital	8.361.685 €	- 1.623.000 €	6.738.685 €
Total dépenses Programme 03	<u>85.928.529 €</u>	<u>-1.068.872 €</u>	<u>84.859.657 €</u>

PROGRAMME 03	Crédits de liquidation	Ajustement	Crédits de liquidation ajustés
Dépenses courantes	35.550.704 €	- 2.266.260 €	33.284.444 €
Dépenses en capital	4.752.185 €	- 405.214 €	4.346.971 €
Total dépenses Programme 03	<u>40.302.889 €</u>	<u>- 2.671.474 €</u>	<u>37.631.415 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	464.000 €	- 109.000 €	355.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	1.076.000 €	10.000 €	1.086.000 €

Exposé : Ce poste comprend les achats de poste de travail et périphérique à destination du personnel du MFWB, de l'ETNIC et des bénéficiaires naturels ainsi que les accessoires

- 15.000 € en engagement et 268.753 € en liquidation ont été prévus pour les achats de matériel informatique à destination du personnel de l'ETNIC

- 189.000 € en liquidation pour les PC Circulaire enseignement

- 429.000 € en engagement et 905.000 € ont été prévus pour les achats à destination du personnel du MFWB

- 85.000 € en engagement et en liquidation sont destinés aux achats à destination du personnel des bénéficiaires naturels « refacturables »

- 20.000 € en engagement et en liquidation pour les achats à destination du personnel qui sera recruté dans le cadre des maisons de justices.

Les crédits d'engagement sont réduits à hauteur de 109.000 € car les engagements déjà pris couvrent une partie des demandes de PC Circulaire.

Les crédits de liquidation sont augmentés à hauteur de 10.000 € pour couvrir l'ensemble des besoins des bénéficiaires.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	35.000 €	316.666 €	351.666 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	5.081.666€		5.081.666 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences pour les postes de travail

- 4.500.000 € ont été prévus en liquidation à destination des licences MS OFFICE 365
- 35.000 € en engagement et 265.00 € en liquidation sont prévus les achats de licences Team Viewer, copilot, Power BI automat et APPS
- 316.666 € en liquidation sont prévus pour les achats et souscription de licences MS OFFICE 365 à destination des bénéficiaires naturels « refacturables »

Les crédits d'engagement sont augmentés à hauteur de 316.666 € pour couvrir les souscriptions de licences MS OFFICE 365 à destination des bénéficiaires naturels « refacturables ».

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	492.000 €		492.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	132.000 €	- 40.000 €	92.000 €

Exposé : Ce poste reprend les achats de matériel autre que les postes de travail et périphériques.

- 480.000 € en engagement et 120.000 € en liquidation sont destinés aux achats de matériel serveurs et UPS
- 12.000 € en engagement et en liquidation sont prévus pour des petites fournitures de matériel de sécurité

Les crédits de liquidation sont réduits à hauteur de 40.000 € en ce qui concerne l'achat de petites fournitures de matériel de sécurité

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	11.338.290 €	1.407.271 €	12.745.561 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	5.624.223 €	- 219.306 €	5.404.917 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences autres que celles liées aux postes de travail. A partir 2026, ce poste comprend également les nouveaux achats et contrats de licences liés aux solutions numériques acquises et développées.

- 6.950.000 € en engagement et 750.000 € en liquidation sont prévus dans le cadre du projet CRM/CMT et visent à mettre en œuvre la solution dynamics 365 de MSFT

- 2.006.180 € en engagement et 428.331 en liquidation sont prévus pour l'achat de logiciels Passport Advantage d'IBM (Mainframe, Middleware...)

- 310.000 € en engagement pour des licences nécessaires pour le maintien des serveurs Microsoft

- 260.000 € en engagement et 60.000 € en liquidation sont prévus pour l'achat de licences opendata

- 582.000 € en liquidation pour les licences CA qui concernent les outils de gestion des chaînes de processus

- 419.000 € en liquidation pour les licences ADOBE (Gestion de fichiers PDFs mais aussi outils de design)

- 300.000 € en liquidation pour les licences VMWARE (plateforme de virtualisation des serveurs)

-.....

Les crédits d'engagement sont augmentés à hauteur de 1.422.271 € dont :

- 400.750 € transférés depuis les A.B. 02.1221.01 et 03.7440.01 pour des corrections d'A.B.
- 348.000 € transférés depuis l'A.B. 02.1221.03 pour couvrir des besoins pour lesquels les engagements n'avaient pas été prévus à l'initial
- 161.000 € pour couvrir des besoins en refacturés pour lesquels les engagements n'avaient pas été prévus à l'initial
- 353.521 € pour couvrir le nouveau marché de licence case management Tool
- 144.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer les achats de licences en lien avec la cyber sécurité suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026, projet prioritaire complémentaire

Les crédits de liquidation sont réduits à hauteur de 254.306 €. Ce montant reprend :

- Une augmentation de 93.150 € transférés depuis les A.B. 02.1221.01 et 03.7440.01 afin de corriger les comptes budgétaires

- Une réduction de 252.192 € sur les licences ADOBE, Antidote et Fusion transférés vers les A.B. 03.1221.09 et 02.1221.03
- Une réduction de 80.000 € sur les licences VEEAM
- Une réduction de 108.864 € sur les abonnements SEG
- Une réduction de 45.400 € sur l'outillage pour les développeurs
- 94.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer les achats de licences en lien avec la cyber sécurité suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026, projet prioritaire complémentaire

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	12.898.884 €	409.265 €	13.308.149 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	2.581.483 €	4.907 €	2.586.390 €

Exposé : ce poste reprend les maintenances annuelles du matériel, des logiciels et licences. A partir de 2026, ce poste comprend également les maintenances annuelles liés aux solutions numériques acquises.

- 6.249.595 € en engagement pour la prolongation HARD RH
- 1.302.814 € en engagement pour Corner stone (outil de gestion des processus RH)
- 780.000 € en engagement et 15.000 € en liquidation pour l'outil de virtualisation des données
- 762.000 € en engagement et en liquidation pour la maintenance de la solution ULIS
- 280.000 € en engagement et 100.000 € en liquidation pour JWAY (gestion des formulaires)
- 230.000 € en engagement et 90.000 € en liquidation pour la maintenance ADLIB
- 290.000 € en liquidation pour la maintenance et le support Microfocus
- 269.000 € en liquidation pour les licences datacore
-

Les crédits d'engagement sont augmentés à hauteur de 409.265 € dont :

- 30.000 € pour la maintenance de la solution ULIS pour les bénéficiaires refacturés
- 240.000 € pour la maintenance DB Film
- 98.265 € pour la maintenance sur le projet eSHN
- 40.000 € pour le mainframe afin de couvrir les besoins pour lesquels les engagements n'avaient pas été prévus à l'initial
- 1.000 € pour le déménagement des bénéficiaires

Les crédits de liquidations sont augmentés à hauteur de 4.907 € pour la maintenance DB Film (l'augmentation totale de 20.000 € étant partiellement compensée par des transferts internes).

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.06	Prestations de services externes	10.108.743 €	909.026 €	11.017.769 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.06	Prestations de services externes	7.513.593 €	1.241.987 €	8.755.580 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures informatiques et à la garantie de disposer d'une bonne gouvernance générale.

- 2.726.393 € en engagement et 496.867 € pour de la consultance en architecture d'entreprise
- 300.000 € en engagement et 344.000 € en liquidation pour l'accompagnement MDM (MasterData Management)
- 1.425.000 € en engagement et 320.000 € en liquidation pour de la consultance en Portofolio management, gestion de programme
- 2.310.000 € en engagement et 570.000 € en liquidation pour de la consultance en Business analyse
- 390.000 € en engagement et 345.176 e pour de la consultance en Innovation
- 360.355 € en liquidation pour de la consultance ITIL et monitoring
- 280.000 € en engagement et 165.000 € en liquidation pour un ingénieur système Mainframe
- 350.000 € en liquidation pour de la consultance MSAT, UX designer et audit accessibilité
- 810.000 € en engagement et 972.500 € pour les installations matériel Poste de travail
- 369.900 € en engagement et 276.110 € pour de la consultance en sécurité
- 207.000 € en liquidation pour le service DESK
- 1.500.000 € en engagement et 1.000.000 € en liquidation pour de la consultance dans le cadre de la transformation de l'ETNIC
-

Les crédits d'engagement sont en augmentation à hauteur de 1.668.026 €. Ce montant reprend :

- Une diminution de 665.000 € pour de la consultance en Portfolio management
- Une augmentation de 612.000 € pour de la consultance dans le cadre de la transformation de l'ETNIC
- Une réduction de 135.000 € pour le projet PC circulaire étant donné qu'il reste des engagements
- 197.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer de la consultance en Manager Data center et vulnerability suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER

- 900.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer des prestations de consultances en cybersécurité suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER

Les crédits de liquidation sont augmentés à hauteur de 224.987 €. Ce montant reprend :

- Une augmentation de 295.341 € qui proviennent de transfert depuis l'A.B. 02.1221.05 pour couvrir la consultance dans le cadre de la transformation de l'ETNIC
- Une augmentation de 191.854 € pour de la consultance dans le cadre de la transformation de l'ETNIC
- Une diminution de 12.208 € à la suite de la diminution des consultants en Portfolio management
- Une diminution de 250.000 € pour les installations matériel Poste de travail
- 197.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer de la consultance en Manager Data center et vulnérability suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER
- 900.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer des prestations de consultances en cybersécurité suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.08	Connectivité	12.006.500 €	520.000 €	12.526.500 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.08	Connectivité	6.206.594 €	- 490.000 €	5.716.594 €

Exposé : ce poste reprend l'ensemble des dépenses dans les domaines des télécommunications tant en matière de téléphonie IPTEL qu'en matière de réseau. Il reprend les achats de matériel, les contrats de services, les licences et leur maintenance ainsi que la consultance spécialisée

- 1.603.072 € en liquidation pour le transport des données

- 7.500.000 € en engagement et 1.000.000 € en liquidation pour le remplacement du matériel obsolète, les licences et la maintenance CISCO pour le réseau et la téléphonie, les licences nécessaires pour le matériel lié au déménagement au sein du datacenter

- 1.300.000 € en engagement et 900.000 € en liquidation pour de la consultance dans l'attente de recrutements internes pour l'équipe réseau.

- 750.000 € en engagement et 200.000 € en liquidation pour le projet CUCM2 (Virtualisation de la téléphonie)

-

Les crédits d'engagement sont augmentés respectivement à hauteur de 520.000 € afin de couvrir les besoins des bénéficiaires refacturés.

Les crédits de liquidation sont réduits à hauteur de 490.000 €. Ce montant reprend :

- Une augmentation de 120.000 € afin de couvrir les besoins des bénéficiaires refacturés
- Une diminution de 600.000 € sur la consultance réseau
- Une diminution de 10.000 € sur le matériel téléphonie

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.09	Souscription Cloud	3.301.400 €	- 73.100 €	3.228.300 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.09	Souscription Cloud	1.435.145 €	52.153 €	1.487.298 €

Exposé : C poste reprend les dépenses en lien avec le CLOUD.

- 1.700.000 € en engagement et 350.000 € en liquidation pour les frais cloud
- 859.000 € en liquidation pour les souscriptions CMDB Discovery ...
- 983.000 € en engagement pour des fonctionnalités SNOW concernant la gestion des services (ASSET MANAGEMENT, ITAM, ITSM...)

Les crédits d'engagement sont réduits à hauteur de 73.100 € dont :

- 12.100 € transférés vers l'A.B. 03.1221.06 pour couvrir la consultance dans le cadre de la transformation de l'ETNIC
- 61.000 € libérés initialement prévus pour des souscriptions SNOW

Les crédits de liquidation sont augmentés à hauteur de 52.153 €. Ce montant reprend :

- Une augmentation de 102.153 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.04 initialement prévu pour les licences ADOBE
- Une réduction de 50.000 € sur les frais cloud

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.1221.10	BUFFER pour projets stratégiques	3.100.000€	-2.826.000 €	274.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.1221.10	BUFFER pour projets stratégiques	3.100.000 €	-2.826.000 €	274.000 €

Les crédits d'engagement sont en diminution de 1.241.000 €, il s'agit de l'affectation partielle du BUFFER aux projets stratégiques suivants :

- 197.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer de la consultance en Manager Data center et vulnerability suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER

- 900.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer des prestations de consultances en cybersécurité et CISO suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER
- 144.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer les licences dans le cadre du projet NSI2
- Diminution de 1.585.000 € suite à la décision du conclave

Les crédits de liquidation sont en diminution de 1.191.000 €, il s'agit de l'affectation partielle du BUFFER aux projets stratégiques suivants :

- 197.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer de la consultance en Manager Data center et vulnérability suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER
- 900.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer des prestations de consultances en cybersécurité suite à la décision du COSTRADI du 19/01/2026 quant à l'affectation du BUFFER
- 94.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.10 afin de financer les licences dans le cadre du projet NSI2
- Diminution de 1.635.000 € suite à la décision du conclave

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 HTVA	1.893.000 €	- 1.263.000 €	630.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 HTVA	2.990.000 €	-110.000 €	2.880.000 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de postes de travail pour l'ETNIC et ses bénéficiaires.

- 70.000 € en engagement et en liquidation pour l'acquisition de PC à destination des maisons de justice

- 20.000 € en engagement et 170.000 € en liquidation pour des PC à destination de l'ETNIC et du matériel adapté à un handicap.

- 1.132.000 € en engagement et 1.917.000 € en liquidation pour des PC, des copieurs, du matériel de visioconférence à destination du MFWB

- 631.000 € en engagement et en liquidation pour les PC circulaire de l'AGE

- 150.000 € en liquidation pour des PC à destination des bénéficiaires refacturables

- 40.000 € en engagement et 52.000 € en liquidation pour des copieurs à destination des bénéficiaires refacturables

Les crédits d'engagement sont réduits à hauteur de 1.263.000 € car les engagements existants pour les pcs sont suffisants pour couvrir les besoins.

Les crédits de liquidations sont réduits à hauteur de 110.000 €. Ce montant reprend :

- Une augmentation de 140.000 € pour couvrir les besoins pour des pcs à destination des bénéficiaires refacturés
- Une diminution de 250.000 € pour le renouvellement des pc.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	4.710.000 €	45.000 €	4.755.000 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	1.205.000 €	-175.000 €	1.030.000 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de matériel autre que les postes de travail et périphériques personnels tels que le matériel de sécurité, les serveurs, le matériel réseau et téléphonie.

- 1.650.000 € en engagement et 350.000 € en liquidation essentiellement consacrés aux acquisitions de matériel serveur ainsi que des UPS

- 3.060.000 € en engagement et 855.000 € en liquidation pour l'acquisition de nouveau matériel actif réseau, la gestion de l'obsolescence de différentes connectiques et l'achat d'appareils mobiles y compris pour WBE

Les crédits d'engagement sont augmentés à hauteur de 45.000 € pour couvrir les déménagements des bénéficiaires refacturés.

Les crédits de liquidation sont réduits à hauteur de 175.000 € pour l'acquisition de nouveau matériel réseau.

A.B.	Libellé	CE	Ajustement	CE ajusté
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € HTVA	1.758.685 €	- 405.000 €	1.353.685 €

A.B.	Libellé	CL	Ajustement	CL ajusté
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € HTVA	557.185 €	- 120.214 €	436.971 €

Exposé : Ce poste reprend les acquisitions de licences one shot pour les postes de travail ainsi que celles des autres domaines. A partir de l'exercice 2026, il a été décidé de centraliser toutes les nouvelles acquisitions de licences dans cet A.B.

- 5.000 € en engagement et en liquidation pour les licences nécessaires au déploiement de WBESCHOOL sur la plateforme d'e-learning

- 1.221.500 € en engagement et 375.000 € en liquidation à destination du MFWB pour l'acquisition de licences SAP, DAO, TMS, IAM et e-learning

- 127.185 € en engagement et en liquidation pour l'acquisition de licences SAP à destination des bénéficiaires refacturables.

- 405.000 € engagement et 67.500 € en liquidation pour l'acquisition de licences pour les outils de gestion de méthodologie et standard du système d'information de la FWB

Les crédits d'engagement sont réduits à hauteur de 405.000 € dont 382.600 € transférés vers le 03.1221.04 pour des corrections d'A.B. et une libération de 22.400 € pour l'acquisition de licences pour les outils de gestion de méthodologie et standard du système d'information de la FWB

Les crédits de liquidation sont réduits à hauteur de 120.214 € dont 81.214 € transférés vers le 03.1221.04 pour des corrections d'A.B. et une réduction de 40.000 € prévu pour les licences MySQL.

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						Wallonie-Bruxelles International						
						Programme 01						
						Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	21.029	21.029			21.029	21.029
DE	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	855	855			855	855
DE	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	0	0			0	0
DE	01	11	12	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	0	0			0	0
DE	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	1.776	1.776			1.776	1.776
DE	01	11	20	05	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	155	155			155	155
DE	01	11	40	02	01130	Service social	190	190			190	190
DE	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	386	386			386	386
DE	01	12	11	02	01130	Gestion du contentieux	55	55			55	55
DE	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.596	1.596			1.596	1.596
DE	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	262	262	-110	-110	152	152
DE	01	12	11	07	01130	Formation professionnelle	50	50			50	50
DE	01	12	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0	0			0	0
DE	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	1.915	1.915			1.915	1.915
DE	01	21	10	01	01130	Charges financières	739	739			739	739
DE	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	8	8			8	8
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	29.016	29.016	-110	-110	28.906	28.906
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>						
DE	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0
DE	01	71	32	01	01130	(Nouveau) Levée d'option EIWB1	0	0			0	0
DE	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	0	0			0	0
DE	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0	0			0	0
DE	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	440	440			440	440
DE	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	5	5			5	5
DE	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	707	707			707	707
DE	01	85	14	01	01130	(Nouveau) Préfinancement Levée d'option EIWB1 Awex					0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1.152	1.152	0	0	1.152	1.152
						TOTAL pour le programme 01	30.168	30.168	-110	-110	30.058	30.058
						Programme 02						
						Visibilité Wallonie-Bruxelles						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	340	340			340	340
DE	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0	0				
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	340	340	0	0	340	340
						TOTAL pour le programme 02	340	340	0	0	340	340

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						Wallonie-Bruxelles International						
						Programme 03						
						Programme d'évènements exceptionnels						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	03	12	11	01	01130	Evénements exceptionnels - CF	0	0			0	0
DE	03	12	11	02	01130	Evénements exceptionnels - RW	0	0			0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0	0	0	0	0	0
						TOTAL pour le programme 03	0	0	0	0	0	0
						Programme 04						
						Représentation de la Communauté française à l'étranger						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.490	6.490			6.490	6.490
DE	04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie- Bruxelles à l'étranger	5.758	5.758			5.758	5.758
DE	04	12	11	02	01130	Centre culturel Wallonie-Bruxelles (Nouveau)	900	900			900	900
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	13.148	13.148	0	0	13.148	13.148
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>						
DE	04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	210	210			210	210
DE	04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0
DE	04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	100	100			100	100
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	310	310	0	0	310	310
						TOTAL pour le programme 04	13.458	13.458	0	0	13.458	13.458
						Programme 05						
						Secteur multilatéral						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	172	172			172	172
DE	05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	1.039	1.040			1.039	1.040
DE	05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	725	871			725	871
DE	05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.400	1.300			1.400	1.300
DE	05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 36) - RW	0	951			0	951
DE	05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.301	4.301			4.301	4.301
DE	05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	171	171			171	171
DE	05	41	40	01	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 36) - RW	0	614			0	614
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	7.808	9.420	0	0	7.808	9.420
						TOTAL pour le programme 05	7.808	9.420	0	0	7.808	9.420

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fet.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						Wallonie-Bruxelles International						
						Programme 06						
						Secteur bilatéral						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.210	1.210			1.210	1.210
DE	06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	491	491			491	491
DE	06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.630	1.702			2.630	1.702
DE	06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.684	2.220			2.684	2.220
DE	06	33	00	03	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - Cocof	40	40			40	40
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	7.055	5.663	0	0	7.055	5.663
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>						
DE	06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	170	100			170	100
DE	06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	200	150			200	150
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	370	250	0	0	370	250
						TOTAL pour le programme 06	7.425	5.913	0	0	7.425	5.913
						Programme 07						
						Politiques sectorielles						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	4.062	3.306			4.062	3.306
DE	07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	864	864			864	864
DE	07	12	11	03	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles Cocof	60	60			60	60
DE	07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	13.608	8.680			13.608	8.680
DE	07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	1.738	1.667			1.738	1.667
DE	07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	2.643	2.643			2.643	2.643
DE	07	33	00	04	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Cocof	152	152			152	152
DE	07	41	60	01	01130	Subvention APEFE - fonctionnement CF	471	471			471	471
DE	07	41	60	02	01130	Subvention APEFE - fonctionnement RW	510	510			510	510
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	24.108	18.353	0	0	24.108	18.353
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>						
DE	07	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0			0	0
DE	07	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0			0	0
DE	07	74	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0	0			0	0
DE	07	74	22	02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0			0	0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0	0	0	0	0
						TOTAL pour le programme 07	24.108	18.353	0	0	24.108	18.353

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fet.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						Wallonie-Bruxelles International						
						Programme 08 Dépenses particulières						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0	0			0	0
DE	08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0			0	0
DE	08	41	10	01	01130	Trésorerie remboursement	0	0			0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	0	0	0	0	0	0
						TOTAL pour le programme 08	0	0	0	0	0	0
						Programme 09 Activités du BIJ						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0			0	0
DE	09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39	39			39	39
DE	09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0	0			0	0
DE	09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	470	470	13	55	483	525
DE	09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	176	176			176	176
DE	09	12	11	06	01130	Activités Corps de Solidarité Européen CES	90	120	-6	-6	84	114
DE	09	12	11	07	01130	Activités programme Européen chapitre 2 Sport	6	6	6	8	12	14
DE	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0			0	0
DE	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20	20			20	20
DE	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	604	604			604	604
DE	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	519	507			519	507
DE	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0			0	0
DE	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0	0			0	0
DE	09	33	00	07	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Sport	151	151	14	44	165	195
DE	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	5.046	4.526	892	1.974	5.938	6.500
DE	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.810	2.380	-87	-86	1.723	2.294
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	8.931	8.999	832	1.989	9.763	10.988
						TOTAL pour le programme 09	8.931	8.999	832	1.989	9.763	10.988
						Programme 10 Dépenses pour ordre						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	10	03	10	02	01130	Divers	2.300	2.300			2.300	2.300
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2.300	2.300	0	0	2.300	2.300
						TOTAL pour le programme 10	2.300	2.300	0	0	2.300	2.300
						Programme 99 Plan de Relance de la Wallonie						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DE	99	11	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	100	100			100	100
DE	99	12	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)	0	0			0	0
DE	99	12	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)	0	0		0	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	100	100	0	0	100	100
						TOTAL pour le programme 99	100	100	0	0	100	100

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fet.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						<i>Wallonie-Bruxelles International</i>						
						<i>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</i>	94.638	89.051	722	1.879	95.360	90.930
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	92.806	87.339	722	1.879	93.528	89.218
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	1.832	1.712	0	0	1.832	1.712

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des recettes pour l'année budgétaire 2026

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2026	Ajuste- ment	Budget ajusté 2026
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.					
						Wallonie-Bruxelles International			
						Programme 01			
						Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI			
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>			
DE	01	16	11	01	01130	Récupérations	2.690		2.690
DE	01	16	11	02	01130	Recettes exceptionnelles	0		0
DE	01	16	11	03	01130	BIJ - Dons et legs	0		0
DE	01	16	11	04	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0		0
DE	01	16	11	05	01130	BIJ - Récupérations diverses	220		220
DE	01	16	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	155		155
DE	01	26	10	01	01130	Intérêts sur placements	100		100
DE	01	26	10	02	01130	BIJ -Intérêts sur placement	6		6
DE	01	39	10	01	01130	Moyens perçus de l'UE	406		406
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	3.577	0	3.577
						TOTAL pour le programme 01	3.577	0	3.577
						Programme 02			
						Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
						<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>			
DE	02	77	20	01	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0		0
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0	0
						TOTAL pour le programme 02			
						Programme 03			
						Intervention du secteur public			
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>			
DE	03	46	10	01	01130	Dotation de la RW	30.098		30.098
DE	03	46	10	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	-		0
DE	03	46	10	04	01130	Moyens transférés de la DO 36 du SPW	1.565		1.565
DE	03	46	40	03	01130	Divers	22		22
DE	03	49	11	01	01130	Contribution de la COCOF	252		252
DE	03	49	24	01	01130	Dotation de la CF	42.945		42.945
DE	03	49	24	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	8.227	1.879	10.106
DE	03	49	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	65		65
DE	03	49	24	04	01130	Plan de relance culture	-		0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	83.174	1.879	85.053
						TOTAL pour le programme 03	83.174	1.879	85.053
						Programme 04			
						Recettes pour ordre			
						<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>			
DE	04	08	10	01	01130	Divers	2.300		2.300
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	2.300	0	2.300
						TOTAL pour le programme 04	2.300	0	2.300
							0		0
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	89.051	1.879	90.930
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	89.051	1.879	90.930
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0	0	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0	0	0

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET AJUSTE 2026

Justificatif des recettes

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B 49.24.02 – BIJ - Recettes relatives aux Programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'ajustement de ce crédit correspond à la réévaluation des recettes de l'année sur la base des informations en provenance des instances européennes.

- Montant du crédit évalué initialement : **8 227 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **10 106 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Fonctionnement de l'organisme

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet AB est relative à une reventilation des moyens octroyés au BIJ par l'UE.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **262 millier(s) d'euros**
Liquidation : **262 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **152 millier(s) d'euros**
Liquidation : **152 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026						
Crédits 2026	152	152				
Totaux	152	152				

- Décret budgétaire

Programme 09 – Activités du BIJ

A.B. 12.11.04. – Activités Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet AB correspond à l'augmentation des moyens au volet dépenses des programmes européens et de la réévaluation de l'encours.

Elle est compensée par l'augmentation des recettes correspondantes (49.24.02)

- Montant du crédit en cours : Engagement : **470 millier(s) d'euros**
Liquidation : **470 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **483 millier(s) d'euros**
Liquidation : **525 millier(s) d'euros**

Engagements		Paievements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	55	55				
Crédits 2026	483	483	13			
Totaux	538	525	13			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.06. – Activités CES

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation en engagement des moyens de cet AB correspond à l'augmentation des moyens au volet dépenses pour le Corps de Solidarité européen.

Elle est compensée par l'augmentation des recettes correspondantes (49.24.02).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **90 millier(s) d'euros**
Liquidation : **120 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **84 millier(s) d'euros**
Liquidation : **114 millier(s) d'euros**

Engagements		Paievements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	30	30				
Crédits 2026	84	84				
Totaux	114	114				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.07. – Activités programme Européen chapitre 2 Sport

- Base légale, décrétable ou réglementaire :

- Décret budgétaire

L'ajustement de ce crédit résulte de l'adaptation aux moyens européens de ce programme.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **6 millier(s) d'euros**
Liquidation : **6 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **12 millier(s) d'euros**
Liquidation : **14 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	2	2				
Crédits 2026	12	12				
Totaux	14	14				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.07. – Activités Programme européen – chapitre 2 – Sport (modifié)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :

- Décret budgétaire

L'ajustement de ce crédit résulte de l'adaptation au moyens européens de ce programme.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **151 millier(s) d'euros**
Liquidation : **151 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **165 millier(s) d'euros**
Liquidation : **195 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	44	44				
Crédits 2026	165	151	14			
Totaux	209	195	14			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.08. – Activités du Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation des moyens de cet AB correspond à l'augmentation des moyens européens et de la réévaluation de l'encours.

Elle est compensée par l'augmentation des recettes correspondantes (49.24.02)).

- | | | |
|-------------------------------|---------------|---------------------------------|
| ■ Montant du crédit proposé : | Engagement : | 5.046 millier(s) d'euros |
| | Liquidation : | 4.526 millier(s) d'euros |
| ■ Montant du crédit ajusté : | Engagement : | 5.938 millier(s) d'euros |
| | Liquidation : | 6.500 millier(s) d'euros |

Engagements		Paielements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	1 000	1 000				
Crédits 2026	5 938	5 500	438			
Totaux	6 938	6 500	438			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.09. – Corps de Solidarité européen

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution des moyens de cet AB correspond la révision des moyens alloués au corps européens de solidarité par l'Union Européenne.

Elle est compensée par l'augmentation des recettes correspondantes (49.24.02).

- | | | |
|-------------------------------|---------------|---------------------------------|
| ■ Montant du crédit proposé : | Engagement : | 1 810 millier(s) d’euros |
| | Liquidation : | 2 380 millier(s) d’euros |
| ■ Montant du crédit ajusté : | Engagement : | 1 723 millier(s) d’euros |
| | Liquidation : | 2.294 millier(s) d’euros |

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	571	571				
Crédits 2026	1 723	1 723				
Totaux	2 294	2 294				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Vu pour être annexé au projet de décret

Elisabeth DEGRYSE

Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de
l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones

Valérie GLATIGNY

1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes

Valérie LESCRENIER

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des
Maisons de Justice

Jacqueline GALANT

Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias

Boris DILLIÈS

Ministre de la Recherche

Yves COPPIETERS

Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances